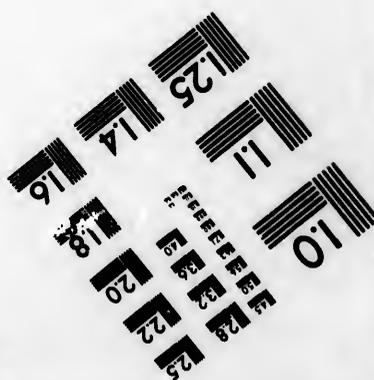
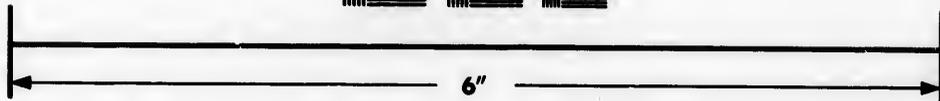
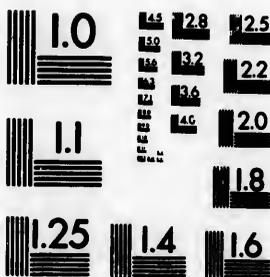


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1983**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

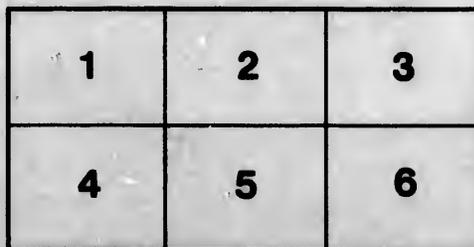
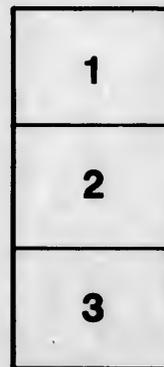
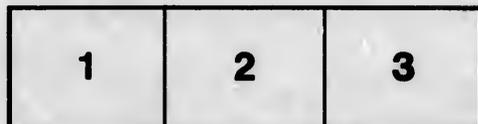
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

I

CO  
d  
v  
f

AV  
de

Sou  
fo

EN

CI



ETABLISSEMENT  
DE LA FOY

DANS LA  
NOUVELLE FRANCE,

CONTENANT L'HISTOIRE  
des Colonies Françoises, & des Décou-  
vertes, qui s'y sont faites jusques à pré-  
sent.

AVEC UNE RELATION EXACTE  
des Expéditions & Voyages entrepris pour la  
Découverte du Fleuve Mississipi jusques  
au Golphe de Mexique.

PAR ORDRE DU ROY.

Sous la conduite du Sieur de la Salle, & de  
ses diverses aventures jusques à sa mort.

ENSEMBLE LES VICTOIRES  
remportées en Canada sur les Anglois & Iro-  
quois en 1690, par les Armes de SA MAJESTÉ  
sous le Commandement de Monsieur le Comte  
de Frontenac Gouverneur & Lieutenant Ge-  
neral de la Nouvelle France.

Par le P. C. L. C.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez AMABLE AUROY, rue Saint Jacques,  
attenant la Fontaine Saint Severin,  
à l'Image Saint Jérôme.

---

M DC. LXXXI.

*Avec Privilege du Roy.*





A TRES-HAUT  
ET PUISSANT SEIGNEUR  
MESSIRE

LOUIS DE BUADE,

Comte de Frontenac, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy dans la Nouvelle France, Acadie, Isle de Terre neuve, & autres Pais de l'Amerique Septentrionale.



ONSEIGNEUR;

*Quand je ne me sentirois pas  
obligé de vous presenter ce petit*

à ij.

## E P I T R E.

*essai d'une Histoire sainte pour  
donner des marques publiques de  
la veneration & du respect que  
j'ay pour vostre personne ; je ne  
pourrois sans injustice mettre au  
jour sous un autre nom le tableau  
historique d'une Eglise qui doit  
son principal & plus solide éta-  
blissement à la protection & aux  
effets de vostre zele ; laquelle s'est  
accrûë plus de la moitié en nom-  
bre de sujets, de nations, & en  
étendue de pays sous vostre gou-  
vernement : dont vous avés de-  
puis près de vingt années puis-  
samment soutenu les intérêts, &  
favorisé en tout les Ministres E-  
vangéliques : que vous venés  
tout récemment de conserver à  
Dieu & au Roy en la sauvant  
des incursions d'une armée for-  
midable de Barbares & d'Infi-  
deles, & peu de jours après,*

## EPI T R E.

dès attaques & de la descente  
d'une flotte nombreuse de rebel-  
les à la Religion, & à l'état qui  
la menaçoient de sa ruine en-  
tiere.

Je n'entreprends pas icy, MON-  
SIEUR, de renfermer dans  
les bornes étroites d'une Epître,  
les avantages de vostre Maison;  
toute la France en connoît le me-  
rite, la Noblesse, & l'antiqui-  
té illustrée du costé paternel, &  
maternel d'une longue suite  
d'Ancestres qui ont honoré les  
premieres Charges de la Robe, &  
de l'Epée qui se sont distinguez  
par leurs grandes actions,  
& par une attachement invio-  
lable aux interests du Prince,  
dans les temps même les plus  
dangereux.

L'on sçait que parmy un grand  
nombre de Chevaliers des Or-  
dres du Roy que l'on conte

## E P I T R E.

dans vostre Famille , vous estes  
issu d'un Pere & d'un Ayeul ,  
qui ont esté revêtus de ce caractere  
d'honneur : l'on y trouve des  
Ministres , des Secretaires , &  
des Conseillers d'Etat , des Ma-  
reschaux de France , des Gou-  
verneurs de Province , des Pre-  
sidents à Mortier , des Officiers  
de l'Etat & de la Maison du  
Roy, qui font encore aujourd'huy  
une partie de l'ornement & du  
soutien de la Couronne.

Il semble, MONSEIGNEUR,  
que la nature & la grace ayent  
heureusement concouru pour réu-  
nir dans vostre personne l'idée  
des vertus Chréstiennes, po-  
litiques & militaires de vos  
Ancestres : cette élévation , &  
cette étendue de genie univer-  
sel , qui ne fait rien paroître  
que de noble ; ce cœur  
magnifique , & liberal si digne

de v  
toûj  
vos  
cile  
dan  
fore  
ten  
vai  
enn  
éga  
per  
cœu  
de  
L  
fai  
da  
co  
&  
se  
m  
a  
m  
7

## E P I T R E.

de vostre naissance : cette humeur  
toûjours bienfaisante même à  
vos propres ennemis, cet abord fa-  
cile & aisé, cette grandeur d'ame  
dans tous les changemens de la  
fortune, où vous n'avez esté sou-  
tenu que par vostre courage ;  
vaillant, juste, équitable, droit,  
ennemi du déguisement, toûjours  
égal à vous-même dans la prof-  
perité, & dans l'aversité ; un  
cœur selon le cœur de Dieu plein  
de Foi, de Religion & de pieté.

Qualitez dominantes qui ont  
fait l'ame de vostre conduite  
dans les emplois qui vous ont esté  
confiez pour le service du Roy  
& de l'Etat depuis l'âge de dix-  
sept ans que vous fîtes vos pre-  
miers coups d'essais dans les  
armées : Mestre de Camp du Regi-  
ment de Normandie l'espace d'on-  
ze années ; Marechal de Camp

77

## EPI T R E.

*des armées du Roy, Commandant  
des corps separez, servant en  
Italie, en Flandre, & en Al-  
lemagne où vous avez donné par  
tout des marques de vostre va-  
leur, & de vostre experience.*

*Le Roy ayant donné la paix à  
l'Europe par le Traité des Pire-  
nées, vostre courage MON-  
SIEGNEUR se fit un point de  
Religion, de passer au Levant,  
pour y combattre l'infidelié. Di-  
gne du choix de LOUIS LE  
GRAND, & du discernement  
du plus habile Capitaine de nos-  
tre Siecle, nommé Lieutenant  
General en Candie; vous y  
fûtes la terreur des Infideles,  
l'honneur de la nation, la ja-  
lousie des Italiens, Superieur en  
courage & en resolution; la place  
auroit encore soutenu long-ten ps,  
si l'on avoit suivi vos sentimens,*

*a M. De Turenne.*

## E P I T R E.

vous estes du moins la gloire  
d'arrester le progrès des Infideles,  
de sortir le dernier de la Place,  
& d'y tenir seul avec vos trou-  
pes durant quinze jours.

Dieu preparoit ainsi MONSEI-  
GNEUR, vostre Religion & vos-  
tre zele à combattre une autre  
Barbarie, & une infidelité bien  
différente dans le nouveau mon-  
de où sa Providence vous desti-  
noit; ce fut aussi peu d'années  
après que le Roy voulant signa-  
ler son affection pour la Nou-  
velle France, vous y nomma Gau-  
verneur, & son Lieutenant Ge-  
neral; employ dont vostre pieté  
se fit moins une fortune pour le  
temps, qu'un établissement pour  
l'éternité. Le préférant à d'au-  
tres plus apparens, que la faveur  
le merite, & les services vous  
auroient promis.

Ce seroit trop peu, MON-

## E P I T R E.

SEIGNEUR de dire que vous avez  
parfaitement honoré cet employ  
qui n'estoit digne de vous, que par  
le choix & la confiance du Prince,  
par l'honneur d'y représenter sa  
personne, & par la gloire d'y  
servir la Religion & l'état; l'on  
sçait que dans les deux premie-  
res années vostre sagesse rassura  
la Colonie, affermit la paix  
avec toutes les nations barbares,  
construisit un Fort à l'entrée du  
pays des Iroquois pour les tenir  
en regle, détruisit entierement  
les coureurs de bois, établit la  
seureté, non-seulenent pour le  
commerce, mais encore pour  
la Religion, par la liberté pleine  
& entiere de l'exercice des  
Missions.

Famais personne n'a mieux  
sçû que vous, MONSEIGNEUR,  
dompter & adoucir l'humeur  
farouche de tant de nations dif-

feren  
& c  
leur  
tion  
espr  
fins  
imp  
la  
resp  
oze  
vou  
fai  
çois  
qu  
fai  
ve  
N  
ri  
qu  
tr  
a  
so  
t

## E P I T R E.

ferentes, ménager leurs interests, & ceux de la Colonie, éclairer leurs desseins, dissiper leurs factions, fixer l'instabilité de leur esprit, & les faire venir à vos fins pour le service du Roy, leur imprimer tout ensemble l'amour, la crainte, l'obeïssance, & le respect, en sorte qu'ils n'ont osé durant les dix années que vous avez esté dans le pays, faire de rupture avec les François ny avec nos alliez, quelque sollicitation que leur en aient fait les Europeans de la Nouvelle Angleterre, & de la Nouvelle Hollande.

Tous ces avantages sont arrivez, MONSEIGNEUR, sans qu'il en ait couté ny argent, ny troupes; mais par vostre seule adresse, vostre vigilance & vos soins, par les grandes benedictions que Dieu a données à la



## É P I T R E.

droiture de vos intentions ; sa  
seule gloire ayant esté le mobile  
dominant de vostre conduite ,  
& l'ame de vos actions dans un  
desintéressement parfait de vous-  
mêmes. Dieu n'a permis, MON-  
SEIGNEUR, qu'une conduite si  
juste & si régulière fut obscurcie  
de certains nuages par les mau-  
vais offices des personnes mal-  
intentionnées , que pour établir  
plus solidement le mérite de vos  
services , pour relever vostre  
gloire d'un nouveau lustre , &  
faire éclater les témoignages pu-  
blics d'approbation que le  
Roy a rendu à vostre sagesse ,  
enfin pour réserver à vous seul  
la gloire de sauver le Canada  
de sa ruine dans les guerres  
présentes , après avoir autrefois  
si heureusement contribué à son  
établissement.

Nous avons vu la campagne

dern  
répa  
entr  
C R  
assie  
nem  
de  
l'A  
dan  
GN  
sur  
de  
par  
de  
pl  
F  
ce  
ce  
S  
o

## E P I T R E.

derniere que Dieu continuant de  
répandre ses benedictions sur les  
entreprises de LOUIS LE  
GRAND ; la France quoique  
assiégée de tous cotéx par ses en-  
nemis, n'a pas laissé de faire  
de puissantes excursions dans  
l'Allemagne, dans la Flandre, &  
dans l'Italie : que MONSEI-  
GNEUR LE DAUPHIN a dissipé  
sur le Rhin, l'armée formidable  
de l'Empire par sa seule presence,  
par la reputation & par la terreur  
de ses armes : les victoires com-  
plètes que le Roy a remporté en  
Flandre, en Piedmont, & sur l'O-  
céan par la defaite de l'armée des  
confederéz, de celle du Duc de  
Savoie, & des flottes réunies  
d'Angleterre, & d'Hollande.

Nous venons d'apprendre ;  
MONSEIGNEUR, que la Nou-  
velle France sous vostre gouver-  
nement nous presentoit la même

7

## E P I T R E.

*campagne d'aussi heureux succès  
 par Mer & par terre, que nous  
 en avons vû dans l'ancienne  
 France, par les puissantes irru-  
 ptions que vous aviez fait du-  
 rant l'hyver plus decent lieuës au  
 delà des habitations françoises ;  
 enlevant les Forts & les Bourgs  
 retranchez, & jettant la terreur  
 dans les pays ennemis de la nou-  
 velle Angleterre, de la nouvelle  
 Hollande, & des Iroquois, qu'à  
 vos seules approches, à la teste  
 des troupes peu nombreuses, vous  
 avez dissipé une armée formida-  
 ble de François, & d'Anglois  
 rebelles, d'Iroquois & d'autres na-  
 tions Sauvages ; qu'enfin vous  
 avez terminé la campagne par la  
 défaite d'une flotte de 35. voiles  
 fait lever le siege devant la Vil-  
 le de Quebec qui estoit atta-  
 quée par Mer & par terre, re-  
 poussé & dissipé une armée de re-*

vol  
 tre  
 T  
 val  
 cett  
 mo  
 nat  
 SE  
 pas  
 pre  
 Ou  
 pic  
 ma  
 pe

M

## E P I T R E.

voltez contre la Religion & contre l'Etat.

Tant de faveurs dont vostre valeur & vostre zele ont comblez cette Eglise naissante, jointes à l'amour de la verité qui vous est si naturel, me font esperer MONSEIGNEUR, que vous n'aurez pas de sagreable la confiance que je prens, de faire paroistre ce petit Ouvrage sous de si favorables auspices, & de vous donner cette marque publique du profond respect avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

Vostre très-humble & très-obeïssant Serviteur, Frere  
CHRISTIEN LE CLERCQ.



## P R E F A C E.

**L** seroit inutile de vouloir engager le Lecteur par une Preface étudiée en faveur du petit ouvrage que l'on donne icy au Public: comme la verité est l'âme & la propre essence de l'Histoire, celle-cy n'a pas besoin d'estre soutenuë & autorisée par un autre endroit: la nouveauté & la diversité ont leur attrait, quoyque dans une Barbarie qui n'est pas encore policée; le Plan de près de deux cens nations différentes dont on parle icy, que l'on a découvert & parcouru de nostre siecle, presentera aux curieux quelque sorte d'agrément.

Depuis que le Fils de Dieu a predit que son Evangile seroit preschée dans tout l'Univers, la pieté des Eideles s'est toujourns interessée dans l'accomplissement de cette Prophecie, à l'égard des peuples & des nations barbares où le nom du vray Dieu

Dieu  
les bo  
ment  
avant  
avec  
encor  
de la  
feme  
lumi  
dart  
cem  
vast  
qui  
L  
la  
s'im  
est  
de  
l'on  
jou  
pa  
ren  
&  
Fl  
le  
fo  
d  
ré  
p

## R E F A C E.

Dieu estoit aupatavant inconnu, & tous les bons François qui prennent également part à la gloire du Roy, & aux avantages de la nation, apprendront avec plaisir que LOUIS LE GRAND encore plus zelé pour l'établissement de la Religion, que pour l'agrandissement de ses Etats, a fait porter les lumieres de la Foi, & arborer l'étendart de la Croix depuis le commencement de son regne dans routes ces vastes contrées du nouveau monde, qui son soumises à sa puissance.

Les personnes peu entendues dans la connoissance des pais éloignez, s'imaginent que la Nouvelle France est renfermée dans les bornes étroites de la moindre partie de l'Amérique: l'on connoistra qu'elle comprend aujourd'huy près de huit cent lieües de pais connus depuis la grande Baye en remontant le Fleuve de Saint Laurent & presque autant d'étendue sur le Fleuve Colbert ou Missisipi, depuis le Golphe Mexique; & que la profondeur de l'une, & l'autre bord des deux Fleuves, contient des vastes Provinces où l'on trouve des Peuples infinis; en sorte que sans parle

## P R E F A C E.

des Isles Antilles qui sont de la domination du Roy, Sa Majesté possède dans la terre ferme beaucoup plus de pais que l'Europe n'est grande, & une étendue capable de former le plus grand Empire du monde, où l'on entreprend icy de décrire la premiere publication de la Foi.

Il paroît assez par ce titre que pour ne pas sortir de mon sujet, je ne dois que toucher la situation, le sol, le commerce, les mœurs, les loix, & les coutumes de tous ces pais, autant qu'il est nécessaire pour donner l'intelligence principale de la matiere que je traite; & dont je ne donne même qu'un essai abrégé qui suffira néanmoins pour instruire le Lecteur des progresz tres-mediocres que l'Eglise y a faits jusqu'à present. Le premier Chapitre servira de Prelude & d'introduction au reste de l'Ouvrage que l'on divise en trois Epoques.

La premiere depuis 1615. en laquelle a commencé le premier établissement de la Foi, jusques en 1629. que les Anglois s'emparerent du pais.

La seconde depuis 1632, que le Roy rentra en possession de la Nouvelle

France

La

que le

de Me

la pre

Si l

version

formé

applic

Missio

desint

près d

du Sei

sujet

seins

jurer

moni

laque

peuv

les fa

a usé

de c

vent

en c

ferm

## P R E F A C E.

France jusques en 1663.

La troisieme depuis la susdite année que le Roy retira le pais des mains de Messieurs les Engagistes jusques à la presente année 1691.

Si l'on n'y remarque pas des conversions nombreuses, n'y une Eglise formée dont les progtez répondent aux applications infatigables de tant de Missionnaires zelez, sçavants, & desinteressez, qui travaillent depuis près d'un siecle à défricher cette vigne du Seigneur; la pieté du Lecteur aura sujet d'adorer en esprit de Foi, les desseins de Dieu sur ses peuples, de conjurer le Ciel d'avancer les temps & les moments heureux de la grace, sans laquelle les hommes Apostoliques ne peuvent rien avancer, de reconnoistre les faveurs singulieres dont le Seigneur a usé en nostre endroit, à l'exclusion de cette multitude de nations qui vivent sans Foi, sans loy, & sans Dieu en ce monde, & qui ont les yeux fermez à la connoissance de la verité.

*Extrait du Privilege du Roy.*

**P**AR Grace & Privilege du Roy donné à Paris le 30. de Decembre 1690. signé par le Roy en son Conseil **MENESTREL**. Il est permis au Reverend Pere **CHRISTIE N L E CLERQ**, Missionnaire Recollet de la Province d'Arthois Gardien du Convent de Lens, de faire imprimer un Livre qu'il a composé, intitulé *Premier établissement de la Foi dans la Nouvelle France*, durant le temps & espace de huit années consecutives, à compter du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer pour la premiere fois; & deffenses à tous Imprimeurs Libraires & autres, de l'imprimer vendre & debiter sans le consentement dudit Exposant ou de ces ayans cause, à peine de quinze cens livres d'amande payables sans dépost par chacun des contrevenants, confiscation des exemplaires contrefaits, & de tous dommages & interests, comme il est porté plus amplement par ledit Privilege.

*Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de la Ville de Paris le 5. Janvier 1691. suivant l'Arrest du Parlement le 8. Avril 1653. & celui du Conseil du Roy le 27. Fevrier 1665. Signé AUBOÛIN Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere le 20. Avril 1691.

Ledit Reverend Pere a cédé son Privilege à **AMABLE AUROY**.

**PREMIER**

DES

CHA

la N

CH. I

des

blis

No

CH.

me

pre

ma

Mi

dia

ve

CH I

Ch

R.

sion

son

tes

blis

# TABLE

## DES CHAPITRES.

CHAP. I. **D**es premières découvertes de la Nouvelle France page. 1.

CH. II. Premier embarquement des Missionnaires pour l'établissement de la Foi dans la Nouvelle France, p. 51.

CH. III. Du premier établissement des Recollets, de la première Messe qui se soit jamais dite en Canada, & les Missions qu'ils firent immédiatement après y être arrivés p. 58.

CH IV. Voyage de Monsieur de Champlain en France avec le R. P. Commissaire de la Mission pour y représenter l'état de toutes les nouvelles découvertes & pour en procurer l'établissement, p. 90.

7

T A B L E

CH. V. Nouveaux progrès pour  
l'établissement de la Foi en la  
Nouvelle France depuis l'an-  
née 1618. jusques en l'année  
1620. p. 140.

CH. VI. Le Gouverneur & les  
principaux de la Colonie de-  
putent au Roy le R. P. George  
le Baillif pour les interests de  
la Nouvelle France p. 168.

CH. VII. Établissement d'un  
Noviciat & d'un Seminaire  
en la Nouvelle France, Ba-  
ptême de quelques Sauvages,  
incursion des Iraquois, & au-  
tres différentes aventures arri-  
vées dans nos Missions, p. 202.

CH. VIII. Mort d'un Recollet  
dans la Mission de l'Acadie.  
Arrivée de nouveaux Mission-  
naires à Quebec, heureux pro-  
grès de la Mission aux Hurons,  
état de celles des Nypissiri-  
niens, des trois rivieres & de  
Tadoussac, p. 239.

DES CHAPITRES.

CH. IX. I. Les Recollets de la Province de Paris sollicitent en France la Mission des RR. PP. Jesuites pour le Canada, ils l'obtiennent après avoir surmonté les obstacles qui s'y presentoient. Les RR. PP. Jesuites passent en Canada pour la premiere fois en 1625. p. 296.

CH. IX. II. Meurtre commis par les Sauvages sur le P. Nicolas Recollet Missionnaire des Hurons. Tentatives inutiles des Recollets & des Jesuites pour aller à la Mission dudit Pere. Deputation du P. Joseph le Caron en France Hyvernement des Recollets & des Jesuites à Quebec avec plusieurs reflexions historiques sur le premier établissement de la Foi, p. 317.

T A B L E

- CH. X. Les Peres Iesuites vont faire leur premiere Mission où ils sont conduits par les Recollets. Plusieurs avantures arrivées tant à l'égard de cette Mission que des autres p. 343.
- CH. XI. Les RR. PP. Iesuites sont traversez de nouveau dans leur établissement. Avanture tragique de la Flote de Canada. Accidens fâcheux arrivez à la Colonie, p. 369.
- CH. XII. Nouveaux malheurs arrivez au Canada par la descente & l'irruption des Anglois en 1628. La prise & la desolation du pays par les memes Anglois en 1629. p. 385.

N O T A

Le Chapitre treize n'est pas marqué par erreur du Chapitre neuf qui est mis deux fois.

DES CHAPITRES.

CH. XIV. Le Roy reprend possession du Canada. Les RR. PP. Jesuites y retournent. Efforts inutiles des Recollets pour se rétablir dans leurs anciennes Missions. Arrivée des Jesuites à Quebec, p. 417.

CH. XV. I. Nouvelles tentatives des Recollets de la Province de Paris pour retourner en Canada & les différentes aventures arrivées sur ce sujet.

CH. XV. II. Progrès de l'Eglise de la Nouvelle France parmy les Nations Sauvages durant les années que le pays a esté entre les mains de Messieurs de la Compagnie Seigneurs & Propriétaires de Canada par concession du Roy, p. 514.

T A B L E  
T O M E S E C O N D .

CH. XVII. *Progrez de l'Eglise de Canada dans la Colonie Françoise jusques en l'année 1663. p. 1.*

CH. XVIII. *Le Roy réunit le pays à son Domaine, les grands avantages que sa protection royale procure à l'Eglise, à la Colonie & aux Nations Sauvages, p. 63.*

CH. XIX. *Les Recollets de Paris retournent en Canada par Ordre du Roy. Monsieur de Frontenac y est envoyé Gouverneur. Son arrivée & ses heureux commencemens, p. 84.*

CH. XX. *L'on commence les nouvelles decouvertes par l'établissement du Fort Frontenac. Erektion titulaire de l'Eveché de Quebec. Plan des Missions des Recollets dans la Nouvelle France. p. 106.*

DES CHAPITRES.

CH. XXI. *Nouvelles decouvertes au Sud & à l'Oüest où les Missionnaires vont annoncer l'Évangile : l'on s'arreste particulierement à celle de l'Oüest sous la conduite du sieur de la Salle , p. 132.*

CH. XXII. *Continuation de la decouverte & des Missions de la Louisiane , p. 167.*

CH. XXIII. *Le sieur de la Salle poursuit & acheve sa decouverte depuis les Illinois par le Fleuve Colbert jusques au Sein Mexique & son retour en Canada , p. 206.*

CH. XXIV. *Le sieur de la Salle continue sa decouverte par la Mer & le Sein Mexique. Etablissement de la Colonie à la Baye saint Louis. Les Aventures malheureuses qui luy arriverent , p. 269.*

TABLE &c.

CH. XXV. *Avantures mathen-  
senses de deux voyages que le  
sieur de La Salle entreprend  
aux Illinois. Sa mort tragique  
une partie de son monde re-  
passe en France par les terres de  
Canada, p. 300.*

CH. XXVI. *La Nouvelle Fran-  
ce victorieuse par Mer & par  
Terre contre les Anglois & les  
Sauvages par les armes triom-  
phantes de SA MAJESTÉ en  
1690. p. 378.*

PREMIER

athen.  
que le  
prend  
gique  
de re-  
res de

Fran-  
par  
& les  
riom.

R



55

50

45

40

35

La c

Nadous

Tirthonha  
par der pmi

Sa  
S'A

LA

SI

Masforia

Curquins R.

Chiqâcha

AKancaâ

R. Oumâ



pluribus  
 UNCE II  
 IMPAR  
**CARTE**  
*Generale de la*  
**NOUVELLE**  
**FRANCE**  
*ou est compris*  
**LA LOUISIANE**  
**GAS PESIE**  
*et le Nouveau Mexique*  
*avec les Isles*  
*Antilles*  
*dressée sur les memoires*  
*de plus remarquables*

Mer

DENT

Ve



de la

Terre de  
Laborador

NOUVELLE

les Sept isles

FRAN

CANA

PROVINCES

de bon au  
S. Lan

des Sautes

Ruis. des Outes

Calumet  
portage  
rossas

QUEBEC

Tadoussac

R. du Saguenay

Lawson

Miscou  
N.R.

Blanc de Miramichi  
Jean

la Vallee  
M.R.

Accadie

bancs de l'

MER

Sauhas  
pays des

Iroquois

NOUVEAU  
ANGLETERRE

Boston

Cap Malabarre

Nouise  
Yoret

La Virginie

DE LA



ou de

N O R T

S

la Caroline

Ruis. de  
Sports Sa

Remarques

- δ. M.R. Mission de Recoletz
- δ. M.de I. Mission des Jesuittes
- δ. M.P.P. Mission de pique puce

Eschelle de 100 lieues de France



Golfe

Belle Isle

Grand

S. Laurent

Isle

de Terre neuve

banc de

Flaisance

Cap de Raze

banc Jacques

Chapeau rouge

banc

Vert

bancs de l'Acadie

Terre

neuve

MER

NOUVELLE FRANCE

Ou de

R T

Isle Bermude

OCCIDENT

*Verméille*

*Partie de Californie*

**NOUVELLE**

*Mines de Ste Barbe*

*Rivière la Magdelaine*

*Sablottore R.*

*Quoquis*

*Akançéa*  
*R. Ouma*  
*Coenis*  
*R. huer*

*Mexico*

**ESPA**

**MER DE**

**SUD**

*S<sup>t</sup> Iago de G*

30

20

15

255

260

265

270

275

*J. Rouillard delincauit*



N O R T

Partie

des Isles

Ligne du Trop

Floride C

Canal de bahama  
Is. de bahama

Is. Lucaineque

Is. Cinqvatero

Isle de Cuba

la Tortue

S<sup>t</sup>. Domingue

du Mexique

Mayague

295

300

305

T

Isle Bermude



30

Isles



25

ne du Tropicque Cancer

Antilles

20



minique



P<sup>o</sup> Rico



S<sup>t</sup> Christophe



la Martinique

305

310

315

320

L. Bourdon Sculp





PREMIER  
TABLISSEMENT  
DE LA FOY  
ANS LA NOUVELLE  
FRANCE.

---

CHAPITRE I.

*Des premieres découvertes  
de la Nouvelle France.*

**H**E ne parle icy du pre-  
mier établissement  
de la Foi dans la nou-  
velle France, que  
par rapport à l'ordre de Dieu,  
qui dans le cours ordinaire de sa

A

*2. Premier établissement de la Foi*  
Providence, connoît les temps  
& les momens qu'il a marqué  
pour la conversion des hommes,  
& veut que son Eglise s'éta-  
blisse par des progrès successifs,  
& que ses veritez les plus sain-  
tes se découvrent peu à peu, &  
soient annoncées à toutes les  
Nations de la terre, afin de  
faire paroître avec plus d'évi-  
dence les effets de sa justice &  
de sa misericorde.

Si la lumiere de la Foi avoit  
esté aussi commune que celle du  
Soleil, il est constant qu'elle  
auroit beaucoup diminuée de  
son prix & de son merite, pour  
n'avoir plus cette sainte obscu-  
rité, qui captive nos entende-  
mens, & les conversions mira-  
culeuses qui se sont faites par  
tout le monde, ayant perdu de  
leurs difficultez, perdroient aussi  
ne même temps beaucoup de  
leur éclat.

*dans la Nouvelle France.* \*

C'est donc selon l'ordre de cette conduite toujours infiniment adorable, que les Nations nombreuses des Sauvages de la nouvelle France après avoir esté long-temps par un secret jugement de Dieu, ensevelies dans un profond aveuglement, furent enfin découvertes sous le regne de François I. & reçurent les plus vives lumieres de l'Evangile, sous celuy de Louis le Juste. Ce ne fut ny l'art, ny l'industrie, ou l'heureuse temerité de Jean Verrazano, & de Jacques Cartier, qui osèrent aborder successivement ces rivages inconnus parmy les écueils, les orages, & les tempêtes de l'Océan: Mais ce fût Dieu seul, qui se servant de la curiosité de ces fameux Pilotes, & de l'inclination genereuse d'un grand Prince, qui vouloit étendre les

*Le Premier établissement de la Foi*  
limites de son empire, la gloire  
& la majesté de son nom  
dans ces vastes provin-  
ces, voulut ouvrir aux Mi-  
nistres Evangeliques le chemin  
de la Nouvelle France. Ce fut  
luy, dis-je, qui tira de ses thre-  
sors, ces vents qui pousserent  
leurs Navires; & qui décou-  
vrant à des hommes interessez  
les richesses temporelles de ces  
grands païs, communiqua à ces  
peuples, les richesses immortelles  
de la grace de la Religion, par  
la predication de son Evangile.

Le Fils de Dieu, qui connoît  
ses élus: & le temps, & le mo-  
ment estant arrivez en l'année  
1615. jetta les yeux sur les Re-  
collets de la Province de saint  
Denis en France, & les honora  
de la qualité glorieuse de ses  
Ministres, les choisissant com-  
me les vases d'élection; & les

Foi  
gloire  
nom  
rovin-  
Mi-  
chemin  
Ce fut  
thre-  
ferent  
écou-  
ressez  
le ces  
à ces  
telles  
, par  
ngile.  
moit  
mo-  
nnée  
Re-  
saint  
nora  
ses  
om-  
c les

*dans la Nouvelle France.* 9

premiers Apôtres du Canada, pour y porter les lumieres de la foi, & la connoissance de son nom. Il voulut que son heritage fut premierement cultivé par les mains de ces hommes apostoliques; & c'est ainsi qu'il se forma une Eglise, & que le Christianisme, comme nous le verrons dans la suite, s'établit au milieu des Indes Occidentales, comme il s'estoit établi bien-long-temps auparavant dans les Indes Orientales, par le ministère & le zele des Religieux de S. François.

Il est constant que les commencemens des grandes entreprises, sont pour l'ordinaire tres-difficiles. Jean Verrazano, Florentin de Nation, après avoir heureusement découvert en 1524. toutes les côtes de la mer, & tout ce qu'il y a de pays depuis la Flo,

6 Premier établissement de la Foi  
ride jusqu'à l'emboucheure du  
Fleuve de S. Laurent, dont il  
prit possession au nom de Fran-  
çois I. ne retira cependant de  
cette penible & glorieuse dé-  
couverte, que l'honneur de l'a-  
voir fait. Il eût à peu près le mé-  
me sort que Moÿse : il vit seu-  
lement cette vaste étendue de  
païs qui luy promettoit des ri-  
chesses immenses ; il se proposa  
d'y entrer, d'y faire un second  
voyage, & des établissemens  
considérables ; mais la mort qui  
le surprit en chemin, ne luy  
donna pas le temps d'exécuter  
ses desseins.

Jacques Cartier fut beaucoup  
plus heureux que Verrazano :  
Cet excellent Pilote, l'un des plus  
habile de son temps, voulant si-  
gnaler la generosité de son cou-  
rage par la découverte de quel-  
que nouvelle Terre, partit de

*dans la Nouvelle France.* 7

S. Malo le 20. Avril 1534. où il retourna la même année, après avoir visité & reconnu les côtes & les terres, qui sont au Nord & au Sud de l'emboucheure du grand fleuve de S. Laurent. Son retour, & le recit avantageux qu'il fit de tout ce qu'il avoit remarqué de plus considérable, joint aux empressements qu'il témoigna d'y faire un second voyage, & de penetrer le plus avant qu'il pourroit dans ce país inconnu, plurent extrêmement à la Cour: Le Roy François I. luy donna ses commissions; Monsieur Philippe Chabot, alors grand Admiral de France, contribua de tout son pouvoir, à l'execution de cette glorieuse entreprise, & le 16. May de l'année 1535. Jacques Cartier mit la seconde fois à la voile, pour la découverte du Canada;

A iij

**3** *Premier Etablissement de la Fi*  
avec trois navires, l'un de six-  
vingt tonneaux, l'autre de 60.  
& le troisieme de 30. Sa navi-  
gation fut heureuse, & il eut  
l'honneur d'entrer le premier  
dans le fleuve de saint Laurent,  
donnant des noms qui subsi-  
stent encore aujourd'huy, aux  
îles, aux caps, aux mouillages,  
& aux terres les plus considera-  
bles; il penetra même avec quel-  
ques barques, jusqu'à l'Isle que  
nous appellons Mont-Royal, ou  
ville Marie, & il hyverna dans  
une riviere qui porte encore à  
present son nom, proche le petit  
Richelieu; mais l'hyver luy pa-  
rut si rude & si difficile, qu'ayant  
perdu la plus grande partie de  
ses gens, qui moururent du mal  
de terre ou du scorbut, il se vit  
contraint de repasser en France,  
& d'abandonner dans le Fleuve  
l'un de ses trois navires; ayant

Fi  
e fix  
le 60.  
navi-  
il eut  
emier  
rent,  
ubsi-  
aux  
ages,  
era-  
quel-  
que  
l, ou  
lans  
e à  
etic  
pa-  
ant  
de  
nal  
vit  
e;  
ve  
nt

*dans la Nouvelle France.* 9  
assez de peine à trouver du  
monde ce qui luy en falloit,  
pour faire les manœuvres dans  
les deux autres. Il leva l'ancre  
le 6. May 1536. & arriva à saint  
Malo le 16. Juillet de la même  
année ; n'ayant plus dessein de  
retourner davantage dans le  
Canada, qu'il crût pour lors ne  
pouvoir jamais estre habité, tant  
à cause du froid excessif & de la  
saison de l'hyver extraordinairement  
rigoureux, qu'à cause  
des maladies qui l'avoient en-  
tierement desolé, & rompu tou-  
tes les mesures qu'il avoit pri-  
ses pour jeter les premiers fon-  
demens d'une Colonie dans la  
Nouvelle France ; ce qui fut  
cause que la Cour negligea pen-  
dant quelques années, ce glo-  
rieux dessein.

Les entreprises des sieurs de Ro-  
berval, du Marquis de la Roche,

16 Premier établissement de la Foi  
& de Chauvin, qui dans des  
temps differens, sous les regnes  
de François I. d'Henry IV. &  
de Louis XIII. firent plusieurs  
voyages dans le fleuve de saint  
Laurent, ne furent pas plus  
heureuses.

Le premier estoit Gentilhomme  
du pais de Vimeux en Pic-  
cardie, qui pour témoigner à  
son Roy le zele qu'il avoit de  
luy plaire, & de seconder l'in-  
clination que ce grand Prince  
faisoit paroître, de vouloir re-  
prendre tout de bon cette nou-  
velle découverte, luy offrit ses  
services, & obtint de François I.  
en 1541. avec les titres de Lieu-  
tenant General de Sa Majesté,  
les pouvoirs & les commissions  
necessaires pour cette genereuse  
entreprise: mais afin d'y réus-  
sir, il tâcha par toutes les voyes  
possibles, d'y engager Jacques

*dans la Nouvelle France,* et  
Cartier. Ce fameux Pilote s'y  
rendit, & effaçant le souvenir  
de tant de travaux & de perils  
essuyez autrefois inutilement  
dans ses deux premières tenta-  
tives, esperant des succès plus  
heureux, entreprit un troisième  
voyage dans la nouvelle France,  
le sieur de Roberval luy donna  
cinq navires, avec lesquels il  
arriva heureusement au fleuve  
de S. Laurent, où il hiverna, il  
y bâtit même quelque fort de  
pieux, pour se mettre à couvert  
des insultes des Sauvages, aus-  
quelles il se voyoit souvent ex-  
posé. Mais le peu de monde qu'il  
avoit à opposer au grand nom-  
bre de ces barbares, luy fit pren-  
dre le parti de retourner en  
France, pour ne pas s'engager  
dans une guerre qui ne luy pou-  
voit estre que tres-funeste. Il  
n'eût pas plutôt fait l'ouverture

12 *Premier établissement de la Foi*  
de son dessein aux Officiers de  
son équipage, qu'il fut incont-  
nient executé. Ils leverent les  
ancres avec assez de precipita-  
tion ; & ils estoient déjà aux en-  
virons de la grande Isle de Ter-  
re-Neuve, lors qu'ils rencontre-  
rent le sieur de Roberval, qui  
leur amenoit du secours ; il les  
persuada efficacement de re-  
tourner sur leur route ; ils firent  
voile de compagnie, & arrive-  
rent heureusement en Canada,  
où cette petite Colonie hyvera  
na, & y passa même quelques  
années, pendant lesquelles le  
sieur de Roberval entreprit  
quelques voyages considerables  
dans le Sagtenaï, & plusieurs  
autres rivieres. Ce fut luy qui  
envoya Alphonse, Pilote tres-  
expert, Xaintongois de Na-  
tion, vers Labrador, afin de  
trouver un passage aux Indes

*dans la Nouvelle-France.* 13

Orientales, comme il l'esperoit; mais Alphonse n'ayant pu réussir dans son dessein, à cause des montagnes de glace qui l'empêchèrent de passer plus outre, fut obligé de retourner à Monsieur de Roberval, avec ce seul avantage, d'avoir découvert le passage qui est entre l'Isle de Terre Neuve, & la grande terre du Nord par les 52. degrez. Les Anglois y ont fait plusieurs voyages sans aucun succès. Jean Davis penetra jusqu'au 72. degrez, & passa par le détroit, appelé encore aujourd'huy de son nom Davis. Hudson Capitaine Anglois, en 1612. trouva le passage par les 63. degrez, pour entrer dans la baye appelée de son nom d'Hudson. Les Espagnols & les Portugais n'ont pas moins tentez ce passage de l'Oüest, mais ils n'en ont

*Le Premier établissement de la Foi*  
pû avoir plus de connoissance  
que les Holandois qui l'ont cher-  
ché par la nouvelle Zemble. Nous  
avons tout sujet de croire que  
cette entreprise estoit reservée  
pour Monsieur de la Salle ; si  
des scelerats qui meritoient les  
derniers supplices, n'eussent ar-  
restez le cours de ses glorieux  
projets, & de ses belles décou-  
vertes en mettant à mort cet  
homme incomparable comme  
vous le verrez par la relation que  
j'en feray sur la fin de cette hi-  
stoire.

Monsieur de Roberval re-  
passa en France, d'où estant parti  
pour la seconde fois avec des na-  
vires qu'il avoit équippez, à  
dessein de continuer son entre-  
prise, & l'établissement de la  
Colonie de la Nouvelle France:  
il se perdit malheureusement  
avec son frere, sans qu'on ait

*dans la Nouvelle France.* **H.**

jamais pu sçavoir aucune circonstance de leur naufrage. Les esperances avantageuses qu'on avoit conçûes pour le Canada, s'estant dissipées par la perte d'un homme si zelé, il ne se fit plus rien de considerable sous le regne de François I. pour l'établissement de la Colonie.

Monsieur le Marquis de la Roche Gentilhomme Breton, en fit renaître le dessein en 1598. il offrit pour ce sujet ses biens, ses services, & sa personne à Henry IV. qui par une bonté toute royalle, l'encouragea puissamment à poursuivre ses glorieux desseins, en luy donnant des navires bien equippez & tout ce qui estoit necessaire pour faciliter l'execution de son entreprise. Mais l'idée qu'on avoit conçûe du Canada, par le peu de progrès qu'on y avoit fait

*16 Premier établissement de la Foi*  
jusqu'à present, estoit si desavantageuse par toute la France, que Monsieur le Marquis de la Roche ne trouvant presque personne qui voulut s'embarquer avec luy, il se vit obligé de prendre dans les prisons du Roy ceux qui pour leurs crimes estoient condamnez à la mort, ou aux galeres. Ces miserables au nombre de cinquante, sortirent avec plaisir de leurs cachots pour servir dans ces navires, & passer dans un nouveau monde, où l'on croyoit qu'ils profiteroient avantageusement de la grace du Roy, par une conduite toute opposée à celle qui les avoit engagez dans les derniers de tous les malheurs. Il semble cependant que la voix du ciel ne fut pas d'accord avec celle de la terre, en faveur de ces malheureux, & que le pardon que le  
Roy

Roy leur donna, ne servit qu'à faire éclatter davantage la justice de Dieu contre ces coupables, qui périrent enfin d'une mort infiniment plus cruelle & plus terrible, que celle des plus grands scelerats.

Chidotel Normand de Nation, qui seul pour lors avoit le plus de connoissance des côtes de la nouvelle France, fut choisi pour estre le Pilote & le conducteur de ces navires. L'heureux succès de sa navigation répondit à l'estime qu'on avoit conçue de sa grande experience, il mouilla l'ancre proche de l'Isle de Sable, où Monsieur de la Roche fit descendre les hommes qu'il avoit tiré des prisons par ordre du Roy, il les quitta dans cette Isle, leur laissant des vivres & des marchandises, dans le dessein de les rejoindre aussi.

18 *Premier établissement de la Foi*  
tost qu'il auroit trouvé aux cô-  
tes de l'Acadie, un lieu propre  
pour y établir une Colonie. Il  
le chercha inutilement, les vents  
contraires, les orages, & les  
tempêtes rompirent toutes ses  
mesures, & il se vit obligé mal-  
gré luy d'abandonner ses gens  
au hazard, & de repasser en  
France, où il ne fut pas plutôt  
arrivé, que tout s'opposa à la  
résolution qu'il avoit prise de  
retourner à l'Isle de Sable; &  
comme si l'Arrest de mort eut  
esté irrevocablement prononcé  
contre les misérables qu'il y  
avoit laissez, il fut emprisonné  
luy-même par Monsieur le Duc  
de Mercœur. Quoy qu'après il  
eût esté mis en liberté, il trouva  
encore des obstacles si invinci-  
bles à son entreprise, qu'estant  
contraint de l'abandonner en-  
tièrement, il en mourut de cha-  
grin.

On laisse à juger du sort déplorable de ces pauvres infortunés, qui avoient esté débarquez à l'Isle de Sable; incertains de ce qu'estoient devenus leurs navires, quels soupçons & quels jugemens ne formerent-ils pas au desavantage de Monsieur de la Roche; comme s'il ne les eut degradez, que pour les abandonner au desespoir & à la rage. La misere extrême, la disette de toutes choses, sans aucune esperance de soulagement, les affligeoient sans retour; & parmi les images affreuses d'une mort horrible & cruelle qui leur paroissoit inevitable, ils traînerent l'espace de cinq ans une vie languissante, qu'ils finirent presque tous miserablement. Il est vray qu'ils trouverent dans cete Isle quelques vaches & pourceaux, que Monsieur de

20 *Premier établissement de la Foi*  
Lery, & des Portugais y avoient  
laissé, lors qu'ils tenterent d'y  
faire un établissement ; mais  
ayant consumé avec leurs vi-  
tuailles, ce qu'ils en purent  
tuer, ils se virent réduits à ne  
vivre que de poisson, & à se  
vêtir de peaux de loups marins,  
dont ils mangeoient la viande,  
qui enfin leur manqua bien-tôt  
& les mit en une si grande ex-  
trémité, que de cinquante hom-  
mes, il n'en resta que dix,  
le Pilote Chidotel allant à la  
pêche de la moluë, les em-  
barqua par ordre du Roy, & les  
présenta à Henry IV. qui les  
voulut voir à Roüen, & leur  
donna à chacun cinquante écus,  
afin de les encourager de re-  
tourner encore dans le Canada,  
ou de se consoler en France de  
leurs miseres & de leurs dis-  
graces.

Les trois voyages consecutifs que le sieur Chauvin, Capitaine de navire de Roy, fit avec les Sieurs de Mons & Pontgravé dans le Fleuve de S. Laurent, après la mort de Monsieur de la Roche, en 1599. 1600. & 1601. ne furent pas plus heureux. Le sieur Chauvin Chef de l'entreprise y estant mort luy-même au troisiéme, & tous ses desseins estant entierement échouez, Après tant d'avantures & de malheureuses découvertes si souvent reprises sans succès; la Cour dégoûtée de ces nouveaux pais, auroit abandonné entierement le dessein d'y renvoyer, si elle n'avoit trouvé un homme intrepide, dans la personne de Monsieur de Champlain, à qui Dieu reser-voit la gloire de jeter les premiers fondemens de la Colonie

*21 Premier établissement de la Foi*  
qu'on y voit aujourd'huy. Il  
parut donc en Canada pour la  
premiere fois en l'année 1603.  
où il arriva heureusement ; il  
reconnut le païs durant le sejour  
qu'il y fit ; en dressa le plan &  
les cartes , en qualité de Geo-  
graphe du Roy , en observa les  
mœurs & les manieres ; & com-  
me il avoit autant d'étendue  
d'esprit , que de zele pour le  
service de son Prince , il re-  
marqua avec beaucoup de dis-  
cernement les avantages qu'on  
en pouvoit retirer , & les  
moyens d'y avancer la gloire  
de Dieu , & l'honneur de son  
Roy.

M. de Champlain avoit fait  
ce premier embarquement à  
la persuasion & par le secours  
de Monsieur de la Chatte Gou-  
verneur de Dieppe ; ce voyage  
ayant assez bien réüssi , pour

à Foi  
ny. Il  
our la  
e 1603.  
nt ; il  
e séjour  
plan &  
e Geo-  
erva les  
& com-  
tenduë  
pour le  
, il re-  
de dis-  
s qu'on  
& les  
gloire  
de son  
oit fait  
nent à  
secours  
e Gou-  
oyage  
pour

*dans la Nouvelle France.* 27  
faire une découverte du païs ,  
il revint en France , en fit son  
rapport à la Cour , où il fut  
écouté favorablement ; il fut  
même assez heureux pour trou-  
ver une personne qui voulut  
bien soutenir la découverte ,  
de son credit & de ses biens. Ce  
fut Monsieur de Monts , de la  
Province de Xaintonge, Gen-  
tilhomme Ordinaire de la  
Chambre du Roy. Ce Seigneur  
ayant obtenu les pouvoirs & les  
commissions de Sa Majesté en  
1608, équippa deux vaisseaux,  
dont il donna le commande-  
ment à Monsieur de Cham-  
lain ; lequel estant parti de  
Dieppe , arriva heureusement  
au Fleuve de Saint Laurent, &  
poussa jusqu'à l'endroit qui de-  
voit estre , comme il est aujour-  
d'huy , la Capitalle de la Nou-  
velle France: il y fit bâtir une

24 *Premier établissement de la Foi*  
habitation qui luy servoit de  
magasin, & construire un fort  
pour se défendre contre les in-  
sultes des Sauvages; ce lieu est  
un promontoir en terre ferme,  
qui avance dans le Feuve de  
Saint Laurent, il fut appellé  
Quebec.

Le scorbut ou le mal de terre  
qui de vingt-huit hommes luy  
en enleva vingt des plus forts &  
des plus robustes, avec les au-  
tres difficultez qu'il eut à sur-  
monter pendant son hyverne-  
ment, ne furent pas capables de  
rallentir son courage; au con-  
traire tirant des forces de sa foi-  
blesse, au de-là de ce qu'on  
peut s'imaginer; le sieur du  
Pontgravé lui amena du monde  
& des rafraichissemens dès le  
Primtemps: animé du secours  
il laissa le sieur du Pontgravé  
dans le Fort de Quebec, & mon-

ta en guerre contre les Iroquois, avec des Hurons, Algomquins & Montagnais, dont il avoit gagné l'amitié. Ils furent dans le pais de ces ennemis par la riviere qui va à Chambly, & de là dans le Lac par lequel on penetre aujourd'huy jusqu'à la Nouvelle Hollande, éloignée environ de 80. lieues des premieres habitations de la Nouvelle France, & auquel le Sieur de Champlain donna son nom, qu'il a toujours retenu depuis. Les Iroquois qu'ils trouverent sur le bord de ce Lac, décocherent contre eux une infinité de fleches, mais les armes à feu de Monsieur de Champlain firent tant de fracas, tant de blesses & de morts parmy ces barbares, que les Iroquois, qui n'avoient jamais sçeu, ce que c'estoit que de fusils, & de pistolets,

C

26 Premier établissement de la Foi  
crurent que quelque esprit de  
l'autre monde leur venoit dé-  
clarer la guerre. Ils se sauverent  
avec tant de précipitation, qu'ils  
laissèrent aux victorieux douze  
de leurs prisonniers, que les  
Sauvages de Monsieur de  
Champlain conduisirent en  
triomphe jusques dans leurs vil-  
lages, donnant mille louanges  
au grand Capitaine des Fran-  
çois, auquel ils attribuerent a-  
vec justice l'honneur de la vic-  
toire, qu'ils venoient de rem-  
porter sur les plus cruels de leurs  
ennemis.

Ce premier avantage, &  
l'heureux succès de cette pre-  
miere guerre, contribua beau-  
coup au dessein que Monsieur  
de Champlain avoit d'établir  
sa Colonie, puisque les Algom-  
quins, Hurons, & Montagnais  
qui avoient vû avec admiration

Les effets surprenans de nos armes à feu, demanderent pour la premiere fois la protection, & l'alliance des François, qu'on leur accorda tres-volontiers au milieu des festins solempnels, & des presens reciproques, qui se firent de part & d'autre pour faire ligue offensive, & defensive contre les Iroquois ennemis communs du Canada. Cette nouvelle alliance facilita les deux voyages, que Monsieur de Champlain avoit resolu de faire en France; ce qu'il fit en effet en 1610. & 1611. pour informer Monsieur de Mons, de tout ce qu'il avoit fait pour l'establisement de la Colonie. Sa sagesse & sa conduite furent si universellement approuvée, que Monsieur le Prince de Condé, auquel il s'estoit adressé de la part de Monsieur de Mons pour

28 *Premier établissement de la Foi.*  
luy demander sa protection,  
l'honora de la qualité de son  
Lieutenant dans le Canada, a-  
vec un plein pouvoir d'empê-  
cher les autres Navires de Fran-  
ce de venir commercer avec les  
Sauvages du grand Fleuve de  
Saint Laurent.

Plusieurs artisans de toutes sor-  
tes de métier, & un grand nom-  
bre de laboureurs s'offrirent à le  
suivre pour y cultiver les terres,  
Il les receut, les embarqua & mit  
à la voile pour Quebec, où il ar-  
riva heureusement avec tout  
son monde. On peut juger de  
la joye que son arrivée causa  
dans l'esprit des Sauvages nos  
alliez qui en concevoient de  
grandes esperances, d'extermi-  
ner entierement les Iroquois par  
le secours des nôtres.

Monsieur de Champlain s'ap-  
pliqua d'abord à faire défricher

la terre, qui commença dès l'année suivante à promettre à ces nouveaux habitans, cette abondante fertilité qu'on y voit aujourd'huy. Après avoir pourveu à tout durant le séjour qu'il y fit, cet homme infatigable dont le zele s'animoit de plus en plus pour l'établissement de la Colonie repassa en France l'année 1614. il dressa le plan, & les cartes du Canada, invita plusieurs familles qui resolutent d'y passer au premier embarquement, pour lequel il fit tous les preparatifs necessaires. Mais pour jeter de plus solides fondement, il se proposa deux choses, la premiere de former une compagnie réglée & appuyée de l'autorité du Roy, & la seconde d'obtenir des Missionnaires pleins de zele pour le salut des ames, gens désintere-

70 *Premier établissement de la Foi*  
icz, & qui à l'exemple des Apô-  
tres ne recherchassent purement  
que la gloire de Dieu, la con-  
version des Infidels, l'établif-  
sement & la consolation spiri-  
tuelle de la Colonie sans autre  
retour temporel pour eux-mê-  
mes.

A cet effet il convint avec  
les Marchands de Normandie  
& de Saint Malo, qui jusqu'à  
lors avoient pretendu d'avoir  
la liberté & le droit de traiter  
les pelletries des Sauvages. Il  
leur remontra si efficacement  
les avantages qu'ils retireroient  
de leur société, que les uns & les  
autres se rendirent à Paris, où  
ils formerent une compagnie  
pour onze ans; elle fut approu-  
vée par Monsieur le Prince de  
Condé . alors Vice-Roy du  
Canada, authorisée des Lettres  
Patentes du Roy, & ratifiée par

*dans la Nouvelle France.* 31

les associez , à l'exclusion des Rochelois qui ne voulurent pas s'y trouver.

Après avoir formé cette compagnie pour le commerce temporel il ne restoit plus que de pourvoir à l'administration du spirituel par l'établissement des Missions. Il en communiqua premierement avec Monsieur Houel Secretaire du Roy , & Controlleur General des Salines de Brottage , ils firent tous deux l'ouverture de leur dessein au R. P. Bernard du Verger Provincial de l'immaculée Conception , Religieux d'une grande vertu & d'un rare talent, puissant en œuvres & en paroles : ce saint homme reçut avec d'autant plus de joye cette proposition , qu'il estoit tout de feu & de zele pour procurer la gloire de Dieu & le salut des

32 *Premier établissement de la Foi*  
ames. Il envoya pour cet effet  
deux de ses Religieux à Paris, il  
les adressa à Monsieur le Not-  
ce du Pape Paul Cinquième en  
France. Son Eminence leur  
témoigna, qu'elle n'avoit pas  
l'autorité de leur en expedier  
les pouvoirs, & qu'il falloit en  
écrire à Rome au Procureur  
de l'Ordre, afin de les obtenir  
de sa Sainteté: toutes ces diffi-  
cultez jointes à quantité d'au-  
tres que ces bons Religieux  
n'avoient point prévu, les obli-  
gerent de remettre à un temps  
plus favorable l'entreprise de  
cette Mission.

Les Sieurs de Champlain, &  
Houel en furent sensiblement  
touchez & d'autant plus qu'ils ne  
s'estoient adressez aux Recol-  
lets que sur le bruit que fai-  
soient alors dans le monde les  
grands progres de l'Evangile

la Foi  
et effet  
Paris, il  
Notre  
ême en  
ce leur  
oit pas  
pedier  
loit en  
cureur  
obtenir  
s diffi-  
d'au-  
gieux  
s obli-  
temps  
se de  
in, &  
ment  
ils ne  
ecol-  
faj-  
de les  
ngile

*dans la Nouvelle France.* 33  
& le nombre prodigieux de conversions, que Dieu operoit par leur ministère dans l'Amérique Orientale, où selon le témoignage de l'illustrissime Kumeraga, premier Archevêque du Mexique, nos Peres avoient baptizé dans ce nouveau monde plus de 900000. ames, renversé de fond en comble 50. Temples des Idolâtres, brisé & réduit en cendres plus de 20000. idoles, consacré à la gloire de Dieu un nombre infini de Chapelles, d'Oratoires, & d'Eglises, aboli la coutume abominable de ces barbares, qui tous les ans immoloient à leur fausse Divinité 20000. cœurs de leurs petits enfans : ces Messieurs ne se rebuterent point & voulant à quelque prix que ce fut obtenir de nos Peres, le Sieur Houel s'adressa au Re-

34 *Premier établissement de la Foi*  
venerend Pere Jacques Garnier  
de Chapouin premier Provin-  
cial des Recollets de la Provin-  
ce de Saint Denis ; il reçeut cet-  
te proposition , & envisagea cet-  
te Mission qu'on luy offroit au  
commencement de la sainte Re-  
forme de même oeil , que Saint  
François avoit regardé la con-  
version de tout le monde dans  
la naissance de son Ordre ,  
conféra de cette grande & ge-  
nerouse entreprise avec Mes-  
sieurs les Princes de Condé ,  
les Cardinaux & les Evêques,  
qui estoient pour lors à Paris ,  
où l'on tenoit les Etats.

La resolution de ce grand  
Religieux fut approuvée gene-  
ralement de tous ces Seigneurs,  
qui pour prendre part à l'en-  
prise , & à la conversion de  
ces Infidels, donnerent au Sieur

de Champlain quinze cens liv.  
pour avoir des Chapelles por-  
tatives, Ornemens d'Eglise &  
d'autres choses necessaires pour  
commencer cette Mission. Sa  
Majesté luy donna ses Let-  
tres Patentes, Monsieur le Non-  
ce luy accorda la Mission selon  
l'ordre qu'il en avoit receu du  
Pape, en attendant le Bref,  
que sa Sainteté luy envoya en  
datte du 20. Mars 1618. les  
Marchands s'offrirent tous ge-  
nerousement de nourrir, d'en-  
tretienir, & d'embarquer gra-  
tuitement tous les ans les Re-  
collets jusqu'au nombre de six  
qui passeroient en Canada pour  
soutenir la Mission, en sorte  
que toutes les choses estant ainsi  
disposées le R. P. Provincial  
ne s'appliqua plus, qu'à offrir  
à Dieu son entreprise & luy  
demander sa lumiere pour le

36 *Premier établissement de la Foi*  
choix des sujets , qu'il devoit  
destiner à ce grand ouvrage ,  
& estre les premiers Apostres  
de la Nouvelle France. Voicy  
les copies du Bref de sa Sainteté  
& des Lettres Patentes du Roy  
conformes à leurs Originaux.



162

P

d  
ch  
d  
V  
co  
M



**B R E F**  
**DE PAUL V.**

**POUR LA MISSION**  
du Canada donnée par  
le Cardinal Bentivole  
aux Peres Recollets de  
la Province de Saint  
Denis en France.

**G**UYDO BENTIVOLE,  
*Par la grace de Dieu &  
du Saint Siège Apostolique, Ar-  
chevêque de Rhodes, de la part  
de nôtre Saint Pere le Pape Paul  
V. au tres-chrétien Roy de Fran-  
ce & de Navarre, Louis XIII,  
Nonce Apostolique, &c. & spe-*

de la Foi  
il devoit  
ouvrage,  
Apostres  
e. Voicy  
Sainteté  
du Roy  
iginaux.



28 Premier établissement de la Foi  
cialement choisi, commis & de-  
puté par nostre S. Pere Paul  
V. pour Iuge ou Commissaire en  
ces quartiers à nostre bien aimé  
le venerable Pere Ioseph le Ca-  
ron Prestre, Religieux Profés Re-  
collets de l'Ordre de S. François,  
Province de Paris, ou S. Denis,  
& à tous autres Peres & Freres  
Recollets Profés dudit Ordre de  
S. François constituez en l'Ordre  
sacré de Prestriſe & Confesseurs  
approuvez par l'ordinaire, les-  
quels sont sur le point de rece-  
voir Mission & Obedience de leur  
Pere Provincial pour s'acheminer  
avec vous en quelques contrées  
des payens & infideles pour  
moyenner leur conversion à la  
vraye Foy & Religion Catholi-  
que, ou que vous pouvez pren-  
dre avec la permission & licence  
du susdit Pere Provincial, sa-  
lut & sincere dilection en nostre

la Foi  
& de  
e Paul  
aire en  
n aimé  
le Ca-  
fés Re-  
ançois.  
Denis,  
Freres  
rdre de  
l'Ordre  
fesseurs  
e, les-  
de rece-  
de leur  
eminer  
contrées  
s pour  
n à la  
atholi-  
z pren-  
licence  
al, sa-  
nostre

dans la Nouvelle France. 39  
Seigneur. Vous pourrez sçavoir  
qu'autre fois le Reverendissime  
Archevêque Comte de Lyon,  
Ambassadeur de sa Majesté res-  
chrétienne vers N. S. P. ayant  
requis le S. Siège Apostolique &  
suplié sa Sainteté que sous le bon  
plaisir de sadite Sainteté & avec  
les conditions cy-dessous écri-  
tes il fut loisible au Reverend  
Pere Provincial des Religieux  
Recollets du susdit Ordre Saint  
François, d'envoyer quelques  
Religieux du même Ordre & de  
sa Province de S. Denis en Fran-  
ce, lesquels fussent suffisans &  
idoines pour prescher & estendre  
la Foy Catholique dans les terres  
& regions infideles, & d'autant  
que cette œuvre estoit de soy me-  
ritoire, & qu'il avoit pleu à sa  
dite Sainteté de nous donner plein  
pouvoir de conceder les moyens  
competans & necessaires pour  
l'execution de tout ce que dessus

ad Premier établissement de la Foi  
pour les causes & raisons sus al-  
leguées, par authorité & commis-  
sion Apostolique, nous avons  
donné & accordé, donnons &  
accordons à vostre R. P. Provin-  
cial, & à vous qui avez esté  
nommez, choisis & deputez par  
luy, les facultez & privileges  
suiuans, desquels vous pourrez  
vous seruir & preualoir au cas  
que dans ces lieux il ne se trouue  
personne qui en aye de sembla-  
bles, & dont le tems ne soit en-  
core expiré, & pour le tems seu-  
lement que vous, Frere Ioseph  
Caron & vos associez demeure-  
rez dans ces pais de payens &  
infideles, & sont les susd. privi-  
leges de la teneur, veru & pouuoir  
qui s'ensuit, sçauoir est, de re-  
cevoir tous les enfans nez de  
parens fideles & infideles, &  
tous autres de quelque condition  
qu'ils soient, lesquels après auoir  
promis

la Foi  
sus al-  
ommis-  
avons  
bons &  
Provin-  
esté  
tez par  
vileges  
pourrez  
au cas  
trouve  
sembla-  
oit en-  
ns seu-  
Ioseph  
meure-  
ens &  
privi-  
ou voir  
de re-  
ez de  
, &  
dition  
avoir  
promis

Dans la Nouvelle France. 41  
promis de garder, & observer  
tout ce qui doit estre gardé & ob-  
servé par les fideles, voudront  
embrasser la verité de la Foy  
Chrétienne & Catholique, de  
baptiser même hors des Eglises  
en cas de necessité, d'entendre  
les confessions des penitens, &  
icelles diligemment entendues,  
après leur avoir imposé une pe-  
nitence salutaire selon leurs fau-  
tes, & enjoit ce qui doit estre  
enjoit en conscience, les delier  
& absoudre de toutes Sentences  
d'excommunication & autres  
censures & peines Ecclesiastiques,  
comme aussi de toutes sortes de  
crimes, excez & delits, même  
des reservez au Siege Apostoli-  
que, & de ceux qui sont conte-  
nus dans les Lettres lesquelles  
ont accoutumé d'estre lûes le  
jour du Ieudy Saint, d'admini-  
strer les Sacremens d'Eucharistie,

D

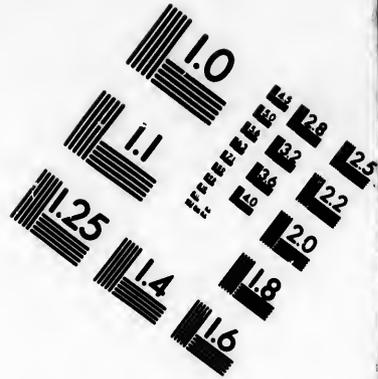
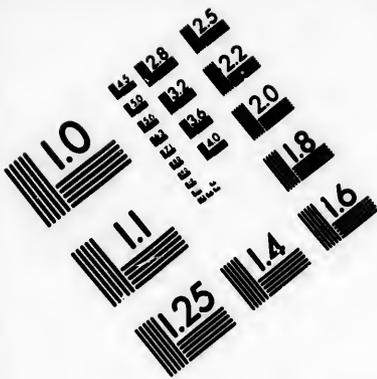
42. Premier établissement de la Foi  
Mariage, & Extreme-onction, de  
benir toutes sortes de paremens,  
vases & ornemens où l'onction  
sacrée n'est pas nécessaire, de dis-  
penser gratuitement les nou-  
veaux convertis qui auroient  
contratté ou voudroient contra-  
cter mariage en quelque degré  
de consanguinité & affinité que  
ce soit, sauf au premier & se-  
cond, ou entre ascendans & des-  
cendans, pourveu que les fem-  
mes n'ayent point esté ravies, que  
les deux parties qui auroient con-  
tratté ou voudroient contracter  
soient Catholiques, & qu'il y ait  
juste cause tant pour les maria-  
ges déjà contractez que pour ceux  
que l'on desire contracter, de-  
clarer & prononcer les enfans  
nez & issus de tels mariages le-  
gitimes. D'avoir un Autel que  
vous puissiez porter avec bien-  
seance, & sur iceluy célébrer és

Foi  
tion, de  
mens,  
nction  
de dis-  
non-  
voient  
contra-  
degré  
ré que  
& se-  
& des-  
s fem-  
ies, que  
nt cen-  
tra-ter  
il y ait  
maria-  
r ceux  
, de-  
enfants  
ges le-  
el que  
bien-  
brer és

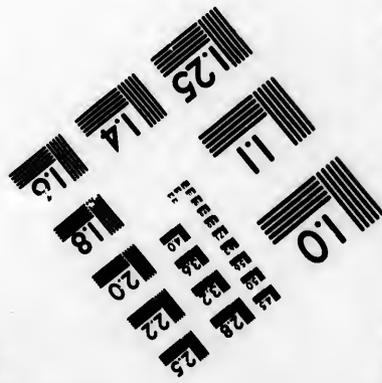
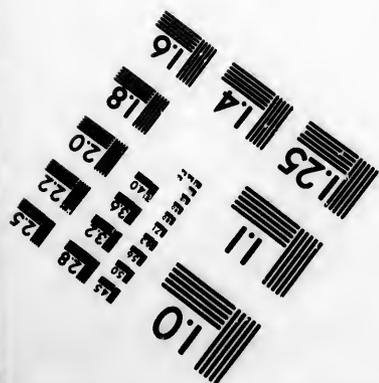
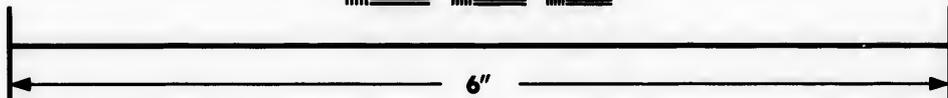
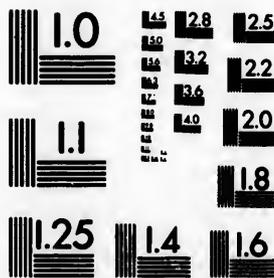
dans la Nouvelle France. A  
lieux decens & honnêtes où la  
commodité des Eglises vous  
manquera.

En foy & témoignage de tout  
ce que dessus, nous avons com-  
mandé les presentes Lettres sous-  
crites & soussignées de nostre  
main, estre faites, signées &  
scellées de nostre sceau par  
nos amez Louis Savanutus  
nostre Auditeur & Docteur en  
l'un & l'autre Droit, & Messire  
Thomas Galloz Clerc à Paris Li-  
centié és Droits Canon & Ci-  
vil, Notaire public & Juré tant  
de l'authorité Apostolique que  
de la venerable Cour Episcopale  
de Paris, & suivant l'Edit du  
Roy descrit & immatriculé és  
registres de l'Evêché & Cour  
de Parlement de Paris, demeu-  
rant audit Paris rue Neuve  
Nostre-Dame & nostre Notaire  
en ce quartier. Donné à Paris





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
E 128  
E 125  
E 122  
E 120  
E 118

11  
1.0  
E 12  
E 11

44 Premier établissement de la Foi  
l'an de nostre Seigneur mit six  
cens dix-huit, le vintième du  
mois de Mars. Ainsi signé G.  
Archevêque de Rhodes Nonce  
Apostolique, & plus bas par  
commandement du susdit Illu-  
strissime & Reverendissime Sei-  
gneur Nonce Apostolique &  
Commissaire délégué, Thomas  
Galloi Notaire public comme des-  
sus, & Louis Savanvius Aus-  
diteur.



P A T E N T E S D U R O Y  
pour les Recollets.

Louis par la grace de Dieu  
Roy de France & de Na-  
varre: A tous ceux qui ces pré-  
sentes Lettres verront, Salut  
les feu Roys nos predecesseurs se-  
sont acquis le titre & qualité  
de Tres Chrétiens en procurans

107 dans la Nouvelle France, 45  
l'exaltation de la Sainte Foi Ca-  
tholique, Apostolique & Romai-  
ne, & en la defendant de tou-  
tes oppressions, maintenant les  
Ecclesiastiques en leurs droits,  
& recevans en leur Royaume tous  
les Ordres des Religieux qui avec  
une pureté de vie se mettoient  
à enseigner les peuples & les  
endoctriner tant de vive voix  
que par exemple, & soit ainsi  
que nous soyons remplis d'un ex-  
treme desir de nous maintenir &  
conserver ledit titre de Tres-  
Chretien, comme le plus riche  
fluron de nostre Couronne,  
& avec lequel nous esperons que  
toutes nos actions prospereront,  
voulans non seulement imiter en  
tout ce qui nous sera possible nos  
ancitres predecesseurs, mais même les  
surpasser en desir d'établir ladite  
Foi Catholique & icelle faire an-  
noncer és terres Loingtaines,

46 Premier établissement de la Foi  
barbares & étrangères au le Saint  
Nom de Dieu n'est point invoqué.  
Nostre cher & devot orateur, le  
Pere Provincial de la Province  
de Saint Denis en France, des  
Religieux de Saint François de  
l'estroite Observance vulgairé-  
ment appellez Recollets, se soit  
cy-devant, & en secondant nos  
desirs, offert d'envoyer es pays de  
Canada des Religieux dudit Or-  
dre, pour y prescher le Saint E-  
vangile & amener à la sainte  
Foy, les ames des habitans du-  
dit pays, qui sont errantes &  
vagabondes dans leurs phantai-  
sies, n'ayant aucune connoissan-  
ce du vray Dieu, & à cet effet  
y en ayant envoyé nombre, leur  
labeur, par la grace de Dieu, n'au-  
roit point esté inutile, au contraire  
quelques uns desdits habitans  
du Canada reconnoissans leur vieil  
erreur ont embrassé avec ardeur

de la Foi  
au le Saint  
et invoqué.  
orateur, le  
Province  
rance, des  
rançois de  
vulgaire-  
ts, se soit  
endant nos  
r les pays de  
e dudit Or-  
le Saint E-  
la sainte  
bitans du-  
errantes &  
s phantai-  
connoissan-  
à cet effet  
mbre, leur  
Dieu, n'au-  
u contraire  
habitans  
s leur vieil  
vec ardeur

dans la Nouvelle France. 47  
la sainte Foi, & y ont receu le  
saint Baptême, nouvelle qui nous  
a esté aussi agreable qu'aucune qui  
nous peut arriver, & ne reste à  
present qu'à affermir ce qui a  
esté commencé par lesdits Reli-  
gieux, ce qui ne peut mieux estre  
qu'en permettant ausdits Reli-  
gieux de continuer, ensemble de  
s'habituer audit pays, & y bâtir  
autant de Convents qu'ils juge-  
ront estre necessaires selon les  
temps & lieux, tous lesquels Con-  
vents, Monasteres & Religieux  
seront sous l'obediencce dudit Pere  
Provincial de la Province de  
Saint Denis en France & non  
d'autre, & ce pour empêcher tou-  
te confusion qui pourroit surve-  
nir, si chaque Religieux à son  
premier mouvement se portoit de  
passer audit pays de Canada, à  
quoy desfrans remedier pour l'a-  
venir; nous avons dit & déclaré

48 Premier établissement de la Foi  
disons & declaronons par ces presen-  
tes signées de nostre main, nostre  
intention & volonté estre que le  
Pere Provincial de ladite Pro-  
vince de Saint Denis en France  
seul, puisse & luy soit loisible  
d'envoyer audit pays de Canada  
autant de ses Religieux Recollets  
qu'il jugera estre necessaire, &  
quand bon luy semblera, auxquels  
Religieux Recollets nous avons  
permis & permettons par ces di-  
tes presentes de habituer au-  
dit pays de Canada & y faire  
construire & bâtir un ou plusieurs  
Convents & Monasteres selon &  
ainsi qu'ils jugeront estre à faire  
& auquel pays de Canada aucuns  
autres Religieux Recollets ne pour-  
ront aller, si ce n'est par l'obe-  
dience qui leur sera donnée par  
ledit Provincial de ladite Pro-  
vince de Saint Denis en France  
& ce afin d'éviter toute dissention  
qui

la Foi  
s presen-  
i, nostre  
re que le  
lite Pro-  
France  
t loisible  
Canada  
Recollets  
faire, &  
auxquels  
s avans  
ur ces di-  
uer au-  
y faire  
plusieurs  
s selon &  
re à faire  
la aucuns  
s ne pour-  
ar l'obe-  
nnée par  
dite Pro-  
n France  
dissention  
qui

dans la Nouvelle France. 49  
qui pourroit survenir, faisant  
deffence à tous les Maîtres des  
Ports & Havres de permettre  
qu'aucun Religieux de l'Ordre  
de S. François s'embarquent pour  
passer & aller au dit pays de  
Canada, si non sous l'obediance  
du dit Provincial & de celuy  
qu'il commettra pour Superieur,  
& entémoignant plus particulie-  
rement nostre affection envers les-  
dits Religieux, nous avons iceux  
ensemble leurs Convents & Mo-  
nasteres pris en nostre protection  
& sauve-garde. Si donnons en  
mandement à nostre tres-cher &  
amé Cousin le Sieur de Mont-  
morency Admiral de France ou  
ses Lieutenans sur tous les Ports  
& Havres de cetuy nostre Roy-  
aume, & à tous nos autres Jus-  
ticiers & Officiers qu'il appartiendra  
que le contenu cy-dessus ils  
ayent à faire garder & observer  
E

50 Premier établissement de la Foi  
de point en point selon sa forme  
& teneur, & faire publier ces  
présentes par tous les Ports &  
Havres, & lieux de leur Juris-  
diction, sans permettre qu'il y  
soit contrevenu. Mandons en ou-  
tre à nostre Vice-Roy de Canada,  
ses Lieutenans ou autres nos Offi-  
ciers des lieux, qu'ils ayent à  
maintenir lesdits Religieux Re-  
collets de ladite Province de S.  
Denis en France audit pays,  
sans qu'ils y en puissent recevoir  
aucuns qui n'ayent l'obediance  
dudit Provincial de la Province  
de France, tenant au surplus la  
main à l'exécution de cette nos-  
tre volonté, nonobstant quelcon-  
que Lettres à ce contraires, aus-  
quelles nous avons dérogé & dé-  
rogeons par cesdites présentes. Car  
tel est nostre plaisir. En témoi-  
gnage de quoy nous avons fait  
mettre nostre Scel à cesdites pré-

dans la Nouvelle France. si  
sentes. Donné à S. Germain en Laye,  
le 20. de Mars l'an de grace 1615.  
& de nostre Regne le Cinquième.

## CHAPITRE II.

Premier embarquement des  
Missionnaires pour l'éta-  
blissement de la Foi dans  
la Nouvelle France.

**U**N sc̄avant autheur fai-  
sant les éloges de l'Etat  
Regulier, a dit autrefois avec  
autant de verité que de justice,  
qu'il n'y avoit rien de plus  
grand ny de plus glorieux,  
que la conversion du nouveau  
monde, *Nihil preclarius aut glo-  
riosius, quàm totius novi orbis  
conversio, quæ quantacumque est  
Religiosorum est.* Hieron. Plat.  
Lib. I. de bono statu Rel. la-  
quelle après la grace du Sei-  
gneur doit estre attribuée en

52 Premier établissement de la Foi  
toutes les parties , aux travaux  
Apostoliques des Religieux en  
general ; mais singulierement ,  
dit il , au zele infatigable des  
Religieux de l'Ordre de Saint  
François qui ont l'honneur d'a-  
voir esté les premiers dans cet-  
te haute & glorieuse entreprise,  
*Primos omnium qui tantam  
Provinciam aggressi sunt Fran-  
ciscanos esse legimus. Hieron.  
Plat. ; ibidem. Nulli in tota In-  
dia erant Religiosi preter eos quos  
dixi Franciscanos. Tersul.* En  
sorteque par la supputation faite  
au Chapitre general de l'Ordre  
tenu en 1621, les Recollets a-  
voient alors dans l'Amerique  
Espagnole 300. Convens éta-  
blis & distribuez en vingt deux  
Provinces. Depuis que Martin  
de Valence un de nos premiers  
Reformateurs y passa avec un  
grand nombre de Recollets ;

la Foi  
travaux  
ieux en  
ement,  
ble des  
e Saint  
eur d'a-  
ans cet-  
reprise,  
tantam  
t Fran-  
Hieron.  
ota. In-  
eos quos  
sul. En  
ion faite  
l'Ordre  
ollets a-  
merique  
ens éta-  
gt deux  
Martin  
premiers  
avec un  
collets ;

dans la Nouvelle France. 53  
pour y jeter les premières se-  
mences du Christianisme. Cet-  
te même gloire leur est deuë,  
& on ne peut sans injustice leur  
contester cet illustre avantage  
d'avoir encore esté les premiers  
Apostres de la Nouvelle Fran-  
ce, où ils ont fructueusement  
travaillé à la conversion des  
Sauvages.

C'est donc dans l'année 1615,  
que nous devons reconnoître le  
premier établissement de la Foi  
dans le Canada, & que le Pere  
Provincial des Recollets de  
Paris fit le choix du Pere  
Denis Jamay pour premier  
Commissaire de la Mission,  
le P. Jean d'Olbeau pour suc-  
cesseur en cas de mort, le P.  
Joseph le Caron, & le Frere  
Pacifique du Plessis, pour jet-  
ter les premiers fondemens du  
Christianisme dans la Nou-

54 *Premier établissement de la Foi*  
velle France où ils passerent ef-  
fectivement en l'année susdite  
& commencerent ce grand ou-  
vrage , qu'ils ont depuis con-  
tinuez avec leurs Confreres par  
des travaux infatigables & de  
si heureux progresz comme il  
paroistra dans la suite.

C'est icy que je ne scaurois  
me dispenser de faire une ob-  
servation sur l'année par laquel-  
le Monsieur l'Abbé de la  
Roque commence la premiere  
Epoque & la naissance de l'E-  
glise dans le Canada , lors qu'il  
en marque le premier établis-  
sement en l'année 1637. &  
1638. par les R.R. P.P. Jesuites.

J'ay lû , non-seulement avec  
plaisir ce qu'il en a écrit dans  
ses memoires de l'Eglise im-  
primez à Paris en 1690. mais  
encore avec une estime singu-  
liere pour le merite de l'au-

de la Foi  
èrent ef  
e fufdite  
rand ou-  
uis con-  
reres par  
es & de  
omme il

ſçauois  
une ob-  
r laquel-  
de la  
remiere  
de l'E-  
ors qu'il  
établiſ-  
37. &  
ſeſuites.  
nt avec  
rit dans  
iſe im-  
o. mais  
e ſingu-  
de l'au-

dans la Nouvelle France 55  
theur ; cependant comme il  
avouë luy-même, qu'il n'écrit  
que ſur les memoires qu'on luy  
a donnez, & ſur le récit des  
perſonnes qu'il a conſultées de  
vive voix à Paris. Je ne ſçau-  
rois m'empêcher de le dire avec  
une liberté toute reſpectueuſe,  
ou que ſes memoires ſont infi-  
dels, ou que les perſonnes  
qu'il a conſultées luy ont degui-  
ſez la verité ſur ce point d'Hiſ-  
toire que je traite icy. Les  
Reverends Peres Jeſuites mê-  
me en conviendroient avec  
nous, & le reconnoiſſent dans  
le païs où nous travaillons avec  
eux : Les peuples qui ſont en-  
core aujourd'huy en Canada  
en rendent un témoignage pu-  
blic : Les plus fidels Hiſtoriens  
en font foi : enfin on voit en-  
core dans ce nouveau monde  
les reſtes de nos anciens étar

36 Premier établissement de la Foi  
blissemens, dont plusieurs ont  
esté separez depuis nostre re-  
tour, sans parler des autres  
preuves authentiques que nous  
faisons paroître dans la suite  
de cet ouvrage.

Ce fut donc en 1615. le 24.  
Avril environ les cinq heures  
du soir que les quatre premiers  
Missionnaires Recollets que  
nous avons nommez cy-dessus  
s'embarquerent, à Honfleurs :  
après une navigation de trente  
& un jour, ils arriverent heu-  
reusement à Tadoussac le 25.  
May, jour consacré à la Feste  
de la Translation de nostre  
Seraphique Pere Saint Fran-  
çois.

On laisse à penser de quel  
ardeur ces nouveaux Mission-  
naires se sentirent animez à  
l'abord de ce vaste pays, & de  
quel feu, l'onction de l'esprit les

penetra à ces premiers momens. L'on peut dire que dans le desir extreme de gagnet à JESUS-CHRIST tous les barbares de ce nouveau monde, leurs cœurs devinrent par inclination aussi grand que tout le Canada, la grace y operant le même effet, qu'elle opera dans celuy de Saint Paul, lequel aux termes de Saint Jean Chrysostome estoit devenu par le zele, & la charité aussi grand que tout l'Univers, *Non erraveris, si cor Paali, cor totius orbis dixeris.*

Après avoir sejourne deux jours à Tadoussac, le R. P. Commissaire destina le P. Jean d'Olbeau pour aller devant à Québec, y preparer toutes choses, où, le R. P. Commissaire le suivit peu de jours après avec le reste de ses Religieux.

CHAPITRE III.

Du premier établissement des  
Recollets, de la premiere  
Messe qui se soit jamais  
dite en Canada. Et les  
Missions qu'ils firent im-  
mediatement après y estre  
arrivez.

**L**Es commencemens sont  
toujours difficiles, & d'au-  
tant plus que les ouvrages sont  
grands, ils trouvent aussi des  
plus fortes oppositions, mais  
sur tout en matiere d'établif-  
sement Religieux, quand mê-  
me il s'agit de les pousser dans  
un païs commode, où il seroit  
facile de trouver toutes les  
choses necessaires à ce dessein.

ment des  
premiere

jamais

. Et les

rent im-

s y estre

ns sont

& d'au-

ges sont

ussi des

, mais

établif-

nd mê-

ser dans

l seroit

tes les

dessein.

*dans la Nouvelle France.* 59

L'on s'imaginera donc aisément les difficultez que nos premiers Missionnaires de la Nouvelle France ont soutenues quand ils se sont établis dans ce nouveau monde, où il n'y avoit que des bois, des forests, des ronces & des épines, où tout estoit à défricher, où même le nécessaire à la vie manquoit ordinairement. Mais enfin animez, & fortifiez intérieurement du même esprit qui les y avoit appelé pour estre les pierres fondamentales du Christianisme, ils surmonterent avec le secours du Ciel tous ces obstacles.

Le P. Jean Dalbeau estant arrivé à Quebec y avoit designé de concert avec Monsieur de Champlain le Plan de nostre premier établissement, d'une petite Chapelle, & d'une mai-

60 *Premier établissement de la Foi*  
son , pour mettre à couvrir les  
Religieux dans l'endroit même  
où est à present la basse  
Ville. Le tout fut bien-tost en  
estat , car il n'eut rien que de  
fort simple & conforme à la  
pauvreté Evangelique. Le  
Pere Denis Superieur n'avoit  
fait que passer par Quebec , &  
estoit parti en même temps  
pour les trois rivieres avec le  
Pere Joseph le Caron , ayant  
laissé au Pere Jean d'Oibeau  
la conduite de l'ouvrage , le-  
quel estant achevé , & la Cha-  
pelle en estat , lil eut l'avant-  
tage le 25. Juin 1615. d'y  
celebrer la premiere Messe  
qui se soit jamais dite en Ca-  
nada.

Rien ne manqua pour rendre  
cette action solemnelle, autant  
que la simplicité de cette petite  
troupe d'une Colonie naissante

Le pouvoit permettre. Le celebrant & les assistans tous baignez de larmes par un effet de la consolation interieure, que Dieu répandoit dans leurs ames de voir descendre pour la premiere fois, le Dieu, & Verbe Incarné sous les especes du Sacrement dans cesterres auparavant inconnuës; s'estant preparé par la Confession, ils y receurent le Sauveur par la Communion Eucharistique: le *Te Deum* y fut chanté au bruit de leur petite artillerie, & parmy les acclamations de joye dont cette solitude retentissoit de toute part, l'on eut dit qu'elle estoit changée en un Paradis, tous y invoquans le Roy du Ciel, benissans son saint nom, & appellans à leur secours les Anges tutelaires de ces vastes Provinces, pour attirer ces peu

62 Premier établissement de la Foi  
plus efficacement à la con-  
noissance & adoration du vray  
Dieu. Voicy comme le Reve-  
rend Pere d'Olbeau en écrit à  
un Religieux de ses amis.

L'affection que vous avez au  
salut des ames de ce pays de la  
Nouvelle France, qui nous a fait  
desirer & même rechercher les  
moyens de les assister en personne,  
m'oblige à vous mander des nou-  
velles de nostre Mission. Nous par-  
tîmes d'Honfleur le 24. d'Avril  
au soir, & arrivâmes le 25. May  
à un Port où s'arrestèrent les navires  
qui navigent icy. Ce Port s'ap-  
pelle Tadonssac & est bien quatre-  
vingt lieuës dans la grande rivie-  
re du Canada, trente cinq lieuës  
au dessus est l'habitation des Fran-  
çois, où j'arrivai seul de Reli-

de la Foi  
la con-  
du vray  
Reve-  
écrit à  
nis.

vez au  
s de la  
s a fait  
her les  
rsonne,  
es nou-  
us par-  
Avril  
5. May  
navi-  
rt s'ap-  
quatre-  
rivie-  
lieuës  
Fran-  
Reli-

dans la Nouvelle France. 65  
giens le second de Juin. Les au-  
tres y vinrent après selon la com-  
modité. Le P. Commissaire & le P.  
Joseph n'y arriuerent pas, ainsi  
ils voguerent le long de la riviere  
quarante ou cinquante lieuës, afin  
de reconnoître la bonté du pays,  
& pour voir les Sauvages qui  
arrivent là en grand nombre pour  
traitter avec les François. Le 25.  
de Juin en l'absence du Reve-  
rend Pere Commissaire j'ay celebré  
la sainte Messe, la premiere qui  
ait esté dite en ce pays, dont les  
habitans sont veritablement Sau-  
vages de nom & d'effet. Ils n'ont  
point de demeure arrestée, ainsi  
ils cabannent ç'a & là, où ils  
sçavent trouver du gibier & du  
poisson, qui est leur nourriture  
ordinaire; les hommes & les fem-  
mes sont vêtus de peaux & vont  
tôujours teste nue, portent les che-

64 Premier établissement de la Foi  
yeux longs, se peignent le visage  
de noir & de rouge, sont ordi-  
nairement d'une belle taille: quant  
à l'esprit; je n'en scaurois affire-  
ment parler, n'ayant conféré jus-  
ques icy qu'avec quelques parti-  
culiers. La temperature de l'air  
m'a semblé jusqu'à cette heure de  
même que celle de France. Le ter-  
roit paroist bon, mais pour en  
bien juger il est besoin d'y avoir  
hyverné. Je vous en eusse mandé  
davantage sans que je crois que  
le Reverend Pere Commissaire  
vous a écrit amplement de toute  
chose. J'ay presque demeuré tou-  
jours seul avec Frere Paci-  
fique depuis que nous som-  
mes à terre. La prochaine année  
que nous aurons plus de connoi-  
ssance nous vous écrirons plus  
au long, je me recommande  
affectueusement aux prieres de  
tous

de la Foi  
le visage  
ont ordi-  
le: quant  
is affre-  
feré jus-  
es parti-  
de l'air  
heure de  
Beter-  
pour en  
y avoir  
mandé  
rois que  
missaire  
de toute  
ixé tou-  
Paci-  
s' som-  
e année  
connos-  
ns plus  
mande  
res de  
sous

dans la Nouvelle France. 69  
sous nos Peres & Freres demeu-  
rant toujours

de la Nouvelle France. 69  
sous nos Peres & Freres demeu-  
rant toujours

Vostre bien humble & bien  
affectionné Serviteur  
Frere Jean d'Olbeau.

De Quebec en la Nouvelle  
France le 20.  
Juillet 1615.

Cette Lettre est écrite au P. Didace  
David son ami.

Cependant le Pere Commissaire descendit des trois rivières, où il laissa le Pere Joseph le Caron. Celuy-cy y resta avec les François soit pour leurs administrer les Sacremens, soit pour s'instruire des manieres & de la Langue des Sauvages, afin d'estre en estat de satisfaire au desir passionné qu'il avoit de leur annoncer l'Evangile. Il y bâtit à la faveur des François & Sauvages une maison & une Chapelle pour commencer la Mission sedentaire, que le P. Denis Jamay luy avoit ordonné d'établir avant son départ : il y dressa un Autel, orné selon la pauvreté d'un lieu champestre & sauvage. Il eut l'honneur d'y celebret la sainte Messe le 26. Juillet 1615. avec une devotion sensible : il a esté disposé toutes choses

Foi  
n mis-  
rivie-  
Joseph  
a avec  
leurs  
s, soit  
nieres  
vages,  
sifaire  
avoit  
angile.  
s Fran-  
maison  
nmen-  
te, que  
y avoit  
nt son  
Autel,  
e d'un  
age. Il  
brer la  
1615.  
sible :  
choses

dans la Nouvelle France 67  
pour une Mission solide, & il au-  
roit souhaité d'y demeurer fixe,  
les Sauvages mêmes tacherent  
de l'y arrester, il leur laissa deux  
Francois pour leur consolation  
spirituelle, & comme le Reve-  
rend Pere Commissaire se re-  
servoit d'étendre ses soins  
jusques à cette Mission, le P.  
Joseph partit des trois rivières  
& descendit à Quebec où son  
Superieur l'appelloit, & ses  
autres confreres l'attendoient,  
pour concerter ensemble sur les  
connoissances qu'ils avoient pu  
se faire du pais, & convenir des  
moyens les plus propres pour  
procurer la gloire de Dieu.  
- Estant à Quebec, ils eurent  
plusieurs conferences avec  
Monsieur de Champlain &  
les Francois les plus entendus,  
qui tous ensemble après avoir  
plusieurs fois imploré le secours

68 Premier établissement de la Foi  
du Ciel, firent une espede  
d'assemblée Capitulaire, un pe-  
tit Conclave, où à l'exemple des  
Disciples du Fils de Dieu après  
la descente du Saint Esprit,  
ces nouveaux Apôtres avoient  
à partager entre eux ce vaste  
païs & ce nouveau monde, qu'ils  
alloient conquérir à l'empire  
de JESUS CHRIST. On  
pourroit appliquer avec quel-  
que sorte de rapport à cette  
petite troupe, ce que Saint  
Jean Chrysostome applique au  
grand Saint Paul, *parva ma-  
china gravada mundo*, comme  
la machine de ce grand Archi-  
mede qui portoit en idée & en  
zele ce nouveau monde Chré-  
tien.  
Le résultat de cette assemblée,  
sur les partages qu'ils firent  
furent approuvez de Monsieur  
le Gouverneur. Le Reverend

Pere Commissaire demeura à Quebec comme dans le centre du pais pour administrer les Sacremens aux François de la Colonie, y former une Mission pour les Sauvages, porter ses soins jusques aux trois rivieres, & en établir d'autres plus bas dans le Fleuve sur lesquelles il pourroit veiller. Le Pere Jean d'Olbeau fut destiné pour les Montagnais. Son établissement y fut marqué à Tadoussac, d'où il devoit s'étendre jusques au bout & à l'emboucheure du Fleuve de Saint Laurent. Le Pere Joseph le Caron eut pour partage les Hurons & les autres nations du Couchant en remontant le Fleuve.   
II Le Pere Jean d'Olbeau partit donc de Quebec le deuxieme de Decembre de la même an-

70 *Premier établissement de la Foi*  
née afin de se rendre au lieu  
qui luy avoit esté destiné pour  
son distri& aux Montagnais,  
afin d'apprendre leur Langue,  
& estre en état de travailler  
tout de bon à leur conversion.  
L'on ne scauroit exprimer la  
joye intérieure de cet homme  
tout Seraphique, quand il se  
vit une fois en état de temoigner  
à Dieu à l'exemple de S. Paul,  
qu'il n'avoit point d'autre am-  
bition, que d'amplifier le  
Royaume de JESUS-CHRIST,  
il s'y appliqua durant l'hy-  
ver avec un zele infatigable,  
& il devora avec plaisir toutes  
les difficultez, que l'on trouve  
à se rendre facile l'intelligence  
& l'usage de la Langue de ces  
barbares, dont il apprit les éle-  
mens en fort peu de temps. Il  
y bâtit un petit logement, où  
il ménagea une Chapelle en

de la Foi  
e au lieu  
tiné pour  
tagnais ,  
Langue,  
travailler  
nyerion.  
primer la  
homme  
and il se  
moigner  
S. Paul,  
ette am-  
lifier le  
CHRIST,  
nt l'hy-  
igable ,  
sr toutes  
notrove  
elligence  
e de ces  
les éle-  
emps. Il  
ent, où  
pelle en

*dans la Nouvelle France.* 71  
maniere de cabane , pour y  
assembler les François , & les  
Sauvages à l'instruction & à la  
priere : tout estoit propre, quoy-  
que pauvre : Il s'étudia pendant  
l'hyver à reconnoistre le sol  
du païs, l'humeur & la dispo-  
sition naturelle des Sauvages  
Montagnais , & comme cette  
sorte de nation est presque tou-  
jours errante, & vagabonde :  
il s'ôtint de grands travaux à  
les chercher, & à les visiter  
dans les lieuës principaux où  
ils estoient assemblez, il poussa  
même jusques aux Betsiamites  
Papanachois Eskimaux & d'au-  
tres Sauvages en de-ça, & au  
de-là des sept Isles, arborant  
par tout le signe du salut, en  
sorte que beaucoup d'années  
après on a trouvé encore en  
differens endroits des vestiges,  
& des marques de cette course,

72 Premier établissement de la Foi  
& du zele de ce premier Mis-  
sionnaire.

Après cette découverte où il  
avoit pris beaucoup de connois-  
sance & frayé les routes à l'éta-  
blissement des Missions, il fal-  
lut venir à Quebec pour y ren-  
dre conte à son Superieur.

Cependant le Reverend Pere  
Joseph le Caron estoit parti  
dés l'Automne dernier, par  
les barques de Messieurs de la  
Compagnie, qui alloient aux  
trois rivieres, & avoit poussé  
jusques aux Hurons & autres  
peuples à cinq ou six cens lieuës  
plus avant dans les terres, avec  
des Sauvages qui estoient ve-  
nus en traite, & 12. François  
que Monsieur de Champlain  
donnoit aux Hurons pour les  
deffendre contre leurs ennemis.  
L'on ne scauroit exprimer les  
fatigues que ce bon Pere es-  
suya

suya pendant ce penible voya-  
ge, tantost parmy les bouillons,  
les courans, les rapides, & les  
chûtes d'eau capables d'effrayer  
les plus intrepides, tantost souf-  
frant l'insupportable incommo-  
dité d'une infinité de Marin-  
gouïns, Moustiques, qui jour  
& nuit ne luy donnoient au-  
cun repos. Il en écrit ainsi à  
l'un de ses amis. Il seroit dif-  
ficile de vous dire, la lassitude  
que j'ay souffert ayant esté obli-  
gé d'avoir tout le long du jour  
l'aviron à la main & de ramer  
de toute ma force avec les Sau-  
vages. J'ay marché plus de cent  
fois dans les rivieres sur des  
roches aiguës, qui me coupoient  
les pieds, dans la fange, dans  
les bois, où je portois le canot,  
& mon petit équipage, afin  
d'éviter des rapides, & des  
chûtes d'eau épouvantables. Jo

74 *Premier établissement de la Foi*  
ne vous dis rien du jeûne penible qui nous desola , n'ayant qu'un peu de desagamite , qui est une espece de pulment , composé d'eau & de farine de bled d'Inde , que l'on nous donnoit soir & matin en tres-petite quantité , cependant il faut que je vous avouë que je ressentois au milieu de mes peines beaucoup de consolation. Car hélas quand on voit un si grand nombre d'Infidels , & qu'il ne tient qu'à une goutte d'eau pour les rendre enfans de Dieu , on ressent je ne sçay quelle ardeur de travailler à leur conversion & d'y sacrifier son repos & sa vie.

Ce zelé Missionnaire avoit paru au pais des Hurons qui le receurent avec toute la douceur & l'amitié qu'ils témoignent ordinairement à leurs

hostes. Ce pais n'est pas de grande étendue selon la description qu'en a faite ce bon Pere: on le peut traverser commodement en cinq à six jours de temps. Le climat y est fort agreable, beaucoup plus moderé que celuy de Quebec. La terre quoyque sablonneuse en plusieurs endroits, est fertile, & produit avec abondance du bled d'Inde, des faivrolles & des citrouilles. Le bled François même y viendroit sans doute en parfaite maturité. Ce pais est environné, & entrecoupé de tres-beaux Lacs dont le plus considerable qui est à leur Nord, est appellé pour sa grandeur, mer douce.

Il y a dix-huit Bourgades qui composent environ dix mille ames sous une même Langue, qui est commune à

76 *Premier établissement de la Foi*  
dix ou douze autres nations  
toutes sédentaires & nombreu-  
ses. Le plus fameux de leur Vil-  
lage s'appelle Carragouha, qui  
est revêtu & entourré d'une tri-  
ple palissade haute de trente six  
pieds pour se deffendre de leurs  
ennemis.

Ce fut dans ce Village, que  
les Hurons, pour témoigner au  
Pere Joseph la joye qu'ils res-  
sentoient de sa venuë, s'offrirent  
de le loger dans leur cabannes  
communes; il leur representa  
qu'il avoit à negotier avec Dieu  
des affaires, si importantes, où  
il s'agissoit du salut de toute  
leur nation, qu'elles meritoient  
bien d'estre traittées avec plus  
de respect, dans la solitude, &  
dans la retraite, éloigné du ru-  
multe & de l'embaras de leur  
familles, ils eurent égard à ses  
remontrances: ainsi on luy bâ-

tit avec des perches & des écorces une cabanne séparée du Village, il y éleva un Autel pour offrir à Dieu le saint Sacrifice de la Messe, & vacquer à ses exercices spirituels. Les Sauvages l'alloient visiter en ces lieux pour se faire instruire des Mysteres du Christianisme & apprendre de luy la maniere de prier Dieu.

Peu après son arrivée le Pere eut la consolation d'y embrasser Monsieur de Champlain qui le suivoit de près avec 2. François, & sept Sauvages qu'il avoit distribué en deux Canots pour monter en guerre contre le Iroquois, il arriva assez tost au país des Hurons, pour assister à la premiere Messe que le Pere Joseph eut la consolation d'y celebter, & planter au bruit de leurs fuzils le signe de nostre

78 *Premier établissement de la Foi*  
salut au milieu des actions de  
grace qu'ils rendirent à Dieu par  
le *Te Deum* qui fut chanté solem-  
nellement pour la première fois  
dans ce pais barbare.

Cependant Monsieur de  
Champlain qui ne s'estoit en-  
gagé d'aller en guerre avec les  
Hurons nos alliez contre les  
Iroquois, que dans le dessein  
de captiver par ce moyen leurs  
amitez, & de poursuivre plus  
facilement ses glorieuses dé-  
couvertes, alla visiter tous les  
Villages des Hurons pour y  
arborer les armes du Roy, faire  
avec eux une étroite alliance  
& mettre leur jeunesse en état  
d'aller combattre les ennemis  
communs de leur nation, & des  
François. On leva la chaudiere  
de guerre, on fit les festins d'ar-  
mes dans un plein concours des  
capitaines, & des guerriers,

chacun y prit son parti , & plein de ce feu & de cette resolution que Monsieur de Champlain leur inspiroit, ils fixerent le jour du depart au premier de Septembre.

Il ne faut pas tant d'attirail, ni de munition de guerre , & de bouche à ces barbares, qu'aux Europeans , & aux autres nations policées : lorsqu'on se prepare à la guerre. Car ils ne font aucune provision de bouche, on en confie tout le soin au hazard de la chasse de Cerfs, de Castors, & de toutes sortes de Gibiers fort abondans en ces contrées. Pendant que le corps de l'armée gagne pais, l'on en destine d'autres à la pesche; en sorte que rien ne manque particulièrement le soir, qui est le temps de leur repas principal. Ce fut ainsi que nostre petite armée

80 *Premier établissement de la Foi*  
de Hurons partit sous la con-  
duite de Monsieur de Cham-  
plain , qui avoit dix à douze  
François avec luy pour com-  
mander les Sauvages.

Après quarante huit jours de  
marche, comme ils approchoient  
du premier Bourg des Iroquois ,  
ils rencontrèrent un parti avan-  
cé des ennemis, dont nos gens  
firent onze prisonniers , le reste  
ayant esté tué, dissipé, ou mis en  
fuite. Cette défaite leur facilit-  
ta les approches du Bourg, qu'ils  
trouverent situé dans une belle  
campagne sur le bord d'un é-  
tang , revêtu de quatre rangées  
de palissades , hautes de trente  
pieds & fortifié par de gros ar-  
bres entrelassez les uns dans les  
autres , au dessus desquelles ,  
ces barbares avoient fait une  
espece de chemin , qui leur ser-  
voit de parapet contre les coups

de la Foi  
la con-  
Cham-  
douze  
ur com-  
jours de  
choient  
roquois,  
ti avan-  
os gens  
le reste  
mis en  
ur facili-  
g, qu'ils  
ne belle  
d'un é-  
rangées  
e trente  
gros ar-  
dans les  
uelles,  
ait une  
leur ser-  
es coups

*dans la Nouvelle France.* 81  
de fleches, & de fuzils, ils  
avoient encore formé, & dis-  
tribué de distance en distance  
quantité de goutieres pour jet-  
ter de l'eau, & éteindre le feu,  
au cas que nous eussions dessein  
de brûler leurs palissades.

Aux approches de cette for-  
tresse, nos Sauvages apperçur-  
rent grand nombre d'Iroquois  
qui amassoient leur bled d'In-  
de, & leurs citrottilles, qui sont  
toute leur recolte. Il ne fut pas  
possible à Monsieur de Cham-  
plain, d'arrester l'ardeur des  
Hurons, & de retarder l'exé-  
cution jusques au jour suivant,  
qu'ils en seroient venus plus  
facilement à bout: impatiens  
d'attaquer & de vaincre, se  
sentans soutenus par des Fran-  
çois; Ils firent les huées  
ordinaires, & les cris de guerre,  
s'engageant avec si peu d'ordre

82 *Premier établissement de la Foi*  
& tant de precipitation dans le combat, qu'ils couroient risque d'estre vaincus, si Monsieur de Champlain ne les eut rendu victorieux par la décharge de fuzils qu'il fit faire fort à propos: le bruit de cette petite artillerie effraya tellement les Iroquois qu'ils se retirerent chez eux, avec ce qu'ils purent emporter de leur blessez & de ceux qui avoient esté tuez dans la chaleur du combat. Cette victoire fut glorieuse aux Hurons qui ne perdirent qu'un seul homme, & il n'y en eut que cinq assez dangereusement blessez. La maniere de combattre si peu reguliere, que celle de nos Sauvages, rompit entierement toutes les mesures que Monsieur de Champlain avoit prises pour assieger cette place dans les formes. Il en dissimula son

chagrin avec sa prudence ordinaire, & fit retirer les Hurons pour convenir avec eux, de quelle maniere on commenceroit le lendemain une seconde attaque.

Il fut resolu dans le Conseil, qu'on feroit un Cavalier, construit de pieces de bois, posées les unes sur les autres, & au dessus une espee de parapet, pour mettre les François à couvert des fleches des Iroquois, qu'on porteroit quantité de bois sec, au pied de la palissade, pour y mettre le feu, par le moyen des treinées de poudre: enfin pour corriger la precipitation avec laquelle nos barbares avoient agi à la derniere occasion, ils promirent de suivre regulierement les ordres de Monsieur de Champlain dans l'attaque de la place.

84 *Premier établissement de la Foi*

Au sortir du Conseil , les Sauvages travaillèrent incessamment au Cavalier, qui fut achevé en une nuit : trois cens hommes des plus vaillans , & des plus robustes, le posèrent parmy une grêle de pierres , que les ennemis faisoient tomber sur eux , & une nuée de flèches , qu'ils darderent.

Sans s'étonner de voir plusieurs de leurs compagnons tomber morts à leurs pieds , ou blesez dangereusement, les autres apporterent avec la même fermeté le bois sec qu'ils avoient amassez, ils y mirent le feu , mais il n'eut aucun effet , parce que le vent contraire détournoit les flammes , & les portoit de l'autre côté ; d'ailleurs , les Iroquois rafraichissoient leur palissades , par une si grande quantité d'eau , qu'ils jettoient

de la Foi  
seil , les  
t incessa-  
fut ache-  
ens hom-  
, & des  
ent parmy  
que les  
mber sur  
flèches ,

voir plu-  
nonstom-  
, où blef-  
les autres  
ême fer-  
s avoient  
le feu ,  
fet , par  
e détour-  
es portoit  
eurs , les  
ent leur  
grande  
jettoient

*dans la Nouvelle France.* 85

par les goutieres que le feu en fut bien-tost éteint.

Cependant les François monterent sur le Cavalier , d'où ils tiroient incessamment sur les ennemis , qui perdirent du monde , ils furent même obligez de descendre de leur chemin couvert , & de se cacher dans le fort : la victoire eut esté infaillible , si nos Hurons contre la parole qu'ils avoient donnée d'attendre le signal , & les ordres de Monsieur de Champlain , n'eussent repris leur précipitation ordinaire ; ils décochèrent toutes leur fleches par dessus le fort sans blesser que tres-peu d'Iroquois , si bien que nos Sauvages après trois heures de combat , estant rebutez , perdirent l'envie de se battre d'avantage , d'autant plus que Monsieur de Champlain ayant

86 *Premier établissement de la Foi*  
esté blessé de deux coups de  
fleches, l'un à la jambe, & l'au-  
tre à la cuisse, ils se virent sans  
chef.

L'on ne vit jamais une plus  
grande consternation. Les Sau-  
vages tous les premiers trans-  
porterent le capitaine & leur  
blessé dans les Canots, & après  
leur avoir appliquez les premiers  
appareils des remedes sauvages,  
qui ne laissent pas d'estre spe-  
cifiques, & souverains; ils  
reprirent le chemin de leur país:  
ayant laissez neanmoins chez  
les Iroquois la terreur de leurs  
armes, & de celles des Fran-  
çois.

Durant la route Monsieur de  
Champlain se guerissoit, autant  
par un effet de la Providence  
de Dieu, que par le secours des  
remedes; après beaucoup de  
peines & de fatigues, il ar-

de la Foi  
coups de  
be, & l'au-  
virent sans

is une plus  
n. Les Sau-  
niers transf-  
ne & leur  
ts, & après  
es premiers  
s sauvages,  
d'estre spe-  
rains ; ils  
e leur país:  
moins chez  
ur de leurs  
des Fran-

onsieur de  
pit, autant  
rovidence  
ecours des  
ucoup de  
s, il at-

*dans la Nouvelle France.* 87

riva enfin heureusement le  
14. Janvier, au fameux Vil-  
lage de Carragouha, où le  
Pere Joseph le reçut avec tou-  
te la joye imaginable.

La charité & l'intérest de la  
Foi pressoient si vivement nos-  
tre Apostre des Hurons, qu'a-  
près avoir jetté les premiers  
fondemens de cette Eglise dans  
leur país, il y laissa deux à  
trois François de ceux qu'il a-  
voit avec luy, pour continuer  
les ébauches qu'il avoit faites,  
& passa outre avec Monsieur  
de Champlain jusqu'au país des  
Sauvages, qu'on appelle Petu-  
neux, & à sept autres nations  
voisines. Ce zélé Mission-  
naire eut la consolation d'y  
souffrir beaucoup pour l'établis-  
sment du Christianisme, car  
ces barbares le maltraiterent  
cruellement à la sollicitation

38 *Premier établissement de la Foi*  
de leur Ohi ou Jongleurs , qui  
sont les Sorciers & les Magi-  
ciens de ces peuples.

Après avoir découvert l'es-  
prit , & la disposition de ces  
Sauvages, il retourna sur ses pas  
dans son Village des Hurons ;  
Cette course ne fut pas inutile  
pour la gloire de Dieu , y  
ayant baptisé quelques enfans,  
& quelques vieillards mori-  
bonds , auxquels il procura par  
ce moyen le salut éternel.

Estant donc de retour aux  
Hurons , il y séjourna le reste  
de l'hyver , acheva d'y prendre  
la teinture de leur Langue , &  
en forma un Dictionnaire assez  
correct qui se voit & se con-  
serve encore comme une Reli-  
que. Il s'appliqua fortement à  
humaniser ces barbares. Le  
temps n'estoit pas venu d'y  
operer de grandes conversions:  
mais

la Foi  
urs, qui  
Magi-

ert l'es-  
de ces  
r ses pas  
Hurons;  
inutile  
Dieu, y  
enfans,  
mori-  
cura par  
nel.

our aux  
le reste  
prendre  
gue, &  
ite assez  
se con-  
e Reli-  
ement à  
res. Le  
enu d'y  
ersions:  
mais

*dans la Nouvelle France.* 89

mais on les dispoſoit peu à peu à recevoir doucement les lumieres de l'Evangile, lors qu'il plairoit à Dieu de ſeconder par l'efficacit  de ſa grace, la verit  & l' tendu  de ſon zele, & de ceux qui devoient le ſuivre. Apr s donc avoir mis toute choſe en  tat, il partit de Caragouha, & arriva aux trois rivieres le 15. Juin 1616.

Le Pere Jean d'Olbeau quelques jours apr s ſon retour de la Miſſion de Tadouſſac   Quebec, ſ'y eſtoit rendu par les barques de la compagnie, pour y viſiter & reconnoiſtre l' tat de la Miſſion que le Pere Joſeph y avoit  bauch e l'ann e precedente. Peu de jours apr s Dieu voulut les conſoler, par l'arriv e de Monsieur de Champlain, qui avoit pouſſ  jufqu'au Lac des Nepyſiriniens. C'eſtoit

H

90 *Premier établissement de la Foi*  
le temps de la traite laquelle  
estant finie, on mit à la voile  
pour Quebec, où les deux Peres  
arriverent ensemble avec Mon-  
sieur de Champlain, & y trou-  
verent le Reverend Pere Com-  
missaire, qui les reçeut avec  
joye.

---

#### CHAPITRE IV.

*Voyage de Monsieur de  
Champlain en France avec  
le R. P. Commissaire de la  
Mission pour y represen-  
ter l'état de toutes les nou-  
velles decouvertes & pour  
en procurer l'établisse-  
ment.*

**D**ANS la naissance de l'E-  
glise, nous remarquons  
que les Apostres, après avoir

la Foi  
laquelle  
la voile  
ix Peres  
ec Mon-  
y trou-  
re Com-  
eut avec

IV.

eur de  
nce avec  
aire de la  
represen-  
s les nou-  
s et pour  
établis-

e de l'E-  
marquons  
és avoir

*dans la Nouvelle France.* 91  
fait une découverte generale,  
& confuse de la disposition des  
nations : s'assemblerent pour  
concerter ensemble, des moyens  
de conquerir l'Univers à la Foi  
de JESUS-CHRIST.

Ce que nos premiers Reli-  
gieux avoient fait déjà depuis  
un an, n'estoit proprement qu'  
une découverte du tempera-  
ment de l'esprit, des mœurs de  
ces peuples, des voyes pour les  
attirer à l'Evangile, & des dif-  
ficultez qu'on y trouveroit à  
surmonter, leur ayant fait seule-  
ment une premiere ébauche au  
Christianisme, & une prepara-  
tion éloignée à leur conversion.  
Ce n'estoit encore qu'un cahos  
informe, qu'il falloit débrouil-  
ler avec le temps, en sorte que  
selon le projet formé entre eux  
dès l'année precedente : ils de-  
voient se trouver à Quebec au

H ij

92 *Premier établissement de la Foi*  
mois de Juillet de l'année pre-  
sente , pour faire ensemble un  
rapport fidel de leurs connois-  
sances , & convenir de ce qu'il  
y auroit à entreprendre pour la  
gloire de Dieu. Ils prièrent  
Monsieur de Champlain d'y  
assister , le connoissant autant  
zélé pour l'établissement de la  
Foi , comme pour le temporel  
de la Colonie , & six autres  
personnes des mieux intention-  
nées. Pour le bien du païs :  
ils convinrent tous d'un com-  
mun accord , des articles sui-  
vans , exprimez plus au long  
dans nos memoires qui subsis-  
tent encore aujourd'huy , afin  
que la verité , qui est l'ame de  
l'Histoire, regne par tout cet ou-  
vrage. Il paroist donc qu'il fut  
conclu.

Qu'à l'égard des nations du  
bas du Fleuve , & de celles du

Nord, qui comprennent les Montagnais, Etechemins, Betsiamites, & Papinachois, les grands & petits Eskimaux: pais inculte, steril, & Montagnieux. Mais au reste fort peuplé de toutes sortes de bestes sauvages, Loups Marins, Castors, Origniaux, Ours, Martre, Loutres, Loups, Serviers. Les Sauvages y sont errans, vagabonds dans les bois, superstitieux au dernier point, attachez à leur Jongleries, & sans forme d'aucune Religion, & qu'à l'égard de la plus grande partie, il faudroit beaucoup de temps pour les humaniser.

Que par le rapport de ceux qui avoient visité les côtes du Sud, les rivieres du Loup, du Bic, des Monts Nôtre-Dame, & penetré même par les terres jusqu'à la Cadie, Cap Breton,

24 *Premier établissement de la Foi*  
& Baye des chaleurs, l'Isle pet-  
cée, & Gaspee, le pais estoit  
plus temperé, & plus propre à  
la culture. Qu'il y auroit des  
dispositions moins éloignées  
pour le Christianisme, les peup-  
les y ayant plus de pudeur,  
de docilité, & d'humanité que  
les autres.

Qu'à l'égard du haut du Fleu-  
ve, & de toutes les nations  
nombreuses des Sauvages, que  
Monsieur de Champlain, & le  
Pere Joseph avoient visité par  
eux-mêmes, ou par d'autres :  
outre l'abondance des chasses,  
qui pourroient y attirer les  
François par l'esperance de  
commerce; les terres y estoient  
beaucoup plus fertiles, & dans  
un sol, & une temperature plus  
commode que chez les Sauva-  
ges du bas du Fleuve. Que  
ceux d'en haut comme les

*dans la Nouvelle France.* 75

Algomquins, Iroquois, Hurons, Nipisiriniens, Neutres, nation du feu estoient à-la verité sedentaires, ces nations estant communement dociles, susceptibles d'instructions, charitables, forts, robustes, patiens: insensibles cependant, & indifferens pour tout ce qui regarde le salut. Peuples impudiques & si materiels qu'ils demandent quand on leur dit que leurs ames sont immortelles, ce qu'elles mangeront dans l'autre monde après leur mort. Generalement tous les Sauvages qu'ils avoient connu, n'avoient aucune idée de la Divinité, croyant neanmoins un autre monde où ils esperent jouir des mêmes plaisirs qu'ils prennent icy bas. Gens sans subordination, sans loy, & sans aucune forme de gouvernement, ny

96 *Premier établissement de la Foi*  
de Police, grossiers en matiere  
de Religion, fins & rusez pour  
le commerce & leur profit,  
mais superstitieux jusqu'à l'ex-  
ces.

Ils remarquerent qu'on ne  
réussiroit jamais à leur conver-  
sion, si avant que de les ren-  
dre Chrestiens, on ne les ren-  
doit hommes. Que pour les  
humaniser il falloit necessaire-  
ment, que les François se mé-  
lassent avec eux, & les habi-  
tuer parmi nous, ce qui ne se  
pourroit faire que par l'aug-  
mentation de la Colonie, à  
laquelle, le plus grand obsta-  
cle estoit de la part des Mes-  
sieurs de la compagnie, qui  
pour s'attirer tout le commerce,  
ne vouloient point habituer le  
païs, ny souffrir même que  
nous rendissions les Sauvages  
sedentaires, sans quoy on ne  
pouvoit

de la Foi  
matiere  
sez pour  
profit,  
à l'ex-  
qu'on ne  
conver-  
les ren-  
les ren-  
pour les  
ecessaire-  
is se mé-  
les habi-  
qui ne se  
ar l'aug-  
plonie, à  
nd obsta-  
des Mes-  
nie, qui  
ommerce,  
abituer le  
ême que  
Sauvages  
oy on ne  
pouvoit

*dans la Nouvelle France.* 57  
pouvoit rien avancer pour le  
salut de ces Infideles.

Que les Protestans, ou Hu-  
guenots, ayant la meilleure  
part au commerce, il estoit à  
craindre, que le mépris qu'ils  
faisoient de nos Mystères, ne  
retardât beaucoup l'établisse-  
ment de la Foi. Que même le  
mauvais exemple des François  
pourroit y estre prejudiciable,  
si ceux qui avoient autorité  
dans le païs, n'y donnoient  
ordre.

Que la Mission estoit peni-  
ble & laborieuse parmy des na-  
tions si nombreuses, & qu'ainsi  
on avanceroit peu, si on n'ob-  
tenoit de Messieurs de la com-  
pagnie un plus grand nombre  
de Missionnaires defrayez.  
Nous voyons encore par l'état  
de leur projet, que tous con-  
vinrent qu'il faudroit plusieurs

28, Premier établissement de la Foi  
années, & de grands travaux  
pour humaniser ces nations  
entièrement grossières, & bar-  
bares, & qu'à l'exception d'un  
tres-petit nombre de sujets, en-  
core fort douteux, on ne pour-  
roit risquer les Sacremens à des  
adultes, c'est ce qui se voit  
encore aujourd'huy; car depuis  
tant d'années, on a fort peu  
avancé, quoy qu'on ait beau-  
coup travaillé.

Il paroist enfin qu'il fut con-  
clu qu'on n'avanceroit rien,  
si l'on ne fortifioit la Colonie  
d'un plus grand nombre d'Ha-  
bitans, Laboureurs, & artisans:  
que la liberté de la traite avec  
les Sauvages, fut indifferement  
permise à tous les François.  
Qu'à l'avenir les Huguenots  
en fussent exclus, qu'il estoit  
nécessaire de rendre les Sauva-  
ges sédentaires, & les élever

à nos manieres , & à nos loix.  
Qu'on pourroit avec le secours  
des personnes zelées de France  
établir un Seminaire, afin d'y  
élever des jeunes Sauvages au  
Christianisme, lesquels après  
pourroient avec les Missionnai-  
res contribuer à l'instruction de  
leur compatriots. Qu'il falloit  
nécessairement soutenir les Mis-  
sions que nos Peres avoient  
établies tant en haut qu'au bas  
du Fleuve, ce qui ne se pou-  
voit faire, si Messieurs les as-  
sociez ne temoignoient toute  
l'ardeur qu'on pouvoit esperer  
de leur zele, quand ils seroient  
informés de tout d'une autre  
maniere, qu'ils ne l'estoient en  
France par le rapport des com-  
mis qu'ils avoient envoyé sur  
les lieux l'année precedente;  
Monsieur le Gouverneur, &  
nos Peres n'ayant pas sujet

100 Premier établissement de la Foi  
d'en estre contents.

C'est à peu près l'abbrogé des conclusions qui furent prises dans cette petite assemblée de nos Missionnaires, & des personnes les mieux intentionnées pour l'établissement spirituel & temporel de la Colonie: mais comme rien ne se pouvoit faire sans l'aide de la France, Monsieur de Champlain qui avoit dessein d'y passer, pria le P. Commissaire & le Pere Joseph de l'y accompagner, pour faire rapport de tout, & obtenir plus efficacement tous les secours nécessaires. Ils eurent assez de peine à s'y rendre, mais enfin considérant de quelle importance il estoit de jeter les solides fondemens de leur entreprise, ils se rendirent aux persuasions & aux instances de la compagnie, & disposerent tout

pour leur départ. Ils laissoient  
parmy les Sauvages le Pere  
Jean d'Olbeau, homme tres-  
instruit, sage & zelé, sur le-  
quel on se repositoient entierement:  
Frere Pacifique s'est int. déjà  
fort avancé dans le partage des  
travaux Apostoliques pour  
l'instruction des barbares, de  
sorte qu'on appareilla le 20.  
Juillet 1616. la navigation fut  
heureuse, & ils arriverent en  
France, les vaisseaux chargez  
de quantité de pelletties, pour  
le compte des Negocians, ayant  
aussy apporté des épis de bled  
François, qu'ils avoient recuil-  
lis, des plantes & des fruits de  
ce pais étranger & barbare.

Messieurs les interessez les  
attendoient à Paris, où Mon-  
sieur de Champlain, & nos  
Peres se rendirent avec quel-  
ques autres François qui es-

102 *Premier établissement de la Foi*  
toient passez de compagnie. On  
leur fit un rapport fidel de tou-  
tes choses tant du spirituel que  
du temporel. Ces Messieurs  
après bien des conferences pro-  
mettoient beaucoup, mais sans  
effet: fort zelés pour leur com-  
merce, mais peu sensibles à  
meriter la benediction de Dieu,  
en contribuant aux interests de  
sa gloire.

Il est vray que nos pauvres  
Peres qui s'estoient flattez de  
meilleurs esperances pour l'a-  
vancement du Royaume de  
JESUS-CHRIST, ne trouvant rien  
moins auprès de ces personnes  
de qui tout dépendoit, com-  
mencerent à regretter leur dé-  
part, puisque leur voyage avoit si  
peu de succès. On voit des let-  
tres qu'ils écrivirent de Paris à  
M. de Champlain, qui estoit  
retourné sur ses pas en Nor-

de la Foï  
gnie. On  
de tou-  
tuel que  
Messieurs  
nces pro-  
mais sans  
leur com-  
miffibles à  
de Dieu,  
terests de  
  
pauvres  
flattez de  
pour l'a-  
yaume de  
vans rien  
personnes  
it, com-  
leur dé-  
ageavoit si  
oit des let-  
de Paris à  
qui estoit  
en Nor-

*dans la Nouvelle France.* 163

mandie, par lesquelles en luy  
donnant advis de ce qui se pai-  
soit à Paris; ils luy marquoient  
les derniers chagrins de se voir  
si peu avancez, Cela ne fut pas  
cependant capable de rallentir  
la ferveur de ces saints Reli-  
gieux: bien au contraire, fon-  
dans toutes leurs esperances en  
Dieu, & destituez du secours  
de ces hommes interessez, ils  
s'abandonnerent entierement à  
la Providence qui suscita quel-  
ques personnes charitables pour  
leur faciliter les moyens de con-  
tinuer leur ouvrage.

L'hyver se passa dans ces  
ménagemens. Il est surprenant  
de dire qu'un projet si noble  
& si glorieux tel que la con-  
version d'un monde nouveau,  
d'un pais barbare, qui faisoit  
alors assez de bruit en France,  
trouva de si petits secours,

104 *Premier établissement de la Foi*  
& même tant d'oppositions.

Monsieur de Champlain de sa part, n'oublioit rien pour soutenir son entreprise, malgré tous les obstacles qu'il y rencontroit à chaque pas, il ne laissa pas de disposer un embarquement plus fort que le précédent, mais on peut dire que ce qu'il obtint de plus avantageux, fut de persuader le Sieur Hebert de passer en Canada avec toute sa famille qui a produit & produira dans la suite de bons sujets, des plus considérables, & des plus zélés pour la Colonie.

La Province des Recollets offrit assez de sujets; mais Messieurs de la compagnie, allant un peu trop à l'épargne, n'accorderent place que pour deux. Les Supérieurs jugerent que le Pere Denis cy-devant Com-

missaire devoit rester en France, parce qu'estant instruit à fonds de l'état du Canada, il pourroit mieux que personne en gerer les affaires, & en procurer les avantages en Cour, & ailleurs. On designa donc le Pere Joseph le Caron pour Commissaire des Missions, & parmy le grand nombre de Religieux qui se presentoient, on luy donna le Pere Paul Huet pour second: Toutes choses estant prestes pour faire voile, on leva l'ancre à Honfleur le 11. Avril 1617. Le vaisseau fut commandé par le Capitaine Morel.

La traversée fut longue, & dangereuse. Les orages & les tempestes les reduisirent souvent au danger extrême: mais le peril le plus évident, & qui leur causa de plus fortes ap-

106 *Premier établissement de la Foi*  
prehensions, fut à deux ou trois  
cens lieuës du Canada, où ils  
rencontrerent un banc de gla-  
ce d'une étendue, & d'une hau-  
teur prodigieuse, qui paroif-  
fant tout à coup dans la Bru-  
me, comme une grosse mon-  
tagne venoit fondre sur le  
navire avec une vitesse incroya-  
ble, causée par la violence &  
la rapidité des courans. Plu-  
sieurs glaçons d'une grosseur  
extraordinaire détachés de la  
masse paroissoient comme des  
châteaux élevez les uns sur les  
autres, & comme des vil-  
les de crystal par la diversité,  
& la hauteur de leur figure.  
Le passage estoit fermé de plus  
de quatre-vingt dix lieuës de  
chemins; en sorte qu'ils furent  
obligez de s'écarter de leur rou-  
te, pour cotoyer ces montagnes  
de glace, toujours entre la vie

& la mort. La moindre partie de cette masse estant capable de briser les plus forts navires.

Dans une consternation si generale, le Pere Joseph voyant que tout le secours humain n'estoit point capable de les delivrer du naufrage, demanda tres instamment celuy du Ciel par les vœux & les prieres qu'il fit publiquement dans le vaisseau. Il confessa tout le monde & se mit luy-même en état de paroistre devant Dieu. On fut touché de compassion & sensiblement attendri, quand la Dame Hebert eleva par les écouteils le plus petit de ses enfans, afin qu'il receut aussi bien que tous les autres la benediction de ce bon Pere. Ils n'échaperent que par miracle, comme ils le reconurent par les lettres écrites en

108 *Premier établissement de la Foi*  
France : Dieu ayant égard à  
leur zele, & voulant favoriser  
la conversion des peuples du  
Canada, les sauva de ce peril,  
& de plusieurs autres, qu'ils  
coururent peu à prés dans le  
Fleuve de Saint Laurent; ils  
arriverent enfin heureusement  
à Tadoussac, après plus de trois  
mois d'une navigation tres-  
dangereuse. Le Pere Joseph  
poussa à Quebec par les pre-  
mieres barques, ayant laissé le  
Pere Paul Huet à Tadouassac,  
où il trouva la petite retraite  
& la Chapelle même en for-  
me de cabane que le Pere Jean  
d'Olbeau avoit construit l'an-  
née precedente. Le Pere re-  
para ce qui en estoit détruit &  
en bâtit une autre avec des per-  
ches & des rameaux, les Sau-  
vages y contribuant eux mê-  
mes de leur travail, particulie-

de la Foi  
égard à  
favoriser  
ples du  
ce peril,  
s, qu'ils  
dans le  
rent, ils  
uement  
de trois  
ion tres-  
e Joseph  
les pre-  
t laissé le  
houaffac,  
e retraite  
en for-  
Pere Jean  
ruit l'an-  
Pere re-  
détruit &  
c des per-  
les Sau-  
eux mē-  
articulie-

*dans la Nouvelle France.* ro  
rement ceux, qui avoient reçu  
quelque teinture de Religion,  
que les François, qu'on y laissa  
pour traiter avec ces Barbares  
avoient affermi. Le Pere y ce-  
lebra la sainte Messe au bruit  
du Canon du Navire, des fu-  
zils des François, & des accla-  
mations de joye, auxquelles les  
Sauvages même prenoient part,  
sur ce qu'on leur faisoit enten-  
dre, que ces ceremonies étoient  
pour benir & glorifier celuy,  
qui a tout-fait, & pour le  
remercier de ce qu'il avoit de-  
livré les François des dangers de  
la mer, dont on leur rapporta les  
particularitez: Deux matelots  
étoient aux deux costez de  
l'Autel avec des branches de  
Sapins, pour chasser une infini-  
té de Moringoins, qui incom-  
modoient extremement le Cele-  
brant. Après quelque temps de

*118* *Premier établissement de la Foi*  
sejour, le Pere Paul partit pour  
Quebec dans le Navire du Ca-  
pitaine Morel.

L'on trouva les Habitans  
de Quebec dans une extrême  
nécessité des choses nécessaires  
à la vie, ne se soutenant que  
de chasse : La poudre mesme  
commençoit à manquer. Le  
lecteur s'attendra peut-estre  
de voir débarquer une gran-  
de quantité de munition de  
bouche, & d'autres nécessitez,  
mais Messieurs de la Com-  
pagnies'étant étudiés à l'épar-  
gne en avoient usé pitoyable-  
ment, à l'égard de M. de Cham-  
plain, ne donnant que les mar-  
chandises de traite pour le com-  
merce avec des Sauvages. D'ail-  
leurs ils éloignoient tous les  
moyens d'y habituer les Fran-  
çois, & enfin la navigation a-  
yant esté longue, l'on avoit

de la Foi  
partit pour  
re du Ca-

Habitans  
extrême  
nécessaires  
sans que  
e mesme  
quer. Le  
peut-estre  
ne gran-  
dition de  
ecessitez,  
a Com-  
à l'épar-  
itoyable-  
de Cham-  
les mar-  
r le com-  
tes. D'ail-  
tous les  
les Fran-  
gation a-  
on avoit

*dans la Nouvelle France.* 111  
consommé beaucoup de vivres,  
& il ne restoit pour tout qu'un  
baril de lard; avec tres-peu de  
provision que le sieur Hebert,  
& quelques autres passagers  
avoient amené pour le compte.

Cette heureuse arrivée: ne  
laisa pas de consoler cette peti-  
te Colonie, qui estoit reduite  
à cinquante ou soixante Fran-  
çois, actuellement à Quebec,  
dont quelqu'uns se trouvoient  
attaquez du Scorbut. Le Pere  
Joseph après avoir reconnu l'é-  
tat de toutes choses envoya le  
Pere Paul à Tadoussiac y con-  
tinuer la Mission. Frere Pacifi-  
que partit pour continuer cel-  
les des trois-rivieres. Et le Pere  
Commissaire fut arresté à Que-  
bec par Monsieur de Cham-  
plain, lequel se prepara à re-  
tourner en France dès la mes-  
me année; les perils du voya-

112 *Premier établissement de la Foi*  
ge l'engagerent à demander le  
Pere Jean d'Olbeau, au Pere  
Commissaire afin de l'accompa-  
gner en France,

Cependant après le départ des  
Navires, le Pere Superieur ce-  
lebra avec les solemnitez ordi-  
naires, le premier mariage qui  
se soit fait en Canada. Ce fut  
entre le sieur Estienne Jonquest  
natif de Normandie, & la fille  
aînée du sieur Hebert, lequel  
maria quelques années après  
sa seconde fille au sieur Couil-  
lard, dont la posterité, est deve-  
nuë si nombreuse en Canada,  
qu'on en conte actuellement  
plus de deux cens cinquante  
personnes, & plus de neuf cens  
qui sont alliez à cette famille,  
de laquelle quelques descendans  
ont obtenu des Lettres de No-  
blesse, & les autres se sont si-  
gnalez dans l'ancienne & la  
nouvelle

nouvelle France par des services considerables.

Il arriva dans ce temps un accident tragique. Ce fut le massacre commis par les Sauvages, dans la personne de deux François, ces barbares pretendans avoir reçu quelque mécontentement, avoient resolu d'exterminer tous les François: ils se contenterent neanmoins de décharger leur fureur sur ces deux sujets, qu'ils tuerent à coups de hache, & après avoir attaché à ces cadavres de grosses pierres, ils les jetterent dans le fleuve au gré du courant, pour dérober aux autres la connoissance de cette noire action. En effet, peut-estre n'en auroit-on jamais rien découvert, si les liens venant à se pourrir, & à se rompre; La marée n'eût jetté sur le rivage, ces deux corps brisez &

K

114 *Premier établissement de la Foi*  
tout pourris.

Les Sauvages voyant qu'ils estoient soupçonné du fait par les deffences qu'on leur fit, de ne plus approcher du Fort, ny des maisons des habitans, commencerent à craindre pour eux-mêmes, la juste vengeance des François, & pour en prevenir les effets, ils monterent aux trois rivieres, où ils tinrent au nombre de huit cens un conseil de sang & de carnage, dont le resultat fut qu'ils surprendroient, & couperoient la gorge à tous les François qui demeueroient à Quebec.

Comme il est difficile que dans un conseil composé d'une assemblée si nombreuse, un chacun soit de mesme sentiment, & qu'on garde le secret: La providence, qui veilloit à la conservation de la Colonie, per-

qu'ils  
fait par  
fit, de  
ort, ny  
s, com-  
ur eux-  
nce des  
revenir  
ux trois  
u nom-  
nseil de  
t le re-  
droient,  
e à tous  
roient à

cile que  
sé d'une  
un cha-  
ntiment,  
ret : La  
pit à la  
nie, per-

*dans la Nouvelle France.* Il s'  
mit que l'un de ces Sauvages  
appellé la Foriere, que nos Pe-  
res avoient menagé aux trois  
rivieres depuis deux ans, &  
qu'il s'étoient attachez d'incli-  
nation, en donna avis au Fre-  
re Pacifique qui en aver-  
tit aussi tost les François les-  
quels alors se trouvoient re-  
tranchez dans un petit Fort de  
bois assez mal en ordre. On n'é-  
pargna rien à ce Sauvage, on  
le chargea de presens, on luy en  
promit mesme de plus confide-  
rables, non seulement pour  
apprendre ce qui se machinoit  
parmi ceux de sa nation; mais  
encore pour les détourner de  
rien entreprendre contre nous;  
La Foriere s'aquitta heureuse-  
ment de cette commission, &  
ménagea si judicieusement les  
esprits des Sauvages, que non  
seulement il les fit desister de

116 *Premier établissement de la Foi*  
leur funeste résolution, mais il  
les persuada encore efficace-  
ment de se liguier plus étroite-  
ment avec nous; De sorte qu'ils  
le prièrent de faire leur recon-  
ciliation avec les François, &  
leur procurer des vivres dont  
ils avoient grand besoin: Ils  
envoyèrent quarante Canots  
de femmes pour en obtenir, on  
leur en accorda autant que la  
commodité du temps le pou-  
voit permettre.

On reçut avec plaisir en  
plein Conseil, les propositions  
de paix que la Foyere fit de  
leur part, à condition toute-  
fois, que les Chefs & les Ca-  
pitaines de la nation rendroient  
les deux meurtriers à la discre-  
tion des François, & pour cet  
effet les anciens de ces barba-  
res eurent ordre de se rendre à  
Quebec, afin de traiter de cet-  
te affaire.

Cette proposition que la Forrière porta à l'assemblée des Sauvages effraya d'abord ces Infidels, lesquels néanmoins, faisant reflexion sur la douceur naturelle des François, & s'appuyant sur l'authorité du Pere Joseph le Caron, qui leur avoit toujours témoigné beaucoup d'amitié, persuaderent à celui des deux, qui estoit le moins coupable de descendre avec eux à Quebec, ordonnant toutefois à leur petite armée de faire halte à demie lieuë du Fort, pour attendre le succès de leur negotiation.

Ils presenterent donc le criminel aux François, avec quantité de robes de castor, qu'ils donnerent pour essuyer leurs larmes, selon la coûtume ordinaire de ces Barbares, qui traittent ainsi les affaires importan-

18 Premier établissement de la Foi  
res. En effet ils effuyent les lar-  
mes par les presens, ils appar-  
sent la colere, engagent les Na-  
tions à la guerre, conclüent  
leur traité de paix, delivrent les  
prisonniers, ressuscitent les  
morts, on ne parle enfin, & on  
ne répond que par des presens,  
& c'est pour cela que dans les  
harangues, les presens passent  
pour des paroles: ceux qu'on  
fait pour la mort d'un homme  
qui auroit esté massacré, sont en  
grand nombre, mais ce n'est pas  
ordinairement l'assassin, ou le  
meurtrier qui les offre, l'usage  
veut que ce soit ses parens, sa  
bourgade, ou mesme toute la  
nation selon la qualité & la  
condition de celuy qui a esté  
mis à mort. En sorte que si le  
coupable est rencontré par les  
parens du deffunt, avant qu'il  
ait satisfait, il est mis à mort sur

le c  
côu  
les a  
de  
men  
pres  
pou  
qu'o  
qu'i  
I  
le je  
çois  
toye  
où c  
esté  
n'en  
nois  
& q  
la na  
tent  
forti  
ayan  
coste  
bois,

le champ. Suivant donc cette  
côûtume: avant que la Foriere,  
les anciens, & les Capitaines  
de nos Sauvages eussent com-  
mencé de parler, Ils firent un  
present de douze peaux d'Elans  
pour adoucir les François, afin  
qu'on reçeut agreablement ce  
qu'ils avoient à dire.

Ils en firent un second, &  
le jetterent aux pieds des Fran-  
çois disant que c'étoit pour ne-  
toyer la place toute sanglante  
où ces deux meurtres avoient  
esté commis, protestans qu'ils  
n'en avoient eû aucune con-  
noissance qu'après le coup fait,  
& que tous les Capitaines de  
la nation avoient condamné cet  
tentat. Le troisieme, étoit pour  
fortifier les bras de ceux qui  
ayans trouvé ces cadavres à la  
coste, les avoient porté dans les  
bois, ils y ajoûterent deux robes

110 *Premier établissement de la Foi*  
de Castor, sur lesquels ils de-  
voient se reposer pour se delaf-  
fer du travail qu'ils avoient  
souffert en les enterrant. Le qua-  
trième, estoit pour laver & ne-  
toyer ceux qui s'étoient souil-  
lez par ce massacre, & pour leur  
rendre l'esprit, qu'ils avoient  
perdu quand ils firent ce mal-  
heureux coup. Le cinquième  
pour effacer tout le ressentiment  
du cœur des François. Le si-  
xième, pour lier une paix in-  
violable, publiant que leur ha-  
che d'arme seroit suspendu en  
l'air sans ramener son coup,  
& qu'ils la jetteroient si loing  
qu'homme du monde, ne la  
pourroit jamais retrouver: c'est-  
à-dire, que leur nation estant en  
paix avec les François, les Sau-  
vages n'auroient plus d'armes  
que pour la chasse. Le septième  
étoit pour témoigner le desir,  
qu'ils

av  
ser  
dir  
la p  
me  
te q  
cela  
con  
aut  
en r  
sent  
pou  
bois  
feux  
que  
si au  
lume  
le fe  
dre  
presq  
confe  
mes  
un fe  
place

avoient que les François eussent les oreilles percées, c'est à dire, ouverte à la douceur de la paix, & au pardon des deux meurtriers. Ils offrirent ensuite quantité de colliers de porcelaines, pour allumer un feu de conseil, aux trois rivières, & un autre à Québec : ils ajoutèrent en même temps un autre présent de deux mille grains de porcelaines, pour servir de bois, & d'alimens à ces deux feux. Remarquez s'il vous plaît que les Sauvages, ne font quasi aucune assemblée que le calumet à la bouche, & comme le feu est nécessaire pour prendre le tabac, ils en allument presque toujours en tout leur conseil; si bien que c'est une même chose chez eux, allumer un feu de conseil, ou tenir une place pour se visiter les uns &

122 *Premier établissement de la Foi*  
les autres, & s'assembler comme  
les parens & les amis, qui veu-  
lent parler & decider de leurs  
affaires. Le huitième estoit pour  
demander la protection des  
François, & ils ajoutèrent un  
grand collier, avec dix robes  
de Castor, & Dorigniaux, afin  
de confirmer tout ce qu'ils ve-  
noient de dire.

Quelque dessein qu'on eût  
de punir les meurtriers pour  
prevenir dans la suite de pareil-  
les cruautéz, on fut cependant  
obligé, de leur pardonner, parce  
qu'on n'étoit pas en état de resi-  
ster à ces puissans ennemis: On  
leur demanda deux ostages, ils  
donnerent au Pere Joseph deux  
jeunes garçons, Nigamon, &  
Tebachi pour les instruire, &  
on renvoya les coupables, à con-  
dition toutefois qu'à l'arrivée  
des Navires, on decideroit de

cette affaire en dernier ressort.

Cependant Monsieur de Champlain, qui estoit repassé en France employoit toute son adresse, la prudence, & les intrigues de ses amis pour obtenir, ce qui estoit necessaire à l'établissement de sa nouvelle Colonie. Le Pere Jean d'Olbeau de son costé n'y épargnoit rien: l'un & l'autre parlerent souvent à Messieurs de la Compagnie, mais sans aucun succes, car ces gens qui avoient toujourns les oreilles ouvertes au recit avantageux qu'on leur faisoit des profits considerables, qu'ils pouvoient retirer de leur commerce avec les Sauvages, les fermerent aux demandes, & aux instances qu'on leur faisoit. Ainsi ils se contenterent de ce qu'ils purent obtenir: quoy qu'il en soit, on engageoit toujourns

124 *Premier établissement de la Foi*  
quelques François pour aller  
prendre des terres, & former ce  
nouveau païs : Nos Peres mes-  
mes ne purent se deffendre des  
prieres que le Pere Jean d'Ol-  
beau leur fit pour retourner en  
Canada , avec Monsieur de  
Champlain: il prit avec luy Fre-  
re Modeste Guines, enfin ils  
partirent d'Honfleur, au pre-  
mier Printemps, la navigation  
fut plus heureuse que la prece-  
dente, & arriverent à bon port  
à Quebec,

Peu de temps après, Mon-  
sieur de Champlain s'embar-  
qua avec le Pere Paul Huet,  
pour les trois rivieres, où ils  
trouverent Frere Pacifique du  
Plessis, qui avoit travaillé de  
son mieux à ébaucher l'ouвра-  
ge du salut des infidels, il com-  
proit avoir baptisé depuis un an  
quinze ou vingt de ces Barba-

te  
b  
l'  
de  
de  
do  
  
un  
Ch  
dir  
av  
ma  
Sa  
Qu  
gag  
jan  
  
voit  
ran  
Fra  
ave  
dan  
29.  
disp

tes, enfans, malades ou moribonds : ce fut-là qu'on parla de l'assassinat commis envers nos deux François, & où Monsieur de Champlain confirma le pardon promis aux meurtriers.

Les Sauvages inviterent une seconde fois Monsieur de Champlain par les presens ordinaires, de monter en guerre avec eux contre les Iroquois: mais il ne le jugea pas à propos. Sa presence estoit necessaire à Quebec, où il descendit pour gagner le premier Jubilé, qui ait jamais esté publié en Canada.

Le Pere Jean d'Olbeau, l'avoit obtenu de sa Sainteté durant le sejour qu'il avoit fait en France, on en fit l'ouverture avec les ceremonies ordinaires dans la chapelle de Quebec le 29. Juillet 1618. Les François s'y disposerent avec toute la devo-

126 *Premier établissement de la Foi*  
tion possible, rien ne fut de si  
édifiant, que la pieté avec la-  
quelle on visita les Stations que  
nos Missionnaires avoient pre-  
parez par des petites Chapelles,  
en forme de cabannes aux envi-  
rons de Quebec. Les Sauvages  
en estoient les spectateurs, &  
quoique sans discernement de  
foy, ils ne laissoient pas de faire  
exterieurement les mesmes po-  
stures, & ceremonies que les  
François, & quelques uns même  
d'entr'eux, un peu plus avancez  
dans l'instruction recitoient les  
prieres, en chantant avec nous  
de leur mieux; Monsieur de  
Champlain donna cependant  
les ordres necessaires, & cet  
homme infatigable prepara en-  
core un voyage en France. Il  
falut luy accorder un Prestre  
pour sa consolation. Le sort  
gomba sur le Pere Paul Huet.

Il se trouva une sainte dil-  
pute entre les PP. Jean & Jo-  
seph , celuy cy brulant du desir  
de consacrer ses travaux à l'in-  
struction des Sauvages, qu'il es-  
peroit toûjours d'avancer, quoy  
que l'on n'y remarqua que  
des dispositions fort éloignées,  
pria le Pere Jean d'Olbeau de  
le decharger de la superiorité ,  
qui l'obligeoit à une residence  
plus sedentaire à Quebec: Le  
Pere Jean y consentit, & d'au-  
tant plus qu'on luy fit entendre,  
que sa vuë ne se soutiendroic  
pas dans les grandes fumées des  
cabannes Le Pere Joseph partit  
donc de Quebec pour Tadouf-  
sac avec un jeune François &  
quatre Sauvages le 9. de Nov.  
de la même année, n'ayant pu  
trouver l'occasion, de retour-  
ner dans sa Mission de Carra-  
gouha au pais des Hurons.

Ce bon Pere fit un hyvernement assez rude, & soutint de grands travaux. Il est vray que Dieu luy suscita un Capitaine de ces nations, qui l'adopta pour son frere, en sorte qu'il s'insinua par ce moyen auprès de ces Barbares, & s'y accredita pour les mieux disposer, & les gagner plus efficacement à JESUS-CHRIST. Tel est le saint artifice, dont se servent les Missionnaires, qui vont hyverner chez les nations Sauvages : ils recherchent celuy de tous les chefs, qui est le plus considéré, & le plus affectionné pour les François : Ce Sauvage l'enfante ( c'est ainsi que parlent ces peuples ) au milieu d'un festin qui se fait exprés : ce Capitaine l'adopte pour son fils, ou pour son frere selon l'âge & la qualité des personnes,

e la Foi.  
yverne-  
soutint  
est vray  
n Capi-  
qui l'a-  
en sorte  
e moyen  
, & s'y  
x dispo-  
efficace-  
. Tel est  
e se ser-  
qui vont  
ons Sau-  
celuy de  
t le plus  
fection.  
Ce Sau-  
insi que  
milieu  
exprés:  
our son  
elon l'à-  
sonnes,

*dans la Nouvelle France.* 119  
en sorte que toute la nation le  
considere, comme s'il étoit en  
effet naturel de leur país, &  
parent de leur chef, entrant  
par cette ceremonie dans l'al-  
liance de toute sa famille au  
même degré, soit frere, sœur,  
oncle, tante, neveux, cousins, &  
ainsi du reste.

Celuy qui adopta le Pere Jo-  
seph pour son frere, s'appelloit  
Choumin, c'est-à-dire raisin,  
parce qu'il en aimoit la liqueur,  
les François l'appelloient le Ca-  
det, à cause qu'il étoit extreme-  
ment propre dans ses habits, &  
que dans toutes ses actions, il  
affectoit les manieres des Fran-  
çois: Choumin donc fit tout  
ce qu'il pût pour la consolation  
de son Missionnaire, il eût tant  
d'estime, & d'affection pour  
luy, que sa femme étant accou-  
chée d'un garçon, il voulut

130 *Premier établissement de la Foi*  
qu'il fût baptisé, & appelé Pe-  
re Joseph : je veux absolument,  
dit Choumin, à ce bon Reli-  
gieux, qui taschoit de luy per-  
suader, de donner à son enfant,  
le nom de Monsieur de Cham-  
plain, ou du sieur Pontgravé,  
qu'on le nomme Pere Joseph  
comme toy : & quand il sera  
grand, je te le donneray pour  
l'instruire, car je desire de tout  
mon cœur, qu'il vive sans fem-  
me, & qu'il soit vêtu & habillé  
comme toy. Il falut contenter  
ce Sauvage, & son garçon fut  
appellé Pere Joseph, qui mou-  
rut dans son innocence cinq ans  
après son baptême.

Nôtre Missionnaire donc se  
servit utilement de l'amitié du  
chef des Montagnais, qui l'aida  
beaucoup à construire plus so-  
lidement la maison que nous y  
avions, dans un bel endroit que

ent de la Foi  
z appelé Pe.  
absolument,  
ce bon Reli-  
t de luy per-  
à son enfant,  
ur de Cham-  
r Pontgravé,  
Pere Joseph  
quand il sera  
onneray pour  
desire de tout  
ive sans fem-  
étu & habillé  
lut contenter  
n garçon fut  
ph, qui mou-  
ence cinq ans  
e.  
aire donc se  
e l'amitié de  
is, qui l'aida  
uire plus so-  
on que nous y  
el endroit que

Messieurs de la Compagnie, nous avoient accordé dans les formes l'année precedente. On ne sçauroit dire avec combien d'ardeur Choumin y travailla luy même, pour animer par son exemple, ceux de sa nation, à continuer ce même ouvrage; où il demeura avec cent quarante Neophites, qu'il avoit disposés pour le baptême, jusqu'au quinzième de Juillet, qu'il descendit à Quebec, pour informer le Pere Superieur, de tout ce qui s'étoit passé de considerable durant son hyvernement: il laissa dans sa Mission deux François fort bons serviteurs de Dieu, en lesquels il se confioit beaucoup. Je ne sçauois vous faire un recit plus fidel des autres circonstances de son hyvernement, que par ce qu'il en écrit luy-mesme au R. P. Provincial

132 *Premier établissement de la Foi*  
de Paris, après son retour de  
Tadoussac à Quebec,

Je suis allé à Tadoussac pour  
assister les Barbares de ces lieux,  
les instruire & administrer les  
Sacremens aux François & à  
ceux qui y demeurent durant la  
traicte de nos Marchands pen-  
dant l'hyver. Nous n'avons pas  
eu tant de neiges que les an-  
nées passées. Les Sauvages ont  
eû grand faim, & je vous di-  
ray que par les desordres des  
gens, que les Marchands lais-  
sent en ces lieux pour y faire la  
traicte nous avons pensé estre  
tous affommez, si Dieu n'eût  
retenu ces Barbares, & ne les  
eût éloigné de nous, lesquels  
cependant ont depuis recherché  
notre alliance & notre amitié.  
Ces peuples toutefois sont fort  
dociles, & je m'étonne, vû les  
desordres de nos François qu'ils

n'en  
con  
sieu  
tie  
supp  
de p  
& io  
soin  
qu'i  
le b  
Per  
de C  
bon  
nous  
cela  
Mar  
plus  
donn  
tend  
un H  
est d  
prot  
cette  
cela

n'en commettent pas de plus  
considerables. J'écris à Mes-  
sieurs de la Compagnie, une par-  
tie de ce que j'en ay vû : je vous  
supplie, Mon Reverend Pere,  
de prendre cecy bien en affe-  
ction, & d'apporter tous vos  
soins, afin de remedier autant  
qu'il vous sera possible, à ce que  
le bon ordre soit icy établi. Le  
Pere Commissaire, & Monsieur  
de Champlain, me donnent  
bonne esperance: mais enfin  
nous n'en trouvons point pour  
cela plus de soulagement: Nos  
Marchands vont toujourns en  
plus grand desordre, il nous  
donnent pour Commis, & In-  
tendant de leur Marchandise,  
un Huguenot: le maistre garçon  
est de la mesme Religion que ce  
protestant qui commande dans  
cette habitation: Il faudroit si  
cela se pouvoit faire, que le Roy,

134 *Premier établissement de la Foi*  
mit un Seigneur Catholique en  
ces lieux, qui fut aimé de luy,  
& qui donna ce qui seroit be-  
soin pour y faire un Seminaire.  
J'aurois eû un grand nombre  
d'enfans pour les instruire des  
mysteres de nôtre sainte Foy ;  
Si j'avois eû dequoy leur don-  
ner, pour vivre. J'ay montré  
l'Alphabet à quelques uns qui  
commencent assez bien à lire &  
à écrire. Monsieur Hoüel vous  
pourra faire voir un exemple  
que je luy ay envoyé. C'est ainsi  
que je me suis occupé à tenir  
École ouverte dans nôtre Mai-  
son de Tassoudac, afin d'y atti-  
rer les Sauvages, & les rendre so-  
ciables avec nous pour les accou-  
tumer à nos façons de vivre. Si  
nous sçaviõs parfaitement bien  
la Langue, je ne sçais quel pro-  
fit l'on ne feroit pas avec ces  
peuples. Nous sommes entez

en quelques discours ; sçavoir, qui avoit fait le ciel & la terre, avec deux ou trois des plus anciens, & des plus suffisans. Pour le ciel, ils ne sçavent comme il est fait, ny qui en est le premier auteur, si nous y avions esté me dirent-ils, nous en pourrions sçavoir quelque chose. Pour la terre, ils me nommerent un certain Michaboche, & commencerent à me raconter mille fables, qui ressembloient quelque chose du deluge. Enfin après leur avoir fait entendre la veritable Histoire du deluge, ils dirent qu'il pourroit bien estre comme je le disois. Ils croyent qu'il y a certains esprits dans l'air, qui ont la puissance de dire les choses futures, & d'autres qui sont des medecins propres à guerir toutes sortes de maladie! C'est ce qui fait

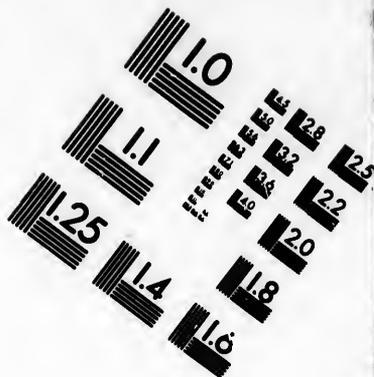
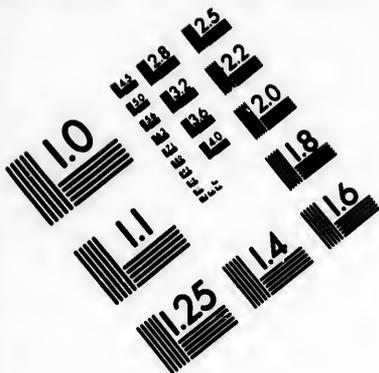
136 *Premier établissement de la Foi*  
que ces peuples, sont fort superstitieux, & consultent ces oracles avec beaucoup d'attention; j'ay vû un Maistre Jongleur, qui fit dresser une cabanne avec dix gros pieus, qu'il planta bien avant dans la terre: il y fit un tintamare effroyable, pour consulter les esprits, afin de sçavoir, s'il y auroit bien-tost de la neige en grande quantité pour faire une bonne chasse d'Origniaux, & de Castors; Il répondit qu'il voyoit beaucoup d'Origniaux, qui étoient encore fort éloignez, mais qui s'approcheroient à sept ou huit lieuës de leurs cabanes, ce qui causa bien de la joye à ces pauvres aveugles. Je leur dis que Dieu estoit le maître de toutes choses, & que c'est à luy à qui nous devons demander ce que nous avons besoin

soin: ils me répondirent qu'ils ne le connoissoient point, & qu'ils seroient bien aise de sçavoir s'il avoit le pouvoir de leur donner des Origniaux & des Castors. Je leur fis concevoir que nous avions de l'intelligence, pour sçavoir comment tout avoit esté fait, & par qui. Ils me témoignèrent pour toute réponse, que si l'on venoit habiter icy, ils me donneroient bien volontiers leurs enfans pour estre instruits.

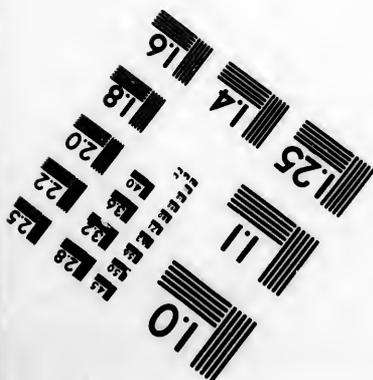
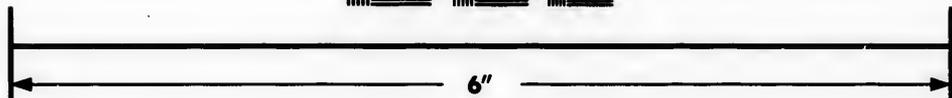
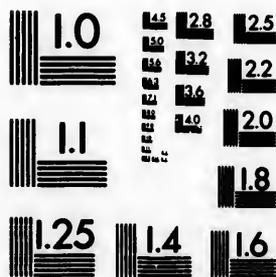
Je remarquay un grand trait de justice en leur Capitaine: Après que nous eumes fait la paix il fit ses plaintes, qu'on vendoit trop cher les marchandises, quand les Sauvages venoient en traite; & il pria qu'on leur fist un peu meilleur marché dans la suite: Nostre Facteur pour les Marchands







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

10  
E 28  
E 32  
E 36  
E 40  
E 44  
E 48  
E 52  
E 56  
E 60  
E 64  
E 68  
E 72  
E 76  
E 80  
E 84  
E 88  
E 92  
E 96  
E 100

10  
E 28  
E 32  
E 36  
E 40  
E 44  
E 48  
E 52  
E 56  
E 60  
E 64  
E 68  
E 72  
E 76  
E 80  
E 84  
E 88  
E 92  
E 96  
E 100

138 *Premier établissement de la Foi*  
voyant son importunité, luy  
dit qu'à son égard on luy fe-  
roit meilleur marché, mais  
non pas aux autres. Ce Sau-  
vage commença pour lors à  
dire à ce Facteur, avec une fa-  
çon dedaigneuse, tu te moques  
de moy, de dire que tu me fe-  
ras meilleur marché, & que tu  
tiendras la cherté à mes gens:  
si j'avois fait cela, dit-il, je  
meriterois que mes gens me  
pendissent & me coupassent la  
teste. Je suis Capitaine, je ne par-  
le pas pour moy, je parle pour  
mes gens. Voilà ce dont je fus  
témoin. Considérez donc, je  
vous prie, combien on peut es-  
perer de ces Barbares, quand  
une fois ils seront instruits dans  
nostre sainte foy. Si vous sou-  
haittez sçavoir, comme nous  
passons icy le temps, je vous di-  
ray, que nous le passons comme

dans nos Convens, nous faisons graces à Dieu tous les jours la sainte Messe, avec nôtre Office Canonial, nous faisons la lecture de table pendant le repas, & nous vivons le plus regulierement que nous pouvons, je me recommande autant que je puis à toutes les prieres de nos bons Religieux. J'ay au reste baptisé dix enfans moribonds, dont il y en a six qui jouissent de la gloite, estant morts après le batême: Plusieurs adultes se sont presentez pour se faire baptiser, mais il ne faut rien precipiter, j'attendray qu'ils soient encore mieux instruits. J'ay donné l'absolution à un Huguenot, qui s'est par la grace de Dieu reconnu, & a fait abjuration de son Heresie entre mes mains, il demande ardemment de demeurer avec

140 *Premier établissement de la Foi*  
nous à Quebec cette année,  
mais je ne sçay, si nos Mar-  
chands l'y laisseront : je verray  
Monsieur de Champlain avant  
son départ de Tadoussac ce 7.  
Aoust 1618.

---

## CHAPITRE V.

*Nouveaux progresz pour  
l'établissement de la Foi en  
la Nouvelle France de-  
puis l'année 1618 jusques  
en 1620.*

**D**Ieu se plait ordinairement  
à éprouver ses élus & mê-  
me les hommes Apostoliques,  
par l'endroit qui leur est plus  
sensible : les perils , les travaux,  
les souffrances , le sacrifice de  
la vie, leur seroit un plaisir ,  
si en se rendant victime pour

leurs Freres , Dieu leur don-  
noit la consolation de voir quel-  
ques succez de leur entreprise  
pour sa gloire dans la conver-  
sion des ames.

Quiconque jettant les yeux  
sur ce nombre prodigieux de  
nations dont je traite , l'é-  
tat veritable de l'Eglise du  
Canada , & le peu de pro-  
grez qu'elle a fait jusqu'à pre-  
sent parmi les Sauvages , qui  
habitent une si grande étendue  
de pais , dans lesquels tant de  
sçavants Prestres seculiers , &  
de saints Religieux ont porté  
partout le flambeau de l'Evan-  
gile , & donné toutes les ap-  
plications de leur zele , sera  
obligé d'admirer la profondeur  
des jugemens de Dieu , & de  
s'écrier avec Saint Paul , *o alti-  
tudo.* Il veut nous faire sentir,  
que la conversion des ames , est

142 *Premier établissement de la Foi*  
l'ouvrage de ses graces , dont  
les momens heureux , n'estant  
pas encore arrivez , il se con-  
tente de nous voir gemir sous  
cette dépendance de son secours  
interieur , d'estre témoins de  
nos larmes , & de nos soupirs ,  
d'entendre nos prieres , & nos  
desirs , de recevoir nos sacrifi-  
ces , d'agréer les instances con-  
tinuelles que nous luy faisons ,  
pour avancer l'effet de sa mise-  
ricorde à l'égard de ces peuples ,  
ensevelis dans les tenebres de  
l'ignorance. Il veut cependant ,  
que tous ces ouvriers Evange-  
liques travaillent à preparer cet-  
te vigne , qu'ils y employent  
toute leur industrie : mais qu'ils  
attendent le fruit avec patien-  
ce. Dieu agira au temps mar-  
qué de sa Providence , & ce  
juste remunerateur n'en agréer  
pas moins nos travaux & nos

sacrifices , mais enfin il veut nous priver de ce retour de joye sensible , s'ils estoient suivis de conversions nombreuses qui pourroient flatter l'amour propre & la vanité.

Je donne icy à mon lecteur un abrégé des sentimens de nos anciens Religieux sur les Missions naissantes du Canada , comme il paroist par les arrétez authentiques de l'assemblée des Superieurs de la Province de Paris , qui fut tenuë au retour de Monsieur de Champlain , & du Pere Paul en France , sur le rapport que ce Missionnaire fit, & les éclaircissements plus amples qu'il leur donna de la disposition des Barbares. Helas ils virent avec douleur la difference des Missions de ce nouveau monde , avec celles que les Recollets avoient commencées , & pour-

144 *Premier établissement de la Foi*  
suivoient alors dans l'Amérique, & dans le Perou, où on convertissoit tous les jours des millions d'ames, au lieu que dans le Canada, on n'y remarquoit qu'une terre sterile & infeconde, de l'aveuglement, de l'insensibilité, un prodigieux éloignement de Dieu, & même une opposition à la Foi, que des siècles se passeroient à preparer ces Barbares à l'Evangile, avant que d'en esperer quelque progrès, que pour comble de malheur, Dieu permettoit que le pais fut entre les mains d'une compagnie de Marchands interessez, & tout-afait insensibles à la propagation de la Foi. On voit par les memoires de cette assemblée, avec combien de penetration ils avoient prévus ce que nous connoissons aujourd'huy, & qu'après tant d'années

d'années de travaux Aposto-  
liques, on a si peu avancé dans  
la conversion de ces peuples ;  
c'est en cela que j'ay admiré la  
grande Foi de nos premiers  
Peres, qui malgré toutes ces  
oppositions sembloient aug-  
menter leur zele, & conclurent  
de continuer cet ouvrage par  
tous les moyens possibles.

Une des principales instruc-  
tions, que nos Missionnaires  
avoient donné au Pere Paul en  
le députant en France, estoit  
de consulter les habiles de la  
Province, & les Docteurs de  
l'Université de Paris sur les  
inconveniens, qu'ils remar-  
quoient à donner aux Sauva-  
ges le Sacrement de Baptême.

Telle est encore aujourd'huy  
la disposition de ces nations,  
qui ne professant aucune Reli-  
gion, paroissent incapables des

146. *Premier établissement de la Foi*  
raisonnemens les plus com-  
muns, qui conduisent les au-  
tres hommes à la connoissance  
d'une Divinité vraie ou fausse.  
Ces pauvres aveugles écoutent  
comme des chansons, ce qu'on  
leur dit de nos Mysteres, ils  
n'en prennent que ce qui est  
materiel & sensible: ils ont leurs  
vices naturels, & des supersti-  
tions qui ne signifient rien,  
des manieres, & des coûtumes  
sauvages, brutales, & barbares:  
ils consentiroient de se faire  
baptiser dix fois le jour pour  
un verre d'eau de vie, & pour  
une pipe de tabac: il nous of-  
frent leurs enfans, & veulent  
bien qu'on les baptise, mais  
tout cela sans le moindre sen-  
timent de Religion; ceux mê-  
me qu'on aura instruit durant  
l'hyver entier, ne temoignent  
pas plus de discernement de

Foi. On en trouve tres-peu qui ne soient ensevelis dans cette profonde insensibilité, ce qui causoit à nos Peres de terribles allarmes de conscience, connoissant que le peu d'Adultes à qui ils avoient administré le Sacrement, après même leur avoir donné les instructions, estoient aussi-tôt retombez dans leur indifferance ordinaire pour les choses du salut; que les enfans baptisez suivoient l'exemple de leurs peres; que c'estoit prophaner le caractère & le Sacrement.

Le cas fut exposé plus ample-ment, & discuté à fond: on le porta même en Sorbonne, & la resolution fut, qu'à l'égard des adultes & des enfans moribonds, hors d'apparence de retour, on pourroit risquer le Sacrement, lorsqu'ils le demande-

148 *Premier établissement de la Foi*  
roient , presumans qu'à cette  
extremité , Dieu donnoit aux  
adultes quelques rayons de  
lumiere , comme on avoit crû  
l'entrevoir à quelques uns. Qu'à  
l'égard des autres Sauvages , on  
ne devoit en aucune maniere  
leur accorder le Sacrement, sinon  
à ceux qui par un grand usage,  
& une longue experience au-  
roient paru touchez , instruits,  
& détachez de leurs coûrumes  
Sauvages, ou à ceux qu'on au-  
roit habitué parmy les Fran-  
çois , élevez à nostre maniere  
de vivre , & humanisez, après  
avoir esté bien instruits , & de  
même aux enfans de ceux-cy.  
dequoy il fut dressé un Formu-  
laire , & une espece de Canon  
fondamentale , qui servit de  
regle à nos Missionnaires pour  
s'y conformer absolument.  
Nous avons déjà établi les

années precedentes , des Mis-  
sions sedentaires à Quebec ,  
aux trois rivieres , aux Hurons ,  
& à Tadoussac , comme il a  
paru cy-dessus , & nos Peres  
avoient laissé aux deux dernie-  
res , de jeunes hommes , de-  
vots , & zelez , qui s'estoient  
offerts à nous en France , pour  
sacrifier leur vie avec nous dans  
le Ministère Apostolique ; ils  
travailloient de leur mieux à  
catechiser , & humaniser les  
Sauvages dans leur districts ,  
vivant avec eux , s'estant même  
fait adopter des principaux de  
la nation : procurant ainsi le salut  
des Sauvages , & le bien de  
nos petits établissemens. Nos  
PP. auroient bien voulu établir  
des Seminaires dans tous ces  
endroits , pour y habituer ,  
entretenir , & élever les enfans  
des Barbares , que leurs peres

150 Premier établissement de la Foi  
offroient assez librement : mais  
comme c'estoit une entreprise  
de grands frais , & que nos  
moyens estoient mediocres ; on  
jugea à propos de donner or-  
dre au Pere Paul de solliciter  
en France les pouvoirs , & les  
aumônes necessaires, pour com-  
mencer ce grand ouvrage par  
l'établissement d'un Convent  
regulier à Quebec , en titre de  
Seminare , où les enfans se-  
roient entretenus & instruits.

Le Pere Denis Jamay pre-  
mier Commissaire des Missions  
de Canada, qui depuis son retour  
en France, avoit esté occupé à  
différens emplois, à Châlons en  
Champagne pour le bien de la  
Province, & à S. Denis en Fran-  
ce en qualité de Superieur & de  
Predicateur , ne laissoit pas  
d'avancer avec succès les af-  
faires de Canada , où il avoit

Foi  
mais  
prise  
e nos  
s ; on  
er or-  
liciter  
& les  
r com-  
ge par  
onvent  
titre de  
ns se-  
struits.  
y pre-  
Missions  
retour  
occupé à  
lens en  
n de la  
en Fran-  
ur & de  
oit pas  
les af-  
il avoit

*dans la Nouvelle France.* 151  
parole de retourner l'année sui-  
vante : il se trouva alors à Paris  
avec le P. Paul, & ils agirent de  
concert pour obtenir l'établif-  
sement du Seminaire : les pou-  
voirs en furent expediez dans les  
formes : Monseigneur le Prin-  
ce de Condé y contribua de  
la somme de quinze cens li-  
vres : Monsieur Charles des  
Boüis, grand Vicaire de Pon-  
toise, Ecclesiastique d'une  
grande pieté, voulut bien y  
prendre part ; il accepta la quali-  
té de Syndic general de nos  
Missions, & donna pour pre-  
miere aumône la somme de  
six cens livres, sans parler de  
plusieurs services bien plus con-  
siderables, qu'il accorda dans  
la suite : quelques autres per-  
sonnes zelées enterent dans  
cette sainte entreprise, & on  
fit une somme de leurs charitez,

152 *Premier établissement de la Foi*  
qui fut remise à Monsieur de  
Champlain.

On avoit remarqué qu'il estoit bon, de se servir de toutes sortes d'ouvriers, pour l'instruction des Sauvages, & que les Seculiers même bien intentionnez, s'insinuoient assez bien dans leurs esprits: le Pere Paul avoit ordre d'en gagner quelqu'uns en France, s'il estoit possible, afin de nous servir d'aide, & quelquefois même de supplement; comme ils passoient à peu de frais, cela plût bien à Messieurs de la Cōpagnie: on en artira trois d'une douceur & d'une pieté exemplaire, qui voulurent bien se donner gratuitement à nous, comme associez au Ministère Apostolique, & qui nous servoient utilement: on obtint encore deux ouvriers à gages, pour travailler à nos établissements.

On entretenoit toujours le Chant de l'Office à Quebec, sur tout les Festes & les Dimanches : quoy qu'il n'y eut qu'un Prestre ; que les François aidoient avec édification des Sauvages , qui aimoient nos ceremonies , nonobstant le peu de solemnité qu'on y apportoit. Neanmoins le Pere Paul fut assez heureux , secouru du Pere Denis , & de Monsieur de Champlain, d'obtenir de Messieurs de la Compagnie un Religieux Prestre de surcroît ; le Pere Guillame Poulain Religieux d'une vertu singuliere , fut preferé au grand nombre de ceux qui soffroient pour passer en Canada avec le Pere Paul Hüet.

Cependant Monsieur de Champlain n'oublioit rien de sa part pour avancer les affai-

154 *Premier établissement de la Foi*  
tes temporelles de la Colonie,  
& quoi qu'on ne répondit pas  
ny en Cour, ny ailleurs à ses  
empressemens, ny à ses bon-  
nes intentions; il en obtint  
toutefois quelque chose: après  
quoi il prepara un embarque-  
ment, avec ce qu'il pût de  
munitions de guerre, de bou-  
che, & de traite, des ouvriers,  
des artisans, & des laboureurs  
pour la culture des terres: mais  
comme il avoit de plus amples  
desseins, il jugea à propos de  
rester en France pour les ménager  
efficacement, ne laissant  
pas de faire partir un vaisseau,  
dans lequel nos Peres Paul  
& Guillaume s'embarquerent  
avec les trois donnez, & les  
deux ouvriers. La traversée fut  
assez heureuse, ils mouillèrent  
l'ancre à Quebec au mois de  
Juin 1619.

La joye de leur arrivée fut traversée par la mort de Frere Pacifique, qui mourut le 23. Aoust de l'année presente. Ce fut la premiere victime que le Ciel reçeut de nos Missions. Ses obseques furent celebrées avec toute la solemnité que l'état du pais le pouvoit permettre, mais au reste accompagnées des regrets des François, & des Sauvages, dont il y eut un concours prodigieux. C'estoit un homme de Dieu, d'une grande douceur, de zele & de simplicité, & quoi qu'il ne fut qu'un Frere laïc, on peut dire qu'il a extrêmement travaillé en peu de temps à l'avancement spirituel, & temporel de la Mission.

Le Pere Jean d'Olbeau Supérieur aussi-tost après le débarquement, avoit envoyé le Pere Guillaume aux trois rivières

156 *Premier établissement de la Foi*  
avec les deux donnez , afin de  
mettre ordre à tout, & de veiller  
à cette Mission. Le Pere Jo-  
seph qui avoit hiverné à Ta-  
doussac , y travailloit de son  
côté avec beaucoup d'applica-  
tion , & comme on avoit re-  
çeu de France avec les regle-  
mens tous les pouvoirs , & les  
premiers secours pour bâtir un  
Convent Regulier , & un Se-  
minaire , on choisit à cet effet  
pour emplacement un endroit  
situé à une petite demie lieuë  
du Fort de Quebec , où l'on  
faisoit état de bâtir la Ville ,  
& où est encore aujourd'huy  
nostre Convent. Ce lieu repré-  
sente une espee de petite Isle ,  
entourée de forests naturelles ,  
où passent & serpentent agrea-  
blemens les eaux des sources  
claires , & douces qui tombent  
d'une Montagne voisine , &

qui  
me  
tite  
pro  
de  
ye  
&  
du  
est  
av  
l'o  
sit  
toi  
les  
&  
pe  
te  
lu  
C  
co  
&  
C  
V  
F

qui y sont conduites insensiblement ; ayant au Nord une petite riviere qui se décharge tout proche , & à l'Est , le Fleuve de Saint Laurent : le terrain y est gras , fertile , commode , & aisé : la veüe grande , étendue , & fort agreable ; l'air y est extrêmement pur , & sain , avec tous les agrémens que l'on peut souhaiter pour la situation La petite riviere étoit appellée Cabir Coubat par les Sauvages , à raison des tours , & retours qu'elle fait en serpentant , & des pointes de terre qu'elle forme : nos Peres luy donnerent le nom de Saint Charles , qu'elle conserve encore aujourd'huy en memoire & à l'honneur de Monsieur Charles des Bouës , grand Vicaire de Ponthoise , Pere & Fondateur de nostre Mission

158 *Premier établissement de la Foi*  
par ses soins, & ses liberali-  
tez.

Ce fut donc en cet endroit que nos Peres entreprirent de bâtir la premiere Eglise, le premier Convent, & le premier Seminaire qui fut jamais dans ces vastes pais de la Nouvelle France. Le Pere Superieur fit faire tout proche un four à chaux, dont on voit encore les vestiges. On prepara incessamment les materiaux, qui furent conduits sur la place durant l'hyver avec les planches & toutes les autres choses necessaires: il fit percer par tout dans le bois aux environs, des allées fort agreables, défricher la terre pour commencer les jardins, on s'y cabana au Printemps, les François & les Sauvages sous la conduite

du Sieur de Pont-Gravé, y contribuèrent également de leur travail, on y employa douze ouvriers de métiers, qu'on payoit des aumônes; en sorte que dès le troisième Juin de l'année 1620. le Pere Supérieur y posa solennellement la première pierre,

Pendant que les choses se passoient de la sorte en Canada, Monsieur de Champlain avançoit les interets du païs, du côté de France, ayant obtenu une petite flotte, avec une partie des secours nécessaires pour l'établissement de la Colonie; & comme elle commençoit à prendre la forme, Sa Majesté l'honora de la qualité de premier Gouverneur de la Nouvelle France, par Lettres Patentes, qui luy furent expédiées avec ordre d'y

180 *Premier établissement de la Foi*  
bâtir des Forts , d'y étendre ,  
& gouverner la Colonie selon  
les loix , & les coûtumes du  
Royaume , & sur tout de don-  
ner les soins , & ses applica-  
tions à la propagation de la  
Foi: il reçut aussi de nouvel-  
les commissions de Messieurs  
de la Compagnie , à qui le  
Rôy avoit accordé le pais avec  
pouvoir absolu : Monsieur le  
Duc de Mont-morency y don-  
na son attache en qualité de  
Vice-Roy de Canada , nou-  
vellement nommé par sa Ma-  
jesté. Monsieur de Champlain  
avoit ménagé beaucoup de  
monde pour le service du pais,  
& comme il faisoit état de s'y  
établir luy-même , il donna  
ordre à ses affaires domesti-  
ques , emporta avec luy tous  
ses effets , & disposa Madame  
sa femme , & toute sa famil-  
le

*dans la Nouvelle France.* 161  
le à y passer la même année 1620.

Le Pere Denis Jamay qui avoit commencé cette Mission en 1615. en qualité de premier Commissaire, & qui estoit en France en qualité de Resident, & de Procureur de la Mission, & de la Colonie; estoit à Paris de retour de Zezane en Brie, où il venoit d'établir durant l'hyver un Convent de nostre Ordre, en qualité de premier Superieur: la Province voulut bien le sacrifier encore une fois, & luy accorder son retour en Canada, d'autant plus que Monsieur de Champlain le demandoit avec instance: on luy expedia son Institution de Superieur, & de Commissaire Provincial en datte de l'année presente, & il se disposa à partir avec Frere Bonaventure, le Pere Geor-

162 *Premier établissement de la Foi*  
ge le Baillif, Religieux Recol-  
let, illustre par sa naissance ,  
par son merite personel , & par  
l'estime singuliere dont sa Ma-  
jesté l'honoroit , fut aussi inspiré  
de Dieu de faire le voyage. M.  
le Duc de Mont-morency ,  
les Sieurs de Villemont, Dolu,  
le premier Intendant de l'Ad-  
mirauté , & le second Inten-  
dant des affaires de la Nou-  
velle France, commanderent  
au Sieur de Champlain de ne  
rien entreprendre sans la parti-  
cipation de ce bon P. l'assurant  
qu'ils auroient toujours pour  
agreable tout ce qu'il feroit de  
concert avec luy. Toutes cho-  
ses estant disposées , le vaisseau  
fit voile l'année susdite 1620.  
& arriva heureusement à Que-  
bec. Nos deux Peres qui a-  
voient passé dans des vaisseaux

*dans la Nouvelle France.* 163  
differens, mouillerent presque  
en même temps.

La plus grande partie de tout  
ce qu'il y avoit de François  
dans le païs, se trouverent alors  
à Quebec, & une grande mul-  
titude de Sauvages de plusieurs  
nations, qui n'avoient jamais  
encore vû un tel embarque-  
ment. Cette arrivéc heureuse,  
causa dans tous les esprits un  
redoublement de joye. Mon-  
sieur de Champlain Gouver-  
neur y fut reçu, & reconnu  
au bruit du Canon, il descen-  
dit aussi tost à la Chapelle des  
Recollets, où l'on chanta le  
*Te Deum*; le Pere Denis Jamay  
Superieur y fit une exhortation  
patetique pour porter les pe-  
ples à la soumission qu'ils de-  
voient à Dieu, au Roy & à  
son Lieutenant General.

Monseigneur de Champlain hom.

164. *Premier établissement de la Foi*  
me infatigable , ayant reconnu  
de près l'état du pays ; donna ses  
ordres par tout : on ne dit rien  
des allées , des venuës , ni des  
voyages , qu'il fit en plusieurs  
endroits depuis son arrivée : on  
peut avec justice l'appeller le  
Pere , & le Fondateur de cette  
nouvelle Colonie, ayant tout sa-  
crifié pour son établissement.

Cependant le Pere Superieur  
n'oublioit rien pour soutenir &  
avancer nos Missions dans le  
pays , où il envoya des obéis-  
sances en forme , aux Mission-  
naires , qui estoient dans leurs  
districts scellés du grãdsceau de  
la Missiõ , pour preparer de loin  
l'esprit des Sauvages , & obt-  
nir de leurs enfans les plus doux  
& les plus traitables. Il trouva  
les fondemens jettez de nôtre  
Convent & Seminaire , sur le  
bord de la riviere de S. Char-

*dans la Nouvelle France.* 165

les, & comme il avoit amené du renfort, il y appliqua de nouveaux ouvriers, en sorte que la maison fut bien-tôt en état d'y loger les Religieux, & même des petits Sauvages.

On ne quittoit point pour cela, la maison & Chapelle, que nous avions bâtie en 1615. dans l'endroit où est à present la basse Ville de Quebec: elle nous servoit d'hospice & de Chapelle Succursale, nous y administrions les Sacremens, & on y faisoit l'Office Divin solennellement, & publiquement, de même que dans le Convent nouveau.

Le Pere Superieur, cependant avança toujourns le bâtiment, il fit accommoder durant l'hiver les dedans de l'Eglise, en sorte qu'elle fut en état d'estre benite, le 25. May 1621. nos

166 *Premier établissement de la Foi*  
Peres estant en pareil jour arri-  
vez en Canada en 1615. elle fut  
benite sous le titre & Patrona-  
ge de Nostre Dame des Anges,  
que nôtre Eglise & nôtre Con-  
vent retiennent encore aujourd'  
d'huy comme la premiere Egli-  
se & la premiere Maison Re-  
ligieuse, dans ce nouveau pays,  
de même que la premiere Mai-  
son de l'Ordre de S. François  
d'Assise fut consacrée sous le  
même titre de Nostre-Dame  
des Anges.

L'on n'ajoute pas icy à l'oc-  
casion de cette conformité, les  
faveurs singulieres, qu'un de  
nos Peres y reçût alors, avec le  
frere Modeste Guinez, quoy  
qu'elles soient confirmées par  
une lettre du Pere Superieur,  
écrite au Pere Provincial, &  
que je l'ay entendu moy même  
reciter de Madame Couilliard

qui  
sejo  
favo  
nen  
ce d  
du r  
com  
vres  
nes,  
il no  
part  
& e  
d'au  
cony  
men  
plû  
ces

qui vivoit encore durant mon  
sejour en Canada. Ces sortes de  
faveurs extraordinaires, ne tien-  
nent pas communement de pla-  
ce dans l'Histoire: & la pluspart  
du monde y ajoutent peu de foy,  
comme il a paru par certains Li-  
vres de quelques Vies Canadien-  
nes, qu'on a données au Public:  
il nous suffit d'en connoître les  
particularitez dans le Cloître,  
& de les croire pieusement,  
d'autant plus que nous avons re-  
connu depuis par les evene-  
mens, la verité de tout ce qu'il a  
plû à Dieu de decouvrir alors à  
ces premiers Apôtres.



## CHAPITRE VI.

*Le Gouverneur , & les  
Principaux de la Colonie,  
deputent au Roy , le R. P.  
George le Baillif , pour les  
interests de la nouvelle  
France.*

**L**A Compagnie des Marchands , qui avoit eu jusques icy la direction temporelle du Canada , éprouva le malheureux effet , qui est ordinairement attaché , à l'égarement de ceux qui oublient Dieu & luy preferent leurs interests, dans la conduite de leur entreprise.

Une des principales intentions du Roy Louïs le Juste , & la condition la plus essentielle

des

des pouvoirs que sa Majesté avoit accordez à Messieurs de la Compagnie de Canada, estoit, qu'ils contribueroient de tout leur pouvoir, à l'établissement de la foy, & propagation de l'Évangile, parmy les Barbares de ce nouveau monde, qu'ils y envoyeroient, & entretiendroient un nombre suffisant de Missionnaires, y conduiroient des habitans pour cultiver les terres, y feroient passer des ouvriers & des gens de toute sorte de mestiers: afin de multiplier la Colonie par le moyen des François Europeans, qu'on y conduiroit, & auxquels on feroit tous les avantages, qu'ils pourroient raisonnablement esperer, qu'ils humaniseroient les nations Sauvages, pour les disposer plus facilement aux loix & aux coûtumes

170 Premier établissement de la Foi  
de la nôtre ; qu'ils bâtiroient  
des Forts pour la deffence des  
François , & des Sauvages nos  
alliez , & enfin qu'ils entretien-  
droient à cet effet, les Officiers,  
& les Soldats nécessaires ; moyen-  
nant quoy sa Majesté leur aban-  
donnoit sans aucun retour , le  
commerce , & les avantages de  
ces vastes pays : ils s'y estoient  
engagez ; mais n'ayant rien  
moins accomplis dans la suite,  
par une cupidité extrême du  
gain qu'ils esperoient , ils ne-  
gligerent tout le progres du  
Christianisme , s'opposant mê-  
me aux voyes , & aux moyens  
de l'avancer : ils estoient tou-  
jours fort éloignéz de la multi-  
plication de la Colonie , & au-  
lieu de bâtir des Forts & de s'a-  
quiter des autres conditions , ils  
pensèrent uniquement au lucte  
sordide , & à tirer la substance

du pays, par la quantité des pel-  
letries, qui estoient alors le  
grand commerce de Canada.

Monsieur de Champlain qui  
avoit luy-même ligué cette  
compagnie, avoit tâché inuti-  
lement durant son séjour en  
France à luy ouvrir les yeux,  
& à la piquer d'honneur & de  
conscience : c'estoit leur faire  
violence, que de procurer le  
bien de la Colonie naissante, &  
les secours qu'il avoit obtenus,  
estoit des purs effets de son  
industrie & de son adresse ; il  
n'attira des Habitans, que con-  
tre le gré de ces Messieurs, &  
tous les établissemens, & Forts  
qu'il bâtissoit dans la nouvelle  
France, n'estoient aucunement  
à leurs frais : en sorte que si ce  
nouveau monde, n'avoit esté  
soutenu par le zele de ce brave  
Gentil-homme & habile Gou-

172 *Premier établissement de la Foi*  
verneur , & par les soins & les  
applications des Missionnaires ;  
toute l'entreprise eut assurément  
échoüé.

Un Navire arrivant de France  
l'année presente 1621. apprit  
que Monsieur le Duc de Mont-  
morency Viceroy de Canada ,  
avoit formé une nouvelle com-  
pagnie pour l'opposer à l'an-  
cienne , dans l'esperance que  
celle-là accompliroit plus fidel-  
lement les conditions cy-dessus  
alleguées. Messieurs Guillau-  
me , & Emeric de Caën , l'on-  
cle & le neveu en estoient les  
Chefs. L'ancienne Compagnie  
avoit envoyé un vaisseau , le-  
quel arriva au petit printemps  
à Quebec , avec ordre à leur  
Commis de se servir du Fort de  
l'habitation , & d'entrer dans  
tous les droits du pays , speci-  
fiez dans le Traitté; sans toute-

fois rien entreprendre sur les pelletries, & les effets de Messieurs de l'ancienne compagnie.

Le sieur du Pontgravé, qui estoit en France pour la compagnie ancienne en estoit parti, & suivoit de près le Navire de Messieurs de Caën : il arriva à Québec : mais on luy en refusa l'entrée, & on se contenta de luy donner quelques marchandises, & de luy permettre de traiter aux trois rivieres, pour le compte de ses associez : il s'y accorda, & ne laissa pas quelque temps après, de descendre à Tadoussac pour en faire le commerce.

Ce fut là que Monsieur de Caën arriva de France, muni de l'Arrest du Conseil, pour regler leurs differends; qui portoit que les deux compagnies, traiteroient librement ensemble

14 Premier établissement de la Foi  
cette année, & que l'un & l'autre  
contribueroit aux frais, & par-  
tageroit les profits: ces broüil-  
leries exciterent de grands trou-  
bles, & retarderent beaucoup  
le progrès de la Colonie, quel-  
que remede que Monsieur de  
Champlain pût y apporter: cha-  
cun prenoit son party: tout se  
passoit en dispute, & rien n'a-  
vançoit.

Parmy tous ces differens,  
M. le Gouvernement, les PP.  
Recolets, & les Habitans les  
mieux intentionnez du pays, te-  
noient un tiers party, & n'ayant  
en vüe que l'établissement de  
la Foy & de la Colonie, ge-  
missoient de voir que tout al-  
loit se detruire par des querelles  
d'interest, lesquelles estant rap-  
portées en France, dégoûte-  
roient sans doute le Roy & ses  
Ministres de la bonne volonté

où la  
Can  
les f  
voie  
lica  
tive  
plai  
avo  
ente  
com  
not  
pre  
foi  
fide  
ren  
&  
la  
go  
du  
p  
la  
P  
f

*dans la Nouvelle France.* 175  
où la Cour estoit alors pour le  
Canada : ils ramasserent tous  
les sujets de plaintes, qu'ils pou-  
voient avoir : l'affaire estoit de-  
licate : après toutes les tenta-  
tives, que Monsieur de Cham-  
plain avoit faites en France, il  
avoit peu d'esperance de se faire  
entendre de si loin : mais enfin,  
comme le Gouverneur & les  
notables du pays, joints à leurs  
premiers Missionnaires, s'é-  
toient fait aussi des appuys con-  
siderables à la Cour, ils resolu-  
rent une deputation au Roy,  
& de choisir un sujet, qui eût  
la capacité & le credit, de ne-  
gocier efficacement les affaires  
du pays dans les conjonctures  
presentes.

On n'hésita pas dans ce choix,  
la presence de M. de Cham-  
plain estant absolument neces-  
saire dans ce nouveau monde,

176 *Premier établissement de la Foi*  
on ne trouvoit personne qui  
pût mieux remplir cette depu-  
tation que le Pere George le  
Baillif, lequel outre l'accès que  
son habit, sa vertu & sa nais-  
sance luy donnoient en Cour,  
avoit encore l'avantage d'estre  
connu du Roy, qui l'honoroit  
même assez souvent de son en-  
tretien & de ses Lettres. Ce bon  
P. ayant reconnu la volonté de  
Dieu par toutes les raisons  
qu'on allegua, accepta la Com-  
mission.

Une procuration authentique  
en fut dressée, signée du Gou-  
verneur, & des principaux Of-  
ficiers & Habitans, & scelée  
du grand sceau de la Mission.  
Le Pere néanmoins y recon-  
noissant plusieurs articles dont  
la negociation n'estoit pas tout-  
à-fait de l'Institut d'un Mission-  
naire, protesta à l'assemblée qu'

da  
il ne l'  
cessité  
person  
y pro  
gloire  
Roy  
Colo  
à la  
parm  
Le  
de se  
cahi  
tions  
le 7.  
anné  
de  
heu  
en l  
com  
inte  
me  
aup  
de  
Ge

il ne l'acceptoit que par la necessité qui se trouvoit d'une personne desintereffée, & pour y procurer ce qui regardoit la gloire de Dieu, le service du Roy, & l'établissement de la Colonie absolument necessaire à la propagation de la Foi parmi ces Nations Sauvages.

Le Pere George en vertu de ses pouvoirs accompagné des cahiers du païs & des instructions necessaires, s'embarqua le 7. Septembre de la même année dans le vaisseau du Sieur de Pont-Gravé; après une heureuse navigation, il arriva en France, & laissant aux deux compagnies à disputer leurs interests, il s'appliqua uniquement à procurer ceux du païs auprès du Roy: il eut l'honneur de saluer Sa Majesté à Saint Germain, il en fut reçu tres-

178 *Premier établissement de la Foi*  
favorablement, sans néanmoins  
entrer dans aucun détail à cer-  
te première audience. Quel-  
ques jours après Monsieur le  
Duc de Mont-morency en ob-  
tint une seconde, après avoir  
entretenu le Roy en particulier  
de l'état general du Canada,  
& des articles principaux que  
le Pere George avoit à repre-  
senter : Ce Seigneur qui aimoit  
le pais, voulut bien conduire  
ce Missionnaire à cette se-  
conde audience, où le Reve-  
rend Pere Provincial se trou-  
va aussi. Le Pere George fit  
sa harangue dans les termes les  
plus respectueux, & les plus  
touchans ; presenta ses Lettres  
de croyance, l'acte de sa de-  
putation, & une tres humble  
remontrance par forme de Re-  
quête à Sa Majesté qu'elle  
reçut avec toute la bonté &

la p  
Mor  
pour  
seil,  
seule  
enco  
nelle  
e sti  
L  
truir  
goci  
prop  
pour  
l'état  
le fé  
avan  
qu'e  
la c  
attri  
tion

S  
ce

la pieté possible, la remit à Monsieur de Montmorency pour estre rapportée à son Conseil, & promit au Pere non seulement d'y faire droit, mais encore de luy accorder personnellement sa faveur, & sa protection Royale.

L'on ne scauroit mieux instruire le Lecteur de cette negociation, & satisfaire plus à propos la juste curiosité qu'il pourroit avoir de connoistre l'état de la Nouvelle France, le fond du commerce & les avantages qu'on en peut tirer, qu'en donnant icy au Public la copie de la Requête & des articles essentiels de la députation.

**S**CACHENT tous qu'il appartient que l'an de Grâce 1621. le dix huitième jour

180 *Premier établissement de la Foi*  
d'Aoult, du Regne de tres-  
haut, tres-puissant & tres-  
Chrestien Monarque Loüis  
Treize du nom, Roy de Fran-  
ce, de Navarre, & de la Nou-  
velle France dite Occidentale  
du Gouvernement de haut &  
puissant Seigneur Messire Hen-  
ry Duc de Mont-morency &  
de Damville, Pair & Admiral  
de France, Gouverneur &  
Lieutenant General pour le  
Roy en Languedoc, & Vice-  
Roy des païs & terres de la  
Nouvelle France, dite Occi-  
dentale, de la Lieutenance de  
noble Homme Samüel de  
Champlain, Capitaine ordina-  
re pour le Roy en la Marine,  
Lieutenant General és dits païs,  
& terres dudit Seigneur Vice-  
Roy, que par permission du-  
dit Sieur Lieutenant, se seroit  
faite une assemblée generale de

d  
tous l  
ce paï  
afin d  
plus  
desola  
pour  
confen  
lique,  
en son  
Roy i  
ce de  
Roy,  
Lieut  
bitans  
tiste  
Seign  
conclu  
que p  
dite R  
lable  
de l'a  
Vice  
ptoch  
été d'

tous les François Habitans de ce païs de la Nouvelle France, afin d'aviser des moyens les plus propres sur la ruine & desolation de tout ce païs, & pour chercher les moyens de conserver la Religion Catholique, Apostolique & Romaine en son entier, l'authorité du Roy inviolable, & l'obeissance deuë audit Seigneur Vice-Roy, après que par ledit Sieur Lieutenant, Religieux & Habitans, presence du Sieur Baptiste Guers Commissaire dudit Seigneur Vice-Roy a esté conclu, & promis de ne vivre que pour la conservation de la dite Religion, obeissance inviolable au Roy, & conservation de l'authorité dudit Seigneur Vice-Roy, voyant cependant la prochaine ruine de tout le païs, a esté d'une pareille voix deliberé

182 *Premier établissement de la Foi*  
que l'on feroit choix d'une per-  
sonne de l'assemblée pour estre  
députée de la part de tout le  
general du pais, afin d'aller  
aux pieds du Roy faire les  
tres-humbles soumissions au-  
quelles la nature le Christianis-  
me & obligation rendent tous  
sujets redevables, & presenter  
avec toute humilité le cahier  
du pais, au quel seront conte-  
nus les desordres arrivez en ce  
pais & notamment cette année  
1621. & aussi qu'iceluy député  
aille trouver nostre dit Sei-  
gneur Vice-Roy pour luy com-  
muniquer semblablement des  
mêmes desordres, & le sup-  
plier se joindre à leur complain-  
te pour la demande de l'ordre  
nécessaire à tant de malheurs  
qui menacent ces terres d'une  
perte future, & finalement pour  
qu'iceluy député puisse agir,

rec  
acc  
pai  
ser  
por  
ser  
con  
la  
zel  
Ro  
né  
tho  
Ro  
me  
le  
Ba  
de  
pro  
no  
&  
&  
ser  
éc  
no

*dans la Nouvelle France.* 183

requerir, convenir, traiter & accorder pour le general dudit pais en tout & par tout ce qui sera l'avantage dudit pais; & pour ce tous d'un pareil consentement, & de la même voix connoissant la sainte ardeur à la Religion Chrestienne, le zele inviolable au service du Roy & de l'affection passionnée à la conservation de l'autorité dudit Seigneur Vice-Roy, qu'a toujours constamment & fidèlement témoigné le Reverend Pere George le Baillif Religieux de l'Ordre des Recollets, joint sa grande probité, doctrine & prudence, nous l'avons commis, député & delegué avec plein pouvoir & charge de faire agir, représenter, requerir, convenir, écrire & accorder, pour & au nom de tous les Habitans de

184 *Premier établissement de la Foi*  
cette terre, suppliant avec toute  
humilité Sa Majesté, son  
Conseil, & nostre dit Seigneur  
Vice-Roy d'agréez cette nostre  
delegation, conserver & pro-  
teger ledit Reverend Pere, en  
ce qu'il ne soit troublé ny mo-  
lesté de quelque personne que  
ce soit, ny sous quelque pre-  
texte que ce puisse estre, à ce  
que paisiblement il puisse faire  
agir & poursuivre les affaires  
du pais, auquel nous donnons  
derechef pouvoir de reduire  
tous les avis à luy donnez par  
les particuliers en un cahier ge-  
neral, & à iceluy apposer sa  
signature avec ample declara-  
tion que nous faisons d'avoir  
pour agreable & tenir pour va-  
lable tout ce qui sera par iceluy  
Reverend Pere fait, signé,  
requis, negocié & accordé pour  
ce qui concernera ledit pais.

Et

Et d  
de n  
deux  
Sa M  
& Ju  
nom  
sulter  
quer  
Con  
ra les  
Fran  
ment  
tats,  
Prela  
appari  
tance  
rend  
luy a  
nant  
ou  
délé  
oblig  
aura  
sible

*dans la Nouvelle France.* 135

Et de plus luy donnons pouvoir de nommer & instituer un ou deux Avocats au Conseil de Sa Majesté, Cours Souveraines & Jurisdictions, pour & en son nom & au nostre, écrire, consulter, signer, plaider & requérir de Sa Majesté & de son Conseil, tout ce qui concernera les affaires de cette Nouvelle France. Si requerons humblement tous les Princes, Potentats, Seigneurs, Gouverneurs, Prelats, Justiciers & tous qu'il appartiendra de donner assistance & faveur audit Reverend Pere, & empêcher qu'iceluy allant & venant ou sejournant en France ne soit inquieté ou molesté en cette presente délegation, avec particuliere obligation de reconnoissance autant qu'il sera à nous possible. Donné à Quebec en la

1675. Q.

186 *Premier établissement de la Foi*  
Nouvelle France sous la signa-  
ture des principaux Habitans,  
faisant pour le general, lesquels  
pour authentifier davantage  
cette delegation, ont prié le  
tres Reverend Pere en Dieu  
Denis Jamay Commissaire des  
Religieux qui sont en ces ter-  
res d'apposer son sceau Eccle-  
siastique ce jour & an que des-  
sus. Signé Champlain. F. De-  
nis Jamay Commissaire. F. Jo-  
seph le Caron. Hebert Pro-  
cureur du Roy. Gilbert Cour-  
seron Lieutenant du Prevost.  
Boullé. Pierre Reye. Le Tar-  
dif I. Le Groux. P. des Por-  
tes. Nicolas Greffier de la Ju-  
risdiction de Québec, & Gref-  
fier de l'assemblée. Guers Com-  
missionné de Monseigneur le  
Vice-Roy & present en cette  
élection, & scelé en placard du  
Seel dudit R. P. Commissaire  
des Recollers.

A  
S  
L  
lets  
No  
tren  
pui  
à D  
sou  
tan  
ger  
la  
Sag  
Die  
Ils  
av  
jus  
da  
pu

# AU ROY

SIRE,

Les pauvres Religieux Recollets habituez à Quebec en la Nouvelle France, vous remon- trent tres-humblement, que de- puis six années en ça qu'il a plu à Dieu se servir de leur ministere sous l'authorité de vostre Majesté, tant au voyage de cette terre étran- gere, de couvertures du pays, qu'en la conversion des Peuples plus Sauvages en la connoissance de Dieu, qu'en leur conversion civile. Ils ont differé de donner leur avis touchant cette entreprise, jusqu'à ce que l'experience secon- dant leur bonne volonté, ils pussent avec tant plus de certij-

Q ij

188 Premier établissement de la Foi  
tude, qu'il importe de ne parler  
aux Roys que d'affaires bien di-  
gerées, & meurement considérées  
proposer à Vostre Majesté ce qui  
est nécessaire en cette affaire :  
& bien qu'il semblat estre de leur  
devoir dès les premières années  
de leur séjour audit pays, d'aver-  
tir Vostre Majesté de ce qui estoit  
à faire pour la continuation de  
cet auguste dessein. Ils ont estimé  
que les Lettres annuelles qu'ils  
ont écrites depuis leur arrivée  
suffisoient jusqu'à ce que le pays &  
les Peuples leur fussent davantage  
connus, afin que selon qu'ils trou-  
veroient tant de la disposition des  
Peuples, que les profits que l'on  
pourroit esperer de la terre, ils  
jugeassent ce qui seroit plus à  
propos; Or est-il qu'à present que  
la hantise des Peuples les a ren-  
dus sçavants en leur recherches  
& que les voyages qu'ils ont fait

de  
les  
Sieu  
sous  
gner  
du  
conn  
ples  
voja  
profu  
gloir  
Scep  
cois  
vost  
de t  
ont  
gran  
ce q  
sent  
pris  
Maj  
en  
supp  
gra

*dans la Nouvelle France. 189  
de cinq à six cens lieues dans  
les terres en la compagnie du  
Sieur de Champlain Lieutenant  
sous vostre authorité, de Monsei-  
gneur de Mont-morency Vice Roy  
du pays, leur ont acquis la  
connoissance & int desirée des Pe-  
ples de diverses contrées. Et  
voyans les grands & manifestes  
profits qui peuvent réussir à la  
gloire de Dieu, augmentation du  
Sceptre & de l'Empire des Fran-  
çois, contentement singulier de  
vostre Majesté & profit & utilité  
de tous ses sujets. Les supplians  
ont jugé estre expedient, voir  
grandement necessaire de declarer  
ce qu'en conscience ils connois-  
sent estre de toute cette entre-  
prise, afin qu'il plaise à Vostre  
Majesté leur accorder le contenu  
en leur Memoire cy attaché. Les  
supplians doncques sont avec la  
grace de Dieu, S I R E, dans*

190 Premier établissement de la Foi  
une terre nommée par le commun  
Canada, mais mieux la Nou-  
velle France, en un lieu appelé  
Quebec, bâti par la diligence &  
industrie singulière du Sieur de  
Champlain, fort avant dans le  
Fleuve de S. Laurent. Où ayans  
séjourné ils ont appris les ri-  
chesses de ce quartier & specia-  
lement de ce Fleuve accompagné  
de plusieurs belles & fertiles  
Isles, peuplé d'une telle abondan-  
ce de toutes sortes de poissons,  
qu'elle ne se peut décrire, bor-  
dée de côtes pleines d'arbres frui-  
tiers comme Noyers, Chastagniers,  
Pruniers, Cerisiers & Vignes  
agrestes, avec quantité de prai-  
ries qui ornent & embellissent les  
vallons, le reste de la terre gar-  
nie & peuplée de toutes sortes de  
chasse, & plus qu'il n'y en a en  
France, & avec plus grand pro-  
fit en ce que non-seulement ils

d  
ne m  
fauve  
mais  
Orign  
& a  
pelles  
ce au  
comm  
cette  
recon  
suppli  
porté  
trois  
du la  
rer à  
pour  
par l  
les  
large  
ont es  
mais  
sans  
qu'on  
supp

dans la Nouvelle France. 197

ne manquent de gibier & bestes  
sauvages ordinaires en ces pays ,  
mais ont de plus des Elans ou  
Origniaux, Castors, Renards noirs  
& autres animaux , dont la  
pelleterie donne accès & esperan-  
ce au bien futur d'un tres-grand  
commerce : d'avantage la bonté de  
cette terre a esté de plus en plus  
reconnüe par les voyages que les  
supplians y ont faits , qui leur ont  
porté la connoissance de plus de  
trois cens mille ames desiruses  
du labourage , & faciles d'atti-  
rer à la connoissance de Dieu  
pour n'estre liez à aucun culte,  
par la conduite desquels Peuples  
les Fleuves, Rivieres, Lacs de  
l'argent & longueur indicibles ,  
ont esté reconnus par les supplians  
mais comme le bien ne s'acquiert  
sans peine , il n'y a point de doute  
qu'outre les grands labours des  
supplians en ces découvertes ,

192 Premier établissement de la Foi  
& leur séjour dans le pays, ce  
qui leur donne le plus de trouble,  
n'est pas seulement de s'estre trou-  
vé sans assistance d'aucune com-  
modité, mais seulement de vi-  
vres par ceux qui sont associez  
en ce commerce, ausquels seuls  
faut advoüer cette obligation,  
mais que ces terres & leur abon-  
dance reconnuës par l'étranger,  
y sont en perpetuelle crainte de  
surprise, n'attendant que l'heure  
qu'on vienne couper la gorge à  
tous ceux qui resident audit Que-  
bec. Car il ne faut pas tant s'as-  
surer aux paupieres abbatuës des  
Lions que l'on ne sçache qu'ils  
mordent en dormant, & que les  
ennemis de vostre Couronne bien  
qu'ils semblent endormis, ne  
viennent à l'appas de si grandes  
esperances de gain & de profit.  
En effet, S I R E, qui ne se  
hazarderoit de venir posseder une  
terre

ter  
ses  
d'a  
pou  
cur  
d'o  
ne  
mer  
don  
la c  
vai  
jan  
ges  
gom  
tre  
née  
quo  
de  
qui  
tre  
por  
con  
de  
nu

terre si riche laquelle donne de ses flancs, des mines de fer & d'acier qui rendent quarante-cinq pour cent, du plomb trente, du cuivre dix-huit, & qui en promet d'or & d'argent. Terre qui donne par usure toutes sortes de semences & laquelle dès à présent donne les matériaux propres pour la construction de toutes sortes de vaisseaux, fournissant le meirain, jantes, planchages pour fenestrages, lambris, & de plus les gommés, braye & raisine. En outre la pelleterie cy-dessus mentionnée l.s cendres & la potasse, de quoy seul il se peut faire trafic de plus de cent mille écus & ce qui est plus considerable, un autre qui possederoit ladite terre, pourroit de là tenir en bride & contrainte plus de mille vaisseaux de vostre Etat qui viennent annuellement aux pesches, dont ils

R.

Foi  
s, ce  
puble,  
e trou-  
e com-  
de vi-  
ffociez  
s seuls  
ation,  
r abon-  
ranger,  
inte de  
l'heure  
gorge à  
it Que-  
ant s'as-  
tués des  
e qu'ils  
r que les  
nne bien  
is, ne  
grandes  
de profit.  
ui ne se  
ffeder une  
terre

194 Premier établissement de la Foi  
emportent les huiles, les Moluës,  
Baleines & Saulmons dont vos  
sujets se seruent. Il est vray que  
l'approche qu'ont fait une fois  
les Anglois qui couperent la gor-  
ge à la flote où estoit Monsieur  
de Poutrinourt s'en allant en  
l'Acadie, donne aux supplians  
des apprehensions qui leur sont  
tant plus grandes, qu'ils regret-  
teroient de voir le titre auguste  
de nouvelle France changé en  
un autre, soit de Nouvelle Hol-  
lande, Flandre ou Angleterre:  
car d'estimer qu'il y ait rien qui  
resiste à present à leur entreprise,  
c'est se flatter en l'attente d'un  
malheur inevitable, s'il n'y est  
remedié, & bien que cela arrive,  
ce ne sera pas sans en avoir esté  
long temps menacé, sans met-  
tre en ligne de compte les me-  
nées & entreprises de ceux de la  
Rochelle qui tous les ans appor-

tent  
Sau  
la  
leur  
peu  
ont  
scien  
Maj  
en la  
qui  
labe  
favo  
ce qu  
conse  
sous  
confe  
de l'  
l'au  
elles  
& m  
garn  
faut  
Mon  
dix

dan; la Nouvelle France. 195  
tent armes & munitions aux  
Sauvages, les animans à couper  
la gorge aux François & ruiner  
leur habitation, ce qui n'est pas  
peu considerable. Les supplians  
ont donc jugé estre de leur con-  
science de donner avis à Vostre  
Majesté, de l'interest qu'elle a  
en la conservation de cette terre,  
qui promet en la continuation des  
labours precedens, un passage  
favorable pour aller à la Chine,  
ce qui est autant & plus facile à  
conservier & maintenir; SIRE,  
sous vostre domination, que la  
conservation de ces pays dépend  
de l'entretien de la Religion par  
l'authorité de la Justice, quand  
elles y seront toutes deux appuyées  
& maintenues par la force d'une  
garnison établie en un Fort qu'il  
faut bâtir sur la croupe d'une  
Montagne, qui tiendra plus de  
dix-huit-cens lieuës de pays

196 Premier établiffement de la Foi  
sujet, attendu qu'il n'y a aucun  
abord reconnu que l'entrée dudit  
Fleuve de Saint Laurent. Ce qui  
fera réüffir le commerce & le ren-  
dra grandement profitable & par  
ainsi vostre gloire augmentée &  
une fleur ajoutée à la Couronne  
Françoise.

Sur ces considerations, SIRE,  
plaise à Vostre Majesté accorder  
aux supplians le contenu en leurs  
articles cy-attachez, pour la con-  
servation dudit pays, accroisse-  
ment & entretien de la Religion  
Chrestienne en iceluy, & ils  
continueront leurs labours & leur  
prieres pour l'augmentation de  
vostre Empire, & la prosperité  
de Vostre Majesté. Outre que les  
ames qui seront par ce moyen  
conduites au Christianisme ren-  
dront leurs prieres, leurs biens &  
leurs vies tributaires de son Sce-  
ptre, s'il plait à Sa M. d'agrée ce

qui  
pour  
que  
sujet  
Prof  
due  
entre  
quel  
de  
Ref.  
ront  
plais  
Semi  
vage  
après  
estre  
grand  
res q  
ledit  
tous  
plian  
tre in  
gion

Le

qui luy est demandé, sçavoir pour le regard de la Religion, que deffenses soient faites à tous Sujets de Vostre Majesté faisans Profession de la Religion pretendue Reformée, d'y habituer ou y entretenir aucune personnes de quelques Nations que ce soit, de ladite Religion pretendue Reformée sur les peines qui seront jugées raisonnables, qu'il plaise à Sa Majesté fonder un Seminaire de 50. enfans des Sauvages pour six ans seulement, après lequel temps ils pourront estre entretenus, voir un plus grand nombre du Revenu des terres qui seront cultivées pendant ledit temps, lesquels enfans sont tous les jours offerts aux Supplians par leurs parens pour estre instruits & élevez en la Religion Chrestienne.

Qu'il plaise à Sa Majesté ,  
R 11)

198 Premier établissement de la Foi  
donner auxdits supplians de quoy  
avoir des Livres, Ornaments,  
vases, meubles, vivres &  
de quoy entretenir douze hommes  
pour leur labourer la terre &  
entretenir du bestail lesdites six  
années seulement.

Pour le regard de la Justice,

Il est grandement nécessaire  
que Sa Majesté accorde que la  
Justice y soit exercée avec tant  
plus de puissance, que le commen-  
cement des peuples soit plus  
importants, afin d'éviter les re-  
proches de nos voisins & aussi pour  
ne permettre que sous l'autorité  
de Sa M.<sup>te</sup> il se commette des vole-  
ries, meurtres, assassinats, pillar-  
dise, blasphème & autres crimes  
déjà trop familiers entre quelques  
François habitans en ladite terre.

Pour le regard de la Force.

Qu'il plaise à Sa Majesté de  
donner de quoy bâtir une tour à

Tade  
abor  
rien  
de ci  
la c  
dud  
F  
Maj  
plai  
non  
aug  
Pen  
te  
écus  
tel e  
L  
don  
lesq  
d'A  
me  
ent  
tre  
dan  
heu

dans la Nouvelle France. 199

Tadoussac, lieu qui est l'unique  
abord des vaisseaux & l'entre-  
tien pour six ans d'une garnison  
de cinquante hommes propres pour  
la construction & conservation  
dudit Fort.

Finalemēt qu'il plaise à Sa  
Majesté donner au Sieur de Cham-  
plain, de son Arsenal des Ca-  
nons, poudres & munitions &  
augmenter son autorité & ses  
Pensions de luy & de sa Famil-  
le, son appointement de deux cens  
écus n'estant suffisant pour un  
tel entretien.

Le Roy estoit alors occupé à  
dompter les Heretiques, sur  
lesquels il avoit pris Saint Jean  
d'Angely, & soixante de leurs  
meilleurs places: les grandes  
entreprises de Sa Majesté con-  
tre ces rebelles, eurent encore  
dans la suite des succès plus  
heureux; mais la conjoncture

200 *Premier établissement de la Foi*  
de cette grande guerre n'estoit  
pas favorable aux affaires de  
Canada, en quoy on reconnut  
la grande pieté du Roy, la  
bonté qu'il avoit pour la Nou-  
velle France, & en même temps  
le credit du Pere George auprès  
de Sa Majesté. Car il ne laissa  
pas d'obtenir les principaux  
articles de sa Commission & de  
surcroît plusieurs reglemens  
tres-avantageux au bien de la  
Colonie : il réussit même à  
réunir les deux Compagnies  
ensemble : il fit terminer les  
differens par Arrest du Conseil  
d'Etat; en sorte que les deux  
Compagnies n'en firent plus  
qu'une seule, entrant dans les  
mêmes interests.

Comme la plus part de tou-  
tes les choses qui furent réglées  
& accordées demanderoient  
une longue & ennuyeuse dis-

cuffio  
princ  
temp  
fatig  
icy  
états  
Lett  
Geo  
addr  
plain  
plus  
& da  
fora  
la su  
Pere  
dit  
le  
pou  
proc  
res  
gen  
Mo  
pos  
tre  
écri

eussion, qui d'ailleurs regarde principalement l'établissement temporel du pays, ce seroit fatiguer le Lecteur de placer icy tous les authentiques des états qui en furent dressés, les Lettres & les réponses du Pere George avec les reglemens qu'il adressa à Monsieur de Champlain: ils paroistront mieux & plus agreablement dans l'usage & dans l'application qui s'en fera pour le bien du pays dans la suite de nostre Histoire. Le Pere George cependant se rendit aux instances de Monsieur le Duc de Mont-morency, pour rester en France, afin d'y procurer efficacement les affaires du Canada en qualité d'agent general, & ainsi que Monsieur de Champlain le proposoit à ce Seigneur par la lettre qu'il eut l'honneur de luy écrire.

## CHAPITRE VII.

*Établissement d'un Noviciat  
& d'un Seminaire en la  
Nouvelle France. Bap-  
tême de quelques Sauvages.  
Incurſion des Iroquois, &  
autres différentes avantu-  
res arrivées dans nos Miſ-  
ſions.*

**L**Es Superieurs de la Pro-  
vince ſe trouvant obligés  
d'arreſter le zèle du Pere Geor-  
ge, & d'empêcher ſon retour  
en Canada pour le bien de la  
Colonie : afin d'en procurer  
efficacement les intereſts, à la  
prière de Monsieur le Duc de  
Mont-morency : on jeta les  
yeux ſur les RR. PP. Gal-  
leran & Iréné Piat, deux Reli-

da  
gieux  
cond  
15. an  
vince  
rite e  
Guill  
com  
par. fa  
un de  
cont  
vint  
les  
beau  
aller  
Bart  
pou  
avoi  
grac  
me l  
le M  
suac  
un.  
Cor  
Ang

gieux d'un grand zele, le second vivoit encore il n'y a que 15. ans, & est mort en Province chargé d'années & de merite en odeur de sainteté. Le P. Guillaume qui s'est rendu recommandable non-seulement par sa capacité, mais encore par un don singulier d'Oraison & de contemplation, dont Dieu l'a-voit avantage, s'estoit offert les années précédentes avec beaucoup d'empressement, pour aller annoncer l'Evangile à ces Barbares, & y satisfaire s'il se pouvoit l'ardent violence qu'il avoit pour le martyre. Cette grace luy fut accordée, & comme le Pere George resident de la Mission en France avoit persuadé le Definitoir d'établir un Noviciat à Quebec, au Convent de Nostre-Dame des Anges, lequel pourroit y sub-

a Foi

II.

Noviciat

en la

Capité

pages.

s, &

ant-

Mis-

Pro-

bligez

Geor-

retour

de la

ocurer

, à la

uc de

les

Gal-

Reli-

264 *Premier établissement de la Foi*  
sister avec le Seminaire des Sauvages, & contribueroit même beaucoup à l'édification de ces jeunes Neophites: la Province choisit ce bon Religieux, comme un sujet plein de grace, de lumiere & d'onction, pour avancer le Seminaire & jeter les fondemens de ce premier Noviciat, si bien qu'avec son institution de Superieur, on y ajouta encore un pouvoir particulier de recevoir à nostre saint Habit, non-seulement les François qui se presenteroient venant du siecle, mais encore les Sauvages de nostre Seminaire, si dans la suite du temps on pouvoit les rendre assez bons Chrestiens pour esperer même de les avancer jusqu'à la perfection Evangelique.

Monsieur de Caën preparoit toutes choses pour l'embarque-

da  
ment  
se tro  
au m  
Peres  
verent  
ayant  
Franç  
voulu  
un jeu  
Georg  
l'anne  
premi  
où il a  
Pen  
se pass  
Monf  
souter  
ayang  
il se f  
allian  
seuls  
pene  
natio  
quia

ment à Dieppe & les vaisseaux se trouverent en état de partir au mois de May 1622. Nos Peres s'y embarquerent & leverent l'ancre le 15. dudit mois ayant mené avec eux quelques François pleins de pieté qui voulurent bien les suivre, & un jeune Sauvage que le Pere George avoit amené avec luy l'année precedente comme les premices de nostre Seminaire, où il avoit passé quelques mois.

Pendant que toutes ces choses se passioient ainsi en France ; Monsieur de Champlain se soutenoit de son mieux, & avançoit même en Canada, il se fortifioit par de nouvelles alliances avec les Sauvages, les seuls Iroquois demeuroient impénétrables & indociles : cette nation fiere & indomptable qui avoit pour but depuis long-

206 *Premier établissement de la Foi*  
temps de détruire toutes les  
autres, ou de les soumettre,  
s'estant apperceus qu'elles re-  
cevoient des François leurs  
principales forces, fit un ef-  
fort par un nombre prodigieux  
de Guerriers qu'elle partagea  
en differens corps, afin d'atta-  
quer de tous côtez.

Comme on ne s'attendoit  
pas à une irruption si subite ny  
si violente, on avoit dispersé  
plusieurs de nos François qui  
estoit montez en traite avec  
des Sauvages nos allies jus-  
qu'au Sault appelle aujourd'huy  
de Saint Louis: le Pcte Guil-  
laume Poullain s'estoit offert  
de les suivre; ils furent atta-  
quez par une partie d'Iroquois,  
contre lesquels on se deffendit  
avec assez de succès à la fa-  
veur de nos armes à feu: on  
leur prit même quelques prison-

nie  
qui  
pare  
fut  
dan  
ce b  
tout  
les i  
ces b  
déja  
au fo  
rans  
man  
leurs  
vec  
nom  
pris  
liber  
sept  
liez  
servi  
solat  
Iroq  
tre l

niers : mais le Pere Guillaume qui estoit dans un Canot separé estant descendu à terre ; fut surpris avec un François dans les bois par des Iroquois ; ce bon Religieux souffrit avec toute la force & la patience , les indignitez & les cruantez de ces Barbares ; ils avoient même déjà commencé de l'appliquer au feu , lorsque nos gens s'estans apperceus que le Pere leur manquoient, envoyerent un de leurs prisonniers pour traiter avec leurs chefs : on rendit un nombre d'Iroquois qu'on avoit pris , & ils remirent le Pere en liberté avec les François & sept autres Sauvages nos allies : il est vray que ce grand serviteur de Dieu eut cette consolation , que des prisonniers Iroquois qui nous restoient entre les mains il y en eut deux

208 *Premier établissement de la Foi*  
qui dans la suite du temps , ne  
voulurent plus retourner par-  
my ceux de leur nation : ils se  
joignirent à nous : on les ins-  
truisit au Christianisme , & ils  
nous servirent même fort utile-  
ment dans la suite contre ceux  
de leur nation.

Le pais est partagé d'une  
maniere que les Sauvages parti-  
culierement les Iroquois trou-  
vent plusieurs routes par les  
rivieres écartées. Non-seule-  
ment pour s'échaper de nous ,  
mais encore pour nous venir  
attaquer dans nos cantons :  
c'est ce qui en a rendu dans  
ces commencemens la deffense  
difficile : cette troupe sauvage  
s'alla joindre à un plus grand  
nombre qui passerent sur le  
ventre à deux ou trois parties  
des Hurons , & en peu de  
temps se rendirent avec trente  
Canots

Can  
Lau  
rivi  
les  
bec  
le F  
Cha  
estan  
vert  
des  
bare  
sans  
çois  
atta  
l'on  
vé u  
de la  
la m  
quel  
vam  
zele  
seule  
enco  
qui

Canots dans le Fleuve de Saint Laurent, passerent les trois rivieres, & on fut surpris de les voir aux environs de Quebec: ils n'oserent pas approcher le Fort, quoyque Monsieur de Champlain fut alors absent, estant allé faire quelque decouverte en attendant l'arrivée des vaisseaux: mais ces Barbares après plusieurs tentatives sans aucun effet sur les François, vinrent en troupe attaquer nostre Convent, où l'on avoit heureusement achevé un petit Fort, sur le bord de la riviere de Saint Charles: la maison d'ailleurs y estoit de quelque deffense, nous éprouvames dans cette occasion le zele & la reconnoissance, non-seulement des François, mais encore des Sauvages nos alliez, qui accoururent à nostre se-

2<sup>o</sup> Premier établissement de la Foi  
cours. Quelques uns des nostres  
y furent bléffez de coups de fle-  
ches, dont deux moururent peu  
de jours après : & un valet y  
reçut un coup de fleche dans  
le bras, qui n'eut pas néanmoins  
de mauvaises suites. Ces Bar-  
bares s'estant rebutez après en  
avoir veu sept ou huit des leurs  
tuez sur la place, dechargerent  
leur fureur sur deux Hurons,  
àusquels ils firent souffrir les  
plus cruels de tous les suppli-  
tes, les faisant mourir à pe-  
rit feu & les obligeans même à  
manger leur propre chair, qui  
estoit plus que demie cuite : ils  
acheverent le reste de leur  
cruauté dans le bois voisin du  
Convent, & se retirerent ensuite  
sans nous avoir causé un grand  
échet.

J'ay souvent oüy raconter cet-  
te aventure à Madame Couil.

lard  
où  
tout  
Car  
ces l  
forc  
fiou  
Col  
fiou  
L  
mai  
moi  
de F  
icy  
essu  
seul  
pest  
core  
che  
& d  
reut  
Je  
de  
adr

lard qui estoit alors dans le Fort, où elle admira la protection toute visible de Dieu sur le Canada : estant certain que si ces Barbares eussent connu leurs forces, ils auroient pû sans difficulté desoler entierement la Colonie, vû l'absence de Monsieur de Champlain.

Le Seigneur qui n'oublie jamais les siens ne protegeoit pas moins la petite flotte qui venoit de France. Je ne m'arreste point icy à quantité de perils qu'elle essuya dans la route, non-seulement du côté de la tempeste & des orages, mais encore de plusieurs vaisseaux Rochelois dont elle fut attaquée, & desquels elle s'échapa heureusement.

Je n'oublierai pas néanmoins de donner au Lecteur un trait admirable de la misericorde de

212 *Premier établissement de la Foi*  
Dieu dans la predestination de  
ses Elûs ; elle parut sensible-  
ment à l'égard du jeune Sau-  
vage que nos Peres avoient  
embarqué à Dieppe , pour le  
conduire en Canada ; on fai-  
soit beaucoup de fond sur luy,  
à raison de sa grande docilité,  
& on esperoit que luy ayant  
fait voir ce qu'il y avoit de plus  
considerable, de plus beau, &  
les lieux les plus saints à Paris  
& ailleurs, il nous seroit d'un  
grand secours pour humaniser  
les petits Sauvages de nostre  
Seminaire, ou de quelque au-  
tre Mission & pour les dispo-  
ser à la Foi : mais Dieu en dis-  
posa autrement, peut-estre pour  
le salut de ce jeune Canadien.  
Il tomba malade peu après son  
embarquement, & par les dif-  
ferens accez de la fievre son es-  
prit se troubla ; le point de son

égar  
qu'u  
mor  
Pere  
fama  
mou  
les M  
qu'o  
il se  
voul  
pain  
poiso  
la m  
reme  
prés,  
valle  
duran  
la gra  
son,  
teneb  
dispo  
impr  
neces  
l'ente

égarement estoit de s'imaginer qu'un chacun avoit conjuré sa mort , il n'y avoit que nos Peres auxquels il avoit incessamment recours : au moindre mouvement que le Pilote , ou les Matelots faisoient , il croyoit qu'on l'alloit jeter dans la Mer : il se figuroit que les autres le vouloient assassiner , & que le pain & les vivres estoient empoisonnez , cependant comme la maladie du corps estoit entièrement dissipée à la foiblesse près , il eut d'heureuses intervalles par le retour de l'esprit , durant lesquelles les rayons de la grace en débrouillant sa raison , dissipèrent peu à peu les tenebres de son infidelité , & le disposerent à la Foi. Dieu luy imprima particulièrement la necessité du Saint Baptême : on l'entendoit plaindre nuit &

214 *Premier établissement de la Foi*  
jour de ce qu'il n'estoit pas  
Chrestien: moy pourquoy non  
Chrestien, moy poutquoy non  
baptisé? Il le demandoit avec  
instance au Pere Irenée qui ne  
le perdoit point de veüe; il ne  
vouloit ny boire ny manger  
qu'on ne luy eut accordé sa  
demande. Ce garçon avoit de  
l'esprit, il parloit même &  
entendoit assez le François,  
comprenant par les réponses  
du Pere, qu'il n'estoit pas assez  
instruit de nos Mysteres pour  
recevoir le Sacrement de Bap-  
tême, il le supplia de luy en-  
seigner ce qui estoit neces-  
saire, à quoy on réüsit par le  
moyen d'un Interprete qui se  
trouva heureusement dans le  
Navire, & on le baptisa. Nous  
apprenons par les lettres de nos  
Religieux, qu'il y eut quelque  
chose de surnaturel, & de di-

dan  
vin da  
me : c  
rema  
bare c  
soit pa  
ré, une  
toutes  
une gr  
votion  
son es  
de rais  
donna  
cette e  
obsequ  
tiens,  
fut cel  
ces de  
leuse :  
ment,  
remen  
c'est à  
deux  
pieds, &  
dans la

vin dans la suite de ce Bapême : car tous les assistans ne remarquerent plus rien de barbare dans ce Sauvage qui faisoit paroistre un jugement éclairé, une conception dégagée pour toutes les choses de la Religion, une grande docilité & une dévotion si sensible, qu'il rendit son esprit au Seigneur plein de raison & de grace, dont il donna toutes les marques dans cette extrémité : on luy fit des obseques comme aux Chrestiens, sur la Mer : la Messe fut celebrée en action de graces de sa conversion miraculeuse : on l'ensevelit proprement, & on ordonna l'enterrement qui se fit à l'ordinaire, c'est-à-dire en luy attachant deux boulets de Canon aux pieds, & on le fit ensuite glisser dans la Mer au bruit du Canon,

216 *Premier établissement de la Foi*  
qui sert de Cloche en semblable  
rencontre.

Ce précieux dépôt que nos  
Peres , & ceux du vaisseau ve-  
noient de placer dans le Ciel ,  
ne leur fut pas inutile : il leur  
servit d'Intercesseur dans une  
tempeste qui leur arriva en  
riviere accompagnée d'une  
Brume épaisse , où l'on avoit  
peine de se voir d'un bout du  
vaisseau à l'autre: le Pere Irenée  
dans une lettre qu'il écrivit de-  
puis à Monsieur de Bouës  
grand Vicaire de Pontoise ;  
où il luy fait recit de la con-  
version , & de la mort de ce  
Sauvage , reconnoît sincere-  
ment qu'ils estoient tous dans  
un extreme peril , lorsque plu-  
sieurs passagers de la troupe  
crioient à Dieu misericorde ,  
& la luy demandoient au nom  
de cette ame qu'il venoit de  
recevoir

recev  
égare  
Foi ,  
cossio  
il pa  
soir  
on r  
alloit  
Roch  
lieuès  
gea de  
ge , e  
arriva  
un ve  
Tado  
Co  
estoit  
pour  
bec , &  
les no  
il avoi  
missai  
ser le

recevoir . soit que Dieu eût égard à la simplicité de leur Foi , soit qu'il reçut l'intercession de cette ame glorieuse : il parut tout à coup sur le soir une clarté par laquelle on reconnût que le vaisseau alloit faire naufrage contre des Rochers à trente ou quarante lieues de Tadoussac : on changea de bord , & on mit au large , en sorte que le vaisseau arriva peu de temps après par un vent heureux à la rade de Tadoussac.

Comme le Pere Joseph en estoit parti 15. jours auparavant pour faire sa retraite à Quebec , & recevoir des ordres sur les nouvelles connoissances qu'il avoit acquises : le Pere Commissaire jugea à propos d'y laisser le Pere Irenée , pendant qu'il

T

218 *Premier établissement de la Foi*  
poursuivoit sa route jusqu'à  
Quebec, il y arriva & descendit  
premierement à nostre Hospi-  
ce de la basse Ville, où toute  
la Compagnie le reçut avec  
une extreme joye. Le Pere  
Irenée le suivit trois semaines  
après. Ils furent également sur-  
pris de trouver une maison aussi  
avancée qu'estoit celle de Nos-  
tre-Dame des Anges, les ter-  
res & les jardins en état, &  
même une petite solitude dé-  
frichée avec de petites caban-  
nes devotes dans les bois, où  
l'on conduisoit nos Sauvages  
par maniere de Station, & dont  
on voit encore les places, &  
les vestiges dans le terrain que  
nous y avons.

Cependant le Pere Paul Huet  
estoit monté aux trois rivie-  
res depuis l'arrivée du Pere  
Joseph à Quebec, pour y ad-

mini  
Fran  
la co  
unel  
Guil  
Pere  
qu'il  
il s'e  
& a  
suivr  
Fran  
niens  
vages  
sa ro  
sez d  
si on  
incur  
bâtiss  
fense  
form  
qu'en  
mens  
ce, i  
le Sa

*dans la Nouvelle France.* 219  
ministrer les Sacremens aux  
François. Ce fut là qu'il eut  
la consolation d'apprendre par  
une lettre que le Reverend Pere  
Guillaume Poullain écrivoit au  
Pere Commissaire, que depuis  
qu'il fut échappé des Iroquois,  
il s'estoit parfaitement rétabli,  
& avoit esté en état de pour-  
suivre avec les quatre Canots  
François jusqu'aux Nepisiri-  
niens : il mandoit que les Sau-  
vages qu'il avoit trouvé sur  
sa route, luy avoient paru as-  
sez dociles & traitables, & que  
si on les pouvoit deffendre des  
incurSIONS des Iroquois, en y  
bâtissant un Fort pour leur def-  
fense, on pourroit esperer d'en  
former un jour des Chrestiens,  
qu'en conformité des regle-  
mens & des resolutions de Fran-  
ce, il n'avoit pas voulu risquer  
le Sacrement aux adultes: mais

110 *Premier établissement de la Foi*  
que durant son voyage & dans  
cet endroit il avoit baptisé de-  
puis son départ plus de trente  
personnes , tant enfans que dif-  
ferens adultes malades à l'ex-  
tremité, quo dans les rencon-  
tres on s'estoit battu avec quel-  
que parti d'Iroquois, si ceux  
cy avoient eu de l'avantage en  
blessant à mort de nos Sauva-  
ges, c'estoit un coup de pre-  
destination pour ces pauvres  
blessez , puisque cela procuroit  
leur salut par le Baptême. Il  
fait ensuite le recit d'une pe-  
tite Sauvagesse , où il avoit  
vû quelque chose de miracu-  
leux : elle estoit âgée de douze  
ans & comme elle avoit re-  
marqué la ceremonie du Bap-  
tême de quelques autres, elle  
vouloit en faire de même à  
ses compagnes , & aux autres  
Sauvages de sa Nation ; elle

appr  
on a  
gue,  
moir  
des  
pour  
me le  
me,  
l'eau,  
par se  
dit-il  
pas es  
lution  
de Fr  
leurs  
gener  
accord  
enfant  
voir a  
que je  
elle a  
tout a  
sibles  
pris

apprenoit toutes les prieres qu'on avoit fait traduire en sa Langue, elle les recitoit avec une memoire Angelique, témoignant des empressemens extremes pour qu'on la baptisât : & comme le Pere tenoit toujours ferme, elle se faisoit jeter de l'eau, & appliquer les ceremonies par ses compagnes: je vous assure dit-il, mon R. P. que si je n'avois pas esté empesché par la resolution & le reglement envoyé de France, que je trouve d'ailleurs tres raisonnable pour le general des Sauvages, j'aurois accordé le Baptême à ce jeune enfant, qui me paroissoit recevoir assez bien les instructions que je luy faisois, mais comme elle appartenoit à des parens tout à fait barbares & insensibles pour la Religion, je compris que ce seroit exposer le

212 *Premier établissement de la Foi*  
Sacrement : je verray dans la  
suite si je la pourray tirer de  
leurs mains , & la conduire à  
Quebec , ou du moins j'espère  
que Dieu par une autre voye  
luy fera misericorde.

Le Pere Commissaire ne trou-  
va pas de si heureuses dispo-  
sitions dans les Sauvages , qu'on  
tâchoit alors d'habituier parmy  
les François , ou qui se caban-  
noient aux environs de Que-  
bec dans un petit canton , ny  
même parmy le peu que nous  
avons au Seminaire : l'esprit  
volage & inconstant de ces  
peuples ne leur permettant pas  
de se fixer long-temps dans un  
lieu : on en trouvoit néanmoins  
quelqu-uns qui paroissoient al-  
sez raisonnables , on y fit même  
deux mariages de deux Fran-  
çois avec deux Sauvages ,  
qui s'estoient formées à nostre

dans  
Langue  
& qui ont  
une gra  
& unio  
Les g  
bertins  
bois le  
retenoit  
est vray  
tinué ju  
ébauche  
réussi ,  
ges se se  
nisées ,  
que che  
velle A  
velle H  
quoiqu  
sages e  
attirez  
Nation  
telleme  
tumes ,  
sortes

Langue & à nostre maniere ,  
& qui ont depuis perseveré dans  
une grande intelligence, paix,  
& union avec leurs maris.

Les garçons estoient plus li-  
bertins , la chasse & l'ait des  
bois les attiroient , & on les  
retenoit plus difficilement : il  
est vray que si on avoit con-  
tinué jusqu'à present ce que l'on  
ébauchoit alors , on auroit  
réüssi, & ces Nations Sauva-  
ges se seroient peut-estre huma-  
nisées, puisque nous voyons,  
que chez nos voisins de la Nou-  
velle Angleterre & de la Nou-  
velle Hollande, nos Europeans,  
quoiqu'Heretiques, mais plus  
sages en cela que nous, ont  
attirez parmy eux différentes  
Nations Sauvages, qui se sont  
tellement formées à leurs cou-  
tumes, qu'on en élève à toutes  
sortes de métiers, & de Pro-

224 *Premier établissement de la Foi*  
fessions, qu'on en trouve un  
tres-grand nombre de Chres-  
tiens fort instruits; quelqu'uns  
même qui servent de Minis-  
tres pour l'instruction des au-  
tres, quoyque ces heretiques  
n'ayent commencez cet ouvra-  
ge qu'après nous: si bien qu'on  
auroit sujet de craindre que  
Dieu ne reproche un jour aux  
François à cet égard, que les  
ensans de tenebres sont plus  
prudens dans la propagation des  
erreurs, que les ensans de lu-  
mieres dans la veritable con-  
version des ames.

Nos Peres qui avoient alors  
tout le pouvoir & le credit  
dans les Missions, ne deses-  
pereroient pas avec le temps de  
réussir, & d'humaniser quel-  
ques uns de ces Barbares: leur  
projet auroit eu sans doute tous  
les succez qu'ils attendoient,

*dans l*  
mais ils  
nemen  
uns, & d  
Foy pou  
même c  
habit; e  
donner  
tres Sau  
de nou  
plus de  
lorsqu'i  
uns de l  
me nou  
Myster  
avoient  
d'établi  
faciliter

La F  
adress  
de Roü  
goisseu  
librem  
puis tr  
Minist

mais ils souhaitoient passion-  
nement d'en élever quelques-  
uns, & de les instruire assez à la  
Foy pour les rendre capables  
même de recevoir nostre saint  
habit ; esperant par ce moyen  
donner quelque attrait aux au-  
tres Sauvages pour s'approcher  
de nous, & de recevoir avec  
plus de joye nos instructions,  
lorsqu'ils verroient quelques-  
uns de leur Nation vêtus com-  
me nous, & leur expliquer nos  
Mysteres : c'est pourquoy ils  
avoient demandé le pouvoir  
d'établir un Noviciat pour leur  
faciliter ce dessein.

La Providence nous avoit  
adressé un jeune garçon natif  
de Roüen, nommé Pierre Lan-  
goisseux, qui s'estoit donné  
librement à nous, & qui de-  
puis trois ans avoit servi à nos  
Ministeres pour l'instruction de

226 *Premier établissement de la Foi*  
de nos Sauvages aux trois ri-  
vieres : il nous pressoit depuis  
long-temps de luy donner le  
saint habit , & comme il estoit  
connu & aimé des Sauvages du  
païs ; s'estant fait adopter des  
chefs de plusieurs Nations : le  
Pere Commissaire considera cer-  
te vocation comme une con-  
duite particuliere de Dieu ,  
qui vouloit favoriser le dessein  
de nostre zele : il le reçeut donc  
au Noviciat , la ceremonie de sa  
véture se fit au mois de Sep-  
tembre 1622. en nostre Egli-  
se de Nostre-Dame des Anges,  
avec le concours de Monsieur  
le Gouverneur , de tout ce qu'il  
y avoit de François , & d'une  
multitude de Sauvages. Il fut  
appellé Frere Charles , du nom  
de nostre premier Pere Syn-  
dic, dont il a esté parlé : il se  
trouva à même temps quel-

*dans*  
ques H  
devotio  
fans à r  
on juge  
leur pi  
fans fr  
habit , c  
peu à a  
nous d  
la même  
& de le  
c'est ain  
ces Barb  
raison  
Le nou  
son No  
sion &  
à la Mi  
me on  
Mon  
Hugue  
fort ho  
laissoit  
siderati

ques Habitans qui eurent la devotion de vouër leurs enfans à nostre Pere S. François: on jugea à propos de seconder leur pieté ; trois de ces enfans furent vêtus du petit habit, ce qui ne contribuoit pas peu à attirer les Sauvages qui nous demandoient d'accorder la même chose à leurs enfans, & de les faire des Chitagons c'est ainsi que quelques uns de ces Barbares nous appelloient, à raison de la nudité des pieds. Le nouveau Novice poursuivit son Noviciat, il fera Profession & servira fort utilement à la Mission des Barbares, comme on verra dans la suite.

Monsieur de Caën quoique Huguenot, estoit néanmoins fort honneste homme, & ne laissoit pas d'avoir de la consideration pour nos Peres. Per-

228 *Premier établissement de la Foi*  
suadé de leur desintereffement,  
qui ne recherchoient que la  
gloire de Dieu ; il avoit fait  
conduire le Pere Irenée à Ta-  
douffac dès le mois de Septem-  
bre dernier, où le Pere Joseph  
le suivit quelques mois après.

Le Pere Irenée, qui estoit jeu-  
ne, fort, vigoureux & zélé,  
remplissoit tous les devoirs d'un  
parfait Missionnaire, il avoit pris  
du Pere Joseph une teinture de  
la Langue, où il s'avança en  
peu de temps par le commerce  
familier avec les Montagnais,  
en sorte qu'il ajouta même  
beaucoup au Dictionnaire que  
nos Peres regloient depuis  
leur entrée au pais ; il eut  
la consolation d'envoyer au  
Ciel quelques Sauvages, après  
leur avoir administré le Bap-  
tême, & de donner à d'autres  
quelques lumieres de la Foi ;

*dans la*  
mais aussi  
sible de  
dans un  
gieux, ca  
& leurs  
cependan  
& passion  
pour la g  
ces Infid  
siblemen  
tement c  
malheure  
sont co  
dans le  
trouva  
le qui  
Sauvage  
bon Per  
durant  
tendresse  
agnais  
l'obligea  
le reme  
ils conr

mais aussi il eut le regret sensible de trouver ces peuples dans un aveuglement prodigieux, causé par leur Jonglerie & leurs superstitions; animé cependant de l'esprit de Dieu & passionné jusqu'à la jalousie pour la gloire du Seigneur que ces Infidels outrageoient si visiblement: il tâchoit fort adroitement de les éloigner de ces malheureuses coutumes, qui sont comme leurs ressources dans les maladies. Il en trouva l'occasion dans celle qui survint au frere du Sauvage qui avoit adopté le bon Pere, & qui le secouroit durant son hyvernement. La tendresse naturelle que ce Montagnais avoit pour le malade, l'obligea de rechercher par tout le remede dans les simples qu'ils connoissoient parfaitement

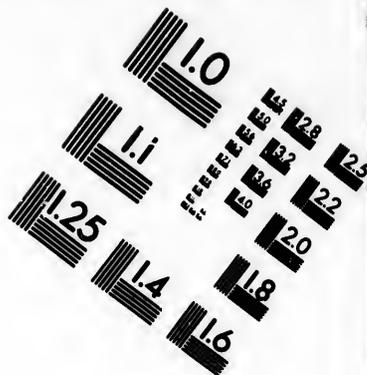
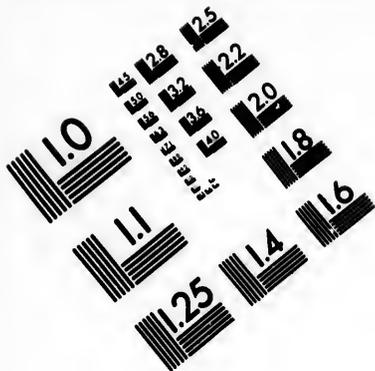
230 *Premier établissement de la Foi*  
hien , mais qui n'ayant pas eu  
de succès , le determina de  
consulter l'Oracle & le plus fa-  
meux Jongleur de la nation :  
il l'appella & fit dresser au milieu  
de sa cabanne une espece de tour  
avec des pieux piquez en ter-  
re & couverte d'écorce de bou-  
leau , afin que dans ce petit ca-  
chot plein d'obscurité & de te-  
nebres , orné de figures hideu-  
ses qui representoient le De-  
mon , il pût apprendre celuy  
qui avoit causé la maladie de  
son frere. Le Jongleur y entra  
seul : il est horrible de voir les  
gestes, les postures & les con-  
torsions qu'il faisoit, invoquant  
son Monitou , pour venir à la  
revelation de l'auteur de la  
maladie du frere de nostre  
Sauvage : il se battoit la poi-  
trine ; se déchiroit le visage,  
jettant des cris & des hurle-

dans  
mens  
zins-ta  
espece  
la terre  
& de  
ses mai  
no just  
sans se  
relâche  
Enfin  
tions, ce  
que le m  
un Sau  
60. lieu  
me si c  
l'Arrest  
la Sent  
contre  
cette m  
toute l  
freres d  
sament  
à celuy  
attenté

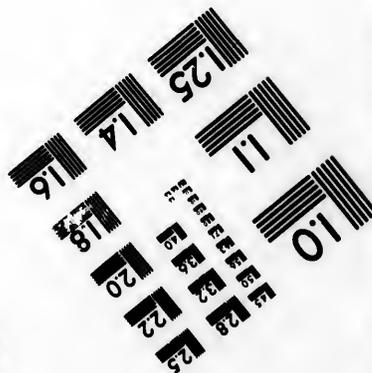
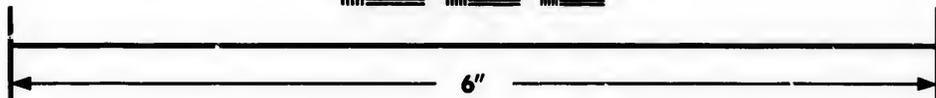
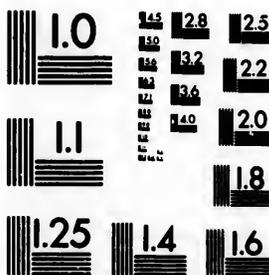
mens épouvantables parmy le  
rinc-tamarre & le bruit d'une  
espece de tambour de basque :  
la terre trembloit de ses sauts  
& de ses bonds , agitant de  
ses mains les pieux de la caban-  
ne jusqu'à suer sang & eau ,  
sans se donner un moment de  
relâche.

Enfin après toutes ces invo-  
cations, ce maistre fourbe conclut  
que le mal avoit esté donné par  
un Sauvage qui estoit à plus de  
60. lieuës de la cabanne; & com-  
me si cette imposture eut esté  
l'Arrest decisif de la vie , &  
la Sentence de mort prononcée  
contre l'autheur imaginaire de  
cette maladie , il fut resolu par  
toute l'assemblée que l'un des  
freres du malade partiroit inces-  
sament pour aller oster la vie  
à celuy qu'ils croyoient avoir  
attenté sur celle de leur frere.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
E 12.8  
E 13.2  
E 13.6  
E 14.0  
E 14.4  
E 14.8  
E 15.2  
E 15.6  
E 16.0

10  
E 16.4  
E 16.8  
E 17.2  
E 17.6  
E 18.0

On exécuta ce pernicieux Arrest sans que le Pere Irenée pût sauver la vie à un Sauvage innocent du crime qu'on luy imposoit : il est vray que cette cruauté le toucha, & l'obligea même de quitter cette cabanne, secouant, comme dit l'Evangile, la poussiere de ses pieds pour aller à d'autres plus traitables & plus dociles : il n'y trouva pas néanmoins de satisfaction comme il l'esperoit.

Le Pere Joseph travailloit de son côté avec plus de patience, ayant appris par un long usage de ces Barbares, qu'on ne sçauroit attendre si tôt le succès de l'Evangile parmi ces peuples : le Pere Irenée crut les faire rentrer en eux mêmes en les quittant pour un temps, afin de se faire rechercher, en effet les montagnais touchés de ce de-  
part

part, & penetrant suffisamment le sujet pour lequel il ne vouloit plus retourner avec eux vinrent à Quebec, avec des presens de langues, & de mus-fles d'Origniac, pour engager le Pere à continuer sa Mission. Les protestations, que luy firent ces Barbares de profiter de ses instructions, & l'averfion qu'ils temoignoient avoir de leurs superstitions, difant qu'ils n'avoient pas eu d'esprit jusques alors de suivre le Conseil du Montou; mais qu'ils vouloient tout de bon avoir recours au grand Maître, qui a tout fait; toucherent le cœur de ce Missionnaire si sensiblement, qu'il se determina pour un second voyage, qu'il fit avec ce Montagnais; mais qui ne luy fut pas plus heureux, que le premier.

Ce grand Religieux, que la Province a connu pour avoir reçu de Dieu le don de larmes, jusqu'à la fin de ses jours, gémissoit & soupiroit, employant ses prières ferventes, & ses sacrifices, pour obtenir de Dieu en faveur de ces Barbares, ce qu'il ne pouvoit faire par ses paroles: ces misérables aveugles luy disoient, qu'il n'avoit point d'esprit: ne concevans pas le secret de ses intentions; quelques-uns en étoient touchés & ce saint homme nous a dit depuis, qu'il avoit pensé mourir de regret dans ce voyage, par ce seul endroit de leur insensibilité: le temps venu du retour, il partit avec des Sauvages par un vent favorable; mais étant devenu contraire, ils furent obligés de mettre à terre, où ils fi-

rent une Sûerie de la maniere que j'ay décrit dans ma Relation de la Gaspesie.

Ce fut donc dans cette cabane où après avoir sué parmi les chansons & les divertissemens ordinaires, ils commencerent à invoquer leur Manitou pour avoir le vent propre & favorable.

Deux jeunes hommes qu'ils avoient mis en sentinelle interrompirent la jonglerie, en criant de toutes leur forces que le vent avoit tourné, ils s'en reouïrent, disans au Pere que ce n'avoit pas esté son Jesus qui leur avoit donné un vent si favorable, mais qu'ils l'avoient obtenu de leur Manitou.

Dieu qui est jaloux de sa gloire, & de son honneur, ne tarda pas à vanger le Pere, puisqu'à peine furent ils embarqués,

236 *Premier établissement de la Foi*  
que l'air se troubla, le tonner-  
re gronda, & il s'éleva tout à  
coup une tempête si violente,  
que ce fut une merveille, qu'ils  
ne furent pas tous abimés. Dieu  
les delivra du naufrage en leur  
permettant de mettre à terre,  
ce qui donna occasion au Pere,  
de leur faire de fortes remon-  
trances, & de les catéchiser  
puissamment, par la reflexion  
du danger, qu'on venoit d'évi-  
ter; tâchant de les conduire à  
la connoissance d'un premier  
principe, par les raisonnemens  
ordinaires & communs; & qu'il  
n'y avoit que Dieu seul qui dis-  
posoit de toutes choses, qu'il  
estoit le maître du ciel & de la  
terre, & que c'étoit luy seul,  
qu'ils devoient invoquer dans  
tous leurs besoins. Vous avés  
eu recours, leur dit-il à votre  
Manitou, pour avoir un vent

favorable, & il vous en a donné un contraire. Il vous a trompé, & exposé au danger de vous perdre : il est juste à présent, que nous invoquions le bon Jesus, qui se rendra favorable à vos desirs, si vous l'invoqués de tout vôtre cœur. Ces brutaux incapables de ces raisonnemens familiers, faisoient néanmoins les figures exterieures de chrétiens, consentant à ce que leur disoit le Pere, se prosternant comme luy, pour adorer Dieu, mais sans aucun sentiment de religion. Le tems devint calme, & ils arriverent à Quebec heureusement.

Le Pere Joseph cependant demouroit à la Mission de Tadoussac, tantôt à l'habitation pour administrer les Sacremens aux François; tantôt suivant les Sauvages avec une perseve-

238 *Premier établissement de la Foi*  
rance invincible. Parmi la sterilité & le peu de succès de ses travaux, il regretoit toujours sa Mission des Hurons, & soupiroit pour y retourner: mais sacrifiant toutes ses inclinations à l'obeïssance, il s'attachoit avec un plaisir, & une inclination de pure grace, à la Mission de Tadoussac, Dieu luy donnant de temps en temps, parmy une infinité de degoust & de travaux, des consolations extraordinaires, comme il l'écrivit à l'un de ses amis en France, par l'esperance, que le tems viendroit, d'humaniser ces Barbares, & de leur ouvrir les yeux à la lumiere de l'Evangile. Ce saint Religieux qui étoit d'une grande penetration, nous fait voir dans sa lettre le véritable portrait des Montagnais, tels qu'ils sont encore aujourd'

*dans la Nouvelle France.* 239  
d'huy : aussi brutaux , aussi insensibles, toujours errans , vagabons , & incapables du Christianisme.

---

## CHAPITRE VIII.

*Mort d'un Recollet dans la Mission de l'Acadie. Arrivée de nouveaux Missionnaires à Quebec. Heureux progrès de la Mission aux Hurons. Etat de celles des Nypisiriniens , des trois Rivières & de Tadoussac.*

**N**Os anciens Peres Recollets de la Province d'Aquitaine, à qui Messieurs de la Compagnie s'étoient premierement adressés en 1615. pour

240 *Premier établissement de la Foi*  
donner des ouvriers Evangeliques au Canada, ayant trouvé differens obstacles, comme nous avons dit, ne perdirent pas pour cela la bonne volonté & le desir qu'ils avoient d'aller prendre part aux travaux Apostoliques des Recollets de la Province de Paris. Ils en trouverent une occasion assez favorable par les associations qui furent faites à Bourdeaux en 1619. l'une pour la pesche sedentaire, & l'autre pour le commerce des pelleteries.

Messieurs de la Compagnie avoient traité avec le Roy pour tout le continent depuis l'entrée de la Baye de Saint Laurent, Nord & Sud, jusqu'au fond du país. L'Acadie est une vaste Province contenant plusieurs nations differentes des Sauves : ce país avoit esté toujours

jo  
co  
pa  
to  
de  
fu  
d'  
de  
de  
ch  
&  
d'  
les  
ces  
Pr  
me  
de  
cier  
éta  
sion  
qua  
voi  
ave  
162

jours réservé & n'estoit point compris dans le Traité. Il n'est pas de mon sujet d'ajouter icy toutes les circonstances de ces deux petites compagnies qui furent formées à Bourdeaux, d'autant plus qu'il n'y eut rien de considerable, n'estant que de simples associations de Marchands mêlés de Catholiques & d'Huguenots. Nos Peres d'Aquitaine ne negligerent pas les occasions qui se presentoient: ces Messieurs demandoient trois Prestres & un Frere, avec promesse de les entretenir autant de temps que dureroit leur société. Ils y allerent donc & s'y établirent par maniere de Mission sedentaire. Il y avoit quatre ans que ces Peres cultivoient cette vigne du Seigneur avec beaucoup de succès en 1623. dont ils ont donné une

242 *Premier établissement de la Foi*  
ample Relation au Public à la  
quelle je ne veux rien ajoûter.  
le R. P. Sebastien y travailloit  
depuis trois ans, lors qu'en 1623.  
nous apprîmes à Quebec la nou-  
velle de sa mort par deux Sau-  
vages: ce bon Religieux estoit  
parti de Miscou pour se rendre  
à la riviere de Saint Jean, où  
estoit établie la Mission prin-  
cipale des Recollets de sa Pro-  
vince. Il fut accablé de misè-  
res, & de fatigues en traversant  
les bois, & cette grande éten-  
duë de pais qu'il y a entre  
Miscou & le Port Royal: en  
forte qu'il y mourut de faim,  
après avoir saintement exercé  
le Ministère Apostolique pour  
la conversion des Infideles: com-  
me il avoit rendu visite à nos  
Peres de Quebec avec lesquels  
il avoit hyverné, nos Religieux  
qui le consideroient par estime

&  
me  
luy  
No  
suff  
P  
l'an  
mif  
voie  
les  
& l  
Miss  
Pere  
agen  
léque  
il av  
cer la  
Miss  
rant l  
ttes P  
forme  
premi  
rain &  
Dame

& par affection, comme un membre de nostre Mission, luy rendirent au Convent de Nostre-Dame des Anges les suffrages accoutumez.

Par le retour des vaisseaux de l'année precedente le Pere Commissaire & les Religieux avoient donné en France tous les avis nécessaires, sur l'état & la nécessité de toutes les Missions, principalement au Pere George le Baillif leur agent & Procureur en France, lequel se servoit de l'entrée qu'il avoit à la Cour pour avancer la gloire de Dieu dans nos Missions & avoit obtenu durant l'hyver en 1623. des Lettres Patentes du Roy dans les formes, scelees & enregistrées premierement pour nostre terrain & Convent de Nostre-Dame des Anges, y compris

244. *Premier établissement de la Foi*  
deux cens arpens de terre ,  
depuis la riviere de Saint  
Charles jusqu'au haut de la  
Montagne du côté de Nostre-  
Dame de Foi , & l'endroit qu'on  
appelle aujourd'huy la Pointe  
aux Lievres du côté de Que-  
bec : afin de favoriser l'éduca-  
tion des enfans des Sauvages  
dans le Seminaire , & former  
leurs parents qui residient à  
la portée du Convent , à la  
culture des terres. Il avoit aussi  
obtenu les donatios du terrain  
suffisant pour les Missions des  
trois rivieres de Madoussac ,  
& des Hurons par l'authorité  
du Roy , ajoutée à la confirma-  
tion de celle de Messieurs de la  
Compagnie afin de rendre s'il  
se pouvoit ces établissemens  
perpetuels pour la gloire de  
Dieu.

Ce bon Pere qui n'oublieit

rien de ce qui pouvoit estre con-  
venable, menagea encore par  
le moyen de ses amis plusieurs  
Ornemens d'Eglise, & autres  
secours necessaires: Monsieur le  
Nonce même voulut bien y  
prendre part; mais sur tout la  
Reine Mere Anne d'Autriche  
laquelle entre autres presens,  
donna une Chapelle complete,  
dont le Calice d'argent doré,  
marqué aux armes de Sa Ma-  
jesté, se conserve encore aujour-  
d'huy dans nostre Convent de  
Notre-Dame des Anges, com-  
me un monument sacré de la  
pieté de cette grande Princesse.  
Comme le Pere George a-  
voit une pleine connoissance de  
la Mission, les Superieurs luy  
laissent le choix des sujets pro-  
pres à y passer l'année presente  
1623. On sçavoit par experien-  
ce, que ne s'agissant presque

246 *Premier établissement de la Foi*  
que d'humaniser les Sauvages  
& les disposer à la lumière  
de l'Évangile, les Freres  
Lays non-seulement n'y étoient pas : inutiles, mais y  
servoient beaucoup & pou-  
voient estre associez aux Minis-  
teres Apostoliques. C'est pour-  
quoy on y destina le Frere  
Gabriel Sagar. Le Pere Nico-  
las Viel qui faisoit de grandes  
instances depuis trois ans pour  
y aller, en reçût à Montargis  
la permission: ils se preparerent  
à leur départ, & après avoir  
pris la benediction de Mon-  
sieur le Nonce & des Supe-  
rieurs. Ils partirent de Paris le  
18. de Mars, 1623. & s'embar-  
querent à Dieppe au commen-  
cement d'Avril: leur voyage  
n'eut aucun malheureux ren-  
contre, ainsi ils arriverent à  
Quebec le 55. jour de leur naviga-  
tion.

vir  
fio  
fie  
en  
qu  
zel  
ral  
lia  
Pe  
ret  
se  
pre  
Ni  
ple  
de  
est  
ne  
ba  
lou  
pa  
ou  
cû  
fit

Ce renfort de Missionnaire vint assez à propos, à l'occasion de l'ambassade que Monsieur de Champlain vouloit envoyer aux Hurons, parcequ'on apprehendoit que leur zele pour les François ne se rallentit & qu'ils ne fissent alliance avec nos ennemis. Le Pere Joseph avoit obtenu d'y retourner pour visiter cette Eglise naissante qui luy devoit son premier établissement. Le Pere Nicolas & le Frere Gabriel tous pleins de feu & de charité firent de grandes instances pour y estre envoyé avec luy, ce qu'on ne peut leur refuser. Ils s'embarquerent donc dans la chaloupe des Messieurs de la Compagnie jusqu'aux trois rivieres où nostre Missionnaire les y reçût avec joye, & les conduisit aux cabannes des Sauvages,

248. *Premier établissement de la Foi*  
où l'on faisoit la priere. Deux  
jours après ils poursuivirent leur  
route dans les Canots preparez  
à cet effet. Monsieur de Cham-  
plain leur donna onze Fran-  
çois qui estoit un nombre con-  
siderable dans ces commence-  
mens pour y soutenir & deffen-  
dre les Hurons. Nos Peres em-  
menoiert deux donnez avec  
eux, le reste estoit des Sauva-  
ges de nos voisins, dressez aux  
armes à feu, qui estoient déjà  
mediocrement instruits, & dont  
on estoit bien assuré. Ils n'eurent  
aucunes mauvaises rencontres,  
& arriverent heureusement aux  
Hurons, où ils trouverent en-  
core cinq à six François qui y  
vivoient avec ces Barbares.

Quoique les Sauvages ne fus-  
sent animez d'aucun principe  
de Religion: on ne peut expri-  
mer la joye qu'ils reçurent de

revoir le Pere Joseph qui les venoit visiter avec deux de ses Freres conformement à la parole qu'il leur avoit donné en les quittant.

Il trouva encore son ancienne cabanne ou habitation, dont les François s'estoient servi en son absence sur un petit côteau au bas duquel couloit un'agreeable ruisseau: cette maison qu'on rétablit assez proprement avoit plus de 25 pieds de longueur, sur douze ou quinze de large, faite en forme de berceau, couverte d'écorces par le dehors & revétuë au dedans de pieces de bois, dont ils se servirent aussi pour faire trois appartemens: le premier qui estoit du côté de la porte, leur servoit de cuisine, de dortoir & de Chambre pour recevoir & entretenir les Sauvages qui

250 *Premier établissement de la Foi*  
venoient se faire instruire à  
la priere. Le second estoit des-  
tiné pour le Refectoire où ils  
ferroient les alimens, utenciles  
& les autres choses necessaires  
à leur usage. Et le troisieme où  
estoit élevé un Autel avec des  
pieces de bois & de petites plan-  
ches de cedre, que les Sauva-  
ges avoient fort proprement ac-  
commodez, leur servoit de Cha-  
pelle, où la Sainte Messe se  
disoit tous les jours pour la con-  
solation spirituelle des François,  
& l'édification des Sauvages,  
qui aimoient nos ceremonies :  
ces Missionnaires recitoient en  
commun l'Office Divin, comme  
s'ils eussent esté dans un Con-  
vent Regulier, lors qu'ils se  
trouvoient ensemble ; car ils  
alloient souvent en course pour  
rendre les differens offices de  
leur Ministère aux Sauvages.

La simplicité Religieuse avec laquelle un de ces Missionnaires décrit leur maniere de vivre dans le país de ces Barbares, n'a rien que de très-édifiant : nous prenions, dit il, nostre repas contre la terre sur une natte de jonc. Un billot de bois nous servoit de chevet pendant la nuit, & nos manteaux de couverture, au defaut de celles que nous avions donné par charité aux Sauvages qui estoient malades. La terre ou nos genoüils nous servoient de table, non pas comme les Sauvages qui sont assis contre terre comme des Singes, car nous nous plaçons sur des buches qui estoient nos sieges ordinaires. Nous n'avions point d'autres serviettes pour essuyer les mains, que les feuilles de bled d'Inde. Nous avions bien quel-

252 *Premier établissement de la Foi*  
ques couteaux, mais ils ne nous  
estoyent aucunement nécessaires  
pendant les repas, n'ayant pas  
de pain à couper; la viande  
d'ailleurs nous estoit si rare,  
que nous avons passé souvent  
des six semaines, & des deux  
mois entiers sans en manger un  
seul morceau, sinon quelque  
petite portion de chien, d'Ours  
ou de Renard qu'on nous don-  
noit dans les festins, à la re-  
serve du temps de Pâque &  
de l'Automne que les François  
nous donnoient abondamment  
de leur chasse.

Nos viandes ordinaires es-  
toient de même que celles de  
nos Sauvages, c'est-à-dire de  
la Sagamite fait à l'eau avec  
de la farine de bled d'Inde,  
des citrouilles & des pois, où  
nous mettions pour y donner  
quelque goût, de la marjolaine,

du pourpier , & d'une certaine  
espece de baume , avec des  
petits oignons sauvages que  
nous trouvions dans les bois ,  
& dans la campagne ; nôtre  
boisson étoit l'eau de ruisseau ,  
qui couloit au pied de nôtre  
maison , & si dans le temps ,  
que les arbres étoient en seve  
quelqu'un de nous se trouvoit  
indisposé , ou ressentoit quel-  
que debilité de cœur , nous fai-  
sions une fente dans l'écorce  
d'un erable qui distilloit une eau  
sucrée , qu'on amassoit avec un  
plat d'écorce , & qu'on beuvoit  
comme un remede souverain  
quoi qu'à la verité , les effets  
n'en fussent pas bien cōsiderables

Au deffaut de vin , que nous  
avons apporté de Quebec dans  
un petit baril de douze pots ;  
nous en fimes d'autre , des rai-  
sins sauvages qui fut tres-bon ;  
nous le mîmes dans nôtre pe-

254 *Premier établissement de la Foi*  
tit baril , & dans deux autres  
bouteilles , que nous avions  
à nôtre usage : un mortier de  
bois , & une des servietes de  
nôtre Chapelle , nous servirent  
de pressoir. La cuve , fut un  
sceau d'écorce , qui ne pouvant  
contenir tout nôtre vin à cause  
de sa petitesse , nous obligea  
pour n'en point perdre ce qui  
nous en restoit de surplus , d'en  
faire du resiné , qui ne fut  
guere moins bon , que celuy  
qu'on fait en France , & dont  
nous nous regalions aux jours  
de Fêtes , & à la bien venue  
des François , qui venoient  
traiter avec les Sauvages.

La chandelle , dont nous  
nous servions , n'étoit que des  
petits cornets d'écorce de bou-  
leau , qui étoient de fort peu  
de durée , & nous étions obli-  
gés d'écrire , & de lire à la cla-

reté du feu , pendant les nuits de l'hiver , qui nous étoient extrêmement incommodes.

Quoyque la terre , qui étoit près de nôtre maison , fut stérile & sablonneuse, nous accommodames cependant un petit jardin fermé de bonnes palissades , pour en ôter le libre accès aux enfans des Sauvages; les pois , les herbes , & ce que nous y avions semé de graines de toutes sortes de légumes , y profiterent assés bien ; nous en eussions eu sans doute une grande abondance , si la terre eut esté bien labourée , ayant esté obligés de nous servir d'une vieille hache au lieu de bêche , & d'un bâton pointu , pour tous les instrumens de nôtre agriculture.

Le Pere Nicolas , en écrit à peu près en mêmes termes au

256 *Premier établissement de la Foi*  
Pere Commissaire à Quebec,  
ajoutant, que tout ce qui les  
consoloit dans un genre de vie  
si penible, c'estoit l'esperance  
de voir un jour la Foi de Je-  
sus-Christ plantée dans toutes  
ces vastes Provinces, par les  
benedictions que Dieu donne-  
roit à leurs travaux : que ces  
peuples leur faisoient paroître  
quelque desir, de se faire in-  
struire de nos mysteres, se ren-  
doient attentifs, & fort assidus  
à la priere ; quoy qu'on n'y re-  
marquoit pas encore, assez d'ou-  
verture d'esprit, pour entrer  
dans les verités de la Religion,  
& que même les uns, les au-  
tres, ne venoient à l'Instru-  
ction, que par un esprit inter-  
ressé, & pour tirer de nos Re-  
ligieux, des couteaux, rassa-  
des, & autres choses sembla-  
bles.

Ils passerent ainsi l'hiver, quoy qu'avec peu de progrès pour la conversion de ces Barbares; mais ils gagnerent quelques familles, qu'ils trouvoient mieux disposés, plus dociles, & plus traitables pour les faire descendre à Quebec, & s'habituer avec les François, ou se cabaner dans nôtre terrain: ils ne bâtirent que deux Adultes, le pere & la fille dont ils paroïssent plus assuré. Comme il avoit esté résolu, qu'on n'abandonneroit point cette Mission; mais qu'au contraire on y feroit un établissement principal, d'où les Religieux se repandroient chez les nations voisines. On pre- paroit seulement cette Vigne du Seigneur, dont les Peres Joseph & Gabriël Sagar, laissèrent le soin au Pere Nicolas

258 *Premier établissement de la Fo*  
après dix mois de residence :  
ils avoient perfectionné le Di-  
ctionnaire de la Langue Hu-  
rone, & comme il se presen-  
ta une grosse flotte de canots,  
le Pere Nicolas fut destiné  
pour surveiller à cette petite  
Eglise avec les François, qui  
y restoient : les deux autres,  
descendirent à Quebec.

Le Pere Joseph avoit eû la  
principale part dans cette pe-  
tite ambassade, que Monsieur  
de Champlain avoit envoyé  
vers ces nations desquelles  
il avoit obtenu, tout ce qu'il en  
pouvoit esperer ; en sorte qu'au  
printemps 1624. soixante ca-  
nots chargés de Castors, &  
autres pelleteries, & deux cens  
Sauvages, se trouverent prêts  
à partir, ils tarderent nean-  
moins jusques au mois de Juin,  
pour attendre le Pere Joseph,

*dans la Nouvelle France.* 259  
qu'ils vouloient absolument  
avoir avec eux, comme celuy  
dans lequel ils mettoient tou-  
te leur confiance auprès des  
François; aussi sa presence étoit  
elle necessaire à Quebec, pour  
y faire un fidel rapport de l'é-  
tat de ces Missions, & resou-  
dre avec nos Peres, ce qui se-  
roit le plus expedient pour la  
gloire de Dieu & le salut de ces  
peuples. Le rendés-vous gene-  
ral pour la traite étoit aux  
trois rivieres, où Monsieur de  
Champlain avoit aussi invité  
les Iroquois pour y envoyer  
leurs deputés, ils s'y trouverent  
au nombre de 25, canots char-  
gés de pelleterie. Le Pere Joseph  
sur les avis de M. de Cham-  
plain, avoit envoyé deux Fran-  
çois aux Nipissiniens, & aux  
autres nations voisines, pour  
menager des deputations dans

260 *Premier établissement de la Foi*  
les formes ; ces Sauvages descendirent en même temps , que les Hurons , & les Iroquois au nombre de 13. canots.

On n'avoit jamais vû jusqu'alors , un concours de tant de nations différentes : cependant il n'y eût point de trouble , par les ordres que donna Monsieur de Champlain : il y avoit des interpretes pour chacune : on fit toutes les ceremonies ordinaires , de la chaudiere de paix , des presens , des festins , & des danses , de la part de ces nations , auxquels les François respondirent de même. Enfin la paix tant desirée fut conclüe entre les Iroquois , les François , les Hurons , & nos autres alliés.

On ne pouvoit souhaitter rien de plus avantageux pour l'établissement de la Foi , que cette

tranquillité du païs & cette paix generale entre ces nations differentes ; aussi nos Peres paroissent revivre & reprendre de nouvelles esperances ; ils commencerent de donner de plus grandes étenduës à leur dessein, & à se promettre quelque succès, s'ils étoient affés heureux pour obtenir un grand nombre d'ouvriers Evangeliques , afin d'annoncer l'Evangile , le Pere Joseph descendit à Quebec avec ses petites conquestes , qui consistoient en quelques familles Huronnes , nos autres Missionnaires en avoient aussi gagné plusieurs ; ensorte que les environs de Quebec étoient peuplés de Sauvages de diverses contrées, qu'on tâchoit de former de son mieux à la Françoisé.

J'ay cru que le lecteur seroit

261 *Premier établissement de la Foi*  
bien aise de voir icy un por-  
trait naturel de la disposition  
generale des Sauvages, tel que  
je l'ay trouvé dans les frag-  
mens des Memoires, que le  
Superieur de la Mission envoya  
en France au Reverend Pere  
Provincial l'année presente mil  
six cens vingt-quatre.



Fra

M

des

& c

cer

& c

qu

j'ay

ler

&

les

ses

*Fragmens des Memoires du  
Pere Joseph le Caron ad-  
dressez en France, tou-  
chant le genie, l'humeur,  
les superstitions, les bonnes  
& mauvaises dispositions  
des Sauvages.*

**M**ON PERE,

Comme vous estes curieux  
des choses naturelles de ce pais,  
& encore plus de ce qui con-  
cerne la conversion des ames,  
& que vous me demandez quel-  
que recit de l'un & de l'autre:  
j'ay crû qu'il ne falloit pas mê-  
ler le sacré avec le profane,  
& que j'estois obligé de separer  
les deux sujets en deux répon-  
ses différentes.

Jene vous satisferai pas beau-

264 *Premier établissement de la Foi*  
coup par le grand nombre de  
conversions des ames. On en fait  
peu de veritables parmy nos  
Sauvages : le temps de la gra-  
ce n'est pas encore arrivé, quoy-  
qu'on n'épargne rien pour les  
disposer à la Foi : il faut espe-  
rer qu'à mesure que la Colo-  
nie se peuplera, nous humani-  
serons les Barbares ; ce qui est  
premierement nécessaire, leur  
esprit s'ouvrira & le bon sens  
dont ils ont le fonds ; on les  
policera par les loix & les ma-  
nieres de vivre à la Françoisé,  
afin de les rendre capables d'en-  
tendre raison sur des Mysteres  
si élevez. Car tout ce qui regarde  
la vie humaine & civile, sont  
des Mysteres pour nos Barbares  
dans l'état present, & il fau-  
dra plus de dépense & plus de  
travaux pour les rendre hom-  
mes, qu'il n'en a fallu pour  
faire

fai  
ent  
fail  
bien  
atta  
le f  
I  
la r  
gra  
del  
Fra  
par  
trav  
qui  
nos  
nou  
au  
fais  
bon  
ces  
sans  
il y  
Qu  
des

faire Chrestiens des Peuples entiers : il ne s'ensuit pas qu'il faille abandonner l'ouvrage, bien au contraire il faut s'y attacher davantage & attendre le fruit en patience.

Il faut donc esperer de Dieu la rosée, & la benediction de sa grace, que tant de saintes ames de l'ancienne, & de la Nouvelle France avanceront peut estre par leurs prieres, & cependant travailler, à lever les obstacles qui se presentent de la part de nos Sauvages, à leur conversion: nous ne laissons pas d'envoyer au Ciel grand nombre d'enfans, & quelques adultes moribons, que Dieu touche dans ces extremitez, & qu'on baptise sans difficulté: mais pour le reste, il y a peu de fruit à faire. Quand donc vous demandez des relations; à Dieu ne plaise,

266 *Premier établissement de la Foi*  
que pour satisfaire vostre pie-  
té, je vous produise un nom-  
breux Christianisme, qui ne  
subsiste encore que dans nos de-  
sirs, & dans la semence de la pa-  
role Evangelique qui ne germe  
que foiblement: Dieu ne seroit  
pas glorifié du mensonge & de  
l'imposture; on sçait bien, que  
le succès de l'ouvrage dépend  
de luy, & non de nous; nostre  
Eglise ne fait encore que le  
petit troupeau de l'Evangile,  
*pussillus grex*: mais à l'égard  
de la multitude de ces nations  
barbares, vous ne serez pas  
surpris, que l'on avance peu,  
si vous estes instruit des obsta-  
cles presque invincibles, qui  
sont de leur part à l'Evangile:  
je ne vous en donneray qu'un  
abbregé; en ayant déjà envoyé  
tant de Memoires en France.  
Nous ayons parcouru à pre-

sent, plus de six cens lieuës dans les terres, & même hyvernè plusieurs années chez les principales nations. Elles ne manquent pas de bon sens, en ce qui regarde l'interest public, & particulier de la nation; ils vont à leur fin; ils prennent même des mesures & des moyens assez justes, & c'est le sujet de ma surprise, qu'estant assez éclaircz pour leurs petites affaires, ils n'ayent rien que d'extravagant, & de ridicule, quand il s'agit, ou de dogme de Religion, ou de regle de mœurs, de loix, & de maximes. Nous avons visité de même, huit à dix nations différentes dans le bas du Fleuve du côté de Tadoussac, & nous avons reconnu que presque universellement tous les Sauvages de la Nouvelle France ne reconnoissent aucune Divi;

286 *Premier établissement de la Foi*  
nité, & sont mêmes incapables  
des raisonnemens ordinaires,  
naturels & communs sur cete  
matiere: tant leur esprit est  
materiel & obscurci de tenebres:  
l'on entrevoit neanmoins à  
travers de leur aveuglement  
quelques sentimens confus de  
Divinité; les uns reconnoissent  
le Soleil, d'autres un genie qui  
domine en l'air, quelques uns  
regardent le Ciel comme une  
Divinité, d'autres un Moni-  
tou bon & mauvais: les nations  
du haut du Fleuve paroissent  
avoir un esprit universel qui do-  
mine par tout, ils s'imaginent  
communement qu'il y a un es-  
prit en chaque chose, même  
dans celles qui sont inanimées  
& ils s'y adressent quelquefois  
pour le conjurer. Cependant ces  
nations ne reconnoissent aucune  
espece de Divinité par esprit

de  
pa  
ve  
ter  
ter  
leu  
Te  
tre  
L  
de  
de  
&  
pri  
tra  
mê  
cle  
la  
idé  
de  
un  
ma  
s'il  
ho  
qu

de Religion : mais seulement par maniere de fable, par prevention de caprice & par entêtement : ils n'ont même à l'exterieur aucune ceremonie de leur culte, ny Sacrifice, ny Temple, ny Prestre, ny autre marque de Religion.

Les songes leur tiennent lieu de Prophetie, d'inspiration, de loix, de commandemens & de regle dans leurs entreprises de guerre, de paix, de traite, de pesche, de chasse & même c'est une espee d'Oracle : vous diriez qu'ils sont de la secte des Illuminez ; cette idée leur imprime une espee de necessité, croyant que c'est un esprit universel qui les commande, jusque là même, que s'il leur ordonne de tuer un homme, ou de commettre quelque autre mauvaise action, ils

170 *Premier établissement de la Foi*  
l'exécutent en même temps. Les  
parens songent pour leurs en-  
fans, les Capitaines pour les  
Villages, ils ont aussi des gens  
qui interpretent leurs songes &  
les expliquent.

On remarque que s'il y a  
quelque sault difficile à passer,  
quelque peril à éviter ils jettent  
dans l'endroit même une robe  
de Castor, du Petun, de la  
pourcelaine, & d'autres cho-  
ses par maniere de Sacrifice pour  
se concilier la bienveillance de  
l'esprit qui y preside.

Ils croyent communement  
une espee de creation du mon-  
de: disant que le Ciel, la ter-  
re & les hommes ont esté fait  
par une femme qui gouverne  
le monde avec son fils. Que ce  
fils est le principe de toutes les  
choses bonnes, & que cette  
femme est le principe de tout le

mal : ils croyent que l'un & l'autre jouissent de tous les plaisirs. Que cette femme est tombée du Ciel enceinte, & qu'elle fut reçûë sur le dos d'une Tortuë qui la sauva du naufrage. Mais quand on leur fait la moindre objection sur le ridicule de leur pensée, ils vous répondent que cela est bon pour nous & non pas pour eux.

D'autres croyent qu'un certain qu'ils nomment Atahaura est le Createur du monde, & qu'un nommé Messou en est le reparateur après le déluge, falsifiant ainsi & confondant par leur tradition, la connoissance que leurs Ancestres ont eu du déluge universel : ils disent que comme le Messou alloit un jour à la chasse, ses chiens se perdirent dans un grand Lac, lequel se débordant, couvrit

272 *Premier établissement de la Foi*  
toute la terre en peu de temps,  
& ne fit de tout le monde qu'  
une abîme : que ce Messou par  
le moyen de quelques animaux  
amassa un peu de terre, de la-  
quelle il se servit pour reparer  
le monde. Comme ils croient  
que les François habitent un  
monde different du leur, lors  
que nous voulons les desabu-  
ser de leur folie en leur annon-  
çant la veritable creation &  
reparation ; ils disent que cela  
pourroit bien estre veritable, du  
monde que nous habitons, mais  
non pas du leur. Ils demandent  
même bien souvent s'il y a un  
Soleil, & une Lune dans l'Eu-  
rope, comme dans leur país.

Il est déplorable de voir de  
combien de chimeres le Demon  
embroüille leur esprit : quoi-  
qu'ils estiment toutes les ames  
corporelles, n'entendant par

leur  
ress  
& l  
ses  
fior  
l'an  
jou  
tro  
pes  
de  
mi  
ses  
que  
cor  
c'es  
le c  
via  
no  
me  
à  
ils  
me  
an  
na

leur Manitou qu'une espece de ressort materiel qui donne l'être & le mouvement à toutes choses; ils font cependant Profession de croire l'immortalité de l'ame & une vie future, où l'on jouit de tous les plaisirs, où on y trouve même une chasse & une pesche abondante, du bled d'Inde & du Pecun en quantité, avec mille belles autres choses curieuses & necessaires. Ils tiennent que l'ame n'abandonne pas le corps aussi-tost après la mort, c'est pourquoy on enterre avec le corps, arc, fleche, bled d'Inde, viande & Sagamite pour la nourrir en attendant. Comme ils donnent des ames à toutes les choses sensibles, ils estiment que les hommes après la mort chassent les ames des Castors, Elans, Renards outardes, Loups Marins,

174 *Premier établissement de la Foi*  
& que l'ame des Raquettes leur  
servent à se retirer des neiges,  
& l'ame des fleches & des arcs  
à tuer les bestes. Il en va de  
même de la pesche des poissons:  
en sorte que ces morts n'ont pas  
besoin des armes qu'on enterre  
avec eux, que pour faire le  
voyage de l'autre vie. Ils  
s'imaginent qu'elles se prome-  
nent invisiblement dans les  
Villages durant un temps, &  
qu'elles participent à leurs fes-  
tins & regales dont ils lai-  
sent toujours leur portion: jus-  
que là que plusieurs de ces na-  
tions ont certaines Festes gene-  
rales des morts, accompagnées  
de chansons & de cris horri-  
bles, de festins à tout manger,  
de danfes & des presens de dif-  
ferentes sortes: ils tirent le  
corps du village & les offe-  
mens qu'ils appellent des pa-

qu  
d'u  
ori  
col  
ric  
to  
me  
ref  
tit  
suj  
ils  
leu  
leu  
vi  
Po  
de  
ric  
qu  
fa  
y  
n  
q  
m

quets d'ames, & les changent d'un tombeau en un autre, orné de peaux, de Raffades, colliers & autres semblables richesses du païs, croyant que tout cela sert à rendre ces morts plus heureux. Je ne m'arreste pas icy à déduire la superstition de leur croyance sur ce sujet, les lieux differens où ils croyent que les ames ont leur retraite, la qualité de leurs employes, leur maniere de vie, leur guerre, leur paix, leur Police, & leurs loix sont autant de traditions extravagantes & ridicules fondées sur des fables que les peres ont accredité, & fait passer à leurs enfans qui y sont fortement attachez.

Il n'y a point de nation qui n'ait ses Jongleurs que quelques uns traittent de sorciers; mais il y a peu d'apparence

276 *Premier établissement de la Foi*  
qu'il y ait dans leur fait au-  
cun pacte effectif, ou commu-  
nication avec le diable, le-  
quel néanmoins domine dans  
leur tromperie & imposture,  
dont il se sert pour amuser ces  
Peuples & les éloigner d'au-  
tant plus de la connoissance du  
vray Dieu; car ils ont tous  
croyance à ces Jongleurs,  
quoyqu'ils leurs manquent  
tous les jours de parole. Ces  
imposteurs sont traitez de Pro-  
phètes qui predisent l'avenir  
de Tout-Puissant, ils se van-  
tent de faire la pluye & le  
beau temps, le calme & les  
orages, la fécondité & la sterilité  
des terres, les chasses heureuses  
ou malheureuses; ils servent  
de Medecins par l'application  
des remedes qui n'ont souvent  
aucune propriété de guerir.  
Rien n'est si horrible que les

cris  
fure  
tron  
tenu  
man  
ne l  
dret  
rifle  
haz  
dét  
bar  
ne  
aux  
des  
& l  
fan  
les  
gle  
dit  
tes  
ne  
en  
qu  
qu

cris, les bruits, les fracas, la  
fureur, les contorsions de ces  
trompeurs. Lorsqu'ils se met-  
tent à jongler & à faire leur  
maniere d'enchantement. Ils  
ne laissent pas d'avoir de l'ad-  
resse: car comme ils ne gue-  
rissent & ne predisent que par  
hasard; ils ont une infinité de  
détours pour amuser ces Bar-  
bares, lorsque l'évenement  
ne répond pas à leur attente,  
aux prediétions, & aux reme-  
des de ces pretendus Prophetes,  
& Medecins, qui ne font rien  
sans presens ni sans recompen-  
ses, il est vray que si ces Jon-  
gleurs ne sont adroits à s'ac-  
crediter, & à trouver leurs défai-  
tes à propos; quand la person-  
ne vient à mourir ou que les  
entreprises n'ont pas le succès  
qu'ils desirent, on execute  
quelquefois sur le champ le

178 *Premier établissement de la Foi*  
Jongleur sans d'autre forma-  
lité.

Ces pauvres aveugles pro-  
fessent de même une infinité  
d'autres superstitions dont les  
Demons les entretiennent : ils  
croient que bien des sortes  
d'animaux ont des ames rai-  
sonnables ; ils ont une manie-  
re de ne pas prophaner certains  
os d'Elans , de Castors & au-  
tres bestes ni de les faire man-  
ger à leurs chiens : mais on  
les conserve precieusement ,  
ou bien on les jette dans un  
Fleuve : ils pretendent que les  
ames de ces animaux viennent  
voir de quelle maniere on  
traite leurs corps, & en vont  
donner avis aux bestes vivan-  
tes & à celles qui sont mortes ;  
en sorte que si on vient à les  
maltraiter , les bestes de la  
même espee ne voudroient

plus se laisser prendre ni dans ce monde ni dans l'autre.

Il semble que leurs pechez ayent repandu dans leurs ames un aveuglement & une insensibilité pour toutes sortes de Religions, que les Historiens ne remarquent point dans tous les autres peuples du monde. Car parmy une infinité de superstitions, on ne voit rien à quoy ils s'attachent par principe de Religion: ce n'est qu'une fantaisie toute pure: quand on les pousse un peu sur leurs rêveries, ils ne répondent rien; leur esprit demeure comme stupide & hebeté: si on les presse sur nos Mysteres, ils écoutent cela avec autant d'indifference, que s'ils vous racontaient leurs chimeres; j'en vois plusieurs qui semblent se rendre à cette verité

280 *Premier établissement de la Foi*  
qu'il y a un principe qui a tout  
fait : mais cela ne fait qu'ef-  
fleurer leur esprit , qui retombe  
au même moment dans l'af-  
soupissement & dans sa pre-  
miere insensibilité.

De là vient que commune-  
ment ils ne se soucient pas  
d'estre instruits : ils ne vien-  
nent & ne s'attachent à nous  
que par fantaisie & par incli-  
nation naturelle , ou par  
l'accüeil, & les flatteries qu'on  
leur fait par les secours que  
nous rendons à leurs malades,  
ou par interest de recevoir  
quelque chose de nous , enfin  
par ce que nous sommes Fran-  
çois, & qu'ils ont alliance avec  
nous contre leurs ennemis :  
on leur apprend les Prieres &  
& ils les recitent comme des  
chansons sans aucun discernement  
de Foi, & ceux là même  
qu'on

*dans la Nouvelle France.* 281  
qu'on a long-temps cathe-  
chisé, à la reserve d'un tres-  
petit nombre sont fort chan-  
celans, pour peu qu'ils retour-  
nent dans les bois.

Je ne sçais si leurs Ancestres  
ont connu quelque Divinité,  
mais il est vray que leur Lan-  
gue assez naturelle pour toute  
autre chose, est tellement ste-  
rile en ce point, qu'on n'y trou-  
ve point de termes pour expri-  
mer la Divinité ni aucuns de  
nos Mysteres, non pas même  
les plus communs: c'est un de  
nos plus grands embaras.

Un des grands obstacles à  
leur conversion, c'est que la  
plupart ont plusieurs femmes,  
& qu'ils en changent quand ils  
leur plaist, ne comprenant pas  
qu'on puisse s'assujerir à l'indis-  
solubilité du Mariage: Vois  
tu pas bien, nous disent-ils

28. *Premier établissement de la Foi*  
que tu n'as pas d'esprit : ma  
femme ne s'accommode pas  
de moy, & je ne m'accommode  
pas d'elle; elle s'accordera bien  
avec un tel qui ne s'accorde  
pas avec sa femme, pourquoy  
done veux tu que nous soyons  
quatre malheureux le reste de  
nos jours.

Un autre empeschement que  
vous pouvez conjecturer de ce  
que j'ay dit, est l'opinion où ils  
sont qu'on ne doit contredire  
personne, & qu'il faut laisser  
chacun dans sa pensée. Ils  
croiront tout ce que vous  
voudrez, ou du moins ils ne  
vous contrediront pas, & ils  
vous laissent aussi croire tout  
ce que vous voulez. C'est une  
insensibilité & une indifferen-  
ce profonde, sur tout en ma-  
tiere de Religion, dont ils ne  
se mettent pas en peine.

I  
l'es  
tyr  
tyr  
log  
dan  
fon  
pou  
sent  
ils  
d'ex  
nies  
fait  
inter  
tuen  
quer  
yv  
par  
une  
font  
hair  
Te  
incl  
lean

Il ne faut pas venir icy dans l'esperance de souffrir le Martyre , si nous prenons le Martyre dans la rigueur de la Theologie : car nous ne sommes pas dans un païs où les Sauvages font mourir les Chrestiens pour fait de Religion : ils laissent chacun dans sa croyance : ils aiment même ce qu'il y a d'exterieur dans nos ceremonies , & cette barbarie ne fait la guerre que pour les interests de la nation , ils ne tuent les gens que pour des querelles particulieres , ou par yvrognerie , ou par brutalité , par vengeance , par un songe , ou une vision extravagante. Et ils sont incapables de le faire en haine de la Foi.

Tout est brutal dans leurs inclinations , ils sont naturellement gourmands , ne con-

284 *Premier établissement de la Foi*  
noissant point d'autre beati-  
tude dans la vie, que de boire  
& de manger. On remarque  
cette brutalité jusques dans  
leurs jeux & leurs divertisse-  
mens qui sont toujours prece-  
dez & suivis de festins. Il ya  
des festins d'adieu, de remer-  
ciment, de guerre, de paix,  
de mort, de santé & de Maria-  
ge. Ils passent dans leurs re-  
gales les jours & les nuits, prin-  
cipalement quand ils font des  
festins qu'ils appellent à tout  
manger, car on ne permet point  
de sortir que l'on n'ait tout  
avallé.

L'opposition est grande au  
Christianisme du côté de la  
vengeance quoy qu'ils ayent  
beaucoup de douceur, à l'égard  
de leur nation, mais ils sont  
cruels & vindicatifs au de là de  
l'imagination envers leurs en-

nen  
inco  
sans  
une  
abse  
cun  
de v  
ce q  
men  
Il  
les f  
parn  
ne p  
que  
pliee  
enco  
moi  
aille  
ou à  
quo  
che  
les  
che  
tray

nemis : ils sont naturellement inconstans , moqueurs , medifans, impudiques, enfin parmy une infinité de vices, où ils sont absorbez : on ne remarque aucun principe de Religion , ni de vertu morale ou payenne , ce qui est un grand éloignement à leur conversion.

Il faudroit pour les convertir les familiariser & les habituer parmy nous. Et c'est ce qu'on ne peut faire si-tost, à moins que la Colonie ne soit multipliée, & répandue par tout , encore quand ils ont passé un mois avec nous il faut qu'ils aillent en guerre, à la chasse, ou à la pêche pour trouver de quoy vivre; & cela les débauche étrangement, il faudra donc les fixer, & les porter à défricher & à cultiver les terres, à travailler de differens métiers,

286 *Premier établissement de la Foi*  
comme les François , après cela  
peu à peu on les civilisera entre  
eux & avec nous.

Les autres nations d'en haut  
paroissent plus disposées que  
celles du bas : Je vous parle  
plus amplement dans mon au-  
tre Lettre, du plan & de la dispo-  
sition naturelle de tous ces  
Peuples. Comme ce bon Pere  
fait aussi un abrégé des mœurs  
& des manieres des Gaspeziens  
& des Sauvages de l'Acadie. Le  
Lecteur pourra satisfaire sa  
curiosité dans la nouvelle Re-  
lation que j'ay fait de la Gas-  
pesie, où j'en traite fort au long.  
Nous avons , continue nostre  
Missionnaire, attiré icy quelques  
Iroquois. J'estime quoy qu'on  
dise de la cruauté & de la fierté  
de cette nation, qu'ils ont plus  
d'esprit, de raisonnement & de  
Politique que les autres , & par

d  
conf  
con  
Sem  
ress  
de f  
pauv  
rion  
nom  
de m  
aux  
çois  
ques  
avec  
ce se  
de g  
Dieu  
de sa  
Ne  
là fa  
où  
trou  
par  
fait  
yon

consequent plus capables de concevoir nos verités : nôtre Seminaire seroit d'une grande ressource, sion avoit les moiens de fournir à tout : mais vû la pauvreté du pais, nous ne sçaurions y nourrir qu'un petit nombre de Sauvages : le reste de nôtre Eglise, est repandu aux environs parmy les François, & les Sauvages, & quelques-uns sont dans les bois, avec trois de nôs PP. & un F. ce seroit toujours beaucoup, de gagner quelques ames à Dieu, nous attendons le reste de sa grace.

Nous avons depuis ce temps là fait une grande solemnité, où tous les habitans se sont trouvés, & plusieurs Sauvages, par un vœu que nous avons fait à saint Joseph, que nous avons choisis pour le Patron du

288 *Premier établissement de la Foi*  
païs, & protecteur de cette Egli-  
se naissante : vous l'êtes Mon-  
sieur de nôtre maison par vos  
soins , & par vos liberalités.  
Nous envoyons en France le  
Pere Irenée, qui vous commu-  
niquera nos petits desseins,  
afin d'établir plus solidement  
le Royaume de Jesus-Christ  
dans ce nouveau monde , par  
des nouveaux ouvriers Evan-  
geliques avec lesquels nous  
puissions travailler à la vigne  
du Seigneur : Souvenés-vous  
de moy dans vos sacrifices ,  
& me croyés tout à vous.

Nos Missionnaires qui é-  
toient alors à Quebec , après  
avoir invoqué pendant quel-  
ques jours , la lumiere du saint  
Esprit , pour concerter ce qui  
seroit de plus convenable à l'é-  
tablissement & à la propaga-  
tion de la Foi dans ces païs  
qui

qui étoient confiés à leur conduite, portant la veüe sur ce grand nombre de nations différentes, & voyans que la Colonie commençoit à se former jugerent que la moisson étoit trop ample pour un si petit nombre d'ouvriers, & que Messieurs de la Compagnie croyoient avoir fait un grand effort de fourbir annuellement à la subsistance de six Recollets, que pour le reste il falloit comter sur la providence, que leurs gratifications étoient foibles, pour l'établissement des Missions, que ce seroit bien assés pour nous, soutenus des petits secours, & aumônes de France, d'entretenir les cinq Missions, qui promettoient quelque succès, & qu'enfin si on trouvoit quelque Communauté Reli-

290 *Premier établissement de la Foi*  
gieuse, qui voulut à ses frais  
sacrifier à ce nouveau monde  
un nombre de Missionnaires,  
l'on pourroit en esperer quel-  
que avantage.

A cet effet nos Peres n'he-  
siterent point : n'ayant pour  
partage que la droiture, la sim-  
plicité, la gloire du Seigneur,  
& un desir sincere sans émula-  
tion de la procurer dans la  
conversion de ces peuples, ils  
convinrent tous de deputer  
quelqu'un d'entre - eux en  
France, pour en faire la pro-  
position aux Reverends Peres  
Jesuites, qu'ils jugerent les  
plus propres, pour établir, &  
amplifier la Foi de concert  
avec nous dans le Canada.

Ce projet ne laissoit pas  
d'avoir ses difficultés : on ap-  
prenoit que le Pere George  
le Ballif Procureur de la Mis-

fi-  
do-  
fie-  
en-  
Q-  
m-  
M-  
n-  
pl-  
qu-  
ét-  
fi-  
re-  
fi-  
ve-  
bl-  
bi-  
tr-  
ce-  
d-  
le-  
R-  
re-  
d-

sion en France, en avoit déjà donné quelque attaque à Messieurs les associés : nos Peres en avoient fait la tentative à Quebec auprès des Commis : même de Monsieur de Caën. Mais ils temoignerent tous ; n'y vouloir point entendre non plus que les habitans du pais, qui n'avoient pas des veuës si étenduës , si épurées, ny si desintereffées que nos Missionnaires. Les sentimens de Monsieur de Champlain qu'on avoit sondé là dessus, sembloient assés équivoques : si bien qu'il fut arrêté dans nôtre assemblée, qu'on tiendroit cette resolution secrette, afin d'en monager plus seurement le succès en France auprès du Roy, avec les Reverends Peres Jesuites ; supposé qu'ils y donnassent leur consentement:

292 *Premier établissement de la Foi*  
sibien que le Chapitre deputa  
le Pere Irenée Piat, pour pas-  
ser en France, afin de nego-  
cier cette affaire, que la Mis-  
sion prenoit à cœur.

Monsieur de Champlain,  
après avoir donné la paix à  
tout le païs, resolut de passer  
en France par les premiers  
Vaisseaux, il disposa toutes  
ses affaires pour le premier  
embarquement: le Pere Ire-  
née reçût toutes ses instru-  
ctions, il eût même la con-  
solation avant son depart, de  
voir partir deux de nos Peres,  
l'un pour Tadoussac, l'autre  
pour les trois Rivieres, avec  
le Frere Charles Langoisseux,  
un Canot François, venant  
des Hurons, luy rendit des  
Lettres du Pere Nicolas, qui  
temoignoit une grande per-

severance, & demandoit par grace de vivre & de mourir dans la Mission: mais ce qui combla de joye nos Religieux, & tous les François de cette Colonie naissante, ce fut l'heureuse arrivée de trois illustres Missionnaires Recollets de la Province d'Aquitaine, qui s'étant embarqués dans les Navires de Messieurs de la Compagnie, qui negocioient à la Cadie, vinrent en Canot à Quebec par la Riviere du Loup avec deux François & cinq Sauvages, deux jours avant le depart des Vaisseaux: il y avoit déjà un mois qu'ils étoient partis de la Mission qu'ils avoient à la riviere de saint Jean selon les ordres qu'ils avoient reçus de leur Provincial, en France, & ils vou-

294 *Premier établissement de la Fo*  
lurent bien se consacrer eux-  
mêmes, aux travaux Apostoli-  
ques de la nôtre, & travail-  
ler de concert avec nos Peres,  
à convertir les infideles de ce  
nouveau monde. Le Pere Jac-  
ques de la Foyer, demanda  
d'aller hyverner aux Nepifi-  
riniens, & il y fut avec le Fre-  
re Bonaventure Recollet de la  
Province de saint Denis : les  
deux autres, sçavoir les Pe-  
res Louis Fontiner, & Jacques  
Cardon; resterent dans nôtre  
Convent de Nôtre-Dame des  
Ange & travaillerent fru-  
ctueusement au salut des na-  
tions circonvoisines : enfin la  
petite flotte leva l'ancre, il  
est vray qu'elle fut jettée par  
la tempête dans la baye de  
Gachpé, où il falut faire quel-  
que sejour ; mais le vent étant

*dans la Nouvelle France.* 295

devenu favorable, on fit route heureusement, & on arriva en France: Monsieur de Champlain ayant amené avec luy Madame son épouse.



B b iiij

---

**CHAPITRE IX.**

*Les Recollets de la Province de Paris sollicitent en France la Mission des Reverends Peres Iesuites pour le Canada. Ils l'obtiennent après avoir surmonté les obstacles, qui s'y presentoient. Les Reverends Peres Iesuites passent en Canada pour la premiere fois, en 1625.*

**L**E Pere Irenée ne perdit point de temps, & quoi que dans une saison qui commençoit d'être facheuse, après

à  
avoit  
à Di  
ris o  
remi  
papie  
perie  
amp  
Miss  
chof  
païs  
de M  
té  
quit  
heu  
Mis  
Qu  
cili  
ver  
son  
fall  
que  
tra  
ver  
de.

avoir pris deux jours de repos à Dieppe , il partit pour Paris où il arriva heureusement remit ses commissions & ses papiers entre les mains des Supérieurs , lesquels il instruisit amplement de l'état de nos Missions; exposa entre'autres choses, la nécessité où étoit le païs, d'un plus grand nombre de Missionnaires: qu'à la vérité les trois Recollets d'Aquitaine , qui étoient arrivés heureusement au secours de nos Missions avant son départ de Quebec ; nous pouvoient faciliter de nouvelles decouvertes: mais enfin que la moisson étoit trop grande, & qu'il falloit jeter les yeux sur quelque Ordre Religieux , pour travailler avec nous à la conversion de ce nouveau monde. Il presenta à cet effet, la

298 *Premier établissement de la Foi*  
tres-humble remontrance, que  
le Chapitre de Quebec, fai-  
soit au Reverend Pere Pro-  
vincial, & à son defini-  
toire, pour attirer les Pe-  
res Jesuites à leur secours, si on  
le jugeoit à propos, afin de  
cultiver cette vigne du Sei-  
gneur.

Le Reverend Pere Provin-  
cial, à qui seul privativement  
à tout autre, la Mission étoit  
soûmise, en qualité de Prefet,  
pour y envoyer, qui bon luy  
sembleroit, en vertu du Bref  
Apostolique, dont il a été fait  
mention; assembla peu de  
temps après, son definitoire,  
à l'occasion des affaires du Ca-  
nada, dont celle-là fut la prin-  
cipale: le Pere George y fut  
appellé avec le Pere Irenée.

Il est vray que plusieurs per-  
sonnes du dehors, s'étant def-

*dans*  
fiés de  
ché d'e  
par rap  
pres int  
que no  
craindr  
l'Evang  
tre prej

*primi:*  
excluo  
rement

D'au  
éloigno  
tours  
rests:  
rent m  
part &  
rité d  
L'estin  
avec j  
& l'ut  
Recol  
tenus  
ajou

fiés de ce projet, avoient tâché d'en détourner nos Peres, par rapport même à leurs propres interets, nous remontrans que nous avions tout sujet de craindre, que cette parole de l'Evangile, ne se verifiât à nôtre prejudice, *Et erunt novissimi primi*: Si mesme on ne nous excluoit dans la suite entierement de ces Missions.

D'autres personnes, nous en éloignoient encore par des retours sur leurs propres interets: toutes leurs raisons, furent meurement pesées, de part & d'autre: mais la charité dissipa tous les nuages. L'estime singuliere qu'on doit avec justice à ce corps illustre, & l'union tres-étroite, que les Recollets ont toujours entretenus, & soutiennent encore aujourd'huy par tout, avec les

300 *Premier établissement de la Foi*  
Reverends Peres Jesuites : cette  
fidelle , & cordiale intelli-  
gence , l'emporta par dessus  
toutes ces considerations. L'as-  
semblée deputa le Pere Irenée,  
pour en faire la proposition ,  
au Reverend Pere Provincial  
des Jesuites , qui étoit alors  
le Pere Noiret : il s'en  
aquita fidèlement : la proposi-  
tion fut agréée avec joye , &  
toutes les promesses de recon-  
noissance , & d'union , de la part  
des Jesuites.

Il ne restoit plus , que de la  
faire agréer en Cour : Mon-  
sieur de Montmorancy , n'étoit  
plus Vice-Roy du Canada , il  
en avoit cédé le titre , & la  
charge à Monsieur de Venta-  
dour son neveu , le Pere Geor-  
ge , accompagné du Pere Ire-  
née luy communiqua leur pro-  
jet , auquel ce seigneur voyant

da  
les pa  
diffic  
il s'e  
l'app  
Roy  
ter M  
qui s  
Les  
n'y p  
de V  
fente  
enfir  
sieur  
seroi  
main  
& d  
de  
on  
fut  
dic  
qu'  
Tr  
Ca

les parties d'accord, ne fit aucune difficulté d'y donner les mains; il s'engagea de prier le Roy de l'appuyer de son autorité Royale, & même de solliciter Messieurs de la Compagnie, qui s'en éloignoient beaucoup. Les Reverends Peres Jesuites n'y parurent point: Monsieur de Ventadour, obtint le consentement de Sa Majesté, & enfin on fit entendre à Messieurs de la Compagnie, qu'ils seroient obligés d'y donner les mains, de gré, ou de force, & qu'ils devoient y consentir de bonne grace: qu'au reste on ne pretendoit pas, que ce fut à leurs frais, ny au prejudice du nombre de Recollets, qu'ils étoient obligés par leur Traité, d'entretenir dans le Canada.

302 *Premier établissement de la Foi*  
Cependant, après que les Pe-  
res Recollets eurent ainsi évin-  
cé tous les obstacles à l'établis-  
sement des Jesuites: ces Reve-  
rends Peres trouverent le moien  
d'adoucir Messieurs de la Com-  
pagnie, qui leur assignerent  
jour pour se trouver avec les  
Recollets à leur Bureau, afin  
de consulter ensemble, ce qu'il  
y auroit à faire: on ne sçait  
pas comment, on oublia  
de nous avertir: les Peres Je-  
suites s'y trouverent seuls,  
au jour, & à l'heure marquée;  
Messieurs de la Compagnie é-  
toient engagés au Roy par le  
Traité de passer, & d'entretie-  
nir en Canada six Recollets:  
en voicy les termes.

*Lesdits de Caën, ou leur dite  
Société, sera tenue de passer en  
Canada, & d'y nourrir six Re-  
collets à l'ordinaire, compris les*

*dans  
deux qu  
converti  
les Sa  
entre ne  
bre 162*

*Ma  
il se tr  
tat de l  
accord  
places  
en pos  
les Re  
étoit  
Mon  
quel  
man  
re pr  
Mess  
Com  
pas,  
ce q  
six  
ritu  
que*

*dans la Nouvelle France. 303*  
*deux qui seront souvent aux de-*  
*couvertes dans le pais, parmi*  
*les Sauvages faits & arrêtés*  
*entre nous soussignés 18. Novem-*  
*bre 1620. Signé de Caën.*

Mais nonobstant ce Traité,  
il se trouva, que par le resul-  
tat de l'assemblée, ces Messieurs  
accordoient aux Jesuites, deux  
places de six : dont nous étions  
en possession par droit de temps  
les Recollets instruits de ce qui  
étoit arrivé, eurent recours à  
Monsieur de Ventadour, le-  
quel en ayant esté averti, com-  
manda à son Secretaire d'écri-  
re promptement de sa part, à  
Messieurs les Directeurs de la  
Compagnie, qu'il ne vouloit  
pas, qu'on innovât rien de tout  
ce qui s'étoit fait en faveur de  
six Recollets, soit pour la nour-  
riture, soit pour leur embar-  
quement, & qu'en cas de con-

304 *Premier établissement de la Foi*  
travention, il revoquoit abso-  
lument, le consentement qu'il  
avoit donné aux Peres Je-  
suites, de passer en Canada.

Le Reverend Pere Noyrot  
Provincial des Jesuites de Pa-  
ris, designa les Peres Charles  
Lallemand, Enemond Massé,  
Jean Brebeuf, Coadjuteurs spi-  
rituels : & les Freres Gilbert  
Buret, & François Charton  
Coadjuteurs temporels ; pour  
commencer la Mission de la  
Compagnie de J E S U S en Ca-  
nada. Le Reverend Pere Pro-  
vincial des Recollets de la Pro-  
vince de Paris, designa de sa  
part le Pere Joseph de la Ro-  
che-d'Allion, de la maison des  
Comtes du Lud, Religieux Re-  
collet de la Province de Saint  
Denis, aussi illustre par sa ver-  
tu, & par son zele, que par sa  
naissance.

dan  
naissan  
temps  
ainsi  
rent le  
le voy  
Par  
que ne  
cy-de  
avoit  
qui av  
grés  
dans  
manie  
dont  
Lang  
Cana  
Princ  
l'hon  
Fond  
te A  
avoi  
aux  
il s'  
Lan

naissance. Il y avoit encore du temps jusqu'à l'embarquement, ainsi les uns & les autres eurent le loisir de se preparer pour le voyage.

Parmi les jeunes Sauvages, que nos Peres avoient amené cy-devant en France. Il y en avoit un appellé Ahinsistan, qui avoit fait beaucoup de progrès dans le Christianisme, dans l'usage du monde, & la maniere de vivre des François, dont il avoit si bien appris la Langue, qu'il avoit oublié la Canadienne : Monsieur le Prince de Guimené, luy fit l'honneur de le tenir sur les Fonds, où il fut nommé Pierre Antoine. Son illustre parain, avoit bien voulu l'entretenir aux études depuis cinq ans, où il s'étoit fort avancé dans la Langue Latine, & dans plu-

305 *Premier établissement de la Foi*  
sieurs connoissances naturelles,  
& civiles : nous en avions trois  
autres, qu'on avoit distribué à  
nos Convents, de Paris, de  
Roüen, & de Saint Germain,  
où on les élevoit à la pieté, &  
au service des Autels, leur ap-  
prennant même la Langue La-  
tine: ces jeunes plantes, don-  
noient aux plus sensés quel-  
ques esperances de former les  
Canadiens avec le temps: car  
on y remarquoit de la docili-  
té, de la vivacité, & une con-  
ception assés aitée, après les  
huit, ou dix premiers mois de  
sejour en France: il y en avoit  
un, entr'autres, qui avoit si  
bien appris à écrire, que nous  
avons des Relations du país,  
& des Lettres instructives de nos  
Peres, écrites de sa main. Com-  
me Pierre Antoine étoit plus  
avancé, ayant fait cinq années

de  
ne  
Ge  
ger  
de  
con  
cile  
par  
de  
tier  
à b  
de p  
L  
disp  
Mo  
rese  
que  
Per  
lion  
mit  
n'eu  
qu'e  
plus  
den

de sejour en France, d'où il ne vouloit point sortir, le Pere George & le Pere Joseph jugerent à propos de luy persuader de faire un voyage en son païs: comme il estoit traitable & docile il se rendit à leur instance par un pur motif de la gloire de Dieu. Car il estoit Chretien & devot à faire confusion à bien des gens qui se piquent de pieté.

La flotte pour le Canada se dispoisoit à mettre à la voile. Monsieur de Caën s'en estoit reservé la conduite, en sorte que les Peres Jesuites & le Pere Joseph de la Roche Dallion s'estant embarquez, on mit à la voile. La navigation n'eut rien de particulier, sinon qu'elle fut & plus prompte & plus heureuse que les precedentes: ils arriverent à Que-

308 *Premier établissement de la Foi*  
bec, où ils furent reçûs avec la  
joye universelle des François,  
& des Sauvages.

L'on peut remarquer icy que  
Monsieur l'Abbé de la Roque  
n'a pas écrit sur des Memoires  
fidels, quand il place seulement  
les premiers travaux Apostoli-  
ques des Jesuites dans le Canada  
en 1637. & 1638. puisque tout  
le monde sçait, & que tant  
de Relations & d'Histoires du  
païs rendent témoignage qu'ils  
y furent conduits par nos Peres  
& que ces cinq Missionnaires  
de la Compagnie de Jesus  
y mouillerent l'ancre en l'an-  
née 1625. Les Recollets y  
ayant déjà travaillé l'espace de  
dix années au premier établis-  
sement de la Foi.

Les plus hautes & les plus  
saintes entreprises pour la gloire  
de Dieu, sont ordinairement

les p  
crû d  
bien  
& co  
un r  
de b  
esté  
noiss  
avec  
loin  
perfe  
habi  
la re  
unan  
s'ils  
solus  
Roy  
ils n  
sonn  
com  
tirer  
men  
on n'  
tenir  
pour

les plus contrariées : on auroit crû que les Peres Jesuites ayant bien voulu se sacrifier au païs, & commencer leur Mission par un nombre aussi considerable de bons sujets ; ils y auroient esté reçûs avec toute la reconnoissance possible , & même avec agrément ; mais bien loin de cela ; il ne se trouva personne ny des chefs , ny des habitans qui n'y temoigna de la repugnance : tous refuserent unanimement de les recevoir s'ils ne voyoient des ordres absolus & un commandement du Roy pour leur établissement : ils ne trouverent même personne qui les voulut loger. Car comme on s'estoit contenté de tirer purement un consentement verbal de Sa Majesté ; on n'avoit pas trouvé lieu d'obtenir des lettres authentiques pour l'établissement de ces Re-

310 *Premier établissement de la Foi*  
verends Peres. Si bien que l'en-  
treprise alloit échoüer : ils es-  
toient sur le point de repasser  
en France par les mêmes na-  
vires, & d'abandonner entiere-  
ment leur dessein, lorsque nos  
Peres après bien des allées &  
des venuës, obtinrent enfin de  
Monsieur le General & des Ha-  
bitans, qu'on trouveroit bon  
que les P. P. Jesuites fussent logez  
chez nous pour ne faire qu'un  
esprit & qu'un corps de Mis-  
sionnaires, sans estre à charge  
au païs, jusqu'à ce qu'il plût  
au Roy d'en ordonner autre-  
ment. Cet accommodement  
estant fait, le P. Commissaire &  
ses Religieux partirent avec la  
chaloupe du Convent, pour al-  
ler à bord faire honneur aux  
R. R. P. P. Jesuites & les con-  
duite chez nous avec toute la  
joye qu'on peut juger. Nos Reli-

gieu  
comp  
Pere  
actio  
du re  
du p  
pouv  
frit, &  
la m  
Jard  
ché  
l'esp  
vaill  
faite  
leurs  
roier  
té de  
pour  
à qu  
peu l  
firen  
men  
Josep  
l'ann

gieux voyans leurs souhaits accomplis par l'arrivée de ces Peres, *le Te Deum* fut chanté en action de grace, & on leur fit du reste tout l'accueil que l'état du païs & la sainte pauvreté pouvoit permettre. On leur offrit, & ils agréerent à leur choix, la moitié de nostre Convent, du Jardin & de nostre Enclos deffriché où ils demurerent ensuite l'espace de 2. ans, vivans & travaillans avec nos Peres en parfaite intelligence, pendant que leurs affaires s'accommoderoient & s'avanceroient du côté de France & dans le païs, pour un parfait établissement : à quoy sans doute ne servit pas peu la deputation que nos Peres firent en France, principalement pour ce sujet, du Pere Joseph le Caron qui y revint l'année suivante, triomphant

913 Premier établissement de la Foi  
& glorieux d'avoir obtenu une  
partie de sa negociation, & de  
ce que nous souhaitions sur ce  
sujet. Aussi le Public sera bien  
aise & en même temps edifié  
de voir que les RR.PP. Jesuites  
n'en furent pas méconnoissans :  
entre'autres témoignages qu'  
on en pourroit donner, voicy  
la copie de deux lettres du  
Reverend Pere Lallemand,  
premier Superieur des Jesuites  
du Canada, écrites en France  
à Monsieur de Champlain, &  
au Reverend Pere Provincial  
des Recollets de la Province  
de Saint Denis.

**M**ONSIEUR,

*Nous voicy graces à Dieu dans  
le ressort de vostre Lieutenance,  
où nous sommes heureusement ar-  
rivez*

rivez  
belles  
core  
Gener  
qu'il  
loger  
le Fo  
repass  
tirer  
nous  
dernie  
reçu  
nous  
Nostre  
pense.  
allé à  
passer  
quois  
est ve  
aviser  
qui se  
& con  
arrive  
Recoll

vivez, après avoir eu une des  
belles traversées qu'on ait en-  
core expérimenté. Monsieur le  
General après nous avoir déclaré  
qu'il luy estoit impossible de nous  
loger dans l'habitation, ou dans  
le Fort, & qu'il faudroit ou  
repasser en France, ou nous re-  
tirer chez les Peres Recollets,  
nous a contraint d'accepter ce  
dernier offre. Ces Peres nous ont  
reçu avec tant de charité, qu'ils  
nous ont obligé pour un jamais.  
Nostre Seigneur sera leur recom-  
pense. L'un de nos Peres estoit  
allé à la traite en intention de  
passer aux Hurons & aux Iro-  
quois avec le Pere Recollet qui  
est venu de France, selon qu'ils  
aviseroient avec le Pere Nicolas  
qui se devoit trouver à la traite  
& conferer avec eux: mais il est  
arrivé que le pauvre Pere Nicolas  
Recollet s'est noyé au dernier Sault

D d

314 Premier établissement de la Foi  
ce qui a esté cause qu'ils sont  
retournez n'ayant ny connoissance  
ny Langue, ny information. Nous  
attendons donc vostre venue pour  
resoudre ce qui sera à propos de  
faire. Vous scaurez tout ce que  
vous pourrez desirer de ce pays du  
Reverend Pere Joseph. C'est pour-  
quoy je me contente de vous as-  
surer, que je suis Monsieur, vostre  
tres-affectionné Serviteur Charles  
Lallemant. De Quebec ce 28. Jui-  
let 1625.

Voicy la copie de celle qu'il  
écrit au R. P. Provincial des  
Recollers de Paris,

**M**ON R. PERE,

*Pax Christi.*

Ce seroit estre par trop mécon-  
noissant de ne point écrire à vostre

d  
Reve  
tant  
remen  
aux I  
velle  
rité q  
Peres  
un ja  
Dieu  
uns  
partic  
rieurs  
tinen  
senter  
parois  
d'aill  
temoi  
Ordre  
Pere  
rence  
le bon  
serons  
fices a  
avan

Reverence, pour la remercier de tant de lettres qui furent dernièrement écrites en nostre faveur aux Peres qui sont icy en la Nouvelle France, comme de la charité que nous avons reçeuë des Peres qui nous ont obligez pour un jamais. Je supplie nostre bon Dieu qu'il soit la recompense des uns & des autres. Pour mon particulier, j'écris à nos Supérieurs que j'en ay un tel ressentiment, que l'occasion ne se présentera point que je ne le fasse paroistre; & les supplie quoyque d'ailleurs tres affectionnez de temoigner à tout vostre Saint Ordre les mêmes ressentimens. Le Pere Joseph dira à vostre Reverence le sujet de son voyage pour le bon succès duquel nous ne cesserons d'offrir Prieres & Sacrifices à Dieu. Il faut à cette fois avancer à bon escient les affaires

1,6 Premier établissement de la Foi  
de nostre Maistre, & ne r'en  
obmettre de ce qu'on pourra s'avi-  
ser estre necessaire. J'en ay écrit à  
tous ceux que j'ay crâ y pouvoir  
contribuer, qui je m'assure s'y  
emploiront si les affaires de Fran-  
ce le permettent. Je ne doute point  
que vostre Reverence ne s'y porte  
avec affection, & ainsi vis unita  
fera beaucoup d'effet. En atten-  
dant le succès, je me recommande  
aux saints Sacrifices de vostre  
Reverence, de laquelle je suis  
tres-humble serviteur Charles  
Lallemant. De Quebec ce 28,  
Juillet 1625,



L  
Evan

CHAPITRE IX:

*Meurtre commis par les Sauvages sur le P. Nicolas Recollet Missionnaire des Hurons. Tentatives inutiles des Recollets & des Iesuites pour aller à la Mission dudit Pere. Deputation du Pere Ioseph le Caron en France. Hyvernement des Recollets & des Iesuites à Quebec avec plusieurs reflexions historiques sur le premier établissement de la Foi.*

**L'**Eglise de Canada fortifiée par ces nouveaux ouvriers Evangeliques pleins de lumie-

228. *Premier établissement de la Foi*  
re & de ferveur pour son éta-  
blissement, auroit reçu des  
accroissemens considerables, si  
le temps de la grace fut  
arrivé pour ces Peuples ense-  
velis dans les tenebres & dans  
un horrible endurcissement.

L'union, l'amitié, le desin-  
teressement, la gloire de Dieu,  
la conversion des Sauvages &  
la propagation de la Foi, fai-  
soient l'ame de ces hommes  
Apostoliques, & quoyqu'ils  
fussent d'un different Institut.  
Il paroist par toute leur con-  
duite qu'ils ont conservé tou-  
jours un même esprit, n'entre-  
prenant rien que de concert,  
sur tout dans ces premiers temps,  
faisant un cœur, une ame &  
pour ainsi dire une même Mis-  
sion.

Après que les Reverends Pe-  
res Jesuites se furent reposez

& re  
les u  
ense  
rons  
sion  
quel  
beuf  
de la  
furer  
sions  
men  
par  
de la  
en t  
char  
sion  
prit  
nos  
nou  
plus  
leur  
pou  
conc  
quip

& reconnu dans nostre Maison :  
les uns & les autres arresterent  
ensemble de monter aux Hu-  
rons pour avancer cette Mis-  
sion qui sembloit promettre  
quelque chose : le Pere Bre-  
beuf Jesuite & le Pere Joseph  
de la Roche Dallion Recollet  
furent destinez pour ces Mis-  
sions , & partirent incessam-  
ment pour les trois rivieres  
par les Barques de Messieurs  
de la Compagnie qui y alloient  
en traite. Ils y furent receus  
charitablement par nostre Mis-  
sionnaire qui y residoit & qui  
prit part à la joye commune de  
nos Peres pour l'arrivée de ces  
nouveaux Apostres. On trouva  
plusieurs chefs des Hurons qui  
leur faciliterent les moyens de  
poursuivre leur route , & les  
conduisirent avec leur petit é-  
quipage dans leur païs & jusqu'à

320 *Premier établissement de la Foi*  
la residence même des Recol-  
lets: nos traiteurs donnerent des  
Rassades, coûteaux, chaudi-  
res, & autres commoditez à  
ces Barbares pour assurer le  
voyage & défrayer nos Mis-  
sionnaires.

Ils se dispoisoient à partir,  
lorsqu'un bruit commença à se  
reprendre de la mort du P. Nico-  
las Viel Recollet. Ce bon Reli-  
gieux qui estoit monté aux Hu-  
rons deux ans auparavant avec  
le Pere Joseph le Caron, & le  
Frere Gabriel Sagar qui y é-  
toit demeuré tout ce temps a-  
vec quelques François qui se  
relevoient allans & revenans à  
Quebec, avoit esté prié par les  
Hurons de descendre avec eux  
à la traite: il se servit de cette  
occasion pour venir faire sa  
retraite dans nostre Convent de  
Nostre-Dame des Anges, &

2  
prit  
le p  
instr  
Il  
mule  
nesto  
trou  
nem  
near  
& c  
Ung  
& r  
gieu  
trois  
pies  
l'ea  
Ah  
des  
don  
des  
mo  
Ch  
ave  
pag

prit même un de ses disciples le petit Ahautsic qu'il avoit instruit à la Foi & baptisé.

Il y avoit dans la troupe une multitude d'Hurons assez honnestes , parmi lesquels il se trouva quelques brutaux , ennemis de la Religion , faisans néanmoins semblant d'aimer & de respecter ce bon Pere. Un gros temps écarta les Canots, & malheureusement ce Religieux se trouva dans le sien avec trois Sauvages scelerats & impies qui le precipiterent dans l'eau avec son petit disciple Ahautsic au dernier Sault en descendant à Mont-Royal , dont les'eaux rapides & profondes les submergerent dans un moment. On ne sauva que sa Chapelle & quelques écrits qu'il avoit fait dans des cahiers de papiers d'écorce , comprenant

§ 22. *Premier établissement de la Foi*  
un espece de journal des Mis-  
sion : il avoit laissé son Dic-  
tionnaire & les autres Memoi-  
res aux Hurons entre les mains  
des François ; l'endroit où ce  
bon Religieux fut noyé est en-  
core aujourd'huy appelé le  
Sault au Recollet.

Si on peut reconnoistre pour  
Martyre ceux qui meurent  
dans les travaux Apostoliques  
ou par la cruauté des Sauvages  
de ces contrées, qui n'ont que  
peu ou point de lumiere d'au-  
cune Divinité vraie ou fausse:  
On reconnoistroit à bon droit  
le Pere Nicolas & son petit  
disciple pour les deux premiers  
Martyrs du Canada, estant  
d'ailleurs un tres-grand Reli-  
gieux qui après avoir vécu en  
odeur de sainteté, n'estoit pas-  
sé en Canada que par un zele  
brûlant du Martyre. On ne

peut  
les p  
dans  
port  
Foi.  
fruit  
Hur  
trait  
il a  
son  
reçu  
pren  
ron  
les  
du  
lam  
ja f  
de:  
beu  
Da  
ava  
roi  
con  
vo

peut exprimer les travaux & les peines qu'il avoit soutenu dans sa Mission, selon le rapport des François dignes de Foi. Il y avoit fait beaucoup de fruit, & enfin on sçeut par les Hurons mêmes assemblez à la traite, la maniere cruelle dont il avoit esté mis à mort avec son Neophite que Dieu avoit reçu dans sa gloire comme les premices de la Mission des Hurons. Ceux-cy avoient dissipé les Ornemens, à l'exception du Calice, on en recüeillit les lambeaux dont ils'estoient déjà fait des affiquets à leur mode: mais enfin les Peres Brebeuf & Joseph de la Roche Dallion, ayans appris cette triste aventure estimèrent, que ce seroit une temerité à eux de se confier à ces Barbares dans un voyage d'une si longue traite.

**114 Premier établissement de la Foi**

Si bien que par l'avis de ce qui se trouva là de François des plus sensez & même de quelques Hurons bien intentionnez qui ne repondoient pas de leurs Confreres : ils prirent la resolution de descendre à Quebec, remettant la partie à une autre année. Leur arrivée apprit & répandit bien-tost la nouvelle de la mort tragique du Pere Nicolas, qui fut regretté universellement des François, des Sauvages, & même des Huguenors, qui estoient penez de son merite & de son talent. On luy rendit les devoirs & les suffrages ordinaires, & on fit son Service avec beaucoup de solemnité, quoyque chacun fut persuadé que Dieu l'avoit déjà mis en possession de sa gloire.

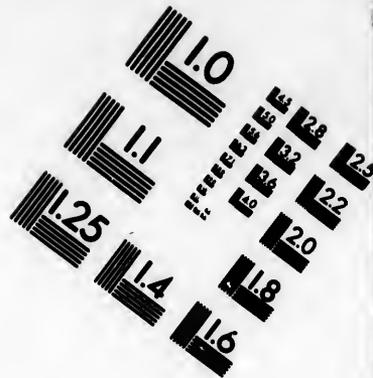
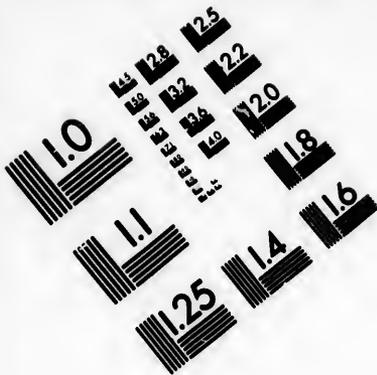
Les Navires se preparoient

à pa  
suite  
rend  
fair  
Il f  
sept  
ce,  
fair  
éto  
Ro  
d'è  
l'av  
jess  
la  
fin  
ce  
fu  
re  
na  
pa  
ci  
d  
à

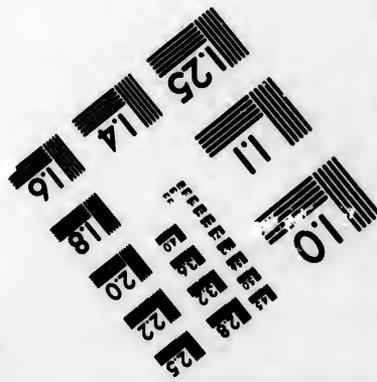
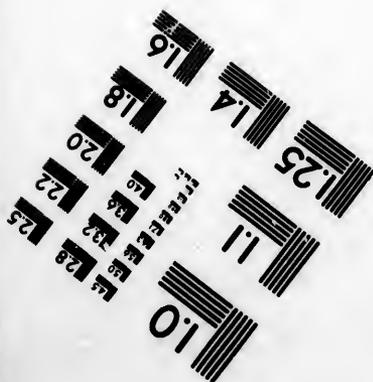
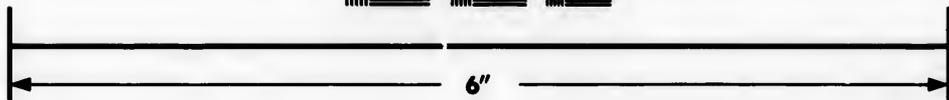
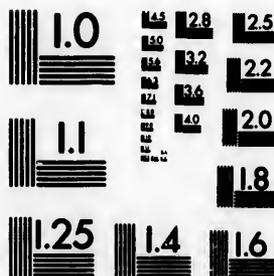
à partir : nos Peres avec les Jesuites eurent plusieurs Conferences , sur ce qu'il y avoit à faire , pour le bien du pais. Il fut arrêté, que le Pere Joseph leCaron passeroit en France , avec les instructions necessaires : le progrès des Missions étoit principalement adressé au Roy, dont il avoit l'honneur d'être connu , ayant même eü l'avantage d'enseigner à sa Majesté , les premiers elemens de la Foi. On mit à la voile à la fin d'Aoust 1625. L'arrivée de ce bon Religieux en France , fut heureuse aussi-bien que son retour l'année suivante en Canada.

Cependant , nos Peres étant partagés dans les Missions principales , à l'exception de celle des Hurons. Ceux qui restoitent à Quebec , passerent l'nyver





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
E 128 25  
E 122  
E 118  
E 116

11  
10  
E 10  
E 10

226 *Premier établissement de la Foi*  
avec les Jesuites ; rendans tous  
les secours necessaires aux Fran-  
çois, & aux Sauvages.

Je suis surpris, qu'un Histo-  
rien, attribué au Pere le Jeu-  
ne, Jesuite, le premier Diction-  
naire de la Langue des Mon-  
tagnais, vû que ce Mission-  
naire, selon cette Relation,  
n'est passé en Canada qu'en  
1632. j'en ay vû un autre, qui  
dit à peu près la même cho-  
se du Dictionnaire de la Lan-  
gue Huronne, & Algonquine,  
il est toutefois constant, que  
pendant les dix années que les  
Recollets avoient estés les seuls  
Missionnaires du Canada, ils  
s'étoient repandus par tout ;  
dans les Missions sedentaires,  
& les plus éloignées de chaque  
nation : mais particulièrement  
dans celle de Quebec, où ils  
avoient attirés plusieurs Caba-

nes des Nations Huronnes ,  
Montagnaises, & Algomquin-  
nes de la Langue desquels ils  
avoient formés & perfection-  
nés des Dictionnaires, dont j'en  
ay vû même plusieurs frag-  
mens, qui nous sont resté de  
la main de nos anciens Peres.

Le Dictionnaire de la Lan-  
gue Huronne fut ébauché par  
le Pere Joseph le Caron , en  
1616. le petit Huron qu'il amena  
avec luy lorsqu'il retourna  
à Quebec , ayda beaucoup à l'a-  
yancer. Le même y ajouta des  
regles & des principes dans le  
deuzième voyage qu'il fit aux  
Hurons, ensuite il l'augmenta  
par les Memoires , que luy en-  
voja le Pere Nicolas , & le per-  
fectionna enfin sur celuy que  
les François auxquels ce saint Re-  
ligieux l'avoit laissé avant sa  
mort en descendant à Quebec,

328 *Premier établissement de la Foi*  
luy remirent entre les mains ;  
ensorte que le Pero George  
Procureur de la Mission en  
France , le presenta au Roy  
avec les deux Dictionnaires é-  
bauchés des deux Langues Al-  
gomquino, & Montagnaise dès  
l'année 1625. Il est vray, que  
comme nos Peres s'étoient tou-  
jours éloignés du commerce,  
jusqu'à en sauver les moindres  
apparences ; Messieurs de la  
Compagnie se servoient sou-  
vent de truchement dans leur  
traite: mais tous ces truche-  
mens n'avoient aucune con-  
noissance des Langues, qu'ils  
ne sçavoient que par routine,  
de même qu'on voit encore au-  
jourd'huy des simples passans,  
qui après huit ou dix mois de  
sejour dans ce pais Sauvage ;  
entendent , & parlent assés-  
bien la Langue.

**C'est**

C'est une chose imaginair de dire , que ces truchemens étoient aux gages de Messieurs de la Compagnie , puisqu'au contraire les François qui sçavoient un peu la Langue , s'empressoient de servir de truchemens , afin d'entrer eux-mêmes de part dans la traite : car pour tous les autres commerces , qu'on avoit avec les Nations Sauvages , pour la paix , ou pour la guere , aussi bien que pour l'établissement de la Foi , on ne se servoit point d'autres truchemens que des Recollers ; si-bien que ce que nous voyons écrit de contraire, est purement artificieux, & imaginair.

L'application de nos Peres durant le present hyver depuis le depart des Navires , fut de communiquer aux Reverends

Ee

C'est

330 *Premier établissement de la Foi*  
Peres Jesuites, non seulement  
toutes les connoissances, & les  
lumieres qu'ils avoient du païs,  
mais encore leurs Dictionnai-  
res, dont on fit une reveuë  
tres-exacte, pour servir de pre-  
paratif aux projets, qu'ils for-  
moient ensemble pour la con-  
queste des ames: on ne doute  
pas, que ces Reverends Peres  
qui sont fort habiles dans l'in-  
struction des Langues, n'ayent  
depuis beaucoup contribué à  
mettre la derniere main aux  
Dictionnaires qu'ils ont dressez  
sur nos Memoires, & sur de  
plus amples connoissances: mais  
on doit cette justice à nos pre-  
miers travaux, à la simplicité  
chrétienne, à la candeur de nos  
Peres, à la sincerité de leur in-  
tention, & à leur grande cha-  
rité, qui n'eut, & n'a rien en-  
cor de secret pour ces illustres

Missionnaires.

Ainsi se passa l'hyver fort agreablement entre les uns & les autres ; quoyque dans une vie assés souffrante & laborieuse : on travailloit de concert à l'édification des François , à l'instruction des Sauvages , qui venoient chés nous , & des enfans qui étoient à nôtre Seminaire : il n'y eut rien autre chose de particulier concernant l'établissement de la Foi.

Il est cependant à propos de faire une observation sur les remarques d'un Historien Latin , lorsqu'il dit en sa Preface , que les Recollets empêchés par les Heretiques , n'avoient fait rien pour la Religion , qu'à l'égard des Habitans François , depuis 1615. jusqu'en 1625. par où il com-

332 *Premier établissement de la Foi*  
mence son Histoire : que les  
Reverends Peres Jesuites y é-  
tablirent la Religion, qui bran-  
loit beaucoup, & l'étendirent  
au long, & au large du Fleu-  
ve de saint Laurent.

Je n'entreprends pas de refuter  
cette epoque du premier éta-  
blissement de la Foi en la Nou-  
velle France dans toute son e-  
tenduë. On pourroit en im-  
poser, si nous en estions  
éloignez de plusieurs siecles ;  
mais tout ce qu'il y a de gens  
qui connoissent un peu le pais,  
& les Habitans qui y sont aujour-  
d'huy, dont la plus grande par-  
tie sont descendus des François  
qui commençoient à peupler en  
1625. en connoissent tout le  
fond, & se rescrient hau-  
tement contre cette fausseté :  
il est vray qu'il se trouvoit  
quelques heretiques, par my les

Messieurs de l'ancienne Compagnie; mais on sçait que s'ils ont traversé le passage des François en Canada, ils s'estoient engagez au Roy par traité d'envoyer certain nombre de Missionnaires Recollers pour la découverte, & pour la Mission des Sauvages par tout ce pais, il passoit à la verité un nombre d'Huguenots, qui sejournoient en Canada, & M. de Caën même vouloit obliger les François Catholiques d'assister aux prieres des Heretiques mais outre que ce ne fut qu'en 1626. que les R. P. Jesuites y estoient aussibien que nous, on n'en executa rien. M. de Caën, qui estoit Calviniste, fut rappelé. Un chef Catholique, fut substitué en sa place, par la sollicitation du Pere Joseph le Caron. D'ailleurs cela ne re,

334 *Premier établissement de la Foi*  
gardoit pas l'établissement de  
la Foi parmi les Sauvages, dont  
il est question. Plût à Dieu que  
depuis ce temps 1625. jusques  
aujourd'huy, nos Catholiques  
eussent temoigné autant d'ar-  
deur pour la conversion des  
Barbares à la v r itable Foi, que  
nos voisins les Anglois, & les  
Hollandois ont pris de soin avec  
tout le succez qu'ils pouvoient  
attendre pour convertir les na-  
tions voisines de leur Colonies,  
à leurs opinions erronnées, à  
leur Foi pretendüe, même  
pour les humaniser & les po-  
licer comme nous l'avons am-  
plement remarqué cy-dessus.

Lors qu'on lit ces sortes de  
Relations en France à des per-  
sonnes, qui ne connoissent pas  
le Canada; ils y ajoutent telle  
foy qu'il leur plaist: & il est  
aisé d'en faire à croire quand

on  
moy  
té p  
Mil  
jen  
de t  
de l  
Fra  
en q  
son  
men  
mu  
çois  
men  
enc  
nif  
l'ex  
ticu  
enc  
star  
lon  
inte  
pui  
une

on vient de loing : mais pour moy qui n'ay que la simplicité pour partage, la verité d'un Missionnaire, & d'un Historien, je n'en appelle qu'au sentiment de tout ce qu'il y a aujourd'huy de François dans la nouvelle France, qui consistent peut estre en quinze ou seize mille personnes, qui ont accru notablement l'Eglise Canadienne, en multipliant l'Eglise des François ; ils vous diront sincerement, qu'il n'y a point presque encore aujourd'huy de Christianisme parmi les Sauvages, à l'exception de quelques particuliers, en tres petit nombre, encore assez volages, & inconstans ; qui abandonneroient volontiers leur Religion, pour un interest de rien, & qu'ainsi depuis 1625. on n'y reconnoist pas une face d'Eglise plus verita-

3,6 *Premier établissement de la Foi*  
ble, & plus solide, que celle  
qui s'y trouvoit dans la même  
année, que par conséquent, ou  
il y avoit alors une Eglise com-  
mencée parmi ces Barbares  
dans les Missions, que les Re-  
collets entretenoient, où il n'y  
en a point aujourd'huy. Peut-  
estre a t'on avancé quelque  
chose à humaniser ces Barba-  
res plus qu'ils n'étoient; mais  
tout le païs sçait qu'ils n'en sont  
pas plus Chrétiens, comme  
toutefois ils seroient selon  
toutes les apparences, si Dieu a-  
voit permis qu'on eût marché  
sur les traces qu'on avoit frayé  
alors, qui estoient d'entretenir  
une paix solide avec les nations,  
de les artirer, & de les mêler  
avec les François, pour les ren-  
dre hommes policés, plus do-  
ciles, & plus traitables.

Quant à ce qu'on dit, qu'en

1625. la Religion y branloit fort ; il y en avoit donc une établie.

Il est vray, que parmy les Sauvages elle subsistoit comme aujourd'huy en tres-peu de sujets, & si ceux-là estoient chancelans dans leur Foi ; ceux de nos jours ne le sont pas moins : mais enfin, on pourroit repondre de ce petit nombre, qu'on faisoit passer en France depuis 1615. & de quelque-uns qui estoient au Seminaire, & que les François du pais avoient adopté ; au lieu qu'apresent, on n'en voit plus qui vivent parmy les Europeans François, mais seulement dans des Villages voisins, separez du commerce, vivans à la maniere des Sauvages, incompatibles avec un veritable Christianisme, ne donnant aucune mar-

Foi  
celle  
même  
nt, ou  
e com-  
rbares  
es Re-  
à il n'y  
Peut-  
quelque  
Barba-  
; mais  
en sont  
comme  
selon  
Dieu a-  
marché  
it frayé  
retenit  
nations,  
s mêler  
les ren-  
us do-  
qu'en  
1625.

158 *Premier établissement de la Foi*  
que de Religion, que de chants  
d'Hymnes, & de Prières, ou  
quelques ceremonies exte-  
rieures & fort équivoques.

Le Pere Joseph le Caron, ne-  
gocioit en France de son mieux  
pour faire entrer le Roy, &  
les personnes de consideration,  
& de pieté dans les interets de  
nos Missions, & des Peres  
Jesuites. Il alla voir le Re-  
verend Pere Provincial de  
la Compagnie de Jesus; luy  
rendit les Lettres de ses Reli-  
gieux, dont il estoit chargé;  
& comme il estoit instruit du  
païs par un séjour de dix an-  
nées, ayant penetré depuis le  
haut du Fleuve, jusqu'au bas;  
il en fit un fort ample détail;  
ensorte que ces Reverends Pe-  
res prirent la Mission à cœur,  
& se resolerent d'y envoyer  
de nouveaux secours,

La veüe de nos Peres dans ce projet estoit de procurer au Canada l'établissement d'une Compagnie, non-seulement sçavante, & éclairée pour l'accroissement, & la propagation de la Foy: mais encore puissante pour soutenir l'ouvrage commun par leur credit pour y attirer grand nombre d'Habitans, faire defricher les terres, & gagner la vie aux François, & aux Sauvages, secourir les uns, & les autres temporelement, & avancer la Colonie par des établissemens considerables; ce que ne pouvoient faire les Recollets, eü égard à leur estat, n'ayant pour partage, que la parole Apostolique: c'est ce que le Pere Joseph le Caron representoit fortement, aux Peres de la Compagnie de **Jasus.**

Les Peres Noiro, & de la Nouë, avec Frere Jean Gouffestre Jesuites furent destinez pour le Canada, ils embarquerent & firent passer avec eux dans un Vaisseau de quatre-vingt tonneaux, qu'ils freterent exprès, vingt ouvriers de métiers, & tout ce qui leur estoit necessaire pour hyverner, & s'établir dans ce nouveau monde.

Le Roy estoit alors occupé aux affaires de la guerre: & on n'entendoit pas volontiers en Cour aux depenses necessaires, pour les pais éloignez: cependant Sa Majesté ne laissa pas d'ordonner en faveur du Pere Joseph, plusieurs secours pour l'instruction de nôtre Seminaire, & pour les nouveaux convertis, mais tout cela estoit sans effet: il falut que le Roy luy-même en fit delivrer une

partie en sa presence à quel-  
qu'un des amis du Pere.

Monsieur de Champlain, qui  
estoit en France pour solliciter  
les affaires du pais & les sien-  
nes propres ; s'estoit abouché  
avec le Pere Joseph, & sur ce  
qu'il apprit, que Monsieur de  
Caën General de la Flotte, du-  
rant son sejour à Quebec avoit  
inquiété les Catholiques ; ils  
desirent ensemble de tres-hum-  
bles remontrances au Roy ;  
pour qu'il accordât de nou-  
velles Commissions. Sa Maje-  
sté ordonna , que le sieur de  
Caën ne feroit pas le voyage  
mais qu'il nommeroit un chef  
Catholique selon le gré du Vi-  
ce-Roy de Canada, pour y con-  
duire les vaisseaux : Monsieur  
de Caën nomma le sieur de la  
Ralde : Monsieur de Cham-  
plain se prepara pour repasser

342 *Premier établissement de la Foi*  
à Quebec en sa qualité ordi-  
naire de Gouverneur avec les  
Sieurs du Boulé son beaufrere,  
& des Touches, l'un en qua-  
lité de Lieutenant, & l'autre  
d'enseigne. Après quoy le Pe-  
re Joseph leCaron, impatient de  
se revoir dans nos Missions de  
la Nouvelle France, prit la rou-  
te de Dieppe avec Frere Ger-  
vais Mohier & les Reverends  
Peres Jesuites: on mit à la voile  
& nos Missionnaires arriverent  
heureusement à Tadoussac, ou  
se faisoit alors la grande traite  
nôtre Missionnaire les reçût avec  
toute la joye possible. Ils furent  
témoins d'un festin solemnel,  
dressé à une troupe de deux  
cent Sauvages, & peu de temps  
après, ils pousserent jusqu'à  
Quebec où cette Flotte aborda  
heureusement.

## CHAPITRE X.

*Les Peres Iesuites vont faire leurs premieres Missions, où ils sont conduits par les Recollets. Plusieurs avandures arrivées, tant à l'égard de cette Mission, que des autres.*

**L'**Arrivée heureuse des Missionnaires causa une extreme joye à toute la Mission. Les Peres Iesuites & les nostres brûloient du desir de monter aux Hurons situez dans le fonds du païs, & de visiter plusieurs autres nations circonvoisines. Le P. Joseph de la Roche Dallion avoit ménagé pendant l'hyver quelques Hurons de sa connoissance pour ce grand

544 *Premier établissement de la Foi*  
voyage, auxquels il crût pou-  
voir se confier dans leurs Ca-  
nots. Comme ces Barbares n'es-  
toient pas encore accoutumés  
aux Jesuites qui avoient desti-  
nez les Peres Brebeuf & de la  
Nouë pour y monter avec luy,  
ces Sauvages refuserent de les  
embarquer, alleguant pour pre-  
texte la pesanteur du Pere Bre-  
beuf, lequel disoient-ils, estoit  
trop lourd, & feroit tourner  
le Canot. Cependant ces Re-  
verends Peres ayant fait quel-  
ques presens à d'autres qui  
furent plus honnestes, on les  
embarqua, & firent leur route  
ensemble, qui fut également  
heureuse.

Comme le Pere Joseph de  
la Roche Dallion durant son  
hyvernement avoit appris la  
Langue Huronne par le moyen  
du Dictionnaire que le Pere

Jo  
tre  
sé  
me  
qu  
ço  
il  
ve  
au  
dé  
fer  
da  
M  
fer  
R  
av  
re  
de  
le  
qu  
ce  
cé  
tâ  
po

Joseph le Caron, premier Apôtre des Hurons luy avoit laissé, & qu'il s'y estoit exercé même à Quebec avec les Hurons qui y hyvernoient, & les François qui sçavoient la Langue; il eût beaucoup de facilité avec le Pere Brebeuf qui en avoit aussi pris la teinture pour se démeler dans les occasions différentes qui se rencontrerent dans le cours de la route. Ces Missionnaires travaillerent ensemble aux Hurons, où le Reverend Pere Nicolas Viel avoit passé deux années entières, le Pere Joseph le Caron deux ans en deux voyages, & le Pere Guillaume Poulain quelque temps. On reconnût ce qu'on y avoit établi & avancé pour la gloire de Dieu. On tâcha de le soutenir & de le poursuivre. Le Pere Joseph

346 *Premier établissement de la Foi*  
laissa les deux Peres Jesuites  
dans nostre habitation, & pouf-  
sa jusques à la nation des Neu-  
tres, où il fit quelque progrès,  
pendant trois mois de sejour,  
après quoy il revint aux Hu-  
rons se rejoindre aux Peres Je-  
suites. On se contentera de  
donner icy au Public la Rela-  
tion en abbregeé que le Pere  
Joseph de la Roche Dallion  
envoya à l'un de ses amis en  
France, conforme à celle que  
nous avons dans nostre Con-  
vent de Paris.

**M**ONSIEUR,

*Encore est-il permis quoyque  
éloigné de visiter ses amis par  
Missives qui rendent les person-  
nes absentes presentes. Nos Sau-  
vages s'en sont étonnez, voyant*

que  
Per  
nos  
Jesu  
vag  
nost  
que  
ven  
qué  
Jesu  
affe  
les  
nou  
moy  
&  
rive  
peu  
vai  
que  
Rev  
par  
pass  
nou  
que

de la Foi  
Jesuites  
& pouf-  
es Neu.  
progrès.  
sejour,  
x Hu-  
eres Je-  
tera de  
e Rela-  
le Pere  
Dallion  
mis en  
elle que  
e Con-

quoique  
mis par  
person-  
os Sau-  
voyant

dans la Nouvelle France. 347  
que souvent nous écrivions à nos  
Peres éloignez de nous & que par  
nos lettres ils apprennoient nos  
sentimens, & ce que les Sau-  
vages avoient geré au lieu de  
nostre residence. Après avoir fait  
quelque sejour dans nostre Con-  
vent de Canada, & communi-  
qué avec nos Peres & les Peres  
Iesuites. Je fus porté d'une  
affection Religieuse à visiter  
les Peuples sedentaires que  
nous appellons Hurons, & avec  
moy les Reverends Peres Brebeuf  
& de la Nouë Iesuites y estant ar-  
rivez avec les peines que chacun  
peut penser, à raison des mau-  
vais chemins. Je reçûs lettre  
quelque temps après de nostre  
Reverend Pere Ioseph le Caron,  
par laquelle il m'encourageoit de  
passer outre à une nation que  
nous appellons Neutre, de la-  
quelle le truchement disoit

348 Premier établissement de la Foi  
des merveilles , encouragé donc  
par un si bon Pere & le grand  
recit qu'on me faisoit de ces Peu-  
ples , je m'y acheminay & parti  
des Hurons à ce dessein le 18.  
Octobre 1626. avec un nommé  
Grenole & La vallée François de  
nation.

Passant à la nation du Petun  
je fis connoissance & amitié avec  
un Capitaine Sauvage qui est en  
grand credit, lequel me promit  
de me conduire à cette nation  
Neutre & fournir des Sauvages  
pour porter nos paquets avec le  
peu de provisions que nous avions  
car de penser vivre en ces con-  
treés de mendicité , c'est se trom-  
per. Ces Peuples ne donnans qu'  
autant qu'on les oblige , & ainsi  
il faut faire souvent de longues  
traites & passer même plusieurs  
nuits sans trouver autre abry que  
celuy des Etoiles : il executa ce

qu'il  
conte  
que  
sixié  
premi  
fort  
gneu  
lages  
uns  
à m  
autre  
Nei  
voie  
tous  
sorte  
du l  
vioi  
faire  
cevo  
Ce  
tion  
cert  
prie  
inte

qu'il nous avoit promis à nostre contentement, & ne couchâmes que cinq nuits dans les bois & le sixième jour nous arrivâmes au premier Village où nous fûmes fort bien reçûs graces à nostre Seigneur, & à quatre autres Villages ensuite, qui à l'envi les uns des autres, nous apportoiēt à manger, les uns du Cerf, les autres des citrouilles, de la Neinthaouy & de ce qu'ils avoient de meilleur, s'étonnans tous de me voir vêtu de la sorte, & que je ne souhaitois rien du leur, sinon que je les conviois à lever les yeux au Ciel, faire le signe de la Croix & recevoir la Foi de JESUS-CHRIST, Ce qui les ravissoit en admiration, estoit de me voir retirer à certaines heures du jour pour prier Dieu & vacquer à mon interieur.

350 Premier établissement de la Fol

Enfin nous arrivâmes au sixième Village où l'on m'avoit conseillé de demeurer. J'y fis tenir un Conseil, vous remarquerez s'il vous plaist en passant, qu'ils appellent Conseil toutes leurs assemblées, lesquelles ils tiennent toutes les fois qu'il plaist aux Capitaines, ils y sont assis contre terre dans une cabanne ou en pleine Campagne avec un silence profond pendant que le chef harangue, & sont inviolables observateurs de ce qu'ils ont une fois conclu & arrêté.

Là je leur dis autant bien que je le pouvois que j'estois venu de la part des François pour faire alliance & amitié avec eux, & pour les inviter de venir à la traite, que je les suppliois aussi de me permettre de demeurer dans leur pays pour les instruire en la Loy de nostre Dieu qui est

le se  
accep  
me  
estoi  
estan  
prese  
me d  
baga  
gran  
on m  
vagr  
de qu  
ge,  
disen  
citoy  
donn  
gran  
qui  
car j  
de  
fils,  
est l  
crea  
tout

la Foi  
u sixié.  
oit con-  
fis tenir  
rquerer,  
, qu'ils  
eurs af-  
iennent  
ist aux  
s contre  
ou en  
silence  
e chef  
iolables  
ont uno  
et bien  
is venu  
ur faire  
eux, &  
ir à la  
pis aussi  
emeurer  
nstruire  
qui est

Dans la Nouvelle Franco. 334  
le seul moyen d'aller au Ciel. Ils  
accepterent toutes mes offres, &  
me témoignèrent qu'elles leur  
estoyent fort agreables, de quoy  
estant fort consolé, je leur fis un  
present du peu que j'avois, com-  
me de petits couteaux & autres  
bagatelles qu'ils estimerent de  
grand prix. Car en ces pays là,  
on ne traite point avec les Sau-  
vages sans leur faire des presens  
de quoy que ce soit, & en échan-  
ge, ils m'enfaunterent, comme ils  
disent, c'est qu'ils me declarerent  
citoyen & enfant du pays, & me  
donnerent en garde ( marque de  
grande affection ) à souharisser  
qui fut mon pere, & mon hoste,  
car selon l'âge ils ont accoutumé  
de nous appeller cousin, frere,  
fils, oncle ou neveu & celui-là  
est le Capitaine du plus grand  
credit & autorité qui a esté en  
toutes ces nations, car il n'est pas

352 Premier établissement de la Foi  
seulement Capitaine de son Vil-  
lage, mais de tous ceux de sa  
nation composée de vingt-huit  
tant Bourgs, Villes, que Vil-  
lages faits comme ceux du pays  
des Hurons, puis plusieurs petits  
hameaux de sept à huit caban-  
nes, bâtis en divers endroits  
commodes pour la pesche, pour  
la chasse, ou pour la culture de la  
terre.

Cela est sans exemple aux au-  
tres nations d'avoir un Capitaine  
si absolu. Il s'est acquis cet hon-  
neur & pouvoir par son courage,  
& pour avoir esté plusieurs fois à  
la guerre contre les dix-sept na-  
tions qui leur sont ennemies,  
& en avoir apporté des têtes de  
toutes, ou amené des prisonniers.

Ceux qui sont vaillans de la  
sorte, sont fort estimez parmy  
eux, & quoyqu'ils n'ayent  
que la massue, l'arc & la fleche,  
cependant

dans la Nouvelle France. 353  
cependant ils sont tres-belli-  
queux, & adroits à ces armes.  
Après tout ce bon acüeil nos  
François s'en estant retournez,  
je restay le plus content du mon-  
de, esperant d'y avancer quel-  
que chose pour la gloire de Dieu,  
ou au moins d'en découvrir les  
moyens.

J'ay fait mon possible pour ap-  
prendre leurs mœurs & façons de  
vivre. Durant mon séjour je les  
visitois dans leurs cabannes pour  
les connoistre & les instruire, je  
les trouvois assez traitables, &  
souvent aux petits enfans qui  
sont fort éveillez tout nuds, &  
échevelez, je leur faisois faire  
le signe de la Croix, & ay re-  
marqué qu'en tout ce pays je n'en  
aypoint trouvé de bossus, bor-  
gues ou contrefaits.

Trois mois durant j'eus tou-  
tes les occasions du monde de me

354 Premier établissement de la Foi  
contenter de mes gens, Mais les  
Hurons ayant découvert que je  
parlois de les mener à la traite,  
firent courir par tous les Villages  
où il passoit de fort mauvais  
bruits de moy, que j'estois un  
grand Magicien, que j'avois  
empesté l'air dans leur pays, &  
empoisonné plusieurs, que s'ils ne  
m'assommoient bien-tost, je  
mettrois le feu dans leurs Vil-  
lages, & ferois mourir tous les  
ensans. Enfin j'estois à leur dite  
un grand Atatanite, c'est leur  
mot pour signifier celuy qui fait  
les sacrileges, qu'ils ont les plus  
en horreur, & en passant, sça-  
chez, qu'il y a icy force Sorciers  
qui se mêlent de guerir les mala-  
dies par marmoteries & autres  
fantaisies. Enfin ces Hurons leur  
ont dit tant de mal de nous pour les  
empêcher de venir à la traite, que

a Foi  
ais les  
que je  
raite,  
illages  
avais  
ois un  
avois  
ys, &  
s'ils ne  
, je  
s Vil-  
ous les  
ur dire  
st leur  
ui fait  
es plus  
, sca-  
orciers  
mala-  
autres  
s leur  
pour les  
ite, que

dans la Nouvelle France. 358  
les François estoient inaccessibles,  
rudes, tristes, melancholiques,  
gens qui ne vivent que de ser-  
pens & venin, que nous man-  
gions le tonnerre, qu'ils s'ima-  
ginent estre une chimere nom-  
pareille faisant des comptes é-  
tranges là-dessus, que nous a-  
vons tous une queue comme les  
animaux, & les femmes n'ont  
qu'une mammelle située au mi-  
lieu du sein, qu'elles portent  
cinq à six enfans à la fois, &  
y ajoutent mille autres sottises,  
pour nous faire hair d'eux, &  
les empêcher de commercer avec  
nous, afin de traiter seuls avec  
ces Peuples, ce qui leur est de  
tres grand profit.

En effet ces bonnes gens qui  
sont fort faciles à persuader, me  
prirent en grand soupçon. Si-tost  
qu'il y avoit un malade, ils me  
venoient demander s'il n'estoit

356 Premier établissement de la Foi  
pas vray que je l'eusse empoison-  
né, & qu'on me tueroit assure-  
ment si je ne le guerissois, j'avois  
bien de la peine à m'excuser, &  
me deffendre. Enfin dix hom-  
mes du dernier Village appelé  
Oüaroronon, à une journée des  
Iroquois, leurs parens & amis  
venant traiter à nostre Village,  
me vinrent visiter & me con-  
virent de leur rendre le reci-  
proque en leur Village: je leur  
promis de n'y pas manquer, lors-  
que les neiges seroient cessées &  
de leur donner à tous quelques  
petits presens, de quoy ils se mon-  
trèrent contens, là dessus ils sor-  
tirent de la cabanne où je lo-  
geois, couvans toujors leurs  
mauvais desseins sur moy, voyant  
qu'il se faisoit tard, me revin-  
rent trouver, & brusquement  
me firent une querelle d'Alle-  
mand. L'un me renversa d'un

dans la Nouvelle France. 357

souffrir de poing, & l'autre prit  
une bache & pensa m'en fendre  
la teste. Dieu luy détourna la  
main, porta le coup sur une bar-  
re qui estoit auprès de moy,  
je reçus encore plusieurs autres  
mauvais traitemens, mais c'est  
ce que nous venons chercher en  
ces pays, s'appaisans un peu ils  
déchargerent leur colere sur le peu  
d'hardes qui nous restoient, ils  
prirent nostre écritoire, couver-  
ture, Breviaire & nostre sac,  
où il y avoit quelques jambettes,  
éguilles, alaines, & autres pe-  
tites choses de pareille sorte.  
Et m'ayant ainsi dévalisé, ils  
s'en allerent toute la nuit fort  
joyeux de leur exploit, arrivés  
en leur Village, faisant revenü  
sur leurs dépouilles; & touchés  
peut-estre d'un repentir venu du  
Tres-haut, ils me renvoyerent  
nostre Breviaire, Cadran, écri-

358 Premier établissement de la Foi  
toire , couverture , & le sac ,  
mais tout vuide.

A leur arrivée en mon Vil-  
lage appelé Ounontisaston ,  
il n'y avoit que des femmes. Les  
hommes estant allé à la chasse  
du Cerf , à leur retour ils me  
temoignerent estre marris du de-  
sastre qui m'estoit arrivé.

Le bruit courut incontinent aux  
Hurons que j'avois esté tué , dont  
les bons Peres Brebeuf & de  
la Nouë qui y estoient restez ,  
m'envoyerent promptement Gre-  
nole , pour en sçavoir la verité,  
avec ordre que si j'estois encore  
en vie , de me ramener , à quoy  
me convioit aussi la lettre qu'ils  
m'avoient écrite , je ne vou-  
lus leur contredire , puisque  
tel estoit leur avis , & celuy de  
tous les François , qui apprehen-  
doient plus de disgrâce en

dans la Nouvelle France. 359  
ma mort que de profit, ainsi je m'en  
revins au pais de nos Hurons,  
où je suis à present, tous admi-  
rans les divins effets du Ciel.

Le pays de cette nation Neutre  
est incomparablement plus grand  
plus beau & meilleur qu'aucun  
autre de tous ces pays. Il y a un  
nombre incroyable de Cerfs, &  
grande abondance d'Orignais, ou  
Elans, Castors, Chats Sauvages,  
& des Ecoreuils noirs, plus  
grands que ceux de France, gran-  
de quantité d'Outardes, Coqs  
d'Indes, Gruës & autres animaux  
qui y sont tout l'hyver qui n'est  
pas long, ny rigoureux comme en  
Canada, & n'y avoit tombé en-  
core aucunes neiges le 22. de No-  
vembre, lesquelles ne furent tout  
au plus que de deux piéds de  
haut, & commencerent à se fondre  
dés le 26. Janvier; le huitième

360 Premier établissement de la Foi  
Mars, il n'y en avoit plus du tout  
aux lieux découverts, mais bien  
en restoit-il un peu dans le bas.  
Le séjour y est assez recreatif &  
commode: les rivieres fournif-  
sent quantité de poissons & tres-  
bons: la terre donne de bons bleds,  
plusque pour la necessité. Il y a  
des citrouilles, faves, & au-  
tres legumes à foison, & de tres-  
bonne huile qu'ils appellent A-  
touronton, tellement que je ne  
doute point qu'on devoit  
plûtost s'y habituer qu'ailleurs,  
& sans doute avec un plus long  
séjour, il y auroit esperance d'y  
avancer la gloire de Dieu, ce  
qu'on doit plus rechercher qu'au-  
tre chose, & leur conversion est  
plus à esperer pour la Foi, que non  
pas celle des Hurons. Leur vrai  
métier est la chasse & la guerre,  
hors de là sont des grands pares-  
seux, que vous voyez comme les  
gueux

dans la Nouvelle France. 36<sup>e</sup>  
en France, quand ils sont saouls,  
couchent sur le ventre au Soleil.  
Leur vie comme celle des Hurons  
est fort impudique, & leurs  
côutumes & mœurs sont tout de  
même, le langage est différent  
neanmoins, mais ils s'enten-  
dent comme font les Monta-  
gnais.

On dit qu'il nous vient deux  
nouveaux Peres de France,  
nommez le Pere Daniel Bourcier  
& le Pere François de Binville  
qu'on nous avoit promis l'an-  
née passée. Si cela est je vous  
prie pour surcroît de toutes les  
peines que vous prenez pour  
moy, de me faire seulement ten-  
ir un habit qu'on m'envoie.  
C'est tout ce que je demande,  
les pauvres Religieux de Saint  
François ayant le vivre & le  
vêtir, c'est tout leur partage en  
terre, nous esperons le Ciel de

Hh

362 Premier établissement de la Foi  
la bonté de Dieu, pour lequel  
servir tres-volontiers pour le sa-  
lut de ces Peuples aveugles, nous  
engageans nostre vie, afin qu'il  
luy plaise s'il l'agrée de nostre  
soin faire germer le Christianis-  
me en ces contrées. Dieu permet  
le Martyre à ceux qui le meritent.  
Je suis marry de n'estre point en  
état, & n'ignore pas néanmoins  
que pour être reconnu vray en-  
fant de Dieu, il faut s'exposer  
pour ses freres. Viennent donc  
hardiment les peines & les tra-  
vaux, toutes les difficultez &  
la mort même me seront agreables,  
la grace de Dieu estant avec moy,  
laquelle je mandie par le moyen  
des Prieres de tous nos bons  
amis de par de-là, de quels je suis  
& à vous Monsieur tres humble  
Serviteur en nostre Seigneur Jo-  
seph de la Roche Dallion, fait à  
Tonachin Village des Hurons le  
28. Juillet 1627.

Pendant que ces choses se passeroient parmy les nations éloignées, durant les années 1626. & 1627. les Missionnaires des deux Instituts continuoient leurs travaux dans le bas du Fleuve, nos Recollets alloient même à une petite Mission formée au Cap de tourment à sept lieues au dessous de Quebec, où l'on avoit construit un Fort avancé pour la deffense du pais, non seulement contre les Sauvages, mais principalement contre les ennemis de l'Europe.

Il arriva à Quebec deux circonstances remarquables à l'égard de deux jeunes Sauvages. L'un estoit Pierre Antoine, filieul de Monsieur le Prince de Guimenée que le Pere Joseph avoit amené de France. Il hyverna dans nostre Semi-

364 *Premier établissement de la Foi*  
naire de Nostre Dame des An-  
ges, mais comme il avoit per-  
du toutes les idées de sa Lan-  
gue naturelle, & de la maniere  
de vivre des Sauvages. Il estoit  
naturalisé François & fort de-  
vor. Il se retiroit du commer-  
ce du petit nombre de Sauva-  
ges qui se presentoient. Nos  
Peres jugerent à propos de  
l'envoyer faire quelque séjour  
dans son pais, afin qu'en re-  
prenant sa Langue, il pût y  
annoncer le Royaume de Dieu  
avec les Missionnaires. Il y té-  
moigna long-temps ses repu-  
gnances, priant le Pere Supe-  
rieur des larmes aux yeux de  
l'en vouloir dispenser, com-  
ment mon Pere, luy disoit-il,  
vostre Reverence voudroit-elle  
bien me renvoyer parmy ces  
bestes, qui ne connoissent point  
Dieu, mais le Pere Superieur

le combla de raison de grace ,  
luy disant que c'estoit pour leur  
faire connoistre Dieu , aider &  
contribuer au salut de ses pa-  
rens , & de ceux de sa nation.  
On le fortifia en luy donnant  
les regles de sa conduite , & on  
peut dire qu'il a rendu de grands  
services à la Mission sous la  
conduite & la direction de nos  
Peres.

La mémoire du Reverend  
Pere Nicolas Viel estoit en  
singulière veneration parmy les  
Hurons , lorsqu'il en partit pour  
le voyage auquel il fut mis à  
mort. Un chef de famille qui  
s'estoit attaché à luy , avoit  
promis de descendre & de luy  
amener son fils. Il tint sa parole,  
& vint à Quebec la même an-  
née 1626 , où il conduisit son  
fils pour estre instruit dans nos-  
tre Convent, il y fut reçu ,

366 *Premier établissement de la Foi*  
& élevé avec beaucoup de soin  
durant quelque temps par le  
Pere Superieur. Cet enfant se  
distinguoit particulièrement en-  
tre tous ceux du Seminaire. Il  
estoit âgé de 16. ans, bien fait,  
avoit de l'esprit, témoignoit de  
la docilité, aimable & nulle-  
ment volage comme les autres,  
en sorte que les navires estant  
sur le point de leur départ pour  
France, plusieurs personnes  
furent jalouses de ce garçon.  
Il nous appartenoit sans diffi-  
culté comme la conquête du  
Pere Nicolas, & d'ailleurs son  
pere l'avoit remis entre les  
mains du Pere Joseph le Ca-  
ton. Cependant les Reverends  
Peres Jesuites le vouloient a-  
voir, & le Sieur Emeric de  
Caën nous le demandoit. Enfin  
comme le Pere Noyrot passoit  
en France, le Pere Ioseph luy

ceda ce jeune Neophite, Cela ne se pouvoit faire sans le consentement du pere du jeune Huron, lequel usa de souplesse. Le Pere Joseph le prioit pour les Jesuites, & il ne vouloit pas le desobliger; il avoit aussi les menagemens à prendre auprès du Sieur de Caën à cause de la traite, il le promit également à tous les deux, & roçût de même leur present, en sorte néanmoins qu'il demeura toujours en dépost entre les mains du Pere Joseph jusqu'au depart des navires, que le Sieur de Caën pretendit qu'il estoit de son droit. Il l'embarqua en effet & le conduisit à Rouën. Les Peres Jesuites le retirerent de ses mains par l'authorité de Monsieur de Vantadour, & s'en firent ensuite honneur avec grand éclat. Monsieur l'Arche-

368. Premier établissement de la Foi  
vesque luy administrant le  
Baptême solennellement dans  
l'Eglise Cathedrale de Rotien,  
où Monsieur de Longueville &  
Madame de Villehars le tin-  
rent sur les fonds. Il fut nom-  
mé Louis de sainte Foi parmy  
un concours infini de Peuple,  
le bruit s'estant repandu qu'il  
estoit le fils du Roy de Canada,  
quoyque dans la verité, il ne  
fut issu que d'un miserable Sau-  
vage.



L  
ge  
ro  
il  
re  
p  
n  
é  
n  
d  
f  
e

CHAPITRE XI.

*Les Reverends Peres Jesuites sont traversez de nouveau dans leur établissement. Avanture tragique de la frote de Canada. Accidens fâcheux arrivez à la Colonie.*

**N**Ous avons parlé, quoy qu'en passant d'un voyage que le Reverend Pere Noyrot Jesuite preparoit en France, il l'executa l'année 1626. & repassa dans le me.ne vaisseau, par lequel il estoit allé en Canada à deisein d'y procurer un établissement plus solide, de ménager des secours plus abondans pour le païs, où le plus souvent tout y manquoit, & enfin pour se plaindre du Sieur

370 *Premier établissement de la Foi*  
Emeric de Caën, & du Sieur  
de la Ralde qui travertoient  
beaucoup les Peres de sa Com-  
pagnie, & inquietoient même  
les habitans Catholiques : il  
s'estoit abouché avec le Re-  
verend Pere George le Baillif  
Procureur des Recollets du  
Canada pour soutenir les inté-  
rests des Missions que le zele de  
la gloire de Dieu, & la chari-  
té rendoit commun. Les Sieurs  
de Caën & de la Ralde firent  
aussi le voyage la même année.

On ne dit rien des negocia-  
tions de ces deux Religieux en  
France jusqu'à leur retour, ne  
se trouvant point de circon-  
stances considerables. Le Pere  
George ménagea des petits se-  
cours pour l'entretien du Semi-  
naire & des Missions. Le Pere  
Noyrot dont l'établissement en  
Canada n'estoit pas encore com-

mencé (les Reverends Peres Jesuites nous faisant la grace de continuer leur demeure dans nostre Convent) eut besoind de plus grands efforts. Il disposa un navire muni de toutes les choses necessaires, mais les Sieurs de Caën & de la Ralde en prirent ombrage, & d'ailleurs ayant eu avis que les Peres avoient formé quelques plaintes sur leur conduite, ces Marchands firent si bien, qu'on arresta ce qui estoit pour le compte des Jesuites, quoyque le Pere George se fut aussi intrigué dans les mêmes plaintes, ces Messieurs cependant ne laisserent pas de recevoir dans leur bord selon qu'ils y estoient obligez par le Traité, tout ce qui estoit pour les Recollets. On y mit même encore sous leur nom quelques balots &

372 *Premier établissement de la Foi*  
uteneiles pour le com, te des  
Peres Jesuites. Le Sieur de la  
Ralde en eut quelque ressen-  
timent , au moins de parole ,  
comme il le marqua à nos Pe-  
res de Canada , lorsqu'il y fut  
arrivé heureusement avec sa  
flotte , jusqu'à-là que le Pere  
Joseph le Caron le priant à son  
retour de France , d'y passer un  
jeune Sauvage qu'il avoit ins-  
truit à la Foi , baptisé & nom-  
mé Louïs , il refusa de le faire.

Des Missionnaires des deux  
Instiruts prirent une égale part  
au chagrin de la nouvelle qu'on  
eut que les intrigues du Sieur  
de Caën & de la Ralde avoient  
prévalu en France contre les  
Reverends Peres Jesuites ; ce  
qui les privant du renfort qu'ils  
esperoient , & des secours ne-  
cessaires pour la vie , & pour  
les bâtimens , pensa faire ayor-

ter leur entreprise dans sa naissance. I's prenoient déjà la resolution de repasser en France, & si les Peres Brebeuf & de la Nouë avoient esté à Quebec, ils estoient tous disposez à quitter la partie, ayant bien connu dès lors qu'il n'y avoit pas grand fruit à faire pour la conversion des Sauvages, & qu'on leur interdisoit les moyens de s'établir & de fortifier la Colonie, mais encouragé par le Pere Joseph le Caron & nos autres Missionnaires, & animez d'ailleurs par quelques motifs secrets qui les flattoient de meilleures esperances après toutes ces contradictions; le Pere Lallemant Superieur resolut de laisser ses confreres, & de repasser luy seul de Jesuite avec 20. ouvriers.

Nous eumes dans ces temps

374 *Premier établissement de la Foi*  
un autre chagrin. Monsieur He-  
bert dont nous avons parlé dès  
le commencement de nostre  
Histoire, premier habitant de  
la Colonie tomba malade é-  
puisé des fatigues qu'il avoit  
souffertes, & après avoir traîné  
quelques jours, il rendit le tri-  
but à la nature. Il laissa un re-  
gret universel de sa mort. On  
peut l'appeller l'Abraham de  
la Colonie, le pere des vivans,  
& des croyans, puisque sa pos-  
terité a esté si nombreuse com-  
me nous l'avons dit cy-dessus,  
qu'elle a produit quantité d'Of-  
ficiers de robe, & d'épée, de  
Marchands habiles pour le ne-  
goce, de tres dignes Ecclesi-  
astiques, enfin grand nombre de  
bons Chrestiens, dont plusieurs  
même ont beaucoup souffert,  
& d'autres ont esté tuez des  
Savages pour les interests com-

mun. On l'enterra solennel-  
lement dans nostre Cimetiere,  
mais comme ce lieu fut ren-  
versé depuis nostre reſtabliſſe-  
ment en Canada, on trouva  
encore ſes osſemens renfermez  
dans un cercüeil de cedre, en  
1678. le Reverend Pere Valen-  
tin le Roux alors Commissaire  
& Superieur de toutes nos Mis-  
ſions, le fit tirer de cet endroit,  
& transporter ſolemnellement  
dans la cave de la Chapelle de  
l'Eglise de nostre Convent qu'il  
y avoit fait bâtir ; & le corps  
de celuy qui avoit esté la tige  
des habitans du pais est le pre-  
mier dont les ossemens repo-  
sent dans cette cave avec ceux  
de Frere Pacifique du Pleſſis.  
Madame Couillard fille du  
Sieur Hebert qui vivoit encore  
alors s'y fit transporter & vou-  
lut estre presente à cette trans-  
lation.

Quoyque les Reverends Peres Jesuites fussent un peu degouttez de la Mission par les contradictions que nous avons dit. Ils ne laisserent pas de reprendre courage, nos Peres qui s'estoient fait une affaire de Dieu de les avoir pour associez & de procurer leur établissement de tout leur possible, voulurent bien leur en faciliter les moyens. Ils leur avoient presté une charpente toute disposée à monter pour un nouveau corps de logis d'environ 40. pieds de longueur & 28. de large, dont nous faisons état d'agrandir nostre Seminaire, & la presente année 1627. ils leur en preterent encore une autre que l'on avoit fait dresser pour augmenter nostre Convent. Ces Reverends Peres les accepterent de bon cœur dans la necessité

fité

sité où tant de contradictions les avoient reduits, & ils s'en servirent pour leurs bâtimens qu'ils éleverent au-de-là de la petite riviere, à huit ou neuf cens pas de nous. Environ ces temps, il arriva un accident assez tragique, mais qui fut heureusement réparé par la conduite de Monsieur de Champlain, & la conversion de quelques Sauvages.

Un certain Mahican-aticouche Montagnais de nation, tua deux François qui dormoient sur le bord de l'eau, enveloppez dans leurs couvertures. Ce Sauvage avoit esté maltraité par le Boulanger de Madame Hebert & par un autre auquel il demandoit du pain, peut estre avec trop d'importunité. Il les guetta & croyant que c'estoient ceux là-même

378 *Premier établissement de la Foi*  
qui dormoient au bord de l'eau,  
il les assomma à coups de ha-  
che, & les jetta à l'eau, Mon-  
sieur de Champlain qui reve-  
noit du Cap-toutment, vit le  
premier du sang le long de la  
Grave, jusqu'au bord de l'eau,  
& ne doutant plus du malheur  
qui estoit arrivé, il fit cher-  
cher les deux corps morts qui  
furent enterrez dans nostre Cha-  
pelle de Quebec. On s'informa  
du meurtrier, lequel ayant pris  
la fuite dans les bois pour se  
dérober à la Justice des Fran-  
çois, le Sieur de Champlain  
retint un de ses enfans en ôtage,  
jusqu'à ce qu'il parut à Quebec  
avec les autres Montagnais.  
Cependant ces Barbares vou-  
lans appaiser Monsieur de  
Champlain, & connoissans le  
plaisir extreme qu'il avoit de  
retirer des enfans des Sauva-

ges, pour les faire élever au Christianisme, ils luy firent demander par le Pere Joseph le Caron, s'il ne vouloit pas accepter trois de leurs filles, pour les amener en France. Le Sieur de Champlain les accepta tres-volontiers, d'autant plus qu'on ne pût jamais convaincre celuy qui estoit soupçonné d'avoir fait ces deux meurtres. Il prit un soin particulier de leur éducation, & après les avoir fait instruire des veritez du Christianisme, il leur fit l'honneur de les renir sur les fonds, le Pere Joseph le Caron les baptisa, & Monsieur de Champlain donna à ces trois filles les noms de Foi, d'esperance & de charité.

Quant à l'accident qui donna occasion à la rupture de la

80 *Premier établissement de la Foi*  
paix entre les Iroquois nos al-  
liez & nous. Il ne se termina  
pas si heureusement. Car les  
Iroquois nous ayant tué un  
François appelé Pierre Ma-  
gnian avec trois Sauvages, à  
cause que les Algonquins a-  
voient auparavant tué quel-  
ques Iroquois, la paix fut rom-  
pue & la guerre se ralluma plus  
fort que jamais.

Ces desordres furent suivis  
d'un autre malheur qui reduisit  
le Canada à de plus grandes  
extrémitez par la deroute & la  
prise de la flote qui venoit en  
Canada sous le commandement  
du Sieur de Rocmont. Les Re-  
verends Peres Jesuites ayant  
repris cœur en France, y avoient  
embarqué deux de leurs Peres,  
nous y avions aussi deux Mis-  
sionnaires, les Peres Daniel  
Boursier & François Girard

Recollets de Paris: Cette flo-  
te composée de gros vaisseaux  
partit de Dieppe à la my A-  
vril 1628 elle se deffendit as-  
sez bien contre deux navires  
Rochelois au sortir de la Man-  
che, jamais voyage ne fut plus  
traversé. Ils tomberent enfin  
dans la riviere de Saint Lau-  
rent, entre les mains d'une flot-  
te Angloise. On livra le com-  
bat, mais la nostre fut vaincüe.  
Les Anglois s'emparerent de  
quantité de navires barques qui  
estoit en pesche, emmene-  
rent les nostres, & mirent à  
terre au Cap Breton plusieurs  
François & nos deux Peres dont  
ils ne pouvoient rien esperer.  
Les Anglois leur laisserent un  
des navires basques qu'ils a-  
voient pris, mais quelques uns  
de ceux cy ayant échappé aux  
vainqueurs, trouverent le

102 *Premier établissement de la Foi*  
moyen de venir en chaloupe ,  
& s'emparerent subitement de  
leurs vaisseaux , comme de leur  
bien propre. Si bien que nos  
Religieux & les François par-  
my lesquels estoit un Gentil-  
homme avec sa famille , un  
Medecin , & autres personnes  
furent degradez & resterent sans  
navires. Les Dames & sur tout  
la femme du Gentilhomme &  
ses trois filles donnerent des  
preuves admirables de leur  
vertu. Les Matelots passerent en  
chaloupe à l'Isle de Plaisance ,  
& de là en France par des fre-  
gates qu'ils y rencontrerent: nos  
pauvres Religieux après bien de  
la constance , trouverent leur  
ressource dans un mechant Phli-  
bot basque qui se presenta par  
hazard , & qui fut bien-tost  
joint de deux autres qui ne  
valloient gueres mieux , ayant

esté abîmé dans la tourmente,  
dont celuy de nos Peres en  
échappa miraculeusement par  
un vœu fait à nostre Pere Saint  
François, mais ce fut pour  
tomber dans un Corsaire Turc,  
auquel on abandonna le vais-  
seau, ces pauvres passagers  
se sauvant dans une chaloupe,  
jusqu'à une terre d'Espagne qu'  
ils avoient apperçûs, ils arri-  
verent à Bayonne en Galice,  
où ils reçurent tous les bons  
traitemens de Monsieur le Gou-  
verneur & de Madame sa fem-  
me. L'équipage prit parti ail-  
leurs: nos Peres & le reste des  
François arriverent à Saint Jac-  
ques où l'Archevesque & les  
Cardinaux qui y estoient leur  
firent distribuer tout ce qui é-  
toit necessaire pour leur sejour,  
& leur voyage jusqu'à la Colo-  
nie, Monsieur le Gouverneur

384 *Premier établissement de la Foi*  
les fit conduire avec son Brigantin jusqu'à la Ville d'Har, avec ordre de les traiter honorablement dans la maison de Ville, autant de temps qu'ils desireroient, ce qui fut executé fidellement durant les quinze jours qu'ils y sejournerent : ils y attendirent inutilement un navire qui appareilla pour France.

Il fallut aller à pied jusqu'à la Ville de Fourolle, où ils s'embarquerent dans une Pinasse, & arriverent heureusement à Bayonne en Languedoc, il seroit trop long d'exprimer toutes les peines qu'ils souffrirent en trois cens lieues de chemin, qu'il furent obligez de faire jusques à Paris. On reçût à Quebec la nouvelle de cette triste aventure, où les habitans dépourvûs de toutes choses souffrirent les dernieres miseres.

CHAPITRE

## CHAPITRE XII.

*Nouveaux malheurs arrivés par la descente, & l'irruption des Anglois en 1628. La prise & la désolation du país par les mesmes Anglois en 1629.*

**D**ieu est admirable dans la conduite de sa Providence, il a des desseins qui nous sont impenetrables dans leurs principes, dans leurs fins, & dans leurs effets. Il sembloit que la Colonie de la Nouvelle France prenoit sa forme de jour en jour. Depuis quelques années; on avoit poussé bien avant les découvertes & la predication de l'Evangile: le commerce s'y avançoit, les Fran-

Kk

386 *Premier établissement de la Foi*  
çois y multiplioient, on bâtis-  
soit des Chapelles & des Ora-  
toires en plusieurs endroits. Le  
païs prenoit une forme de  
gouvernement & de Police,  
lorsque Dieu permit la deroute  
de la Colonie, de la Catho-  
licité, du bon reglement, des  
loix & du commerce avec la  
France.

Les Anglois favorisoient alors  
les Heretiques, & les rebelles  
de France, que Louis le Juste  
soumettoit par tout. Quelques  
Partisans Anglois armerent une  
flotte pour s'emparer du Ca-  
nada en 1628. deux tourelles  
qui tomberent d'elles mêmes  
dans un temps calme au Fort  
de Quebec le 9. Juillet, sem-  
bloit presager le malheur de  
la Nouvelle France.

Les Anglois dans la rive  
pprirent un navire que nous a-

vions à l'Isle Percée, avancèrent jusqu'à Tadoussac, & à la faveur d'une barque qu'ils trouverent, ils envoyèrent 20. hommes pour se saisir du Cap-tourment. Deux Sauvages s'échapperent, & en donnerent avis à Quebec: M. de Champlain pria en même temps le P. Joseph d'aller au devant pour en découvrir la verité. L'allarme n'estoit que trop veritable, il en trouva la confirmation à 5. lieues de Quebec, & n'eût le temps que de se jeter dans le bois. Le Religieux que nous avions au Cap-tourment venoit par terre. Ces deux Religieux joints au Sieur de Faucher Commandant, vinrent annoncer à Quebec que le Cap-tourment avoit esté surpris par adresse, qu'on avoit tout brûlé, tué les bestiaux, renversé la Chapelle,

388 *Premier établissement de la Foi*  
& prophané nos Ortemens sa-  
crez : les François avoient ga-  
gné les bois. Il n'y en eut que  
trois qui tomberent entre les  
mains des Anglois, dont l'un  
nommé Piver avec sa femme,  
& sa niece, parut bien-tost  
après devant Quebec, accom-  
pagné de l'Officier du Sieur  
Querck Admiral de la flotte  
Angloise qui vint sommer la  
Place de se rendre par une let-  
tre au Sieur de Champlain.  
Mais ce brave Gouverneur,  
quoyque dans la derniere con-  
sternation, demeurant toujors  
ferme & intrepide, luy fit  
une réponse si fiere, que les  
Anglois s'imaginant Quebec  
plus en état de deffense qu'il  
n'estoit, quitta la partie, &  
fit voile en Angleterre.

Il est vray que ce General  
Anglois crut avoir beaucoup

fait, d'avoir pris entr'autres prisonniers ce jeune Huron nommé Louïs de sainte Foi, dont il a esté parlé, lequel avoit esté baptisé deux ans auparavant par Monseigneur l'Archevesque de Rouën : les autres François pour se faire valoir ayant confirmé à ce General, que c'estoit le fils du Roy de Canada, l'Anglois se persuada que ce prisonnier luy faciliteroit l'année prochaine la prise de tout le pais, mail il fut bien surpris, lorsque l'année suivante ayant effectivement pris Quebec, il trouva que son pere estoit un miserable Huron, tout nud & sans autorité; on luy rendit son fils avec un habit mediocre, & les ennemis retinrent l'équipage magnifique qu'on avoit apporté pour luy, & dont jusques alors il

350 *Premier établissement de la Foi*  
avoit esté regalé , cette reputa-  
tion de fils de Roy , ayant esté  
malheureuse à ce pauvre gar-  
çon , & peut-estre l'occasion de  
sa perte éternelle, car il reprit les  
maximes Sauvages, & perdit les  
idées du Christianisme qu'il  
auroit conservé parmy les Fran-  
çois , si cette grande extraction  
prétenduë n'avoit obligé les  
Anglois de le garder en 1628,  
lorsqu'ils dégradèrent les Fran-  
çois à l'Isle du Cap-Breton.

Sur l'allarme, qu'on avoit  
prise de l'arrivée des Anglois ,  
plusieurs Sauvages Montagnais  
nos affidez , s'estoient venus  
offrir à nos Peres , entr'autres  
Napaga Biscou , lequel ayant  
esté instruit & baptisé par le  
Pere Joseph le Caron , ne re-  
cherchoit que l'occasion de ren-  
dre service à ses bien-fauteurs  
pour la defense du Christianis-

me. Si-tost qu'il fut échappé des Anglois, il vint représenter au Pere Joseph, que si ces Heretiques en faisoient de même à Quebec qu'au Cap-tourment, tout seroit perdu pour l'Eglise naissante des Sauvages. Je te supplie donc luy dire, de me donner deux ou trois de tes Freres, ils ne tomberont point entre les mains des Anglois, ils me confirmeront dans la Foy, & nous enseigneront les autres qui ne sont pas encore instruits, je les nourrirai, & ils n'auront pas pis que moy & nous reviendrons quand les Anglois auront quitté le pais. Le Pere Joseph trouva sa proposition conforme à son zele, & à celuy de ses Religieux, il se désigna luy-même, il accorda cette même grace à deux autres. Le Sauvage vou-

392 *Premier établissement de la Foi*  
lut que le Frere Gervais Mo-  
hier fut de la partie, il s'agis-  
soit d'hiverner au païs des  
Algomquins, ils partirent inces-  
samment pour les trois rivieres  
& ils essayèrent dans la route  
plusieurs perils : leurs Canots  
s'estant brisez quinze lieuës au  
dessus des trois rivieres. Ils  
furent obligez de faire le reste  
du chemin par les bois : ils pen-  
serent estre emportez par la  
marée qui montoit & qui les  
surprit, enfin à la faveur d'un  
Canot qu'ils rencontrerent par  
hazard, ils se rendirent aux  
trois rivieres, ou les Villages  
formez de Montagnais &  
d'Algomquins qui attendoient  
la maturité de leur recolte, leur  
temoignerent cette affection  
naturelle qu'ils ont encore pour  
nos Religieux. Ce fut là qu'ils  
reçurent nouvelle que les An-

glois  
de la  
com  
nost  
le C  
Fran  
de r  
Su  
river  
ame  
Roc  
expr  
ga-B  
separ  
cis,  
deve  
ne n  
mois  
bec  
vend  
de  
ne t  
aux  
Je

glois estoient tout de bon hors de la riviere, mais qu'ils avoient combatus, vaincus & dissipéz nostre flotte, & que Monsieur le Gouverneur & les autres François prioient le Pere Joseph de retourner.

Sur ces entrefaites on vit arriver 20. Canots Hurons qui amenoient le Pere Joseph de la Roche Dallion, on ne sçauoit exprimer la douleur de Napa-ga-Biscou, quand il fallut se separer, mais l'ordre estoit precis, aussi ce pauvre Chrestien devenu Apostre de sa nation, ne manqua pas de se rendre au mois de Mars suivant à Quebec en nostre Convent, où il venoit tous les ans reprendre de nouvelles forces, lorsqu'il ne trouvoit pas de nos Peres aux trois rivieres.

Je n'oublierai point icy la de-

394 *Premier établissement de la Foi*  
faite dont un Sauvage Chres-  
tien se servit pour se tirer des  
mains des Anglois , & temoi-  
gner sa fidelité à la nation  
Françoise. C'est le nommé Pier-  
re Antoine Atetkoïanon , dont  
nous avons parlé cy devant ,  
baptisé en France , tenu sur les  
fonds par Monsieur le Prince  
de Guimenée. Il estoit à Ta-  
doussaë quand les Anglois y  
parurent. Il y fut pris avec les  
autres , on le mena à bord ,  
on l'interrogea en François &  
en Latin ; il fit semblant de  
ne rien entendre : le Capitaine  
Michel François revolté avoit  
connu ce Sauvage pour estre  
instruit dans ces deux Langues,  
il en donna avis à l'Admiral ,  
qui le retint pour servir de tru-  
chement & faire descendre sa  
nation à la traite. Pierre An-  
toine ne pût cacher davantage

qu'i  
qu'i  
s'av  
de t  
à l'A  
ses  
Fran  
avec  
il te  
du H  
il sq  
de le  
den  
bec  
utile  
d'all  
deux  
&  
luy a  
vage  
sa p  
ce q  
Ant  
l'Ar

de la Foi.  
Chrest-  
tirer des  
temoi-  
nation  
mél Pier-  
on, dont  
levant,  
sur les  
Prince  
à Ta-  
nglois y  
avec les  
bord,  
ngois &  
plant de  
apitaine  
é avoit  
ur estre  
angues,  
Admiral,  
de tru-  
ndre sa  
re An-  
vantage

*dans la Nouvelle France.* 395  
qu'il sçavoit les Langues, &  
qu'il estoit Chrestien, mais il  
s'avisa d'un expedient, feignant  
de tenir le parti Anglois, il dit  
à l'Admiral que comme il avoit  
ses mesures à prendre avec les  
François & particulièrement  
avec les Peres Recollets à qui  
il temoignoit avoir l'obligation  
du Baptême, & de tout ce qu'  
il sçavoit: il conjura l'Amiral  
de le ménager sur ce point, &  
dene le point conduire à Que-  
bec: qu'il luy serviroit plus  
utilement, s'il luy permettoit  
d'aller aux trois rivieres avec  
deux Canots chargez de vivres  
& de marchandises, & qu'il  
luy ameneroit quantité de Sau-  
vages à la traite, on se fia à  
sa parole, on luy accorda tout  
ce qu'il demandoit, mais Pierre  
Antoine degagé des mains de  
l'Anglois, tira droit à l'Isle

396 *Premier établissement de la Foi*  
rouge, passa de l'autre côté du  
Fleuve à la rivière du Loup,  
& depuis l'Admiral n'en eut  
aucune nouvelle.

L'hivernement fut dur à  
Quebec, par le manquement  
de toutes choses & la perte des  
navires qui avoient esté enle-  
vées par les Anglois, en sorte  
qu'il fallut partager le peu de  
vivres qui se trouvoient : nos  
Religieux auroient pû preten-  
dre leur part, mais ils se con-  
tenterent du bled d'Inde, &  
des legumes qu'ils avoient en-  
semencées : la Dame Hubert  
les aida de deux bariques de  
pois. Ils vivoient encore de ra-  
cines, & même de glands,  
trop heureux de trouver quel-  
ques anguilles; la Providence  
multiplia ces provisions, en  
sorte qu'ils en fournirent encore  
à trois Seminaristes, qu'ils se

da  
reserv  
tres n  
Il a  
de M  
a esté  
fils,  
donne  
l'instru  
voyer  
execut  
Jesuite  
logez  
ployer  
Franç  
Au  
Sieur  
necessi  
rant l'  
seph d  
de no  
Pointe  
autres  
même  
ment

reservoient, & à plusieurs autres necessiteux.

Il arriva même que le fils de Mahican Atikouch, dont il a esté parlé, nous donna son fils, à condition qu'il l'abandonneroit au Pere Joseph pour l'instruire & même pour l'envoyer en France; ce qui fut executé. Les Reverends Peres Jesuites qui pour lors estoient logez dans leur maison, s'employeroient pour le secours des François.

Au premier Printemps le Sieur de Champlain voyant la necessité où on avoit esté durant l'hyver, pria le Pere Joseph de luy accorder une partie de nos terres, du côté de la Pointe aux Lievres: quatre autres personnes en firent de même: on les deserta grossierement, & l'on y sema du fro-

398 *Premier établissement de la Foi*  
ment, des pois & du bled d'In-  
de.

Le Sieur de Champlain avoit  
envoyé vers Gaspée pour re-  
connoître si on ne trouveroit  
point de navire François, on  
n'en apprit aucune nouvelle par  
le retour de sa chaloupe; mais  
bien que les Gaspésiens faisoient  
offre de nourrir 20. familles  
leurs femmes, & leurs enfans:  
les Algomquins & les Monta-  
gnais offrirent de plus amples  
secours: on équippa une barque  
pour passer en France: le Sieur  
du Boullé beau frere du Sieur  
de Champlain en accepta la con-  
duite, il prit le Sieur des Da-  
mes, Commis de la Compagnie  
pour son Lieutenant.

Aux approches de Gaspée  
dans la grande Baye de Saint  
Laurent, ils rencontrèrent heu-  
reusement un navire de Fran-

da  
ce cor  
ric de  
du sec  
nouve  
le Sie  
battre  
pais:  
& le  
noit l  
lorsqu  
ment  
qui le  
Cep  
verent  
nots;  
de, d  
Peres  
qu'à l  
ne tar  
Leu  
paru  
let 16  
la Po  
Elle

ce commandé par le Sieur Emeric de Caën qui leur amenoit du secours, & leur donnoit la nouvelle que le Roy envoyoit le Sieur de Razilly pour combattre l'Anglois, & sauver le pays: la barque fut chargée, & le Sieur du Boullê retournoit sur sa route pour Quebec, lorsqu'il tomba malheureusement dans un navire Anglois, qui les fit tous prisonniers.

Cependant les Hurons arriverent à Quebec avec 20. Canots; on traita leur bled d'Inde, dont une partie servit aux Peres Jesuites, & à nous jusqu'à l'arrivée des Anglois qui ne tarda pas.

Leur flotte nous surprit ayant paru dès le matin du 19. Juillet 1629. vis-à-vis Quebec, à la Pointe de l'Isle d'Orleans. Elle estoit composée de trois

400 *Premier établissement de la Foi*  
navires & de six autres, qu'ils  
avoient laissé à Tadoussac, &  
qui les suivoient. Les Mission-  
naires Jesuites & Recollets  
eurent ordre avec les autres Ha-  
bitans de se retirer dans le Fort  
où il n'y avoit de poudre, que  
pour deux ou trois volées de  
Canon, & pour tirer huit à  
neuf cens coups de Mousquets.

Le Sieur Querc General de  
la flotte Angloise, envoya un  
Gentilhomme Anglois au Sieur  
de Champlain pour sommer  
la place, avec une lettre fort  
honneste. L'état miserable du  
païs, qui n'avoit ny vivres,  
ny munition, n'ayant reçu au-  
cun secours de France depuis  
deux ans, luy fit rendre une re-  
ponse plus douce que la pre-  
cedente.

Le Sieur de Champlain de-  
puta le Pere Joseph pour al-  
ler

ler à  
avec  
geu  
dela  
le  
pris  
la ne  
bec  
dre  
moi  
la fl  
bere  
pon  
don  
au f  
ler  
plai  
qu'à  
cap  
cut  
avis  
tire  
Co  
ne

ler à bord de l'Admiral traiter avec luy des conditions avantageuses, & sur tout obtenir du delay. Il demanda quinze jours, le General informé par les prisonniers de la chaloupe de la necessité où on estoit à Quebec, n'y voulant point entendre, le Pere luy demanda au moins huitaine. Le Conseil de la flotte s'assembla pour en deliberer, mais il n'eut pour response, sinon que les Anglois en donnoient, que ce jour là jusques au soir. Il pria le Pere de l'aller dire à Monsieur de Champlain, & qu'au reste il n'avoit qu'à dresser les articles de la capitulation, & qu'on les executeroit fidèlement. Il donna avis au Pere Joseph de se retirer avec nos Peres dans le Convent, & luy promit qu'il ne leur seroit fait aucun tort.

402 *Premier établissement de la Foi*  
quoy qu'il arrivât.

Deux François prisonniers nommez Baillif autrefois Commis, & Pierre de la Ray Charon avoient rendu de mauvais offices aux Reverends Peres Jesuites auprès de ce Capitaine, en luy persuadant qu'il trouveroit à gagner beaucoup chez eux; ce qui fut cause que ce Capitaine temoigna au Pere Joseph avec de grands emportemens, que si le vent avoit esté plus favorable, il eût commencé par la maison de ces Peres. Le Pere Joseph ne manqua pas de leur faire confidence de la fureur injuste de ces Heretiques, afin de prendre leur precaution dans le Traité de composition qu'on alloit faire. Le Pere Joseph ayant reçu cette reponse, le Capitaine le conduisit par tout son navire,

& luy montra ses munitions, & son monde. On le fit mettre à terre, & il fit son rapport à Monsieur de Champlain. Les avis furent differens, le Pere Joseph qui n'avoit pas remarqué chez les ennemis de grandes forces en hommes, leurs troupes reglées n'estant au plus que de 200 soldats, mal bâtis, qui n'avoient même jamais portez les armes; & d'ailleurs se confiant beaucoup sur le courage que les Habitans faisoient paroistre, auroit fort incliné, aussi bien que les Peres Jesuites, à courir les risques d'un siege: mais enfin le sentiment de Monsieur de Champlain l'emporta. Les articles de la capitulation furent dressez, on les envoya au bord de l'Admiral, & toutes ces choses estant

404 *Premier établissement de la Foi*  
en état on fit prier l'Anglois  
de donner temps jusqu'au len-  
demain matin.

En ce même temps les Sau-  
vages affidez des François, &  
sur tout le nommé Chaumin  
dont il a esté parlé, sollicitoit  
fortement le Pere Joseph Super-  
rieur, & nos Peres de luy ac-  
corder deux ourtrois des nostres  
pour se retirer dans les bois,  
& de là dans leur país; car  
quoy qu'il ne fut pas encore  
établi dans les principes de la  
Religion, il aimoit néanmoins  
passionnement ces pauvres Pe-  
res. On delibera sur cette pro-  
position, d'un côté on conside-  
roit que les Anglois ne seroient  
pas long-temps possesseurs du  
país, que tost ou tard le Roy  
y rentreroit par un Traité, ou  
autrement qu'en attendant, on  
avanceroit toujours le bien com-

d  
men  
qui c  
trete  
qu'en  
la do  
nous  
le Ca  
les tr  
de se  
blisse  
plus  
Angl  
temo  
prote  
enfin  
froiet  
desse  
éloig  
ceper  
il fa  
des  
firen  
gagn  
Sauv

mencé parmy les Sauvages ,  
qui d'ailleurs s'offroient d'en-  
tretienir nos Missionnaires , &  
qu'en fin le país retournant sous  
la domination de France , nous  
nous retrouverions encore dans  
le Canada en état d'y continuer  
les travaux Evangeliques , &  
de soutenir par tout nos éta-  
blissemens : on y estoit d'autant  
plus invité , que le General  
Anglois avoit rendu de grands  
temoignages d'amitié & de  
protestation au Pere Joseph :  
enfin deux de nos Peres s'of-  
froient à ce sacrifice pour ce  
dessein, le P. Joseph même ne s'en  
éloignoit pas. Il n'y avoit point  
cependant de temps à perdre ;  
il falloit partir & s'échapper  
dès le jour même : ainsi que  
firent quelques François qui  
gagnerent en Canot avec les  
Sauvages.

Il est chagrinant pour des hommes Apostoliques, lorsqu'ils sont arrestez par la force dans les projets les plus justes, les plus raisonnables & les plus saints. Le Conseil de Quebec & les autres chefs s'y opposant, il fut conclu pour plusieurs raisons, purement politiques, & humaines, soit par la consideration des Anglois qui en avoient en la connoissance, soit par les reproches qu'ils pretendoient avoir sujet de craindre en France, soit par la defiance de la Providence de Dieu à l'égard de nos Peres, soit enfin parce qu'ils ne croyoient pas que les François voulussent retourner en Canada : il fallut se rendre, & ce fut aussi le seul endroit de plaintes, qu'on fit en Cour, & particulièrement en Province contre le Pere Joseph.

Sup  
assez  
tout  
effet  
tions  
toute  
lets,  
dispo  
Chri  
Le  
lava  
thori  
comm  
ses q  
toire  
retou  
de sa  
L  
1629  
ayant  
de la  
de pa  
desce  
mis e

Superieur, de n'avoir pas eu assez de fermeté pour donner tout l'effet à son zele, car en effet il seroit arrivé que ces Nations Sauvages qui avoient mis toute leur confiance aux Recollets, seroient aujourd'huy plus disposez qu'ils ne paroissent au Christianisme.

Le Reverend Pere Joseph s'en lava de son mieux sur l'authorité du Conseil de Quebec, comme en font Foi les reponses qu'il en a donné au defniroite de la Province après son retour, en luy rendant compte de sa Mission.

Le lendemain 20. Juillet 1629. le Sieur de Champlain ayant esté à bord, les articles de la capitulation furent signez de part & d'autre : les Anglois descendirent à terre, & furent mis en possession du país par le

408 *Premier établissement de la Foi*  
Sieur de Champlain.

On ne dit rien des articles de la capitulation qui ne regardent pas mon sujet : le Sieur de Champlain y sauva non-seulement sa famille & tous ses effets ; mais il y trouva même quelque avantage : les Habitans François devoient avoir chacun 20. écus, & le reste confisqué aux vainqueurs ; de quoy on fit des grandes plaintes , s'en trouvant dès lors plusieurs qui estoient fort riches. Ceux qui voulurent bien rester au païs, obtinrent quelque avantage ; sur tout la famille de Monsieur Hebert : quant aux Recollets, les Anglois n'oublièrent pas la parole qu'ils avoient donnée au Pere Joseph, de ne pas souffrir qu'on leur causât aucun prejudice : cependant quelque soin que les Capitaines en prirent, ils

ils ne  
de le  
bât u  
sieurs  
chagr  
faire  
si l'au  
noissa

Les  
tes re  
oppo  
lée, e  
tra, e  
dats :  
s'emb  
le Sie  
les F  
pour  
Loui  
Adm  
ral de  
miren  
Queb  
me p

ils ne purent empêcher qu'un de leurs soldats ne nous dérobat un Calice, mais ces Messieurs en temoignerent tant de chagrin, qu'ils jurerent d'en faire une punition exemplaire, si l'auteur venoit à leur connoissance.

Les Reverends Peres Jesuites reçurent un traitement tout opposé: car leur maison fut pillée, & tout ce qui s'y rencontra, devint la proye des soldats: on les obligea même de s'embarquer le lendemain avec le Sieur de Champlain & tous les François qui firent voile pour Tadoussac, mais les Sieurs Louïs & Thomas Querc l'un Admiral, & l'autre Vice-Admiral de la flotte Angloise; permirent à nos Peres de rester à Quebec: ils temoignerent même publiquement que volon-

410 *Premier établissement de la Foi*  
tiers ils les eussent laissé en Canada ; s'ils n'eussent pas eu des ordres précis du Roy d'Angleterre de les repasser en France, qu'ils pouvoient cependant agir avec eux familièrement, & avec la même liberté qu'ils avoient avant la prise de Quebec, qu'ils recevroient leurs visites pour agreables, & que bien loin de leur interdire l'exercice de nostre Religion, ils les prioient de ne prendre d'autre vin pour celebrer la sainte Messe, que celuy qu'ils leur offroient de bon cœur.

Nos Peres vecurent ainsi paisiblement six semaines après la prise de Quebec, & reçurent beaucoup de civilité des Anglois, jusqu'au 9. Septembre 1629. qu'ils s'embarquerent avec le Sieur de Pont-Gravé qui estoit resté à Quebec à cause

de  
ler  
res  
&  
Colo  
ser à  
mai  
On  
doul  
deux  
rent  
Miss  
drem  
nos  
au pl  
rens  
uten  
caiss  
Orn  
depa  
fac:  
l'An  
& a  
mou

de son indisposition. Pour aller rejoindre les Peres Jesuites, le Sieur de Champlain & rous les François de la Colonie qu'on avoit fait passer à Tadoussac, le lendemain après la prise de Quebec. On laisse à juger quelle fut la douleur des Missionnaires des deux Instituts lorsqu'ils se virent obligez d'abandonner une Mission qu'ils aimoient si tendrement. Dans l'esperance que nos Peres avoient d'y retourner au plûtost ils cachèrent en differens endroits une partie de leurs utensiles, & ferrèrent dans une caisse de cuir les principaux Ornemens d'Eglise avant leur depart de Quebec pour Tadoussac: la flotte mit à la voile pour l'Angleterre le 14. Septembre & arriva le 18. Octobre à Plimout où nos Religieux sejour-

412 *Premier établissement de la Foi*  
nerent cinq à six jours, après  
lesquels ils furent conduits avec  
quelques François à Londres ,  
& de Londres à Calais le 29.  
d'Octobre de la presente année  
1629 , & arriverent ensuite heu-  
reusement dans nostre Convent  
de Paris.

C'est ainsi que ces premiers  
Apostres de la Nouvelle Fran-  
ce furent obligez d'abandonner  
cette Eglise naissante avec d'au-  
tant plus de douleur & de re-  
gret qu'ils avoient temoignez  
d'empressement & de zele pour  
y faire naistre le premier & le  
veritable esprit du Christianis-  
me. La seule pensée qu'ils lais-  
soient sans secours le peu de Sau-  
vages Chrestiens, qu'ils avoient  
engendré à JESUS-CHRIST par  
la predication de son saint Evan-  
gile , leur faisoit ressentir vi-  
vement les impressions de ce

gra  
app  
plo  
roi  
dés  
rav  
de  
fru  
liqu  
auc  
qu'  
ent  
voy  
sent  
gest  
rité  
Mo  
hait  
ave  
leur  
glo  
que  
Re  
Mo

grand malheur dont l'Apostre apprehendoit les evenemens deplorables, lorsqu'ils consideroient que les Anglois estoient déjà entrez comme des Loups ravissans, dans ce petit troupeau de Fideles qui estoit tout le fruit de leurs travaux apostoliques; & qu'ils n'excepteroient aucun Sauvage de la resolution qu'ils avoient prise de les faire entrer dans leurs erreurs: ils en voyoient déjà une preuve trop sensible à l'égard des Sauvages, Foi, Esperance & Charité dont nous avons parlé, que Monsieur de Champlain souhaitoit de faire passer en France avec luy, pour avoir soin de leur éducation: jamais les Anglois ne les voulurent embarquer, nonobstant les prieres des Reverends Peres Jesuites, de Monsieur de Champlain, de

474 *Premier établissement de la Foi*  
nos Peres, & les larmes que  
ces bonnes filles verserent abon-  
damment pour obtenir des An-  
glois la grace de passer en Fran-  
ce : afin d'y conserver la sain-  
teté du Christianisme, qu'elles  
avoient reçu de nos premiers  
Missionnaires, elles furent obli-  
gées de retourner de Tadoussac  
à Quebec, & de se retirer chez  
Madame Hebert qui en prit le  
soin, afin de les mettre à l'abri  
de la persecution de ces Here-  
tiques qui ne se promettoient  
pas moins que d'établir dans la  
Nouvelle France une Babylone  
d'erreur & de confusion, par  
l'exercice d'une Religion aussi  
detestable dans ses Sectateurs,  
qu'elle est impie & sacrilege  
dans ses principes.

○ Mais enfin comme les des-  
seins des méchans se rompent,  
& se brisent contre les decrets

d  
imm  
denc  
luy  
les  
nost  
son  
sa m  
ente  
& l  
Isra  
la p  
Pha  
ter  
son  
te,  
la p  
ce  
par  
reu  
rie  
la  
Re  
da  
Di

immuables de la divine Providence, qui se jouë, comme il luy plaist, de leurs resolutions les plus constantes; il plût à nostre Seigneur d'avoir pitié de son Peuple, il se ressouvint de sa misericorde, & après avoir entendu les pleurs, les prieres, & les vœux de ces pauvres Israëlites qui gemissoient sous la pesante main de ces cruels Pharaons, il voulut bien susciter un autre Moïse dans la personne Royale de Louis le Juste, pour delivrer son peuple de la persecution des Anglois; & ce Monarque autant illustre par sa pieté que par les heureux succez de ses armes victorieuses; sçachant bien que dans la reflexion judicieuse de cette Reine si fameuse, & si celebre dans les Histoires sacrées, que Dieu ne l'avoit élevé sur lo

416 *Premier établissement de la Foi*  
trône, & qu'il ne portoit avec  
le sceptre, & la pourpre, la  
qualité glorieuse de Fils aîné  
de l'Eglise, que pour le salut de  
son Peuple, obligea les Anglois  
de sortir de la Nouvelle Fran-  
ce, laquelle ne fut pas plûtost  
pour la seconde fois sous l'obeis-  
sance de son premier Maistre,  
& Monarque; que ce Prince  
Religieux y rétablit avec l'Em-  
pire de JESUS-CHRIST sa puis-  
sance, & son autorité Royale,  
de la maniere que vous allez  
voir dans la suite de cette His-  
toire.



da  
—  
C  
Le R  
Ca  
Pe  
ner  
Re  
da  
sion  
à  
L  
veux  
Cath  
année  
vaux  
Franc  
obscu  
ment  
glois  
tes m

CHAPITRE XIV.

*Le Roy reprend possession du Canada. Les Reverends Peres Iesuites y retournent, efforts inutiles des Recollets pour se rétablir dans leurs anciennes Missions, arrivée des Iesuites à Quebec.*

**L**E Canada gemissoit sous la tyrannie de ses nouveaux Maîtres, & la Religion Catholique établie depuis 14. années par le zele & les travaux des Religieux de Saint François, se seroit bien-tost obscurcie & éteinte insensiblement entre les mains des Anglois, par les erreurs des sectes nouvelles; si Dieu n'eut re-

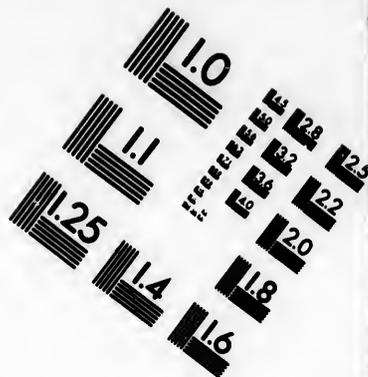
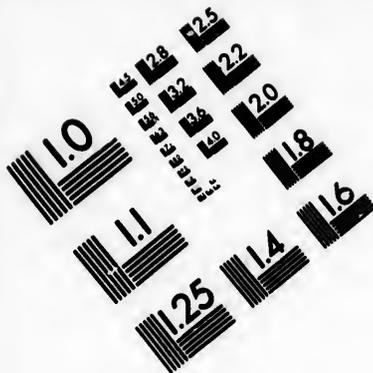
418 *Premier établissement de la Foi*  
gardé cette nouvelle Eglise  
d'un œil de miséricorde, s'il  
ne se fut laissé toucher par les  
gemissemens, les larmes, les  
prieres, & les sacrifices de tant  
de saints Missionnaires, des ha-  
bitans pleins de pieté, & du  
petit troupeau des Sauvages  
Neophites, & s'il n'eut enfin  
inspiré la résolution & conduit  
les moyens de delivrer son Peu-  
ple de sa double captivité.

Les Anglois possederent trois  
ans ce nouveau monde, &  
quoiqu'ils n'oubliassent rien  
pour gagner l'amitié des Sau-  
vages, & les faire entrer dans  
leurs interests; les presens tou-  
tefois les flatteries, les avan-  
ces, les projets, ny les Trai-  
tez d'alliance qu'ils leur propo-  
soient, n'avoient pû encore  
donner aucune atteinte à la  
forte inclination qu'ils avoient

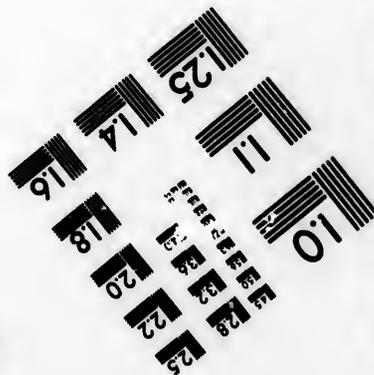
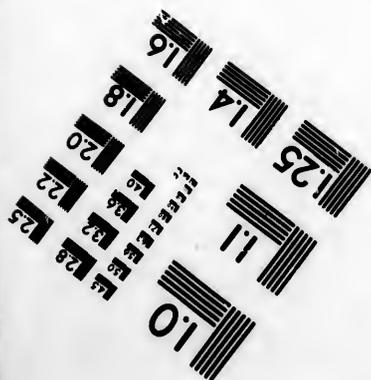
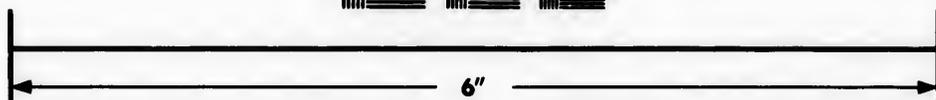
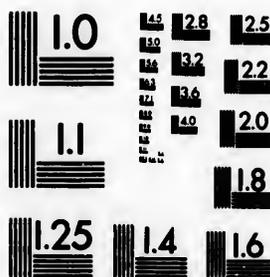
da  
conçu  
à l'att  
voient  
ment,  
quois  
pour  
fut av  
que in  
avoit  
& cel  
pressa  
res fai  
mont  
Comp  
à me  
estoit  
païs,  
on en  
ciatio  
time  
assez  
peut-  
neur  
ne l'

conçûs pour les François, & à l'attachement qu'ils conser-voient presque universelle-ment, à l'exception des Iro-quois qui n'en ont jamais eu pour aucune nation. L'on en fut averti en France par quel-que intelligence secrete qu'on avoit conservé dans le païs, & cela joint aux sollicitations pressantes que les Missionnai-res faisoient en Cour, & aux re-monstrances de Messieurs de la Compagnie, ne servit pas peu à mettre en deliberation, s'il estoit expedient de reprendre le païs, & s'il valloit la peine qu'on entrât à cet effet en nego-ciation avec l'Anglois: le sen-timent des Ministres estoit assez partagé sur ce sujet, & peut estre que le point d'hon-neur & la gloire de la nation ne l'eût pas même emporté.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14590  
(716) 872-4503

0  
E 128  
E 122  
E 120  
E 118  
E 116

ii  
oi

420 *Premier établissement de la Fo*  
si on n'avoit examiné les cho-  
ses plus à fond. Les plus autho-  
risez alleguoient que dès le  
temps de François Premier, la  
France avoit fait de pareilles  
tentatives sur les côtes de l'A-  
merique, où sont à present les  
deux Florides, & la Virginie,  
& qu'on y avoit échoué: qu'on  
avoit repris depuis ce temps  
là les mêmes desseins, & fait  
de nouveaux établissemens jus-  
ques sur les côtes voisines de  
Canada sans y réussir: d'ailleurs  
comme Messieurs de la Com-  
pagnie avoient affecté de ca-  
cher les profits & les gains du  
commerce de Canada, l'on  
n'estoit pas persuadé des avan-  
tages qu'il produiroit au Royau-  
me: qu'à l'égard de la Reli-  
gion l'on connoissoit par les  
relations des Recollets qui a-  
voient visité & examiné tout

le p  
atte  
me  
que  
Qu  
vel  
eny  
nie  
sui  
d'h  
l'E  
affo  
Me  
tres  
d'C  
con  
Co  
tes  
le  
Sp  
tro  
Flo  
le  
gl

le pais, qu'on ne pouvoit en attendre que des fruits tres-mediocres, ces barbares n'ayant que de l'opposition à la Foi. Que pour faire valloir ces nouvelles contrées, il falloit y envoyer de nombreuses Colonies, qui peut-estre dans la suite depeupleroient la France d'hommes, de même que l'Espagne avoit esté beaucoup affoiblie par les Colonies du Mexique, du Perou, & d'autres entreprises d'Orient & d'Occident: que les Europeans commençans déjà à former des Colonies considerables sur toutes les côtes de la Mer depuis le sein du Mexique Rio del Spiritu sancto, jusques au détroit où sont aujourd'huy la Floride, la Virgine, la nouvelle York, & la nouvelle Angleterre; il nous faudroit de

422 *Premier établissement de la Foi*

grandes dépenses pour nous soutenir contre ces nations plus habiles que nous à s'établir dans les païs nouveaux : que les Sauvages n'ayant nulle disposition à se soumettre aux loix encore moins à la Politesse ; l'on ne pourroit jamais les assujétir à nos manieres , & à nos mœurs , ny les engager dans nos interests.

Les plus éclairés au contraire alleguoient que depuis la découverte de ce païs dans le siecle passé , la France s'estoit renduë maitresse des grandes pesches de poissons verds , & secs , dont on faisoit un commerce considerable dans les païs chauds , ce qui occupoit dès lors plus de mille à douze cens navires. Que le grand banc , & les autres bancs voisins , les Isles de terre neuve , le Cap-

Bret  
tes d  
endr  
copi  
les  
la H  
mie  
pesc  
me  
qu'd  
ter  
loni  
bas  
y al  
soir  
rins  
tité  
d'h  
fac  
tiq  
me  
sca  
me  
vo

Breton, l'Isle Percée, les côtes de l'Acadie, estans les seuls endroits propres aux pesches copieuses, sans parler de celles du Nord, appartennoient à la France par le titre de premier Possesseur; & que ces pesches estoient pour le Royaume des mines intarissables, qu'on ne pouvoit nous contester si nous souûtenions la Colonie. Que plusieurs navires basques & autres du Royaume, y alloient en pesche de Marsoins, Balaines, Loups-Marins; & dont on tiroit une quantité prodigieuse de barriques d'huile, necessaires aux manufactures & aux usages domestiques, qu'on emportoit même dans les pais étrangers. L'on sçavoit que par le seul commerce de la pesche, que nos voisins Europeans faisoient sur

424 *Premier établissement de la Foi*  
nos côtes de Canada , ils a-  
voient fait déjà des établisse-  
mens considerables dans l'A-  
merique, qu'à la verité on n'a-  
voit pas encore eu le moyen ,  
ny le temps de sonder le païs  
pour en reconnoistre les mines ;  
que cependant on y avoit trou-  
vé de l'étain , du plomb , du  
cuivre & du fer en plusieurs en-  
droits , & qu'il s'en decouvri-  
roit sans doute beaucoup plus  
dans la suite, le païs estant fort  
propre , & les bois d'un tres-  
grand secours pour les faire  
valloir : qu'à Quebec même ,  
& ailleurs la pierre y paroissoit  
comme une espee de marbre  
batard en plusieurs endroits: il y  
avoit des mines abondantes de  
charbon de terre, propre pour  
les forges, & d'uncertain plâtre  
qui est une espee d'albastre.  
Que plus on avançoit dans le  
païs

païs, on trouvoit de belles for-  
rests pleines de bois gommeux  
pour le goldron des navires ,  
de hauts arbres pour des Mats,  
des Pins , Sapins , Cedres ,  
Erables propres à toute sorte  
d'ouvrages, & sur tout pour la  
construction des vaisseaux.

Comme la France sous le Mi-  
nisteriat de Monsieur le Cardi-  
nal de Richelieu Sur-Inten-  
dant des Mers, commerces, &  
navigations du Royaume, pre-  
paroit alors de grands arme-  
mens de Mer, & que le Roy  
jettoit les fondemens de  
cette grande puissance où est  
à present le Royaume sur  
l'Ocean & la Mediterranée  
donnant la loy à toute l'Eu-  
rope : on considera beaucoup  
la necessité où l'on seroit ,  
de gens de Mer pour les

426 *Premier établissement de la Foi*  
armées navales, & qu'on n'y  
pourroit fournir, si les Ma-  
telots ne trouvoient en tout  
temps de l'employ, de quoy  
entretenir leurs familles, & si  
on ne les formoit à la Mer par  
le commerce, & la navigation  
de l'Occident, celle de l'Orient  
estant peu considerable en  
nombre de navires. Que le com-  
merce des pelleteries commen-  
çoit déjà à produire de grands  
profits en peaux d'Origniac,  
Ours, Castors, Loups Serviers,  
Renards, Loutres, Martes,  
Chats Sauvages & autres, Mes-  
sieurs de la Compagnie rappor-  
tant dès lors chaque année du  
moins cent mille écus en seuls  
peaux de Castors, ce qui aug-  
menteroit beaucoup, à mesure  
qu'on avanceroit le commerce,  
sans y comprendre le gain des  
particuliers; en effet, je vous

*dans la Nouvelle France.* 427,

dirai qu'à mon retour en France en 1687. cette somme triplait, & au de-là en pelleteries, dont nos navires estoient chargez, car quoiqu'on les aille chercher à present plus loin, c'est un commerce qui ne tarira jamais, comme le sçavent ceux qui ont poussé les découvertes plus avant.

L'on considéra que le genie des François, n'estant pas de s'arrester dans le Royaume; il y avoit peu de païs en Europe, où on ne les trouva répandus, & même établis. Que le Canada avoit de vastes Provinces où ils pouvoient former des Colonies sujettes du Roy, sans beaucoup interesser le Royaume. Que les Sauvages s'humanisants & faisans alliance avec nous, le païs seroit bien tost peuplé & se fortifieroit avec

428 *Premier établissement de la Foi*  
une mediocre dépense. Qu'enfin  
se trouvant sur nos côtes une  
quantité de denrées, de manu-  
factures, & de marchandises de  
toutes sortes qui ne pouvoient  
à beaucoup près se debiter dans  
le Royaume, l'on établiroit  
d'autant plus le commerce en  
les portant dans le Canada, où  
on en pourroit faire un grand  
debit.

Par ce moyen la Nouvelle  
France tira son avantage de son  
propre malheur, car peut-estre  
n'auroit-on pas compris com-  
bien ce país estoit à nostre  
bien-seance, s'il ne nous eût  
esté enlevé par les Anglois, en  
quoy on doit reconnoistre &  
admirer la Providence de Dieu  
qui n'a pas voulu que tous les  
país fussent également fournis  
de toutes choses, afin d'établir  
la société, la communication,

da  
& le  
tions  
ter pa  
dre pa  
ritez  
dre re  
partie  
demp  
Ce  
tif du  
léque  
Foi de  
anim  
côtoi  
gagn  
pté la  
partie  
par t  
gers  
tende  
ce fi  
& la  
toit c  
Emp

& le commerce entre les nations différentes de faire porter par ce moyen & de répandre par toute la terre, les vérités de l'Évangile, & de rendre tous les Peuples du monde participans du mérite de la Rédemption.

Ce fut aussi le principal motif du Roy Louis Treizième lequel pénétré des sentimens de Foi de piété, & de ferveur qui animoient toute sa conduite, cōtoit pour peu de chose, d'avoir gagné tant de batailles, dompté la rebellion d'une grande partie de ses sujets, & triomphé par tout des ennemis étrangers de sa Couronne; s'il n'entendoit encore le Royaume de ce fils de Dieu sur l'infidélité, & la barbarie, & ne soumettoit de nouveaux Peuples à son Empire; ce fut donc là le grand

430 *Premier é abliſſement de la Foi*  
mobile de Louis le Juſte, &  
de ce grand genie qui gouver-  
noit ſous ſes ordres, je veux  
dire Monsieur le Cardinal de  
Richelieu.

A cet effet, on negocia avec  
l'Anglois, pour l'engager à ren-  
dre un païs uſurpé injuſtement,  
dans un temps que les deux  
Couronnes eſtoient en paix: Sa  
Majeſté en écrivit au Roy d'An-  
gleterre. Toutes ces negocia-  
tions eſtoient longues, & l'An-  
glois qui comprenoit combien  
ces vaſtes païs pouvoient pro-  
duire davantage à ſes Royau-  
mes, nous entretenoit touſjours  
de belles paroles, depuis 1630.  
juſques en 1632. mais enfin,  
Monsieur le Cardinal qui con-  
noiſſoit par l'experience de qua-  
tre années le préjudice, que  
cauſoit à la France la ceſſation  
du commerce, fit armer une

dan  
flote d  
avec q  
lever  
nous  
te de j  
ment  
le Ch  
qualite  
meme  
à Lon  
gleter  
tir à l  
velle  
Chrét  
qu'elle  
lier de  
gné e  
on en  
de la  
nous  
du pa  
Baſto  
Franc  
poſſeſ

flote de six Vaisseaux de guerre, avec quatre Pataches, pour enlever de force un païs, qui nous appartenoit par toute sorte de justice: Le Commandement en fut donné à Monsieur le Chevalier de Razilly, en qualité de General de cet armement: cette nouvelle portée à Londres obligea le Roy d'Angleterre à se declarer, & consentir à la restitution de la nouvelle France: Sa Majesté Tres-Chrétienne, revoqua l'ordre, qu'elle avoit donné au Chevalier de Razilly. Le traité fut signé entre les deux Couronnes: on en regla les limites du costé de la nouvelle Angleterre, où nous cedâmes quelque étendue du païs entre le Port-Royal, & Baston, qui appartenoit à la France, en qualité de premier possesseur.

432 *Premier établissement de la Foi*  
Pendant que les RR. PP. Jesuites agissoient de concert avec nous, pour l'avantage du païs, nous apprîmes qu'ils avoient toute la part à l'érection de la Compagnie qui se formoit, au choix, & à la nomination de ceux, qui la devoient composer. Nostre droiture naturelle, nous fit croire bonnement, que les choses n'en iroient que mieux, & pour l'établissement du païs, & pour nostre propre avantage, nous confiant sur la probité, & la vertu de ces Reverends Peres, & sur les reconnoissances, dont ils nous faisoient souvent des aveux & des protestations: Leur retour fut réglé, & ordonné dans toutes les formes. La compagnie du commerce érigée, par Lettres patentes, & nouveau contract qui leur donnoit

nois  
gné  
en f  
& P  
espe  
Que  
neut  
& d  
rent  
qu'i  
suite  
circo  
roier  
Can  
N  
dés  
sion  
la r  
nou  
form  
& d  
&  
ann  
tiga

noit le pais en propriété & Seigneurie. Monsieur de Lauzon en fut nommé Sur-Intendant, & President : On établit une espèce de Conseil Souverain à Quebec, composé du Gouverneur, du Superieur des Jesuites, & du Syndic du pais. Tels furent le projet & le reglement, qu'ils formerent pour estre ensuite observez dans toutes leurs circonstances, si tost qu'ils seroient rentrez en possession du Canada.

Nous préparions nôtre retour dès l'année 1631. & nous ne pensions pas, que l'affaire dût avoir la moindre difficulté, puisque nous avions nos établissemens formez, les patentes de Rome, & de France en bonne forme, & qu'une possession de 14 à 15. années, avec des travaux infatigables, que nous y avions sou-

434 *Premier établissement de la Foi*  
tenus, rendoit nôtre droit in-  
contestable: en effet, sa Majo-  
sté y donna les mains: Mon-  
sieur le Cardinal voulut bien  
nous en favoriser les preparatifs,  
par ses liberalitez, aussi bien  
que Madame la Duchesse d'Ai-  
guillon: Messieurs de la Com-  
pagnie nous entretenoient de  
belles paroles, que nous pen-  
sions estre sinceres, & de bonne  
foy. Les Reverends Peres Je-  
suites: Nos anciens associez,  
& coadjuteurs, nous en faisoient  
de mesme toutes les avances  
d'honestetez. Les Superieurs  
des deux Instituts, paroissoient  
agir d'une égale sincerité & in-  
telligence, Monsieur de Cham-  
plain prenoit nos interests à  
cœur, mais il n'osoit paroître;  
il fut même le premier, qui nous  
avertit des veritables intentions  
de ceux qui faisant mine de

a  
nous  
effec  
U  
nâtr  
cion  
la C  
rent,  
chos  
perm  
da, &  
cont.  
600.  
s'est  
Pere  
passé  
prom  
de  
hab  
M  
d'un  
que  
qu'a  
touj  
ne

nous servir, nous traverser soient effectivement.

Un incident qu'on nous fit naître, en donna quelque suspicion à nos Peres. Messieurs de la Compagnie nous déclarerent, que nous n'avions autre chose à attendre d'eux, que la permission de passer en Canada, & qu'ils ne pouvoient nous continuer les appointemens de 600. livres, ny le passage gratuit, s'estant engagez aux Reverends Peres Jesuites par un Contract passé, en vertu duquel ils leur promettoient d'entretenir trois de leurs Peres, pour chaque habitation.

Nos six places nous estoient d'un droit incontestable, puis que cette compagnie quoi qu'augmentée d'associez, estoit toujours la même que l'ancienne succedant aux obligations,

436 *Premier établissement de la Foi*  
& aux charges de même qu'aux  
droits, & privileges, en vertu  
du traité fait avec le Roy, &  
par consequent ils estoient obli-  
gez d'entretenir six Recollets,  
par une transaction passée avec  
la Province.

Cependant ce ne fut pas un  
obstacle pour nos Peres, accou-  
tumez à vivre de la Providen-  
ce, & à se contenter de peu. Ils  
s'engagerent à subsister inde-  
pendemment du secours de ces  
Messieurs par les seules aumô-  
nes de France dequoy, leur  
Syndic Monsieur le President  
Loysel, & autres personnes de  
qualité, se rendirent caution  
pardevant Notaire, dont l'a-  
cte fut présenté à ces Meis-  
sieurs, pour leur donner tou-  
te seureté; mais la suite fit as-  
sez connoistre, que ce n'estoit  
qu'une défaite suggerée par

Mon  
fit sig  
ordr  
passa  
Le  
Fran  
beau  
ve ri  
ture  
l'incl  
gues  
vaux  
succe  
ames  
odieu  
qui y  
zele  
me se  
forte  
nece  
en é  
estar  
Ce  
ru to

Monſieur de Lauzon, qui nous fit ſignifier peu après un contre-ordre, pour empêcher noſtre paſſage.

Les Miſſions de la nouvelle France, ſont bien différentes de beaucoup d'autres: On n'y trouve rien de ce qui plaiſt à la nature, rien qui ne contredife à l'inclination des ſens, des fatigues inſurmontables, des travaux ingrats & ſteriles, peu de ſucces dans la conversion des âmes, des obſtacles tout-à-fait odieux, & cependant tous ceux, qui y ſervent avec un véritable zele, avoient qu'il y a un charme ſecret, qui les y attache, en forte que ſi l'obeiſſance, ou la neceſſité des conjonctures, les en éloignent, ils ſont dans un eſtat violent.

Ce charme invisible m'a paru toûjours d'un heureux argu-

438 *Premier établissement de la Foi*  
re pour le Canada, dans la pen-  
sée que Dieu ne l'abandonne  
pas pour toujours, mais qu'il  
entretient nos esperances, de  
voir un jour fleurir le Christia-  
nisme dans cette barbarie, par  
la continuation de cette voca-  
tion secrette, & de cet attrait  
puissant, qu'il imprime dans le  
cœur des Missionnaires.

Ceux des nostres qui avoient  
travaillé dans la nouvelle Fran-  
ce, n'estoient pas les seuls pos-  
sedez de cette ardeur ; Toute la  
Province estoit dans les mêmes  
sentimens, sur tout le Pere Jo-  
seph le Caron, qu'on avoit de-  
signé Procureur de la Mission  
depuis son retour. Mais com-  
me il vit que tous ses efforts  
estoient inutiles, il éprouva le  
même sort, que saint François  
Xavier, lequel estant sur le  
point de passer dans la Chine,

da  
trouv  
qui s  
desse  
& m  
ainsi  
marty  
& de  
brûlo  
se ré  
quell  
une  
que  
pas  
de m  
le 29  
peu  
la fl  
end  
des  
sem  
mo  
son  
Di

trouva tant d'obstacles secrets qui s'opposèrent à ses pieux desseins qu'il en tomba malade & mourut de chagrin. C'est ainsi que le Pere Joseph fut le martyr du zele qui le devoit, & de cette charité ardente, qui brûloit dans son cœur, pour se réunir à son Eglise, de laquelle se voyant interdit par une conduite secrète, aussi bien que ses confreres, ne survescut pas à ce chagrin, il mourut plein de merites, en odeur de sainteté, le 29. de Mars. de l'année 1632. peu de jours avant le départ de la flote.

Nous verrons en un autre endroit, comme dans la suite des temps, il poursuivra le dessein de son Apostolat, par le moyen de Monsieur Souart son neveu, grand serviteur de Dieu, veritable heritier des

440 *Premier établissement de la Foi*  
vertus, des talens de cet Apô-  
tre, & de cette ferveur qu'il  
avoit pour la nouvelle France,  
où ce saint Ecclesiastique, con-  
sommera ses plus beaux jours  
l'espace de 40. ans jusqu'à une  
grande, mais heureuse vieil-  
lesse.

La flotte ne laissoit pas de  
se preparer, & les Peres Jesui-  
tes plus heureux que nous, &  
plus puissans, dispoisient leur  
embarquement: Le Reverend  
Pere le Jeune Superieur de la  
Residence de Dieppe, fut nom-  
mé Superieur de la Mission.

On luy donna pour Adjoint  
le Pere de la Noüe, & un  
Frere Coadjuteur temporel,  
Monsieur de Champlain estoit  
destiné Gouverneur, mais le  
sieur Emeric de Caën, ayant  
fait de grandes pertes en 1628.  
& 29. par le siege & la prise

de Q  
accorde  
pour  
afin d  
non  
flote,  
du C  
vante  
chard  
com  
remi  
les o  
& d'  
pouv  
de la  
tes o  
le de  
la v  
La  
à C  
ayan  
sieu  
glo  
diff

de Quebec, Sa Majesté luy accorda la jouissance du pais pour une année seulement, afin de le dédommager. Il fut non seulement General de la flote, mais encore Gouverneur du Canada jusqu'à l'année suivante : Le sieur du Plessis Bouchard fut son Lieutenant, & commanda sous luy. On leur remit les Lettres patentes & les ordres des Roys de France & d'Angleterre, avec tous les pouvoirs pour le rétablissement de la Colonie, si bien que toutes choses estant prestes pour le départ à Dieppe, on mit à la voile au mois d'Avril. 1632. La flote arriva heureusement à Quebec, ou le sieur de Caën ayant présenté ses ordres au sieur Loui Querk General Anglois, celuy-cy ne fit aucune difficulté de rendre la place, &

442 *Premier établissement de la Foi*  
le país, dont on prit une secon-  
de fois possession au nom du  
Roy.

On laisse à penser la joye  
que produisit ce retour dans les  
cœurs des François de la Co-  
lonje, que les Anglois avoient  
bien voulu y souffrir: Les Je-  
suites les visiterent d'abord, &  
reconnurent les tristes débris  
de leur maison, que ces Here-  
tiques avoient détruit. Heureu-  
sement on avoit épargné no-  
stre Convent de nostre Dame  
des Anges, qui se trouva enco-  
re en assez bon estat, pour y  
recevoir les Peres Jesuites en  
attendant qu'ils eussent rétabli  
leur maison. Nos Peres avoient  
confié au Reverend Pere le  
Jeune; avant son départ de  
France, l'endroit où nous  
avons caché les vases, & les  
ornemens d'Eglise, avec tout

de  
pouv  
ces d  
tour  
lurer  
d'en  
pre,  
de l'  
une  
jusq  
end  
jusq  
foss

fut  
del  
les  
pas  
ret  
tra  
se  
C  
ap  
A

*dans la Nouvelle France.* 443

pouvoir de s'en servir aux offices divins, jusqu'à nostre retour: Les Reverends Peres voulurent bien nous faire le plaisir, d'en user comme de leur propre, aussi bien que de la maison, de l'Eglise & des terres, dont une partie leur est demeurée jusqu'aujourd'huy, depuis un endroit nommé la Gribane, jusqu'auprès du bord de nos fosses.

Leur premiere application fut de rétablir leur maison au delà de la riviere de saint Charles, & comme ils n'esperoient pas que nous deussions jamais retourner dans le Canada, ils transporterent entre autres choses le nom & le titre de nostre Convent à leur maison, qu'ils appellerent Nostre-Dame des Anges.

Je n'obmettray pas à ce pro-

444 *Premier établissement de la Foi*  
pos une observation sur la Let-  
tre, faussement attribuée au  
Reverend Pere Charles l'Ale-  
mand, écrite à Quebec en 1626.  
Inserée au troisieme Tome du  
Mercurio François, par laquelle  
entr'autres articles contraires à  
la sincerité, il témoigne à son  
Provincial qu'il entre dans ses  
sentimens, de dédier leur Eglise  
à Nostre-Dame des Anges, &  
que la nostre estoit consacrée au  
nom de saint Charles; ce qui  
m'a fait juger, que cette Lettre  
ne pouvoit estre du Pere l'Ale-  
mand, c'est qu'il n'ignoroit pas  
que les Historiens du même  
temps avoient témoigné que  
la premiere Eglise de Canada  
appartenoit aux Recolets, &  
avoit esté consacrée sous le titre  
de Nostre-Dame des Anges.

Nous laisserons ces Reve-  
rends Peres rétablir leurs Mis-

da  
sions  
drons  
velles  
faisoi  
vre e  
La  
jours  
peran  
dre l  
laum  
Proc  
L  
voit  
lume  
plus  
agre  
ples  
gran  
dans  
adm  
un e  
fult  
peu  
non

sions pendant que nous repren-  
drons nostre Histoire des nou-  
velles tentatives que nos Peres  
faisoient en France pour les sui-  
vre en ce nouveau monde.

La Province se fortifioit tou-  
jours de plus en plus dans l'es-  
perance qu'elle avoit de repren-  
dre la Mission: Le Pere Guil-  
laume Galleran fut chargé de la  
Procure.

Les nouvelles qu'on rece-  
voit tous les ans de Canada, al-  
lumoient nostre zele de plus en  
plus; on apprenoit avec une  
agreable surprise par les am-  
ples relations imprimées, les  
grands progrès de l'Evangile  
dans ce pais: toute la France  
admiroit que cette Barbarie par  
un coup de grace inesperé, se  
fust civilisée, & policée en si  
peu de temps: Les conversions  
nombreuses paroissoient tous

446 *Premier établissement de la Foi*  
les ans augmentées sur le papier,  
parmy les Nations mêmes qui  
nous avoient paru toutes brutales. O Dieu ! quel empressement, ces heureux succez faisoient naître dans les cœurs de toute la Province, pour aller prendre part, à de si merveilleux changemens ; S'ils estoient aussi veritables, qu'on les debitoit ; car dans ces temps, toute la France en estoit la duppe, quoique les relations de la nouvelle Angleterre, & de la nouvelle Hollande, y fussent toutes contraires.

Nos Peres deputerent à Rome, le Reverend Pere Antonin Baudron, pour obtenir les pouvoirs & l'authorité spirituelle. Il estoit muni des Lettres du Roy, pour son Ambassadeur en Cour de Rome : Urbain VIII. tenoit alors le saint

de la Foi  
e papier,  
mes qui  
s bruta-  
mpresse-  
ceez fai-  
teurs de  
ur aller  
merveil-  
estoient  
les de-  
s, tou-  
duppe,  
la nou-  
la nou-  
nt tou-

à Ro-  
Anto-  
nir les  
rituel-  
Lettres  
mbassa-  
e: Ur-  
e saint

dans la Nouvelle France. 44

Siege: On luy presenta une relation de l'estat de nos Missions, & jusqu'ou la Province les avoit avancées, en sorte qu'on n'eust pas de peine d'estre écou- tez dans une proposition, où nous ne demandions, que de sacrifier nostre repos, & nos vies pour l'affermissement d'une Eglise que Dieu avoit commencé par nos travaux: le Saint Pere nous en fit un commandement exprés, qui nous favorisoit en tout, & malgré les efforts qu'on fit jouer pour traverser nostre dessein, il en écrivit à Sa Majesté, & luy en fit parler par son Nonce: On expedia un nouveau decret de la sacrée Congregation, de *propaganda fide*, en datte du 28. Fevrier 1635. dont voicy la copie.

Au rapport de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Monty, la Sacrée Congregation a ordonné, que la Mission des Peres Recolets, de la Province de Paris pour aller en l'Amérique Septentrionale, dite communement Canada; & établie sous les hospices d'heureuse memoire Paul V. devoit estre confirmée, & afin que dorénavant, elle soit mieux conduite, & qu'elle apporte un plus grand fruit; En premier lieu elle a trouvé à propos, que le Pere Provincial des susdits Recolets, soit durant son temps établi & constitué Prefet de ladite Mission avec tout pouvoir de s'établir un Vicaire, ou un Prefet, lequel sera obligé de resider audit pais de Canada, découvert dès long-temps, ou depuis peu, ou à découvrir, pourveu toutefois qu'ils

qu'  
sion  
en  
en  
ve  
Fra  
& s  
dite  
lesq  
à l  
me  
ron  
ced  
la s  
dix  
qui  
nai  
vo  
Vi  
M  
vi  
fo

dans la nouvelle France. 449

qu'ils n'ayent point d'autre Mission & aura soin d'eux, & fera en sorte qu'ils se maintiennent en discipline reguliere.

En second lieu; elle veut, qu'avec le sçeu du Nonce resident en France, ledit Pere Provincial, & son definitoire augmente la susdite Mission de 20. Religieux, lesquels ils pourront envoyer tout à la fois, ou à diverses fois comme durant son temps ils trouveront à propos.

En troisiéme lieu, elle concede audit Provincial, Prefet de la susdite Mission pour l'espace de dix ans, les mesmes Privileges qui sont accordés aux Missionnaires des Indes, avec tout pouvoir d'en faire participant son Vicaire, ou Vice-Prefet, & les Missionnaires mêmes, tant de la vieille, que de la nouvelle Mission, en tout, & en partie, &

450 Premier établissement de la Foi  
quand bon luy semblera, & les  
en pourra aussi suspendre, & pri-  
ver tout-à-fait, ainsi que la ne-  
cessité de la Mission le requerera.

En quatrième lieu elle enjoint  
au même Provincial, qu'il ait à  
tirer tous les ans de son Vice-Pre-  
fet, la relation du progrès de sa  
Mission, laquelle il envoira à  
l'Eminentissime Prefet de cette  
Congregation. En dernier lieu,  
elle commande, que pour l'exe-  
cution desdites facultez, on ait  
recours à la sainte Inquisition. Si-  
gné Antoine Barberin, Cardinal  
& Prefet. Scellé, & plus bas  
François Ingolus Secretaire.

De plus, le Saint Pere ajoû-  
ta plusieurs Privileges, permis-  
sions, & autoritez plus authen-  
tiques, en dix neuf autres arti-  
cles que j'obmets pour abreger,  
par lesquels on voit, que nostre  
Saint Pere le Pape Urbain

V  
per  
fut  
la  
ter  
dat  
Fr  
la  
go  
T  
R  
un  
-  
co  
tio  
In  
vi  
l'  
be  
ga  
O  
se  
F  
N

VIII. a concédé les susdites permissions au Provincial, qui fut, & qui sera des Recollets de la Province de Paris, pour le terme de dix ans; le tout en date du 29. Mars 1635. Signé François, Cardinal Barberin; la place du Sceau. François Ingolus Secrétaire. Jean Antoine Thomas, Notaire de l'Eglise Romaine, & de l'Inquisition universelle.

La sacrée Congregation, non contente de toutes ces precautions, fit écrire par le Seigneur Ingolus au Reverend Pere Provincial, & au Gardien de Paris, l'Eminentissime Antoine Barberin, Prefet de ladite Congregation, & protecteur de nostre Ordre, voulut bien y joindre ses Lettres; le tout adressé en France à Monsieur Dascoli Nonce du Saint Siege, lequel

452 *Premier établissement de la Foi*  
ayant reçu encore quelque  
temps après de nouveaux or-  
dres & privileges remit le tout  
entre les mains de nos Peres, &  
les conjura de continuer les  
effets de leur zele pour les Mis-  
sions si utiles & si necessaires au  
salut des ames.

Les Lettres de Rome obten-  
nues, celle du Roy, les ordres  
nouveaux de Monsieur le Car-  
dinal: Le Reverend Pere Igna-  
ce le Gault, Provincial des Re-  
colets de Paris, se presenta en  
personne à l'Assemblée, le 6.  
Septembre 1635. y plaida no-  
stre cause si clairement, que  
ces Messieurs nous accorderent,  
non seulement nostre retour,  
mais encore les mêmes appoin-  
temens pour le passage de nos  
Peres, & les 600. liv. destinées  
à leur entretien sur les lieux;  
Ce que le President fut con-

traint de déclarer de leur part au Reverend Pere Provincial, & de le faire écrire sur les lieux en sa presence; il vint même nous l'assurer depuis au Convent de Paris, sans néanmoins vouloir nous donner la copie du resultat. La Province fait ses préparatifs à l'embarquement, & au rétablissement de nos Missions dans le païs. On y envoie des Religieux au nombre de six, sçavoir, le Pere potentien de Montmellier pour Superieur, & Vice. prefet. Les Peres paul Hüet, Gilles du Tilliet, Florent Morel: & les Freres Gervais Mohier, & Charles Langoisseux. On leve des ouvriers à gage. On reçoit les aumônes des particuliers, qui voulurent bien y contribuer. Enfin toutes choses étant disposées, Monsieur de Lauzon President

454 *Premier établissement de la Foi*  
nous fait étroite déffense de par-  
tir, envoie pour cela ses ordres  
à la flote, & sur nos instances,  
donne pour toute raison, que  
nous n'y vivrions pas en paix  
avec les Reverends Peres Je-  
suites. Raison d'autant plus  
frivole, que ces Peres les dé-  
truisoient eux-mêmes par des  
assurances verbales, & écrites:  
La charité ne nous permettant  
pas de croire, que ledit sieur  
fut d'intelligence avec eux dans  
la conduite si peu sincere, que  
l'on tenoit à nostre égard.

Le sieur President, étoit ve-  
nu souvent nous faire la propo-  
sition, & solliciter même, de  
vendre aux Reverends Peres  
Jesuites nostre Convent, Egli-  
se, terrain, ornemens, meubles,  
& generalement tout ce qui  
nous appartenoit en Canada.

Je veux croire, qu'il agissoit

de  
mai  
lure  
roit  
obst  
tre,  
tem  
asser  
de n  
Pe  
prin  
en a  
qu'o  
l'arr  
s'éta  
res s  
à M  
orde  
fit n  
ce s  
cor  
dim  
tat  
des

de son propre mouvement, mais comme nos Peres n'y voulurent jamais consentir, il esperoit nous y obliger par tous les obstacles qu'il nous faisoit naître, jusqu'à se declarer ouvertement contre nous dans les assemblées, & en toutes sortes de rencontres.

Pour dépriser nostre maison principale, & nos terres, on en avoit dressé un verbal, tel qu'on avoit voulu, en 1633. à l'arrivée des Vaisseaux; mais s'étant trouvé infidele, nos Peres s'adresserent de bonne Foy à Monsieur de Lozon, lequel ordonna par ses Lettres que l'on fit nouvelle descente en 1634. ce second verbal se trouva encore plus faux, que le premier, diminuant le nombre, & l'état des terres défrichées, l'estat des bâtimens, & celuy des or-

456 *Premier établissement de la Foi*  
nemens d'Eglise.

Sommation faite le 7. Mars  
1636. à Monsieur de Lauzon  
Président de l'Assemblée, & à  
tous Messieurs de la Compagnie,  
à la requeste de Monsieur  
le Président Loisel, au nom, &  
comme Syndic General des  
Recollets, tendante à nostre  
retour en Canada. Ils répon-  
dirent en nostre faveur ne pou-  
vant se refuser à la justice de  
nostre cause, ny aux ordres de  
la Cour de France & de Rome.

Pareille sommation à Diep-  
pe, où nos Peres s'étoient trans-  
portés pour le passage, en dat-  
te du 3. Avril de la mesme an-  
née, à la requeste de mondit  
sieur Loisel, audit nom; ten-  
dant à mesme fin, on amusa,  
& on entretint de paroles nos  
pauvres Peres, jusqu'au mo-  
ment qu'il falut mettre à la  
voile;

voile  
cont  
Con  
prie  
seu  
ral r  
C  
n'av  
tere  
suite  
le t  
lettr  
add  
trou  
duR  
lema  
en d  
1636  
man  
leme  
leur  
mais  
& t  
rent

voile ; alors on fit signifier un contre-ordre de Messieurs de la Compagnie, Seigneurs & Propriétaires du pais, & des vaisseaux, en sorte que le General refusa de les embarquer.

Comme le Sieur de Lauzon n'avoit pour raison que les interets des Reverends Peres Jesuites : nos Peres n'eurent que le temps de leur écrire des lettres pressantes, qui furent adressées en Canada. On en trouve les réponses en original du Reverend Pere Charles Lallemant Superieur des Missions, en datte à Quebec du 19 Aoust 1636, qui sont une espece de manifeste, par lequel non seulement il se justifie de cequ'on leur impute nostre retardement, mais il proteste encore que luy & tous ses Religieux ne desirerent rien tant que nostre retour.

458 Premier établissement de la Fci

Munis de ce temoignage ,  
nouvelle Requête présentée au  
Conseil du Roy le 4. Janvier  
1637, elle fut accordée en nostre  
faveur ; mais renvoyée par  
l'exécution à Messieurs de la  
Compagnie, à qui le R. P.  
Ignace le Gault Provincial pre-  
senta Requête; laquelle fut leuë  
par Monsieur Olier en sa pre-  
sence le 15. Janvier de la mê-  
me année. La Requête re-  
ponduë, fut accordée non  
pour l'année presente, mais  
pour un autre temps, par  
differentes raisons pretextées,  
& de nouveaux incidens si  
bien soutenus, qu'il fallut  
en effet attendre un temps plus  
favorable.

Nos Sauvages estiment, qu'il y  
a un certain genie invisible qui  
gouverne tout : un bon & un  
mauvais : sans pouvoir nean-

da  
oim  
quel  
malh  
anné  
ces m  
cit qu  
cles  
ces B  
pas  
nos  
qui  
mech  
tre n  
des J  
les co  
que  
leur  
Lac  
Qu  
sent  
que r  
prit  
vant  
fois

• oins comprendre ny specifier quel est ce genie heureux ou malheureux : nous apprîmes les années suivantes qu'ils tenoient ces mêmes discours , sur le recit qu'on leur faisoit des obstacles qui nous avoient retenu, ces Barbares qui ne manquent pas de bon sens, disoient à nos François que le Manitou qui nous arrestoit, estoit un mechant esprit, & que dans nostre monde, nous n'avions pas des Jongleurs assez habiles pour les conjurer, car ils s'imaginent que le monde finit au bout du leur, & à l'entrée du grand Lac qui est en nostre Ocean.

Quoique ces Peuples jugeassent de tous ces retardemens, que nous n'avions pas tant d'esprit qu'ils croyoient auparavant, leurs inclinations, toutefois & l'empressement de re-

460. *Premier établissement de la Foi*  
voir leurs premiers peres, n'estoient en rien alterez comme nous l'apprîmes par les lettres de nos amis, & par ceux qui repassoient tous les ans de Canada. J'en ay veu moy-même des preuves sensibles 15. jours après mon arrivée de France à Quebec, lors que je visitai pour la premiere fois les Sauvages de la Mission de Laurette, & de Syllerie, car les Hurons, Montagnais, & Algomquins avoient encore les uns par tradition, & les plus anciens par eux mêmes, le souvenir, & l'inclination toute presente de nos anciens Peres; en sorte que quelques vieillards d'entr'eux ne pouvant me faire comprendre dans leur Langue, dont je n'avois aucune connoissance, ce qu'ils me vouloient dire; ils se mirent à genouil devant moy,

en p  
re C  
Missi  
main  
au C  
fois  
& du  
de l'e  
faire  
sionn  
voien  
que  
preci  
vant  
que  
gion  
que  
preve  
nostr  
certa  
conv  
ples  
de,  
nos

en presence du Reverend Pere Chaumonot Jesuite leur Missionnaire, joignirent les mains & ayant les yeux élevez au Ciel, ils repeterent plusieurs fois les noms du Pere Joseph & du Pere Nicolas, en jettant de l'eau sur leur teste, pour me faire cemprendre que ces Missionnaires Apostoliques les avoient baptisez: tant il est vray que la memoire des justes est precieuse devant Dieu, & devant les hommes. Je veus bien que le discernement de Religion n'y eût pas tant de part, que le penchant naturel & la prevention qu'ils avoient en nostre faveur, mais enfin il est certain comme on en a esté convaincu depuis que ces Peuples estans des gens d'habitude, & s'estans accoûtumez à nos Peres, nostre éloignement

462 *Premier établissement de la Foi*  
a beaucoup traversé leur conversion, & que sans parler des moyens que nous avons mis en usage, auxquels cependant on n'a pas eu grand égard dans la suite, les Missionnaires de differents Instituts auroient beaucoup avancé l'ouvrage, la moisson d'ailleurs y étant assez ample pour y donner de l'employ à dix mille. Ce n'est pas que les petites Eglises naissantes que nous y avons laissées, se soient démenties de leur F, à l'exception de deux ou trois, qui n'ayant pu prendre confiance en de nouveaux Missionnaires, n'ont pas soutenus leur vocation avec toute la persévérance. Il faut néanmoins espérer que Dieu leur aura fait la grace de se reconnoître, quoique certains écrivains les ayent damnez de plein droit,

de  
com  
d'au  
moi  
est u  
vera  
gens  
plein  
dam  
vec  
sans  
Il  
glo  
lera  
il é  
P.  
vé,  
ve  
nu  
ce  
ça  
to  
il  
ar  
pu

comme ils en ont canonisez d'autres , qui n'estoient pas moins suspects; car le Canada est un païs où l'on decide souverainement du sort éternel des gens , quoiqu'ils soient encore pleins de vie , & où on les damne , & où on les sauve avec plénitude de puissance , & sans autre forme de procès.

Il est juste d'ajouter icy à la gloire du Pere Guillaume Galeran, homme Apostolique, qu'il éprouva le même sort que le P. Joseph le Caron avoit éprouvé, & que cette dernière tentative qui paroissoit si bien soutenüe, n'ayant pas eu son effet, ce pauvre Religieux commençant à desesperer de nostre retour, ne la fit pas longue, car il en mourut de regret la même année 1636. dans une grande reputation de vertu: il est à croire

464 *Premier établissement de la Foi*  
que Dieu qui regarde nos servi-  
ces dans la preparation du cœur,  
& de la bonne volonté, vou-  
lut avancer sa Couronne, &  
luy donner la recompense de  
plusieurs années de travaux,  
qu'il avoit dessein d'entrepren-  
dre en Canada.

Cela ne laissa pas de faire du  
bruit en Cour parmy ceux qui  
s'interessent au bien du païs;  
chacun prenant son parti, les  
uns par interest de Religion,  
les autres par politique, plu-  
sieurs poussez par la crainte,  
& par l'esperance, car quoique  
les deux corps fussent parfai-  
tement unis ensemble, & per-  
suadez des bonnes intentions  
reciproques, les Reverends Pe-  
res Jesuites cependant se virent  
suspçonnez de traverser le re-  
tour des Recollets; ils voulu-  
rent bien s'en disculper par un

d  
cert  
par  
j'ay  
re  
Mil  
Par  
1632  
Per  
Per  
Re  
Re  
Fra  
tem  
du  
Fre  
laq  
ceq  
ce  
sa  
res  
the  
ne  
de

certificat, par des protestations, par des lettres authentiques que j'ay lûës, l'une du Reverend Pere le Jeune Superieur de la Mission au Pere Gardien de Paris en datte du 16. Aoust 1632, une autre du Reverend Pere Charles Lallemant au Pere Baudron Secretaire du Reverend Pere Provincial des Recollets de Saint Denis en France, en datte du 7. Septembre 1637. & une troisiéme du même Pere Lallemant au Frere Gervais Mohier, dans laquelle il se plaint fort de cequ'on soupçonnoit en France & en Canada les Peres de sa Compagnie, d'estre contraires à nostre retour.

C'estoient là des preuves authentiques de leur sincerité, qui ne laisserent plus aucun doute de la verité.

466 *Premier établissement de la Foi*  
Nos Reverends Peres Recollets de la Province d'Aquitaine qui depuis 1619. avoient donnez tant de preuves de leur zele pour l'établissement de la Foi dans l'Acadie, en avoient esté chassez par les Anglois dès l'année 1628, mais ils furent plus heureux que nos Peres de Paris, pour ménager leur retour dans leurs anciennes Missions, après que le Roy fut rentré en possession de Canada, & que l'on eût reg'é entre les deux Couronnes les limites de l'Acadie. Car comme ces Reverends Peres ne trouverent personne en concours avec eux, & que d'ailleurs il ne fut pas necessaire de venir en Cour, & de remüer des machines aussi difficiles que celles de Messieurs de la grande Compagnie. Messieurs les as-

d  
soci  
ces  
ven  
en  
sem  
mê  
ils  
cier  
y p  
fon  
rite  
zele  
des  
que  
fur  
ent  
pai  
je  
Mi  
à l  
te  
mé  
Pu

soçiez de l'Acadie previnrent ces Reverends Peres & se resouvenans des bons offices qu'ils en avoient reçûs pour l'établissement du spirituel, sans se mêler de leurs autres affaires, ils eurent recours à leurs anciens Missionnaires. Nos Peres y passerent donc en 1633 & s'y sont depuis signalez par le merite de leurs travaux, & de leur zele, à l'égard des François & des Sauvages autant de temps que les affaires des premiers, furent en état de soutenir leurs entreprises, & que l'esprit de paix regna parmy ces Messieurs; je ne ferai pas le détail de leurs Missions, renvoyant le Lecteur à la Relation naturelle, & toute simple que les Peres de la même Province ont donnée au Public.

## CHAPITRE XV.

*Nouvelles tentatives des  
Recollets de la Province de  
Paris pour retourner en  
Canada, & différentes  
aventures arrivées sur ce  
sujet.*

**C'**Est une gloire & un grand  
sujet de consolation pour  
nostre saint Ordre, que les Re-  
ligieux de saint François ayent  
eu l'avantage d'estre les pre-  
curseurs des Reverends Peres  
de la Compagnie de JESUS  
dans tous les païs, par la pre-  
dication de l'Evangile; de faire  
les premieres decouvertes, de-  
fricher la vigne du Seigneur,  
& de preparer les voyes à ces  
hommes Apostoliques dans les

ceux Indes, dans l'Afrique,  
dans l'Asie, dans la Barbarie,  
dans la Turquie, & genera-  
lement par tout où les enfans  
de Saint Ignace ont marché sur  
les traces des enfans de Saint  
François.

Dans les Indes Orientales où  
ils sont aujourd'huy si puissans  
en credit, en merite, & en biens;  
on sçait que huit Freres Mi-  
neurs y furent envoyez en 1500.  
annoncer l'Evangile à Calicut,  
à Cochin, & y reçurent même  
la Couronne du Martyre, à  
l'exception de Pere Henry,  
qui fut à son retour en Espa-  
gne Confesseur du Roy de Por-  
tugal, & Evêque de Cepta. En  
1502. l'on y destina une Mis-  
sion plus forte de nos Reli-  
gieux qui poussa plus avant les  
découvertes, arbora l'étendart  
de la Croix, & y fit des con-

470 Premier établissement de la Foi  
questes prodigieuses à l'Evangile par la conversion de ces  
Peuples. En 1510. nos Peres bâ-  
tirent le fameux College &  
Seminare de Goa ; ils l'ont con-  
duit & acru l'espace de vingt-  
huit ans , jusqu'à ce qu'enfin ,  
l'an 1542. ils se remirent à Saint  
François de Xavier, pour s'ap-  
pliquer uniquement avec ce  
grand Saint & ses disciples ; à  
prescher l'Evangile à ces nations  
barbares ; de quoy font Foi les  
Historiens de ces temps, & les  
Autheurs de la vie de ce Saint  
dans les premieres éditions, sur  
tout le Pere Horace Turselin,  
quoique dans les éditions sui-  
vantes on ait bien voulu sup-  
primer cette marque de recon-  
noissance, que l'on nous devoit  
avec tant de justice.

On sçait la gloire que nous a-  
vons eüe par tous ces pais de

l'O  
par  
me  
&  
tyr  
fray  
Ro  
rien  
&  
par  
gio  
Bo  
&  
arb  
en  
161  
de  
por  
28.  
ren  
ver  
du  
let  
bat

l'Orient, même au Japon, de partager avec ces grands hommes les travaux Apostoliques, & même la Couronne du Martyre. Que les Recollets leur ont frayé les routes de l'Évangile au Royaume de Voxu, partie Orientale du Japon; que le Roy & son Royaume reconnurent par leur predication la Religion du vray Dieu; plus de 800. Idoles y furent brûlez, & les armes de nostre salut arborez par tout son Empire, en sorte que le Roy députa en 1613. une fameuse ambassade de cent Gentils-hommes Japonois, qui s'embarquerent le 28. Octobre 1613, & aborderent en Espagne le 10. Novembre 1614. sous la conduite du Pere Louïs Sotello Recollet qui presenta au Pape l'Ambassadeur, lequel reconnut le

47. *Premier établissement de la Foi*  
chef de l'Eglise au nom du  
Roy & de ses sujets.

A l'égard des Indes Occiden-  
tales, autrement de l'Ameri-  
que, il n'est pas moins connu  
que cette grande partie du mon-  
de fut entierement découverte  
l'an 1492, & 93, par Christo-  
phe Colombe, accompagné des  
Religieux de Saint François.  
Qu'en l'année 1516. nous avions  
déjà des Convents, & des mai-  
sons considerables à Cubagnia,  
Cumana & Markapana, ou  
nos Religieux furent par tout  
massacrez. Que les Recollets  
furent dans le Royaume de  
Tlaxcalla, Mechioacan, &  
Mexico, & pour couper court  
l'an 1540, & 41, l'Espagne a-  
voit déjà conquis plus de cent  
Royaumes, & une plus vaste  
étendue de país que l'Europe  
n'est grande de trois fois, pen-  
dant

dant quenos Religieux les premiers & les seuls ouvriers Evangeliques avoient soumis une partie de ses sujets à l'Empire de JESUS-CHRIST : c'est dans ces vastes pais où ils ont depuis appellé, introduit, accueilli reçu, soutenu, aimé, favorisé les Peres de la Compagnie, & continué avec eux les travaux Evangeliques.

Il n'est pas moins constant que dans les autres parties du monde, les Religieux de Saint François y soutiennent encore aujourd'huy de puissantes Missions qu'ils ont établies dès la naissance de l'Ordre.

Alexandre IV. en l'année 1254. rend témoignage dans une de ses Epistres, qu'il estoient répandus par tout dans les terres des Heretiques & des Infideles. Voicy les propres ter-

474 *Premier établissement de la Foi  
mes de ce Souverain Pontife.*

*Alexandre & à nos bien-ai-  
mez, les Freres Mineurs fai-  
sans Missions aux terres des  
Sarrasins, Payens, Grecs, Bul-  
gares, Cumanes, Ethiopiens,  
Siriens, Hiberniens, Jacobites,  
Nubiens, Nestoriens, Georgiens,  
Armeniens, Indiens, Mossellani-  
ques, Tartares, Hongrois de la  
haute & basse Hongrie, Chres-  
tiens Captifs entre les Turcs, &  
autres nations infidelles du Le-  
vant ou quelque autre part qu'ils  
soient, Salut & Apostolique  
Benediction.*

En 1272. le Pere Jerosme  
Dascoli, depuis Pape Nicolas  
IV. avec ses Disciples non-seu-  
lement menagerent la recon-  
ciliation de l'Eglise Greque a-  
vec la Latine, mais porterent  
encore l'Evangile dans la Tar-  
tarie. Les Religieux de nostre

de la Foi  
Pontife.  
bien-ai-  
eurs fai-  
rres des  
ecs, Bul-  
hiopiens,  
Jacobites,  
Georgiens,  
Iossellani-  
ois de la  
e, Chref-  
Turcs, &  
es du Le-  
art qu'ils  
postolique

Jerosme  
Nicolas  
non-seu-  
a recon-  
reque a-  
porterent  
s la Tar-  
e nostre

*dans la Nouvelle France* 475  
Ordre furent appellez par les  
Princes de l'une & de l'autre  
Armenie en 1289, & conti-  
noient encore leurs Conque-  
stes en 1332.

La Turquie & les Royaumes  
soumis au Grand Seigneur ont  
esté & sont les Theatres de leur  
zele, & les témoins de nos tra-  
vaux Apostoliques, & l'on sçait  
que la Terre sainte avec plu-  
sieurs autres endroits sujets du  
Turc, sont encore gouvernez  
sous la Prefecture des enfans  
de Saint François, qui y ho-  
norerent les Reverends Peres  
Jesuites, & leur donnerent de  
l'employ avec plaisir.

L'Histoire fait mention de  
nos Missions en l'an 1342, en  
la Bosnie, & l'Esclavonie con-  
tre les Infideles, chez les grands  
Tartares qui possèdent aujour-  
d'huy la Chine dans la Perse,

476 *Premier établissement de la Foi*  
dans la *Medie*, dans la *Cal-*  
*dée*.

En 1370, la Mission fut for-  
tifiée par Urbain V. de soi-  
xante de nos Religieux, l'Or-  
dre estant honoré par tout d'un  
tres-grand nombre de Martyrs.

L'Ambassade d'Eugene IV. &  
la Mission de 40. Religieux au  
Prestre Jean en 1439, soutenuë  
ensuite d'un plus grand nombre,  
est encore assez connuë, aussi  
bien que la reduction de ses E-  
tats, & de leurs soumissions à  
l'Eglise Romaine.

Je serois infini, si j'entrepre-  
nois de déduire les Missions les  
plus fameuses dont nous avons  
esté honorez par toute la terre,  
dans lesquelles les Reve-  
rends Peres Jesuites se sont  
répandus; mais ils y sont entrez  
dans nos travaux, ou plutôt  
nous avons l'avantage de les

de la Foi  
la Cal-

fut for-  
de foi-  
k, l'Or-  
out d'un  
Martyrs.  
ne IV. &  
ieux au  
outenuë  
nombre,  
ë, aussi  
le ses E-  
ssions à

ntrepre-  
ions les  
s avons  
a terre,  
Reve-  
se sont  
entrez  
plûtoft  
de les

*dans la Nouvelle France.* 477

continuer avec ces hommes A-  
postoliques, agissant par tout  
d'un concert admirable, & dans  
une parfaite union pour les in-  
terests de la gloire de Dieu, &  
de l'Évangile que nous y re-  
cherchons uniquement.

C'est pourquoy nos Peres de  
Paris ayant appellé cet illustre  
corps en Canada à leur secours  
pour y travailler ensemble à la  
Conqueste des ames, avoient  
d'un côté une extreme joye  
d'apprendre tous les ans les heu-  
reux progres de l'établissement  
des Reverends Peres Jesuites;  
mais cette joye quoique sans  
jalousie ne laissoit pas que d'es-  
tre traversée d'une sainte dou-  
leur de voir que si nous les a-  
vions precedez dans toutes les  
autres Missions du monde  
Chrestien, celle de la Nouvelle  
France, estoit la seule où nous

478 *Premier établissement de la Foi*  
n'avions pas la consolation de  
continuer avec eux les travaux  
Apostoliques, & d'autant plus  
que la charité reciproque, qui  
ne fut en rien alterée entre ces  
deux corps, nous persuadoit que  
ces Peres pleins de vertu & de  
merite, en avoient autant de  
regret qu'ils nous en temoi-  
gnoient par leurs lettres.

Nous ne donnerons pas le  
détail d'une nouvelle tentati-  
ve faite en 1639. Deux depu-  
tez arriverent de Canada en  
France, & s'adresserent secre-  
tement à nos Peres de Paris  
pour leur représenter la gèhen-  
ne où estoient les consciences  
de la Colonie, de se voir gou-  
verné par les mêmes person-  
nes pour le spirituel & pour le  
temporel, nous conjurant de  
faire nos diligences en Cour,  
afin d'obtenir nostre rétablis-

sem  
acce  
de  
qui  
qui  
leur  
estre  
de  
leur  
pron  
veut  
N  
tée  
don  
cy-a  
lon  
voy  
pag  
role  
ils e  
prop  
le d  
acce  
fer

sement : le Pere Paul Hüet les accompagna chez quelques uns de Messieurs de la Compagnie qui estoient de nos amis, & qui nous ouvrirent librement leurs pensées, nous remoyans estre persuadez de la necessité de nostre retour ; même pour leurs propres interests ; & nous promettans toute sorte de fa-veurs.

Nouvelle Requête présentée à Monsieur le Cardinal , dont les motifs seront deduits cy-aprés ; elle fut accordée selon sa teneur , & toujours renvoyée à Messieurs de la Compagnie qui nous donnerent parole en particulier mais dès qu'ils eurent consulté l'Oracle, nos propres amis nous tournerent le dos, sans vouloir même nous accorder la permission de passer en Canada qu'ils ne re-

480 *Premier établissement de la Foi*  
fusoient pas à des manœuvres,  
à des ouvriers, & à des ha-  
bitans.

Nous avions pensé que cet-  
te occasion nous seroit d'autant  
plus favorable, qu'on envoyoit  
la même année en Canada des  
Dames Ursulines, & des Da-  
mes Hospitalieres pour le se-  
cours spirituel & corporel de  
la Colonie à la sollicitation des  
Reverends Peres Jesuites; mais  
enfin des raisons secretes nous  
ayant donné l'exclusion, il fal-  
lut en demeurer là, &'se con-  
former aux ordres de Dieu.

Cependant nos Peres se con-  
fians toujours à la justice de  
leur cause, & fortifiez de plus  
en plus par les mouvemens d'un  
nouveau zele, ne desespéroient  
de rien pour un temps plus favo-  
rable, lorsque les clameurs du  
païs & la necessité des conjonc-  
tures

l'emporteroient par dessus les pressantes intrigues qui empêchoient nostre retour.

La Reyne dont la pieté avoit autrefois beaucoup favorisé nostre Mission, témoignoit encore y prendre part ; sa justice portoit impatiemment de nous voir ainsi traversé, si bien qu'estant devenuë Regente du Royaume après la mort de Louïs XIII. elle témoigna agréer nos sollicitations : son Confesseur Religieux de nostre Ordre, & plusieurs autres personnes qualifiées s'y interessoient fortement, & même efficacement dès l'année 1643, & 44.

Il arriva dans ce temps de nouvelles plaintes du país, & de Messieurs de la Compagnie. Ceux-cy ayant reconnu depuis plusieurs années, que les mises

482. *Premier établissement de la Foi*  
surpassoient beaucoup les re-  
ceptes : que le commerce bien  
loin de leur profiter les ruinoit  
entièrement : que dès l'établif-  
sement de leur association , il  
s'estoit formé une Compagnie  
dans la Compagnie & une so-  
cieté , dans leur société : que  
quelques uns d'entr'eux pro-  
fiteroient du debris des autres ,  
s'entendans avec les Commis  
qui estoient sur les lieux , &  
les personnes du pais les plus  
intelligentes & les plus autho-  
risées : ils avoient donc ouvert  
tout de bon les yeux à leurs  
propres interets , & reconnu  
quoiqu'un peu trop tard ,  
qu'ils avoient pris de fausses me-  
sures , & établi leur commer-  
ce sur des fondemens ruineux.  
Nous verrons ailleurs comme  
ils avoient esté obligez en con-  
sequence d'abandonner aux

Hab  
nada  
Ce  
n'av  
tens  
estar  
princ  
presc  
la R  
la R  
tum  
que  
ne pa  
On  
tout n  
que n  
Cana  
de di  
son C  
lets ,  
tes on  
bliffen  
sonne  
té ,

Habitans le commerce du Canada.

Ceux de ces Messieurs qui n'avoient pas sujet d'estre contents, se joignirent à nous; & estans munis des lettres des principaux de Canada, nous presentâmes nostre Requête à la Reine & à son Conseil: à la Requête fut joint le Factum, dont je ne tracerai icy que le precis & l'abbregé, pour ne pas fatiguer le Lecteur.

*On y remontroit humblement tout nostre droit au plus juste. 10. que nous avions esté destinez en Canada en 1615. par une marque de distinction que le feu Roy & son Conseil avoit fait des Recollets, & par les Lettres Patentés homologuées de tous nos établissemens 20. que plusieurs personnes de consideration, de pieté, & même de la premiere*

484 Premier établissement de la Foi  
qualité du Royaume, des Prin-  
ces du sang, & la Reine même  
y avoient contribué de leur cha-  
rité. 3<sup>o</sup>. que la Province y avoit  
employée des sommes considéra-  
bles en bâtimens à Quebec, qui  
déperissoient de plus en plus, aussi  
bien que dans les Missions éloi-  
gnées, 4<sup>o</sup>. que le Public estoit  
informé que non-seulement les  
Recollets avoient esté les premiers  
& les seuls Apostres de la Non-  
velle France, mais que durant  
14 années ils avoient defriché  
la vigne du Seigneur avec quel-  
que succès, administré le spiri-  
tuel aux François de la Colonie,  
& annoncé l'Evangile à plus de  
50. nations barbares en portant  
durant tout ce temps le pois du  
jour & de la chaleur, 5<sup>o</sup>. que  
Messieurs de la Compagnie s'es-  
toient originairement engagéz par  
leur traité avec le Roy, & par

un  
Pro  
ten  
qu'  
vio  
jus  
glor  
bec  
gra  
sieu  
mu  
ce a  
par  
sur  
fere  
Con  
bita  
deu  
agir  
bita  
Roy  
nou  
nier  
estio

dans la Nouvelle France. 485  
un contrat particulier avec la  
Province, d'y passer & d'y entre-  
tenir un nombre de Recollets, &  
qu'en vertu de ce traité nous a-  
vions fait toutes ces depenses  
jusques en 29, lorsque les An-  
glois prirent possession de Que-  
bec, où nous avions souffert de  
grandes pertes. 60. que ces Mes-  
sieurs nous avoient toujourns a-  
musez depuis 1632, la Provin-  
ce ayant préparé à grands frais  
par trois fois des embarquemens  
sur leur parole en des années dif-  
ferentes, 70. qu'à present que la  
Compagnie traitoit avec les ha-  
bitans pour le commerce, elle n'y  
devoit plus prendre d'interest, &  
agir d'authorité, puisque les ha-  
bitans de la Colonie sujets du  
Roy, & les nations Sauvages  
nous demandoient avec les der-  
nieres instances, 80, que nous  
estions porteurs des lettres res.

496 Premier établissement de la Foi  
simoniales qui faisoient Foi de  
tous les services que nous y a-  
vions rendus dans les decouver-  
tes du pays, 90, que les Bar-  
bares mêmes regretoient encore  
nostre éloignement, & que l'aus-  
terité des Recollets, le desinte-  
ressement de leur conduite, la  
simplicité, l'humilité, la charité  
& tous ces dehors d'abjection  
attiroient puissamment ces na-  
tions Sauvages, 10. qu'ayant dé-  
jà nos établissemens dans le pays,  
il falloit peu de chose pour les  
remettre en état, nous conten-  
tant au reste de l'usage pauvre  
pour nostre entretien. 110. que  
bien loin d'estre à charge à la  
Colonie naissante, la Province ne  
comptoit que sur les secours de  
France ; estant connu par la voix  
publique, qu'une benediction &  
une multiplication secreete de la  
Providence nous y avoit soutenuë

dans la Nouvelle France. 487  
durant 14. ans, & que le bras  
de Dieu n'estoit pas racourci pour  
nous y soutenir de même. 120.  
que nous ne ferions point de ja-  
lousie aux Reverends Peres Je-  
suites comme quelques-uns de  
Messieurs de la Compagnie al-  
leguoient, puisque ces Reverends  
Peres nous en avoient assurez  
par lettres, la moisson estant si  
grande & si ample dans cete vas-  
te étendue du pays & de nations  
differentes, que tous les corps  
Religieux de France pourroient y  
trouver de l'employ. 13. qu'à la  
verité nous n'estions pas d'In-  
stitut à soutenir & à avancer le  
commerce & le negoce; mais  
aussi que nous estions incapables  
d'en ménager les profits direc-  
tement ny indirectement: qu'au  
contraire les negocians rendroient  
témoignage que nos Peres par-  
faitement desintereffez pour eux.

488 Premier établissement de la Foi  
mêmes ; les avoient favorisez en  
tout ce qui dependoit de leur  
ministere. 14. que les Recollets  
estoyent d'un état & d'un Ins-  
titut à n'entrer en concours avec  
personne pour le credit & les  
preéminences, pour les charges &  
les dignitez, les fonds, les ren-  
tes, les terres, les Seigneuries,  
& toutes autres esperances de la  
fortune, ne demandant que de  
consacrer leurs travaux & leur  
vie à la vigne du Seigneur, &  
à l'établissement de son Royaume.  
15. que si Monsieur de Lauzon  
President de la Compagnie alle-  
guoit que nous n'estions pas pro-  
pres pour une Colonie nouvelle,  
nostre Institut ne nous permettant  
pas de faire passer & d'entre-  
tenir nombre d'habitans, de faire  
defricher les terres, d'établir des  
Fermes, des Villages, des Bourgs,  
des Seigneuries, & d'en faire

vall  
tena  
à p  
bliss  
Jesu  
Reco  
long  
null  
Chre  
à-fa  
toliq  
& d  
l'effe  
Qu'a  
paroi  
que  
peu  
culie  
pou  
gran  
Reli  
n'au  
le p  
les t

dans la Nouvelle France. 489  
valloir les fonds, d'où il pre-  
tendoit conclure qu'il seroit plus  
à propos d'y multiplier les éta-  
blissemens des Reverends Peres  
Jesuites, que d'y envoyer les  
Recollets: nous exposons fort au  
long que cette raison n'estoit  
nullement recevable parmy des  
Chrestiens, & qu'elle estoit tout-  
à-fait contraire à l'esprit Apos-  
tolique, éloigné des intentions,  
& de la fin, détruisant même  
l'effet & le fruit des Missions.  
Qu'au reste que cette raison là ne  
paroissoit point politique, puis-  
que ces établissemens se feroient  
peu à peu par des personnes se-  
culieres, & laïques, & qu'on  
pouvoit s'assurer qu'après un  
grand nombre de siecles, les  
Religieux de Saint François  
n'auroient pas plus de droit que  
le premier jour sur les fonds &  
les terres de ces vastes contrées;

490 Premier établissement de la Foi  
au lieu que le pays venant un  
jour à se peupler, il se trouveroit  
que les principales Seigneuries,  
les Fermes, & les meilleurs  
fonds, seroient possédez par les  
Missionnaires, maîtres également  
du spirituel & du temporel.

Enfin pour replique aux rai-  
sons frivoles, que Monsieur de  
Lauzon avançoit afin de soute-  
nir, que les Religieux non ren-  
tez, n'estoient pas propres pour  
les nouveaux païs, on insera un  
détail de ce nombre presque in-  
fini de Colonies établies depuis  
plusieurs siècles dans l'Orient  
& dans l'Occident, avec de si  
grands progresz pour le spirituel,  
& pour le temporel, quoy qu'on  
n'y eût employé que des Re-  
ligieux de saint François, ou  
d'autres non rentez, à qui les  
Rois & les Princes, les Estats  
& les Compagnies des Nego-

cian  
poir  
ava  
voy  
Fra  
que  
L  
Leg  
Gen  
alor  
de P  
en  
Hü  
tran  
feste  
de M  
C  
ble  
nos  
acco  
dres  
que  
cuff  
ren

*dans la Nouvelle France.* 497

cians , avoient rendu sur ce point les témoignages les plus avantageux ; & que l'on ne voyoit pas , que la nouvelle France dût faire en cela quelque exception.

Le Reverend Pere Ignace Legault , cy-devant Vicairo General de l'Ordre , estoit alors Provincial de la Province de Paris : il presenta luy-même en compagnie du Pere Paul Hüet , la tres-humble remontrance , jointe à nostre Manifeste. Il en fit autant au Bureau de Messieurs de la Compagnie.

Comme il n'estoit pas possible de se refuser à la justice de nos raisons : la Requete fut accordée au Conseil : les ordres en furent expediez : mais quelque precaution , que nous eussions pris pour n'estre pas renvoyez à Messieurs de la

492 *Premier établissement de la Foi*  
Compagnie ; des gens plus fins,  
& plus puissans que nous, jouè-  
rent si bien leur rollet , que l'on  
insera dans la reponse , que nous  
serions obligé de prendre l'atta-  
che de Messieurs de la Compagnie.

C'estoit nous renvoyer, com-  
me dit le proverbe , aux Calan-  
des Greques, puisque nous trou-  
verions toujourns dans nôtre che-  
min Monsieur de Lauzon Pre-  
sident du Bureau , & trois ou  
quatre autres de ces Messieurs,  
qui nous faisoient bonne mine  
à mauvais jeu , & qui ne laissant  
pas de convenir de nostre droit,  
estoyent trop esclaves de certai-  
nes personnes , pour consentir  
contre leur volonté à la justice  
de nostre cause. Ceux de ces  
Messieurs qui estoient les mieux  
intentionnez , voulurent bien  
neanmoins se charger encore

une  
Rev  
trou  
mé :  
nos  
Cou  
reau  
dit  
nous  
qu'o  
vane  
lant  
men  
conf  
ausq  
trait  
C  
ces n  
gucu  
prep  
sieur  
nou  
mên  
rend

une fois de nos papiers. Nôtre Reverend Pere Provincial, se trouva au bureau à jour nommé : on fit lecture de l'extrait de nos raisons, & des ordres de la Cour: nos Peres sortirent du bureau. Deliberation faite : il fut dit qu'on nous accorderoit ce que nous demandions, à condition qu'on attendroit à l'année suivante, ces Messieurs ne voulant pas decider souverainement, jusqu'à ce que l'on eût consulté les Habitans du pais ausquels on abandonnoit la traite.

Cependant, comme toutes ces negociations tiroient en longueur, & que l'on avançoit les preparatifs de la Flotte, Monsieur de Repentigny, General, nous avoit demandé, & avoit même obtenu de nostre Reverend Pere Provincial, trois de

494 *Premier établissement de la Foi*  
nos Religieux s'offrans de les  
passer à ses frais, & de les en-  
tretenir durant quelque temps  
au pais. Il estoit parti pour la  
Rochelle, où l'on avoit fait, à  
nostre nom une partie des em-  
plettes necessaires à nostre re-  
tablissement. Monsieur de Re-  
pentigny, qui estoit déjà à la  
Rochelle, envoya son Certifi-  
cat en nostre faveur, & celuy  
de trois ou quatre Canadiens,  
qui se trouvoient alors en Fran-  
ce: Le tout présenté à Mes-  
sieurs les Interessez, ceux cy  
répondirent à nos Peres par  
Monsieur de Lauzon, qu'il fa-  
loit s'en tenir à leur premier or-  
dre, & attendre à l'année sui-  
vante; nous ajoutant qu'il en  
écrivoit de bonne ancre, que nos  
Peres n'avoient qu'à demeurer  
à la Rochelle sur sa parole,  
qu'infailiblement les réponses

d  
seroi  
nous  
satisf  
Pe  
qu'un  
ressez  
voulu  
que c  
Mon  
toit n  
nos n  
sons,  
la Ma  
persu  
faloit  
rentez  
blisse  
même  
la Re  
que s'  
aupar  
nostre  
Lauzo  
dit en

seroient favorables , & qu'on nous donneroit toute sorte de satisfaction.

Peu de temps après , quelqu'un des Messieurs les Intressez ; & de nos intimes amis , voulut bien confier à nos Peres , que c'estoit un jeu joué par Monsieur de Lauzon , qu'il s'étoit moqué tout le premier de nos manifestes & de nos raisons , & que luy & Monsieur de la Madeleine , s'efforçoient de persuader au bureau , qu'il ne faisoit point de Religieux non rentez dans les nouveaux établissemens , & que l'on en avoit même tout recemment prevenu la Reyne Mere. Il nous ajoûta que s'estant trouvé peu de jours auparavant en conversation sur nostre sujet avec Monsieur de Lauzon , celuy-cy , luy avoit dit en propres termes : *Les Re*

296 Premier établissement de la Foi  
colets devoient se défaire de  
leurs terres, renoncer à leurs  
droits, & en traiter avec les Je-  
suites, qui leur en feroient bon  
party: ces Peres n'y entendent  
rien avec toutes leurs raisons,  
elles ne sont plus du temps, cela  
estoit bon autrefois; mais dans  
le siecle où nous sommes, l'on  
a reformé la Morale, & on a  
même trouvé qu'il falloit se ser-  
vir du temporel pour établir le  
spirituel: un pays en est mieux  
gouverné, les Recollets sont de  
vos amis, dites leur qu'ils n'y  
pensent point.

Il n'en fallut pas davantage  
à nos Peres pour ne plus rien  
esperer, voyant qu'on les ren-  
voyoit ainsi de Caïphe à Pilate.  
La Province cependant ne lais-  
sa pas de faire nouvelle prote-  
station au nom du Syndic de-  
clarant, que si on étoit arresté  
par

de  
la for  
partie  
tion  
Pere  
pour l  
faisoit  
défric  
pentig  
cession  
de nos  
me qu  
gener  
redita  
plus c  
voulu  
recon  
te de  
même  
ment  
aux  
condi  
consec  
retour  
par

la force on ne quittoit pas la partie, & cependant procura- tion fut dressée au Reverend Pere Gardien de la Rochelle, pour l'usage de huit arpents que faisoient partie de nos terres défrichées à Monsieur de Repentigny; & quoyque cette cession fut purement gratuite de nostre part, ce Gentilhomme qui a laissé sa probité, sa generosité, & sa liberalité hereditaire à sa famille, une des plus considerables du Canada, voulut bien nous en faire une reconnoissance annuelle: le reste de nos terres avoient esté de même abandonné gratuitement les années precedentes aux Dames Hospitalieres, à condition que ce seroit sans consequence jusques à nostre retour, & qu'elles en feroient par lettres une reconnois-

498 *Premier établissement de la Foi*  
sance à la Province.

Depuis ce temps là Monsieur d'Avaugour Gouverneur , en accorda une partie par concession à Monsieur de Lobbinier Lieutenant General. Il est vray que quelques années après sçavoir en 1668 , le Sieur Bequet Notaire Royal de Quebec , nous en ayant demandé quelque portion particulièrement le terrain du Convent , & de trois ou quatre arpents des environs, la Province luy en accorda l'usage , sans prejudice de nos droits.

Il arriva qu'au mois de Novembre 1650. un de nos amis de la Compagnie de Canada, prit la peine de venir à nostre Convent de Paris , rendre visite au Reverend Pere Placide Gallemant son ami particulier, & Gardien de la maison , à des-

se in  
ne  
Reli  
que  
plus  
parti  
com  
ment  
avoit  
Mess  
de la  
hom  
païs  
voir  
com  
assoc  
n'y  
mais  
tour  
faire  
justi  
voic  
con  
diffi

sein de luy demander si nous ne voulions pas envoyer des Religieux en Canada, assurant que nous y estions de plus en plus souhaité de la plus grande partie des Habitans François, comme les deputez nouvellement arrivez de Canada, l'en avoit assuré singulierement, Messieurs Godfroy Admiral de la flotte, de Tilly Gentilhomme, & Maheu Syndic du pais; que nous pouvions les voir là dessus, qu'il en avoit communiqué à plusieurs de ses associez, qui luy avoient dit n'y trouver aucune difficulté, mais au contraire que nostre retour estoit absolument necessaire, que c'estoit un acte de justice, que les habitans n'avoient point le repos de leur conscience à cause de certaines difficultez d'interests qui se ren-

500 *Premier établissement de la Foi*  
controient dans le Canada avec  
ceux auxquels il falloit se con-  
fesser ( ce sont les termes de son  
exposé ) il ajoûta que si nous  
ne prenions ce parti, les depu-  
tez & la Compagnie pren-  
droient leurs mesures à nostre  
defaut pour y faire passer des  
Presres seculiers.

Sur ces avances le Reverend  
Pere Raphaël le Gault qui se  
trouvoit alors Provincial vou-  
lut éprouver à son tour, s'il  
seroit plus heureux que ses pre-  
decesseurs. Il fit venir à Paris  
le Pere Paul Hüet qui estoit  
de la Communauté de Roüen,  
& les FF. Gervais Mohier, &  
Charles Langoisseux qui con-  
noissoient le Canada, & leur  
donna pour adjoint le Reve-  
rend Pere Zacharie Moreau,  
homme d'esprit & d'intelligen-  
ce, afin de negocier tout de

nouve  
la tro  
nous  
Cour  
dresse  
de la  
pourri  
à l'ass  
tiend  
qu'aff  
roit  
Monfr  
estoit  
pouv  
ces M  
rende  
sur to  
deput  
On  
avis  
prire  
lions  
charit  
ner au

*dans la Nouvelle France.* 501  
nouveau nostre retour: on alla trouver nostre ami qui ne nous conseilla pas d'aller à la Cour, mais bien de nous adresser directement à Messieurs de la Compagnie, à qui nous pourrions presenter Requeste, à l'assemblée generale qui se tiendroit le 6 Janvier 1651, & qu'assurement on n'y trouveroit point d'opposition; que Monsieur de Lauzon même estoit entierement changé, pourvû qu'il n'en coûtât rien à ces Messieurs; qu'il falloit leur rendre visite en particulier, & sur tout prendre Langue des deputez de Canada.

On n'oublia rien de tous ces avis: les deputez nous en apprirent plus que nous n'en voulions sçavoir, & plus que la charité ne me permet d'en donner au public, & enfin nous

562 *Premier établissement de la Foi*  
dirent resolument qu'ils cher-  
choient quelqu'un pour mettre  
Curé à Quebec, & en quel-  
ques-uns des endroits princi-  
paux; leurs consciences se trou-  
vans trop gênées, d'avoir af-  
faire aux mêmes gens, tant  
pour le spirituel, que pour le  
temporel, n'ayant personne à  
qui ils pussent communiquer  
confidemment. les difficultez de  
leurs consciences, & qu'à nos-  
tre refus ils en iroient chercher  
d'autres.

Messieurs de la Compagnie  
instruits par ces deputez, nous  
tenoient à peu près les mêmes  
discours, singulierement Mon-  
sieur Rosé Directeur, Mes-  
sieurs Margonne, des Portes,  
Beruhier, & Chamfrou, ajoutant  
en termes exprés: *mes Peres il*  
*eût bien mieux vally que vous*  
*fussiez retournez en Canada, que*

*d'au*  
*d'autr*  
haute  
& aux  
bien  
fentez  
fera ju  
ensuit  
fault  
gnie,  
mes P  
& j'  
Dieu  
presen  
qué;  
fussiez  
y fair  
l'on v  
des co  
Les  
& Pa  
& le  
gnage  
quan  
troien

*dans la Nouvelle France. 505*

*d'autres personnes ; c'est une haute injustice qu'on vous fait, & aux habitans, nous voyons bien d'ou cela provient, presentez vos raisons & on vous fera justice, & à ceux du pais: ensuite l'on visita le Sieur Chef-fault Secretaire de la Compagnie, qui nous dit : autrefois mes Peres, j'ay esté contre vous, & j'en ay demandé pardon à Dieu ; on m'avoit surpris, à present je vois bien que j'ay manqué ; plût à Dieu que vous y fussiez passé il y a long-temps, & y faire vostre charge de Curé, l'on vous y desire pour le repos des consciences.*

Les Peres Zacharie Moreau, & Paul Hüet luy declarerent & le prierent de rendre témoignage à ces Messieurs, que quand bien ils nous permettroient de retourner en Ca-

104 *Premier établissement de la Foi*  
nada, nous ne prétendrions pas  
y exercer les fonctions curiales,  
pour ne point faire de jalousie  
à personne, à moins que les  
Reverends Peres Jesuites ne  
nous rendissent la même hon-  
nesteté que nos anciens Peres  
leur avoient fait, en 1625,  
lorsque le Pere Joseph le Caron  
Superieur, leur permit & mé-  
me les pria pour entretenir  
l'amitié d'exercer avec nous à  
l'alternative, les fonctions cu-  
riales à Quebec: qu'au reste,  
nous nous contenterions d'y  
exercer nostre Ministère com-  
me en France, & par tout ail-  
leurs pour le soulagement des  
consciencs, & de concert avec  
les Reverends Peres Jesuites.

On rendit pareillement visi-  
te à Monsieur de Lauzon In-  
tendant de la Compagnie, le-  
quel à son ordinaire parut de-  
cider

cidet  
prele  
nostr  
le cer  
pas à  
à la  
de la  
il des  
firion  
on lu  
roit ta  
Frere  
lieux,  
remet  
elle s  
nous  
faire.  
En e  
sez bo  
succès  
les me  
Canad  
gieux à  
la Req

decider en nostre faveur ; on luy  
presenta même les cautions de  
nostre Syndic, & autres, pour  
le certifier, que nous ne serions  
pas à charge ny au Pais, ny  
à la Colonie ; avec un projet  
de la Requeste qu'il approuva ;  
il demanda combien nous de-  
sirions faire passer de Religieux,  
on luy répondit qu'il en passe-  
roit trois, deux Prestres & un  
Frere pour aller reconnoistre les  
lieux ; il ordonna enfin de luy  
remettre la Requeste quand  
elle seroit en état, & qu'il  
nous répondeit de nostre af-  
faire.

En effet nos Peres estoient as-  
sez bons pour ne pas douter du  
succès ; ils prirent même toutes  
les mesures avec les deputez de  
Canada : on prepara les Reli-  
gieux à l'embarquement ; enfin  
la Requeste fut portée à Mon-

306 *Premier établissement de la Foi*  
sieur de Lauzon, le 15, signée  
le Pere Raphaël le Gault Pro-  
vincial, Vincent Paladuc De-  
finiteur, Placide Gallemand  
Gardien de Paris, au nom de  
toute la Province, accompa-  
gnée d'un manifeste, contenant  
le détail de nos raisons, & de  
notre droit.

L'assemblée qui se tenoit le  
16. dudit mois de Janvier,  
dans la maison même de Mon-  
sieur de Lauzon, se commen-  
ça, poursuivit, & finit, sans  
que mondit Sieur de Lauzon  
produisit nostre Requête, jus-  
qu'à ce que l'assemblée fut rom-  
pue & Messieurs ayant levez le  
siege pour sortir, Monsieur Cla-  
rantin dit à Monsieur de Lau-  
zon, vous ne parlez pas de la  
Requête des payres Peres Re-  
collets. Messieurs reprirent leur  
place; ledit Sieur de Lauzon

fit  
Rec  
pou  
cont  
la d  
at  
voit  
mair  
ils n'  
seaux  
nostr  
des h  
n'y t  
ficult  
passer  
ces M  
mes  
rappo  
de no  
zon, p  
lu qu  
l'insta  
pagnie  
queste

fit lecture d'une partie de la Requête, qu'il interrompit pour faire une harangue toute contraire à nos interests; enfin la décision fut prononcée, qu'attendu que la compagnie avoit remis la traite entre les mains des habitans, & qu'ainsi ils n'envoyent point de vaisseaux en Canada, il remettoit nostre affaire à la disposition des habitans, & qu'au cas qu'ils n'y trouvaissent point de difficultez, il nous permectroit d'y passer. C'est ainsi que trois de ces Messieurs, & de nos intimes amis, nous en firent le rapport, & ils nous avertirent de nous desfier du Sieur de Lauzon, parce qu'il n'avoit pas voulu que le resultat fut écrit à l'instant sur le livre de la Compagnie, ny au bas de la Requête.

308 *Premier établissement de la Foi*  
Suivant cette décision, nous  
avons sujet de croire nostre af-  
faires assurées, puisque que qua-  
tre habitans du Canada qui  
estoyent deputez en France,  
les trois cy-dessus nommez nous  
demandoient absolument des  
Recollers, & que nous estions  
certains de leur fermeté; mais  
nous fumes bien surpris, le 19.  
Janvier, lorsqu'on nous en-  
voya nostre Requeste respon-  
duë de la sorte: attenda que  
les associez ont remis la traite  
du Castor aux habitans du pays,  
& qu'ainsi ils n'envoyent point  
de vaisseau en la Nouvelle Fran-  
ce; la Compagnie a resolu que  
la Requeste sera communiquée au  
Conseil de Quebec, & Syndic  
du pays, pour, leur avis rap-  
porté, estre pourvu par les Direc-  
teurs & associez. Ainsi qu'il  
appartiendra, par raison fait le 16.

Jan  
la  
Ebe  
Com  
C  
écrit  
la r  
puis  
Mon  
fait  
mun  
bec,  
la C  
part  
voie  
que  
Req  
bitan  
alors  
No  
fusdi  
neren  
nous  
qu'il

*dans la Nouvelle France.* 169  
Janvier 1651, en l'assemblée de  
la Nouvelle France. Signé A  
Eheffants Secetaire de ladisa  
Compagnie avec paraphe.

On voit assez que la réponse  
écrite n'estoit pas conforme à  
la resolution de l'assemblée ;  
puisque dans cette réponse,  
Monsieur de Lanzon y avoit  
fait glisser, qu'elle seroit com-  
muniquée au Conseil de Que-  
bec, au lieu que Messieurs de  
la Compagnie, comme la plus-  
part nous en assurèrent, n'a-  
voient demandé autre chose ;  
que de communiquer nostre  
Requeste aux deputez & ha-  
bitans du païs, qui estoient  
alors en France.

Nos Peres eurent recours aux  
sùsdits deputez, qui nous don-  
nerent tous leurs certificats, &  
nous dirent en même temps  
qu'ils avoient appris de bonne

310 *Premier Etablissement de la Foi*  
part que nostre affaire s'en iroit  
à rien , si Messieurs de la Com-  
pagnie ne donnoient une autre  
réponse sur une nouvelle Re-  
quête , que c'estoit nous amu-  
ser inutilement de nous ren-  
voyer par devant le Conseil de  
Quebec , qui estoit composé  
du Gouverneur , creature des  
Reverends Peres Jesuites , du  
Superieur de la Mission ,  
d'un Syndic & habitans que  
l'on gagneroit aisément pour  
empescher nostre retour ; ils  
nous ajoutèrent même que l'on  
estoit sur le point d'envoyer  
Monsieur de Lauzon en qua-  
lité de Gouverneur , & que  
nous pouvions prendre là des-  
sus nos mesures.

Nouvelle Requête presen-  
tée à Messieurs de la Com-  
pagnie le 30. Janvier dont l'as-  
semblée se tenoit chez Mon-

siur  
Lauz  
s'y t  
Mess  
bin  
ment  
laine  
loit  
ponse  
quest  
noier  
ser ,  
faire  
Conf  
répon  
les fe  
Ain  
ciatio  
voyer  
avec  
datio  
l'on  
verer  
Jesuit

*dans la Nouvelle France.* 511  
sieur des Portes, Monsieur de  
Lauzon fit si bien qu'il ne  
s'y trouva de nos amis, que  
Messieurs Margonne & Ro-  
binot: les autres, particuliere-  
ment Monsieur de la Magde-  
laine declarerent qu'il s'en fal-  
loit tenir aux termes de la ré-  
ponse couchée sur nostre Re-  
quête, qu'au reste ils nous don-  
noient toute permission de pas-  
ser, pour solliciter nostre af-  
faire auprès de Messieurs du  
Conseil de Quebec, laquelle  
réponse nous fut signifiée dans  
les formes.

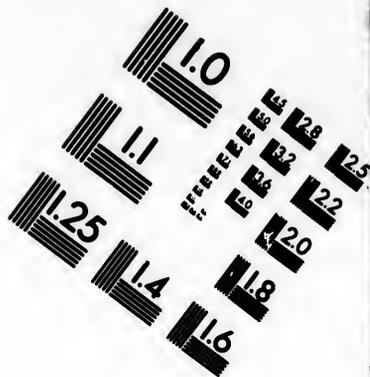
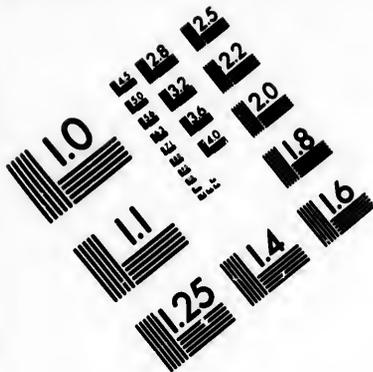
Ainsi finit toute nostre nego-  
ciation qui se termina à en-  
voyer le resultat à Quebec,  
avec des lettres de recommen-  
dation de plusieurs personnes,  
l'on en obtint même du Re-  
verend Pere Provincial des  
Jesuites & du Reverend Pe-

422 *Premier établissement de la Foi*  
Lallemand Supérieur de la Mai-  
son Professe qui estoit alors en  
France Supérieur des Missions:  
celuy-cy nous promettant toute  
sorte de faveurs, lorsqu'il se-  
roit au pais; il voulut bien en  
écrire une lettre de protesta-  
tion à nostre Reverend Pere  
Provincial, & à la Province,  
si bien que nous ne desesperions  
pas encore de nostre retour.  
Le Lecteur peut juger que  
si les Reverends Jesuites a-  
voient esté en nostre place, &  
les Recollets à la leur, nous  
n'aurions pas manqué de faire  
valloir & enteriner leur Re-  
quête, & d'y employer nostre  
credit, puisqu'autrefois nous a-  
vions tenu ferme contre tout  
le pais pour les appeller en Ca-  
nada, & ensuite pour les y sou-  
tenir lorsqu'ils y furent arrivez  
en 1625, & que le Gouverneur

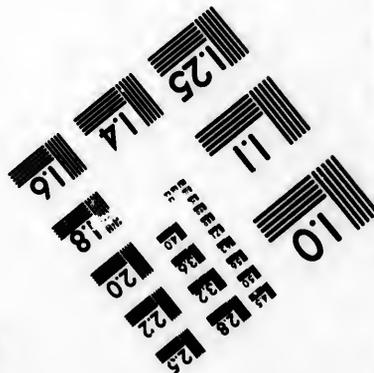
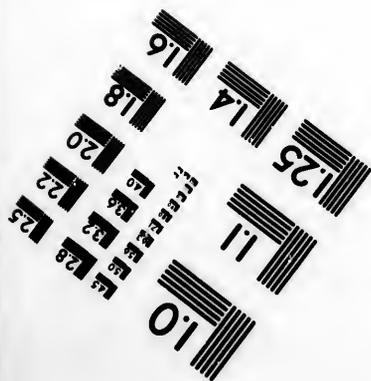
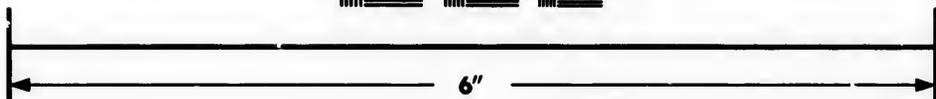
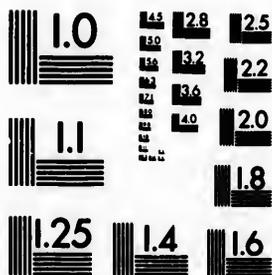
17  
& le  
leur  
est  
suad  
res  
bonn  
dre  
sion  
quer  
pouv  
bec  
furen  
leur  
la re  
tre f  
Lau  
pais  
neu  
nu  
qu'  
alor

& les habitans s'opposoient à leur reception : la charité qui est droite & simple nous persuada que ces Reverends Peres ne manquerent point de bonne volonté pour nous rendre le reciproque dans l'occasion presente, & qu'ils ne manquerent que de credit & de pouvoir dans le Conseil de Quebec, comme ils nous en assurerent l'année suivante par leur lettre : on juge assez que la resolution ne fut pas en nostre faveur, & que Monsieur de Lauzon qui passa ensuite au pais, en qualité de Gouverneur ne manqua pas de continuer aux Recollets les offices qu'il leur avoit rendu jusques alors.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
128  
132  
136  
140  
144  
148  
152

10  
11  
12  
13  
14  
15

## CHAPITRE XV.

*Progrez de l'Eglise de la  
Nouvelle France parmy  
les nations Sauvages,  
durant les années que le  
pays a esté entre les mains  
de Messieurs de la Com-  
pagnie Seigneurs & Pro-  
priétaires de Canada par  
concession du Roy.*

**T**out le monde Chrestien reconnoît pour un Systeme de Religion, & un premier principe de Foi, que la vocation & la conversion véritable & sincere des peuples, & des nations est le grand ouvrage de la misericorde de la puissance de Dieu, & de l'ef-

ficacit  
ce &

Qu

tions

sont c

ordon

la rai

prepar

tions

Relig

mesA

coup

depen

à l'ég

qui n

Relig

viven

sans

culte,

ment

& inc

les p

gion

Te

ficacité triomphante de sa grace & de son esprit.

Que si cela est vray des nations infideles & idolâtres qui sont déjà policées, réglées & ordonnées par les loix, dont la raison est pour ainsi dire, préparée à recevoir les instructions de l'Evangile & de la Religion Chrestienne. Les hommes Apostoliques doivent beaucoup plus reconnoistre cette dependance souveraine de Dieu à l'égard des nations barbares qui n'ont aucune teinture de Religion vraye ou fausse, qui vivent sans regle, sans ordre, sans loix, sans Dieu, & sans culte, dont la raison est absolument ensevelie dans la matiere, & incapable des raisonnemens les plus communs de la Religion & de la Foi.

Tels sont les peuples & les

216 *Premier établissement de la Foi*  
nations de la Nouvelle France,  
dont je traite icy : C'est aux  
Missionnaires de reconnoistre  
de bonne Foi, que l'ouvrage  
de leur conversion, est au des-  
sus de nos forces ; qu'il n'ap-  
partient qu'au Pere des esprits,  
comme dit Saint Paul, & à  
celuy qui tient les cœurs de tous  
les hommes entre ses mains de  
lever ce voile qui couvrent les  
yeux de cette barbarie, de cla-  
rifier leur raison, de dissiper ces  
cahos de tenebres, où ils sont  
ensevelis, de tourner leurs in-  
clinations, de fondre la dureté  
de leur cœur inflexible, d'hu-  
maniser ces peuples, de les ren-  
dre susceptibles des loix, que  
la droite raison suggere, & de  
les soumettre à celles que la  
Religion prescrit ; en un mot  
d'éclairer ces aveugles, & de  
les faire entrer par la vertu de

- dan.  
sa grace  
& l'am  
C'est  
ritable  
peuples  
nous  
point  
de l'hu  
l'onctio  
mer ce  
& qui  
tion de  
ces nat  
princip  
estre at  
C H R  
Pere d  
la force  
que so  
où il l  
plaist  
grace  
entre  
du pe

sa grace dans la connoissance,  
& l'amour de la verité.

C'est là le fondement du véritable Apostolat à l'égard des peuples naturels de Canada qui nous sont connus : le grand point de la simplicité de Foi, de l'humilité, de grace, & de l'onction de l'esprit, doit animer ceux que Dieu destine, & qu'il appelle à la publication de l'Évangile auprès de ces nations : il faut établir pour principe, que personne ne peut estre attiré efficacement à JESUS-CHRIST Fils de Dieu, si le Pere de lumieres ne l'attire par la force de sa grace victorieuse; que son esprit invisible souffle où il luy plaist, & quand il luy plaist : que les momens de la grace sont connus de Dieu, & entre les mains de la puissance du pere & du maistre de nous

518 *Premier établissement de la Foi*  
tre sort; qu'ayant appelé tous  
les hommes à la Foi dans la  
preparation de sa bonne vo-  
lonté, commune à tous; il leur  
donne à la verité dans le temps  
les graces naturelles & surna-  
turelles, interieures & suffi-  
santes pour y parvenir; à la  
distinction de ces graces effica-  
ces & triomphantes, ausquel-  
les on ne se refuse point: que  
l'ouvrage n'est pas seulement &  
uniquement de celuy qui court,  
ny de celuy qui veut; mais  
principalement de celuy qui é-  
claire, & qui touche par un ef-  
fet de sa grande misericorde:  
qu'à plus forte raison, l'ouvrage  
& la gloire n'est pas de celuy  
qui presche, de celuy qui plan-  
te, ou qui arose; ce n'est qu'  
un foible instrument; mais bien  
de celuy qui par sa grace, y  
donne ses accroissemens: que

da  
la Foy  
le sacr  
n'est p  
aucun  
de voc  
sous le  
travail  
ver l'é  
si Dieu  
prepar  
Humb  
re l'an  
ques, &  
sionna  
attach  
set esp  
me de  
foible  
de cel  
est re  
petit t  
semen  
de D  
son e

la Foy est un don de Dieu ; que le sacrifice de toute la nature n'est pas capable de meriter par aucun droit, la premiere grace de vocation, qui ne tombe pas sous le merite : que les hommes travaillent inutilement à élever l'édifice spirituel de la Foy, si Dieu ne se met de la partie, ne prepare & ne prévient le sujet. Humble simplicité, qui doit faire l'ame des travaux Apostoliques, & de l'application des Missionnaires de Canada, pour les attacher à leur ministère dans cet esprit de dépendance, comme des simples organes, & des foibles instrumens de la charité de celuy à qui seul la gloite doit estre referée de la conversion du petit troupeau : mais aneantissement profond sous les ordres de Dieu, quand le zele n'a pas son effet, trop content de pou-

510 Premier Etablissement de la Foi  
voit dire, nous avons satisfait  
de nostre part, à ce que Dieu  
demandoit de nos ministres,  
quand bien mesme le peu de  
sucez, nous obligeroit de re-  
connoistre, que nous sommes  
des serviteurs inutiles.

Sans doute, que les enfans  
de saint Ignace, sont des hom-  
mes veritablement Apostoli-  
ques, un corps plein de lumiere  
& de capacite, de vertu & de  
grace, de zele & de courage à  
tout entreprendre pour la con-  
version des ames, à soutenir  
les difficultez les plus arduës,  
& à souffrir les contradictions,  
& les chagrins pour l'accomplis-  
sement de leurs ministres. On  
sçait que par un vœu particu-  
lier, ils sont devoiez aux Mis-  
sions, comme des vases d'éle-  
ction, destinez à porter le nom  
du Seigneur aux Peuples, &  
aux

aux  
mitez  
viden  
Milit  
pour  
tous  
culier  
Roya  
N  
prece  
veren  
velle  
avon  
son  
été de  
me l  
Missi  
roule  
que  
s'éta  
n'éto  
gran  
de su  
Fran

aux Nations jusqu'aux extre-  
mités de la terre; que la Pro-  
vidence, a fortifié son Eglise  
Militante de ce nouveau corps,  
pour seconder les travaux de  
tous les autres, Reguliers & Se-  
culiers, dans l'établissement du  
Royaume de JESUS-CHRIST.

Nous avons conduit aux  
precedents Chapitres ces Re-  
verends Peres dans la Nou-  
velle France. Où nous les  
avons établis dans leur Mai-  
son proche de Quebec, qui a  
été depuis pour un temps, com-  
me le centre de toutes leurs  
Missions; c'est sur eux que doit  
rouler durant la présente Epi-  
que toute Eglise Canadienne,  
s'étans confiez, que la maison  
n'étoit pas trop ample pour leur  
grand zele, & qu'ils avoient assez  
de sujets pour administrer aux  
François, & instruire les Sau-

522 *Premier établissement de la Foi*  
vages : Nous ne doutons pas ,  
qu'ils n'ayent entrepris & con-  
tinué, l'ouvrage dans cette dis-  
position interieure , que nous  
venons de marquer au commen-  
cement de ce Chapitre : C'est ce  
qui m'a toujours persuadé, que  
ne se faisant honneur , que de  
leurstravaux, & de leurs souf-  
frances , ils n'ont point de part  
aux Relations que l'on a imprimé  
du Canada, apparemment  
sur de faux memoires, au moins  
en ce qui regarde l'avancement  
de la Foy, parmy les Nations  
Sauvages.

J'ay déjà pris la liberté dès  
les premiers Chapitres de cet  
Ouvrage, de rectifier les remar-  
ques Chronographiques de  
Monsieur l'Abbé de la Roque,  
en remontant jusqu'à l'année  
1615. pour y trouver le premier  
établissement de la Foy dans la

d  
Nou  
vaux  
vince  
dit S  
noist  
& 38  
Pere  
ber  
Rev  
élud  
puise  
nair  
nu à  
née  
char  
tion  
ve d  
de la  
Bre  
yant  
autr  
ten  
de  
éten

*dans la Nouvelle France.* 32<sup>s</sup>

Nouvelle France, par les travaux des Recollets de la Province de saint Denys, que mondit Sieur de la Roque ne reconnoist que dans les années 1637. & 38. par le zele des Reverends Peres Jesuites: il a voulu dérober quatre ou cinq années à ces Reverends Peres, ou plutôt éluder, ce qu'il n'a pû ignorer, puisque ces illustres Missionnaires, se furent à peine reconnu à Quebec en 1632. & l'année suivante, que leur ardante charité se répandit chez les Nations du haut & du bas, du Fleuve de saint Laurens; des costes de la Cadie; des Isles du Cap Breton, & de Miscou; & qu'ayant reçu ladite année, & les autres suivantes des puissans renforts, & quantité de sujets de la Compagnie, ils se sont étendu & partagé (toujours)

Xx ij

1524 *Premier établissement de la Foi*  
dans les bornes & limites de  
nos anciennes découvertes, où  
ils ont formé durant la presen-  
te Epoque, les Missions, dont  
voicy le plan.

Leur Mission, qu'ils appel-  
loient Nostre-Dame des Anges,  
à trois quarts de lieues de Que-  
bec, en fut comme le chef.  
Celle de Nostre-Dame de Re-  
couvrance à Quebec. De la  
Conception aux Trois-Rivie-  
res. De Nostre-Dame au Mont-  
Royal. De saint Joseph aux Hu-  
rons, qui se partagera peu à peu  
en trois autres durant le temps  
de la presente Epoque. La Mis-  
sion de sainte Croix à Tadou-  
sac. Celle de sainte Anne au  
Cap-Breton. De saint Charles  
à Miscou. De Nostre-Dame de  
Consolation à Nipisiguit, d'où  
elles se sont répandues à la Ca-  
die, & à la Baye des Chaleurs.

da  
La M  
Siller  
celle  
Dorle  
née  
stoire  
suites  
fleuve  
qui oc  
stes a  
Cadie  
nes a  
ouvri  
On  
fin de  
1657  
de le  
Iroqu  
siden  
princ  
posen  
de sa  
au Su  
le Ho

*dans la Nouvelle France.* 527

La Mission de saint Michel à Sillery, dès l'année 35 peu après celle de la sainte Famille à l'Isle Dorleans, en sorte que dès l'année 1635. La verité de l'Histoire nombroit désja 20. Jesuites attachez aux Missions du fleuve, sans y comprendre ceux qui occupoient dés lors, les postes avancées des costes de la Cadie, & des Isles circonvoisines au nombre de cinq ou six ouvriers pleins de zele.

On reconnoist encore sur la fin de la presente Epoque, en 1657. Le premier établissement de leurs Missions, parmi les Iroquois distribuées en cinq residences, selon le partage des principaux cantons, qui composent cette nation, la premiere de saint Gabriel aux Agniets, au Sud, voisine de la nouvelle Hollande, qui conçoit en trois

326 *Pre.mier établissement de la Foi*  
ou quatre bourgades, trois ou  
quatre cens hommes, La secon-  
de, aux Onnejout, tirant à l'Oc-  
cident, qui pouvoit former cent  
quarante hommes de guerre.  
La troisième de saint Jean Ba-  
ptiste, à 15. lieuës vers le cou-  
chant, aux Bourgades d'Onnon-  
taguets, environ de trois cents  
combatans, qui est comme le  
centre des Missions Iroquoises.  
La quatrième de saint Joseph,  
à trente lieuës de là, vers  
l'Oüest, aux Ojogouën, par-  
tagée en trois bourgades, fai-  
sant bien trois cens hommes  
de guerre. La cinquième de  
saint Michel aux Snontouïans,  
vers les extremitez du Lac de  
Frontenac, le plus considerable  
Canton des Nations Iroquoi-  
ses, qui comprenoit en trois  
bourgades, environ douze cens  
combatans.

da  
Hn  
tracer  
canton  
bien c  
de pai  
leurs  
famill  
autres  
menez  
tifié, &  
sujets,  
Je p  
que l'e  
lation  
& 33.  
mi to  
ges, a  
nisme  
glise,  
nir, &  
les me  
de Fo  
ny co  
des la

Il n'est pas de mon sujet, de tracer icy tout le plan de ces cinq cantons, & de remarquer combien ces Nations, ont conquis de pais, depuis 57. ont étendu leurs limites, & multiplié leurs familles par la destruction des autres peuples qu'ils ont emmenez captif, & dont ils ont fortifié, & acerus le nombre de leurs sujets,

Je passe icy sous silence, ce que l'on oze avancer par ces relations, que dès l'année 1632. & 33. l'on ne remarquoit parmi toutes ces Nations Sauvages, aucun vestige du Christianisme, ny aucune figure d'Eglise, non pas même le souvenir, & les idées des instructions, les moindres teintures sensibles de Foy, qu'il n'y avoit encore, ny connoissance, ny ébauches des langues principales, & qu'en

928 *Premier établissement de la Foi*  
fin, que tout ce que les Recol-  
lets avoient pû faire estoit de  
tenir les François en regle, com-  
me si tant de Missionnaires ze-  
lez de nos Provinces de Paris,  
d'Aquitaine, & de Thoulouse  
s'étoient tenus oisifs & les bras  
croisez, depuis 1615. jusqu'à  
1629. que ces Peres ont esté en  
action continuelle dans la Ca-  
die, sur les costes de la Mer, &  
depuis l'embouchure du fleuve,  
à droit & à gauche, jusqu'à la  
Nation des Neutres, à celle du  
Fcu, à celle du Petun, aux Al-  
gonquins, aux Nipissiriens, aux  
Montagniaits, & aux dépendan-  
ces de Quebec, où ils ont soute-  
nu celle des Algonquins, vivant  
avec eux l'espace de dix ans aux  
environs des Trois rivieres,  
ayant dans les endroits particu-  
lierement aux Hurons, fait six  
ou sept hivernemens, le der-  
nier,

d  
nier,  
seph  
colle  
verer  
la N  
Au  
en C  
année  
faisoi  
tives  
noien  
tant d  
& de  
rie, pa  
mani  
conve  
née r  
troier  
extrè  
Un g  
ces a  
Moiss  
ja à b  
stance

nier, par le Reverend Pere Joseph de la Roche Dallion Recollet en Compagnie des Reverends Peres Brebeuf, & de la Nouë Jesuites.

Autrefois ayant nostre retour en Canada, & l'espace de trente années, que nos Peres de Paris faisoient de si frequentes tentatives pour y retourner, ils apprenoient chaque année avec autant de joye, que d'admiration & de surprise, que cette Barbarie, par un coup de grace, s'humanisoit sensiblement, & se convertissoit à vûë: que dès l'année 1634. les nations ne montreroient, que des empressements extrêmes pour se faire instruire. Un grand nombre de batisez, ces apparences d'une ample Moisson, qui commençoient déjà à blanchir en 34. Les circonstances surprenantes de la con-

330 *Premier établissement de la Foi*  
Version de Sasoumat, les effets  
d'une Foy avancée dans ces  
Barbares; les oracles qu'il pro-  
nonce; cette lumiere sensible,  
qui parut après sa mort au mes-  
me temps; en differens endroits  
du Canada, éloignez de 40.  
lieuës, s'élevant & s'abaissant  
par trois fois; Les miraculeu-  
ses aventures de la conversion  
de Manitoutchatche, ses senti-  
mens de devotion la solidité  
de sa Foy, jusqu'à résister à  
sa femme & à sa famille, &  
sur les points de Religion: la  
ferveur, le zele; & la foy vive  
de Kioüfiniou, & de sa famil-  
le pour le Baptême de leur fils:  
Les evenemens merueilleux de  
la conversion d'une Sauvagesse  
Ontoninoukouën, les senti-  
mens animez de cette femme,  
ses Apostrophes au Crucifix:  
Verification de ce grand nom-

bre  
le pa  
pou  
me,  
dem  
C  
des  
ouvr  
Pere  
par i  
re in  
éclair  
Dieu  
des l  
de 2  
press  
conf  
Foy  
aux  
Pe  
men  
soies  
ptise  
de l

bre de Sorciers répandus dans le païs, dont le demon se sert, pour s'opposer au Christianisme, & les sapper dans ses fondemens.

Comme par tous les endroits, dès les premières années, l'on ouvre les yeux à la vérité, les Peres envoyant leurs enfans par instinct de Foy, pour les faire instruire: ces raisonnemens éclairez quoi qu'impies contre Dieu & la Religion, attribuez dès lors à un Sauvage: Bapteme de 22. Cathecumenes: les impressions extraordinaires de la constance & de la fermeté de Foy sur cette femme baptisée aux Trois rivières, en 35.

Peut-on croire, qu'au commencement, ces Barbares n'osoient se convertir, se faire baptiser, pratiquer les exercices de la Religion, & produire en

532 *Premier établissement de la Foi*  
public les instrumens du salut,  
pour ne pas s'attirer la raillerie  
des autres, comme si on ne  
connoissoit pas encore aujour-  
d'huy, qu'ils sont ensevelis dans  
une pure indifférence sur le fait  
de Religion.

L'on voit aux Hurons huit  
Neophites, aller par tous les  
Villages exhorter, & instruire  
leurs compatriotes. Que chez  
les Montagnais le Christianis-  
me y estoit dès ja si multiplié, &  
si avancé en 41. & 42. que les  
Sauvages se confessoient à la fou-  
le, évitent les festins, y assistent  
même sans rien prendre, afin  
de participer à la sainte Table.  
Comme leur Roy est si vive,  
qu'ils fremissent à la moindre  
apparence du péché, qu'ils ne  
craignent point le feu, & le fer  
des Iroquois, mais seulement  
le feu d'Enfer. Ces combats des

Sauv  
mes  
pour  
leur

C  
sta à  
naces  
dit il  
& m  
n'aba

L  
de na  
depu  
Fleuv  
odeur  
deur  
Nati  
lacion  
maris  
mes;  
muni  
ment  
ment  
L

Sauvageſſes Chreſtiennes, & meſme des jeunes Sauvages pour la pureté, par le reſpect de leur Bapteſme.

Ce petit ſaint Cyr qui reſiſta à ſa grande mere, aux menaces & aux promeſſes, voilà, dit il, mes pieds, mes mains, & mon corps; mais jamais je n'abandonneray ma Religion.

L'on admire que la Bourgade naiſſante de Sillery, répand depuis le haut juſqu'au bas du Fleuve, & à Miſcou, la ſainte odeur du Chriſtianiſme, & l'ardeur de ſe convertir parmi les Nations Sauvages: cette émulation reciproque pour la foy des maris, à l'égard de leurs femmes; les Confessions & les Communions frequentes: le Sacrement de Mariage communément adminiſtré.

L'on ne doute pas de l'appli-

534 *Premier établissement de la Foi*  
cation des Meres Ursulines à  
l'éducation des Sauvageſſes,  
mais l'on eſt ſurpris que ces pe-  
tites filles par une foy avancée  
inſtruiſent les familles Sauva-  
ges, qui les viennent voir, l'on  
admire leurs Oraisons Jacula-  
toires, & Mentales, leurs em-  
preſſemens, leur préparation  
pour la Communion, la deli-  
cateſſe de conſcience, l'éleva-  
tion, & l'intention de l'eſprit,  
comme il s'en trouvoit, qui  
après eſtre sorties des Ursulines,  
écrivent à ces Dames du fond  
des bois, le chagrin où elles  
étoient de ne point ſe Confes-  
ſer & Communier tous les 15.  
jours comme auparavant. Les  
regles & les exercices, la ferveur  
des Villages entiers, qui efface-  
roient celles des premiers Chré-  
tiens: quelle édification de voir  
des Eglises captives ſoutenir

contre  
& ne  
ny de  
grand  
une ſe  
plein  
que l  
Fran  
gent  
ment  
deffa

O  
Attri  
teſte  
me,  
enfa  
Nati  
bles,  
& de  
en co  
par  
ſez a  
ces,  
L'

contre les railleries prétendues, & ne pas rougir de son batême, ny des marques de Religion: Ce grand nombre qu'on batise dans une seule Mission. Ces Lettres pleines de foy & d'honnêtetez, que les Neophites écrivent en France: comme les chefs corrigent les indevotions, & repriement mesme jusqu'au moindre deffaut des particuliers.

On voit venir en foule, les Attigamets, leur Capitaine en teste demander le saint Baptesme, & le recevoir avec leurs enfans au bas du Fleuve: Les Nations autrefois inaccessibles, si éloignez de l'humanité & de la foy, se convertissent en confusion: On voit mesme par endroits, des chefs preposez aux Prieres, aux Conferencés, & aux affaires de Dieu.

L'on remarque sur la fin de la  
Yyy iiij

336 *Premier établissement de la Foi*  
seconde Epoque, qu'il se trouve aux Trois rivieres des Neophites, qui tonnent comme des Paul, & des Chrysostomes contre les vices & les impietez, par des discours pleins de zele, & de la ferveur de l'esprit.

Dés lors, les Sauvages du bas du Fleuve se formoient à la Françoisse, ils avoient renoncé aux anciens usages, & aux manieres rustiques, des cheveux graissez & des visages peints; formez aux complimens: Et l'on trouve en 46. que durant l'Hyver, éloignez des Missionnaires, ils avoient appris d'eux-mesmes plus de choses, qu'ils n'en sçavoient à l'Automne precedent.

Que peut-on penser de toutes les fictions de ces Sauvages de Tadoussac, qui par simplicité de foy, se destinent des chefs

da  
pour  
mens  
sion  
nem  
vres  
saint  
au p  
naire  
I  
Mor  
Sauv  
des  
gran  
veau  
ne l'  
Cath  
Neo  
bles  
leur  
Hur  
dans  
jusq  
nes;  
ces d

*dans la Nouvelle France.* §37.

pour l'administration des Sacre-  
mens de Baptême, de Confes-  
sion, de Messe; que commu-  
nement durant l'Hyver ces pau-  
vres miserables, pratiquent le  
saint jeûne; aussi le Printemps  
au premier abord du Mission-  
naire il en baptise soixante.

Il fait beau voir comme au  
Mont-royal des 46. & 47. des  
Sauvages tiennent bon, contre  
des François libertins; ces  
grands colloques de ces nou-  
veaux convertis contre ceux qui  
ne l'étoient pas: Ce nombre de  
Cathecumenes, & celuy des  
Neophytes, les effets admira-  
bles de leurs penitences, & de  
leur foy; les ardeurs de celle des  
Hurons ne se peuvent contenir  
dans leur Village, elles passent  
jusques dans les Nations voisi-  
nes; L'on y remarque des espe-  
ces de Martyrs, des Predicateurs

538 *Premier établissement de la Foi*  
Evangeliques, des Prophetes  
figurez, qui annoncent les ven-  
geances divines, des Heli qui  
resistent aux prophanateurs, les  
Peres aux enfans, les maris, qui  
se convertissent à la sollicita-  
tion de leurs femmes : On en  
remarque, qui se roulent dans  
la neige, d'autres qui se font un  
lit de tisons, & de charbons ar-  
dens pour éteindre la concupis-  
cence.

Impressions extraordinaires  
de l'esprit de Dieu, dans la  
vûë de sa présence intime, dans  
l'Oraison la Communion, dans  
les exercices ferventes des ver-  
tus : comme ils croyent sans  
peine les plus relevez mysteres  
de la Religion.

Effets merveilleux d'une f. r-  
meté de foy parmy les Neophi-  
tes Nisipissiriens, & parmi les  
Savages de la Mission du saint

Esp  
pou  
dog  
patr

vid  
& c  
que  
tout  
les r  
font  
de la  
rens  
fruit

T  
rece  
catic  
leul  
Hur  
ferv  
unif  
me  
rend  
mi e

Esprit ; comme ils soutiennent pour la verité dans les disputes dogmatiques contre leurs compatriotes encore infidels.

Tant de faveurs d'une providence visible & miraculeuse, & d'une benediction sensible, que l'on voit exprimez dans toutes ces relations ; les visions, les revelations, les prodiges n'y sont pas épargnez : La Mission de la grande Baye de saint Laurens produisent enfin de grands fruits.

Toute la France a admiré & reçu avec une singuliere edification, les operations merveil-  
leuses de la grace, sur l'Eglise Huronne de l'Isle d'Orleans ; la ferveur, la regularité, l'assiduité uniforme de ces Sauvages : comme la Congregation des Reverends Peres Jesuites estoit parmi eux dans sa grande ferveur

540 *Premier établissement de la Foi*  
dès l'année 54. qu'ils faisoient  
désja 80. Congreganistes; La  
Lettre d'association de cette  
Congregation Sauvage, écrite  
à la Congregation de Messieurs  
de la Maison Professe de Paris,  
a couru par toute la France, &  
a tiré d'un chacun des larmes de  
devotion.

Mais par malheur dès l'année  
56. cette Eglise Huronne est  
attaquée par les Iroquois, qui  
les enlevent tous par traité &  
convention reciproque, dans le  
païs des Iroquois, pour ne faire  
plus qu'un peuple, qu'un cœur,  
qu'un esprit, & estre instalez  
dans leurs familles; en effet tous  
ces Hurons furent distribuez  
partie aux Agniez, partie aux  
Onnontaguez, entrant aussitost  
dans leurs mœurs, dans leurs  
interests, & dans leurs manie-  
res.

d.  
O  
tion  
suiva  
les d  
bann  
sous  
de F  
L  
beuf  
sions  
feren  
verti  
Hur  
prod  
ania  
com  
de la  
Reli  
bee  
fruit  
autre  
251 J  
prog  
Nat

On ne peut refuser la devotion à la lecture des relations suivantes lors qu'elles touchent les dispositions de ces Israélites bannis de leur patrie, gémissans sous la captivité de cette espee de Babylone.

Le Reverend Pere de Brebeuf qui a esté occupé aux Missions de plusieurs Nations différentes de Canada, en a converti luy seul dans la Mission des Hurons, jusques à sept mille, & produit une Eglise vraiment animée de l'esprit de Dieu, comme on peut voir dans la Vie de la Mere de saint Augustin, Religieuse Hospitaliere de Quebec, Livre troisieme, quels fruits n'avoit-il pas fait dans les autres Missions.

Je ne diray rien des grands progres de l'Eglise parmi les Nations Iroquoises: Nous li-

542 *Premier établissement de la Foi*  
sons que la Mission y commen-  
ça dès l'année 57. & que de  
cette premiere année le Reve-  
rend Pere Menard avoit bapti-  
sé plus de quatre cens Iroquois  
dans sa seule Mission Dojon-  
gouën; Les Missionnaires à  
proportion dans les quatre au-  
tres Cantons: l'on peut juger  
que depuis 37. ans, le Christia-  
nisme a deû avancer chaque an-  
née par des progrès bien plus  
heureux, & plus multipliez; &  
que par consequent tous ces peu-  
ples doivent estre convertis.

On peut faire la mesme re-  
marque, & tirer la mesme con-  
sequence à l'égard des autres  
Nations Sauvages de la nou-  
velle France: les connoissances  
qu'on en a, établissent à peu  
près le nombre des ames qui les  
composent, si bien que faisant  
une addition du grand nombre

de  
pui  
Ca  
l'É  
blic  
ge  
que  
&io  
s'y  
mur  
fectr  
pen  
usag  
les d  
tion  
des S  
un C  
libe  
tu n  
luy  
Qu  
en  
up

de convertis chaque année, depuis le retour des François en Canada; on peut s'assurer, que l'Eglise y est parfaitement établie, & qu'il y a peu de mélange d'infidélité.

L'on doit aussi reconnoître que l'on y tendoit à la perfection du Christianisme, l'on s'y accusoit même assez communement des moindres imperfections: Les Confessions & les pénitences publiques étoient en usage, une espee d'inquisition, les devotions, & la fréquentation des Sacremens. On y a vû des Sauvagesse tirer de leur sein un Crucifix; le presenter à des libertins avec ces paroles, veux-tu miserable crucifier encore ce-luy qui est mort pour ton salut. *Quoy? voudrois-tu me perdre en te perdant toy-même pour un peché que Dieu a en horreur:*

L'on y voit encore des Sauvages. ses disputer contre les hollandois sur le culte des Images, parler en Theologiennes, & confondre ces Heretiques : on en voit d'autres les menacer de la mort pour la cause de Dieu, & insulter aux supplices : On voit de ces Chrétiens fervens, exhorter leurs Confreres à la mort, par les discours les plus touchans.

Cependant on ne peut souffrir, qu'on en impose à un Missionnaire que j'ay connu, en luy faisant dire dans la quatrième decade, qu'il a annoncé les premières paroles de l'Evangile aux Onnontiogats : aux Neutres, & aux Hurons captifs chez les Tshonnoïtoïans, & que les deux premières Nations, n'avoient presque jamais eû d'Europeans, cependant il est notoire que dès 1616. jusques à 19. les Missionnaires

da  
nain  
van  
Pere  
mèr  
tes c  
sent  
les,  
conr  
subst  
les d  
leme  
& 7  
tiplia  
merc  
ouve  
dispa  
gieur  
que  
de do  
pare  
use t  
roier  
droie  
née

naires leur avoient annoncé l'E-  
vangile, ce que ce Reverend  
Perene pourroit desavoier luy-  
même: plût-à-Dieu, que tou-  
tes ces Eglises de relations fus-  
sent aussi veritables & aussi réel-  
les, comme tout le pais les re-  
connoît chimeriques, si elles ont  
subsisté autrefois, seroient-el-  
les devenues invisibles principa-  
lement depuis les années 74.  
& 75. que la Colonie se mul-  
tipliant beaucoup plus, les com-  
merces plus frequens, & plus  
ouverts avec la France, ont fait  
disparoître ce nombre prodi-  
gieux de convertis aussi bien  
que les relations que l'on a cessé  
de donner au public, de se abusé de  
pareilles fictions: en cela, on en  
use tres-sagement, car que pour-  
roient juger ceux qui vien-  
droient après nous, de lire d'an-  
née en année de si grands pro-

546 *Premier établissement de la Foi*  
grés de Religion, sinon que l'an-  
tiquité auroit voulu leur en  
imposer par une vaine ostenta-  
tion, ou bien que ces Eglises  
prétenduës, se seroient peu à peu  
détruites, par la negligence  
des Missionnaires.

Je fais donc une grande  
difference du zele, des tra-  
vaux, & des applications infatigables des Missionnaires, se-  
parement de ces grands succez  
prétendus, que l'on vante sans  
apparence mesme de verité:  
La justice qu'on est obligé de  
rendre aux travaux, & aux soins  
de ces hommes Apostoliques  
dans la nouvelle France, qui  
passent veritablement tout ce  
qu'on en peut exprimer; ils  
égalent si l'on veut, les entrepri-  
ses, le courage, les souffrances  
del'Apôtre saint Paul les perils  
de la vie, les privations, les

pe  
m  
les  
à  
au  
ser  
tio  
poi  
tier  
sion  
just  
me  
che  
nad  
Cep  
res  
imp  
un d  
sieu  
que  
à q  
Pere  
dans  
L

persecutions, leur silence mesme, dans les murmures, dans les calomnies, témoin ce qu'on à voulu souvent leur imposer au préjudice de leur desintéressement : quoique leur réputation soit assez établie sur ce point, & que la conduite, qu'ils tiennent dans toutes les Missions du monde Chrestien, se justifie par elle mesme, & les met au dessus de pareilles reproches aussi bien à l'égard du Canada, comme par tout ailleurs; Cependant ces Reverends Peres jugerent à propos de faire imprimer, & donner au public, un certificat authentique de Messieurs de la Compagnie, par lequel ils rendoient témoignage, à qui il appartiendra, que ces Peres n'avoient aucune part dans leur société.

L'on donne ses applications

348 *Premier établissement de la Foi*  
à humaniser cette Barbarie, la rendre susceptible des loix, arrêter autant que l'on peut leur faillies brutales, à les desabuser de leurs vaines superstitions, préparant ainsi de loin les voyes au Seigneur, quoi qu'on y avance tres-peu de chose; ces nations étant encore aussi Sauvages, autant attachées à leurs maximes anciennes, à leur usage prophane, à la gourmandise, à la médifance, à leur orgueil, à leurs yvrogneries, cruauté, indocilité, que l'on cherche de l'humanité, & du changement chez les Iroquois, ils sont encore les mesmes, qu'ils étoient il ya 30. ans, & cependant on veut, que dès lors ils eussent bâtis autant de Chapelles, & d'Eglises comme ils en avoient détruit auparavant, & que ces Philistins indomptables, ayent fait

de fi  
Foi.

L'o  
de ce  
rien  
soit  
de l'a  
mais  
tomb  
infru  
sur l  
parm  
man  
demp  
l'on  
qu'on  
que  
cond  
C'  
trop  
de D  
tisen  
tes r  
seur

de si grands progres dans la Foi.

L'on s'acquitte fidellement de ce qui dépend du Ministère, rien ne manque à l'instruction, soit du côté de l'industrie, soit de l'assiduité que l'on y donne, mais si la semence de la parole tombe dans une terre sterile & infructueuse, sur les pierres, ou sur les grands chemins, ou parmy les épines; si ces nations manquent à la grace de la redemption qui leur est offerte; l'on a cette ressource de Foi, qu'on les rend inexcusables, & que l'on justifie Dieu dans la condamnation de ces Barbares.

C'est beaucoup & ce n'est pas trop de dire, que les envoyez de Dieu en cette barbarie baptisent les enfans, & les adultes moribonds, c'est un gain seur pour l'Eternité. Mais pour

550 *Premier établissement de la Foi*  
les adultes sains , le nombre de  
convertis est si rare , & encore  
plus le nombre de ceux qui  
perseverent qu'on auroit peine  
de le croire, eu égard aux grands  
travaux d'un bon nombre d'ou-  
vriers depuis plus de soixante  
& six ans ; mais enfin les ap-  
plications & le sacrifice même  
de toute la vie d'un Mission-  
naire , ne seroient-ils pas glo-  
rieusement recompensez, quand  
ils n'auroient converti & sauvé  
qu'une seule ame.

La plus seure fonction des  
Missionnaires , est d'adminis-  
trer aux François qui vont en  
traite , aussi est il vray de dire,  
que dès que les pelleteries ne  
sont plus abondantes dans  
les Cantons , & que les Fran-  
çois n'y vont plus en traite ;  
les R.R. PP. ne s'y trouvent  
plus aussi , jugeant leur presence

d  
inuti  
témo  
sions  
& c  
nous  
cipal  
ce C  
esté  
sure  
toier  
rest  
font  
Baye  
gouc  
le C  
sivic  
Mag  
Nip  
chez  
du  
mê  
pou  
sans  
tres  
jour

inutile auprès de ces Barbares; témoins la plupart des Missions qu'ils avoient établies, & cultivées depuis 32, dont nous avons spécifié les principales au commencement de ce Chapitre, mais qu'ils ont esté obligez de quitter, à mesure que les François n'y estoient plus attirés par l'intérêt temporel: de ce nombre sont les Missions de la grande Baye de Saint Laurent Ristigouche, Nipisquit, Miskou, le Cap-Breton, Port-Royal, riviere du Loup, Cap de la Magdelaine, les trois rivieres, Nipisiriniens plusieurs Missions chez les Hurons dans le haut du Fleuve; on est contraint même de quitter Tadoussac pour s'établir à Chigoutimi, sans parler de beaucoup d'autres qui ne subsistent plus aujourd'huy.

Les Reverends Peres servent encore à d'autres fins , car comme ces Barbares ne se conduisent que par le sens , ils regardent les Missionnaires comme des Capitaines , & des hommes considerables , comme des envoyez & des residents perpetuels de la Colonie Françoise qui maintiennent leurs alliances avec nous , qui disposent de la paix & de la guerre , qui demeurent dans leurs cantons pour y servir de gages & de répondans , lorsque ces nations viennent en traite dans le pais habité , autrement ces Barbares seroient toujours dans la defiance , & dans la crainte d'estre arrestez , s'ils n'avoient par de vers eux des personnes pour caution de leur vie & de leurs biens.

Les Missionnaires exercent encore

encore les fonctions de tuteurs des Sauvages, dont ils remplirent parfaitement les devoirs, exerçans même ces Barbares aux defrichemens des terres en differens cantons qui sont autant d'avances pour la Colonie & au profit de l'Eglise.

On doit même au credit & au zele de ces Peres, d'avoir sollicité & obtenu en France de personnes puissantes plusieurs fondations pour les Missions Sauvages, que l'on menage admirablement, aussi bien que les appointemens & les gratifications annuelles du Roy pour le même usage.

Ces Missions Sauvages sont proprement les endroits où se forment les veritables Saints, par les applications d'un zele infatigable, une charité à tout entreprendre, & à tout souffrir.

554 *Premier établissement de la Foi*  
frir, le desintereffement, l'hu-  
milité, la mansuetude, une  
patience invincible, une Foi  
éclairée pour adorer les desseins  
de Dieu: c'est une espece d'A-  
postolat bien different de ce-  
luy que l'on a vû dans les au-  
tres nations du monde.

Mais quant aux progrès & aux  
succés seroit il bien possible  
que ce nombre prodigieux de  
Chrestiens Sauvages, échape-  
roit à la connoissance d'une  
foule de François qui vont  
chaque année jusqu'à trois à  
quatre cent lieuës dans les bois  
& aux extremitez du pais con-  
nu, où ils font des années de se-  
jour; seroit-il bien possible en-  
core que ces Eglises si ferven-  
tes, & si nombreuses auroient  
disparu à ceux de nos Peres  
qui ont penetrez de tous côtez,  
en parcourant toutes ces na-

tion  
d'es  
sçait  
tituc  
trait  
que  
Sauv  
qui t  
peup  
que  
leurs  
rien  
vage  
toute  
nent  
dans  
silter  
Myf  
& à  
rache  
& sa  
com  
oifis  
leurs

rons, & à tant d'autres personnes d'esprit & de discernement. On sçait que tous les ans une multitude de Canots viennent en traite dans le païs habité, & que l'on y voit un concours de Sauvages de toutes les nations qui sont comme l'élite de ces peuples, tout le païs est témoin que dans leurs mœurs, & dans leurs manieres, ils ne montrent rien que de barbare, & de Sauvage, sans marque de Religion: toutes les preuves qu'ils en donnent aussi bien chez nous, que dans leur païs, consistent à assister comme des Idoles à nos Mysteres, à nos instructions, & à nos prieres, mais sans attache sans discernement de Foi, & sans esprit de Religion: comme ils sont naturellement oisifs, & faineans, & que d'ailleurs nos ceremonies leur sont

556 *Premier établissement de la Foy*  
nouvelles , ils y sont presens par  
maniere d'aquit , quelques-uns  
par interest, d'autres par crainte,  
& par estime d'un Missionnaire  
qu'ils regardent comme un  
chef considerable.

Tout ce qu'on peut faire, est  
de tirer du fond des bois cer-  
taines familles qui marquent  
plus de docilité : on les pro-  
duit dans les païs habitez où el-  
les forment encore aujourd'huy  
deux Villages aux environs de  
Quebec , & deux aux environs  
du Mont-Royal , separez du  
commerce des François : c'est  
donc dans ces endroits que l'E-  
glise des Sauvages est réunie ,  
& quoique leur Langue aussi  
bien que leur maniere demeu-  
rent touÿjours Sauvages , on y  
tient en regle ces Neophites ,  
on les eleve à la pieté par at-  
traits : ils s'en trouvent de bons

Chrestiens quoique plusieurs & même des familles entieres échappent de temps en temps aux Missionnaires après dix à douze années de séjour pour retourner dans les bois à leur premier assoupissement.

L'on dit qu'il y a bien des Chrestiens en Europe qui s'écartent de leur devoir, & qui prophanent leur caractère par une vie toute seculiere, & payenne, il ne s'agit pas icy de la corruption des mœurs à l'égard des Sauvages baptisez, & Neophites, mais de la substance de la Religion & de la Foi qui s'efface absolument dans le fond de leur esprit; par une apostasie, une insensibilité prodigieuse, & un aveuglement profond, quoiqu'il soit dit dans les relations qu'on leur

§ 8 Premier établissement de la Foi  
ait administré jusques au Sacre  
ment de Confirmation.

C'est à nous d'admirer les ju-  
gemens de Dieu sur ces nations,  
de reconnoistre ses faveurs, &  
sa misericorde en nostre en-  
droit, de nous avoir fait naistre  
de familles éclairées de la Foy,  
dans un pais & une nation où  
elle est en seureté, où tous nous  
prêchent la pieté, la vertu, &  
où la multitude des graces in-  
terieures & des secours exte-  
rieurs nous presentent les  
moyens d'assurer nostre voca-  
tion & nostre élection : si nous  
y sommes fideles; rendons gloire  
au Seigneur de la distinction  
qu'il a fait de nous, & disons  
de cœur par application à nous-  
mêmes ces paroles du Prophete,  
*non fecit taliter omni nationi, &c.*  
mais toujours dans des senti-

me  
en  
que  
ren

*dans la Nouvelle France* 359.  
mens de terreur, & de crainte,  
en veü du compte plus exacte,  
que nous serons obligez de luy  
rendre.

*Fin du premier Tome.*

